هكذا من الاصل

LE MONDE DES POCHES
■ Poèmes inédits de Primo Levi
■ Les sorties d'octobre



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16417 – 7,50 F | SAMEDI 8 NOVEMBRE 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Vers la reprise du travail des routiers

● La CFDT accepte un protocole d'accord avec les organisations patronales ● FO et la CGT refusent de signer ● Le gouvernement publie un décret destiné à assainir la profession ● Des barrages ont été levés en Alsace, dans les Alpes et en Bretagne

PATRONAT et syndicats du transport routier devaient se retrouver à 15 heures, vendredi 7 novembre, pour une réunion de signature du protocole rédigé la nuit précédente. Le principal syndicat de routiers, la CFDT, a décidé de parapher ce texte après avoir consulté au cours de la matinée ses quatre-vingt dix syndicats locaux et la centaine de comité de barrages qu'elle contrôle. La CFDT appelait à une levée des barrages.

Les organisations patronales UFT et Unostra, représentant les grandes et les petites firmes du secteur, ont accepté des modifications du protocole préparé la veille. Une augmentation salariale de 6 % pour les chauffeurs et de 4 % pour les sédentaires a été proposée avec effet rétroactif au 1er octobre. L'augmentation des salaires des chauffeurs de cars de voyageurs a été portée à 4 %, contre 3 % la veille. Enfin, la définition des salaires minima mensuels a été précisée, afin d'en exclure la totalité des primes et avantages annexes.



La fédération CFDT des transports avait estimé dès jeudi que six de ses sept objectifs avaient été *« atteints »*, notamment les *« 10 000 francs pour 200 heures »*. La CGT a consulté sa base mais semblait vendredi matin ne pas vouloir signer. Alain Renaud, secrétaire général de la branche routes de la CGT, explique au *Monde* que *« les revendications salariales n'ont pas toutes été satisfaites »*. La CGT réclamait en outre que la prime de 3 000 francs, promise il y a un an, soit immédiatement payée. Force Ouvrière indiquait au *Monde* qu'elle ne signerait pas. Elle estime que l'accord salarial est trop limité et redoute l'engagement d'un débat sur l'aménagement et l'annualisation du temps de travail des routiers.

Vendredi matin, le gouvernement a publié au *Journal officiel* le décret de réglementation de la profession promis deux jours plus tôt par le premier ministre et Jean-Claude Gayssot.

Lire page 8

La France fait obstacle à la justice chargée des crimes en ex-Yougoslavie

LA FRANCE entretient les relations les plus difficiles avec le Tribunal de La Haye, chargé de juger les auteurs présumés des crimes commis dans l'ex-Yougoslavie. Elle lui refuse, notamment, le témoignage de certains de ses généraux qui ont servi comme « casques bleus » en Croatie et en Bosnie et viole ainsi ses propres lois, qui l'obligent à coopérer avec La Haye. Depuis le changement de gouvernement, le ministère de la justice essaie de faire évoluer les choses. Il demande aussi au premier ministre de remettre en cause la position très restrictive définie par l'Elysée, sous la pression des militaires, à propos du projet de création par l'ONU d'un tribunal international permanent qui serait chargé de juger les crimes contre l'humanité.

Lire page 2 et notre éditorial page 16

L'exhumation du corps d'Yves Montand : le droit et la morale

LA COUR D'APPEL de Paris a ordonné, jeudi 6 novembre, l'exhumation du corps d'Yves Montand, mort il y a près de six ans, pour déterminer, grâce à un test génétique, si la jeune Aurore Drossart est bien la fille de l'artiste, comme elle le revendique depuis 1989. L'arrêt estime qu'*« il est dans l'intérêt essentiel des parties d'aboutir dans toute la mesure du possible à une certitude biologique »*. La mère d'Aurore, Anne Drossart, affirme que sa fille avait été conçue en 1974 au cours de sa liaison avec l'artiste, pendant le tournage d'un film. Yves Montand avait admis cette liaison mais avait toujours refusé de reconnaître sa paternité et de subir des tests sanguins. Cette décision de justice soulève à l'évidence des questions éthiques qui nécessitent un débat.

Lire page 10 et la chronique de Pierre Georges page 32

A Moscou, Lénine prisonnier d'un musée stalinien fermé au public

MOSCOU
correspondance

Les caves sont profondes, l'escalier qui y conduit est raide. En bas, des dizaines et des dizaines de bustes de Lénine sont rangés sur des étagères poussiéreuses. Un peu plus loin, Vladimir Ilitch, coiffé de son éternelle casquette, est assis sur un fauteuil, les yeux mi-clos, comme perdu dans ses réflexions. Le souvenir de la révolution qu'il a dirigée il y a quatre-vingts ans est ici tenace.

Mais ces sculptures et ces innombrables portraits de Lénine sont inaccessibles au public. Situé en contrebas de la place Rouge, le Musée Lénine, qui offrait autrefois aux visiteurs tous les visages possibles du « père de la Révolution », a dû fermer ses portes en novembre 1993. Boris Eltsine venait de l'emporter dans son bras de fer avec l'opposition communiste, en envoyant les chars sur la Maison-Blanche. Fort de sa victoire, il décida de fermer les salles d'exposition du musée, qui était devenu le lieu de rassemblement des nostalgiques de l'Union soviétique. En outre, le Musée Lénine, ouvert en 1936 sous Staline, vit son statut brutalement ravalé à celui d'antenne du Musée d'histoire.

Aujourd'hui, donc, toutes ses richesses sont en cave. Seules les sculptures monumentales ont été transférées au Musée de Gorki-Leninski, dans les environs de Moscou. Quant au petit bijou de la collection, la Rolls-Royce que les ouvriers anglais avaient offerte au révolutionnaire russe, *« elle est dans un endroit tenu secret*, explique Tatiana Koloskova, directrice du musée. *Car elle roule très bien et, vous savez, ici, tout peut arriver... »*

Tatiana Koloskova a peu de moyens à sa disposition. Mais elle est pleine d'ardeur pour assurer la bonne conservation des tableaux ou des vêtements de Lénine, placés dans des armoires coffres-forts, et pour mener, avec ses collaborateurs, des recherches sur le « père » de la révolution russe. Leur dernier opuscule aborde un sujet sensible en Russie : les origines de Lénine. Contre la légende grand-russe du stalinisme, ils affirment qu'il avait des ancêtres allemands, juifs, suédois... Lucide, la directrice du musée a conscience que ni la droite ni les communistes ne voient la nécessité d'un tel livre. Elle déplore qu'il y ait *« énormément de publications anti-Lénine qui ne reposent pas sur des critiques doctrinales, mais sur sa personnalité. On a dit que c'était un espion allemand, qu'il avait eu une maîtresse, Inès Armand, qu'il était mort de la syphilis... »*

La Russie est loin d'avoir expurgé son passé bolchevique. Le débat politique évite la question de la responsabilité historique de Lénine. En revanche, le tsarisme est remis à l'honneur : dans le Musée d'histoire, les seules salles qui ont rouvert après sa rénovation y sont consacrées. A côté, le Musée Lénine est fermé au public. En revanche, le cadavre embaumé du « guide de la Révolution » est toujours exposé dans son mausolée. Ne vaudrait-il pas mieux enterrer la dépouille de Lénine ? Boris Eltsine ne veut pas trancher. *« Il faut enlever ce mémorial de la place Rouge,* a-t-il déclaré il a quelques mois. *Peut-être pas tout de suite. Mais avant la fin de l'année ou la fin de ce siècle. »*

Brigitte Breuillac

Les secrets d'Internet

LONGTEMPS considérée comme une arme de guerre, la cryptographie, technique de codage des données numériques, est devenue l'un des enjeux du commerce électronique. Cette « machine à secrets » permet de sécuriser les échanges de données, notamment sur Internet. Industriels et internautes souhaitent pouvoir l'utiliser sans restriction. Mais les pouvoirs publics entendent contrôler la diffusion de logiciels qui interdiraient la surveillance de certaines activités criminelles, terroristes ou mafieuses. La France instaure un système de gestion des clés de chiffrement, sur lequel la Commission européenne exprime des réserves.

Lire page 23

■ Les investisseurs aiment la France

Une bonne part du capital de grandes entreprises « françaises » est en fait détenue par des groupes étrangers et des fonds de pension. p. 17

■ Rechute boursière

Dans le sillage de l'Asie, les Bourses européennes ouvraient en franche baisse, vendredi 7 novembre. p. 20, 21 et 32

■ L'ONU avec les éleveurs de rennes

Un programme du PNUD tente de venir en aide aux Evens, un des derniers peuples nomades de Sibérie. p. 14

■ Nouveau ton au procès Papon

Le président Castagnède a mené, jeudi 6 novembre, l'interrogatoire de l'accusé sur ses fonctions à la préfecture de la Gironde pendant la guerre. p. 12

■ L'Europe pilier de comptoir

L'Union européenne, dans un programme de revitalisation des zones rurales, finance l'activité de « bistrots » dans les Alpes-de-Haute-Provence. p. 13

■ Comment aider l'emploi ?

L'examen à l'Assemblée des crédits du travail et de l'emploi a été l'occasion, jeudi 7 novembre, d'un débat de fond sur l'efficacité contre le chômage de l'allègement des charges. p. 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1108 - 7,50 F

Fracture en Israël autour du souvenir de Rabin

DEUX ANS après l'assassinat d'Itzhak Rabin par un jeune juif religieux d'extrême droite, c'est dans un climat politique tendu, jugé proche de la *« guerre civile froide »* par le journal *Haaretz*, qu'Israël commémore, à des dates et des lieux différents selon les camps, la tragique disparition du vieux général triste. Illustration supplémentaire de la radicalisation rhétorique locale, l'opposition travailliste dénie au premier ministre nationaliste Benyamin Nétanyahou le droit de prononcer, à la Knesset, le discours de la commémoration officielle.

Toujours tenu par Leah Rabin et par presque toute la gauche pour le *« responsable de l'assassinat »*, le chef du gouvernement national-religieux n'aura devant lui qu'une Knesset à moitié vide, *« à moins*, écrivent les députés travaillistes au président de l'Assemblée, *qu'il ne présente préalablement des excuses publiques à la nation pour l'atmosphère d'incitation au meurtre qui a précédé l'attentat contre Rabin »* dont il reste, pour sa veuve, *« le principal architecte »*. Tétanisé à l'idée de présenter au pays et au monde le visage grimaçant d'une nation profondément fracturée en une occasion si solennelle, le président (Likoud) du Parlement supplie la gauche de s'écarter du *« précipice au bord duquel nous marchons tous »*.

Sans précédent dans l'histoire d'Israël, le meurtre politico-religieux d'un premier ministre en exercice, l'*« horreur de l'assassinat d'un juif par un autre juif »*, aurait au moins dû, espérait-on, contribuer à la pacification du débat politique, à un sursaut d'unité nationale. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Dans un sondage effectué la semaine dernière par l'université religieuse de Bar Ilan, 27 % des lycéens et étudiants religieux de 14 à 18 ans – contre 4,5 % seulement des jeunes sondés laïques – affirment *« comprendre et soutenir »* l'acte perpétré par l'un des leurs, Ygal Amir, aujourd'hui condamné à perpétuité.

L'université laïque de Tel Aviv a poussé l'enquête plus loin et a découvert qu'aujourd'hui *« quelque trois cent mille adultes israéliens juifs* [sur environ 2 millions] *peuvent justifier et soutenir l'assassinat de leaders politiques opposés »*.

Patrice Claude

Lire la suite page 16 et nos informations page 3

Hommage à Duke



DAVID MURRAY

QUEL MUSICIEN d'exception pouvait mieux convenir que Duke Ellington pour le coup d'envoi du cycle « Amérique » qui commence à la Cité de la musique de La Villette, à Paris ? Mort en 1974, ce mélodiste de génie est servi, les 7 et 8 novembre, par un grand orchestre codirigé par le saxophoniste David Murray et le flûtiste James Newton.

Lire page 26

هكذا من الاصل

TPI La France, qui fut à l'origine, avec les Etats-Unis, de la création du Tribunal pénal international (TPI) pour les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie, est parmi les pays occidentaux celui qui a le plus de difficultés à coopérer aujourd'hui avec lui. Elle lui refuse notamment le témoignage de ses généraux qui, sous les « casques bleus » de l'ONU, ont servi en Croatie et en Bosnie au moment où s'y perpétraient les opérations de purification ethnique. ● SOUS LA PRESSION des militaires, Paris a adopté une attitude très restrictive dans la négociation en cours sur la création d'un Tribunal international permanent des Nations unies. ● LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, contrairement à ceux de la défense et des affaires étrangères, est favorable à une révision de la position française et réclame un arbitrage du premier ministre. *(Lire notre éditorial page 16.)*

Paris rechigne à coopérer avec le Tribunal de La Haye sur l'ex-Yougoslavie

Les généraux français anciens « casques bleus », craignant d'être mis en cause, refusent d'être entendus comme témoins. Leurs réticences motivent la position restrictive adoptée par la France dans les négociations à l'ONU sur la création d'une cour internationale permanente

QUELLE JUSTICE pour les crimes contre l'humanité ? La France, prise actuellement d'un grand accès de repentance et d'examen critique de son propre passé, apparaît, vue de l'extérieur, plus qu'ambiguë sur cette question. Elle est le seul pays occidental à refuser au Tribunal de La Haye sur l'ex-Yougoslavie le témoignage de certains officiers qui ont servi comme « casques bleus » en Croatie et en Bosnie. Elle a, d'autre part, adopté, dans la négociation en cours aux Nations unies en vue de la création d'une cour pénale internationale permanente, une position qui, sur certains points, l'isole de ses partenaires européens et la place, avec Israël d'ailleurs, dans le même camp que l'Iran, la Chine, la Libye ou Cuba. En dépit de ses proclamations vertueuses, elle est sur la défensive face au combat que mènent les militants des droits de l'homme, et maintenant aussi des Etats, contre l'impunité des crimes qui portent le plus gravement atteinte à la conscience de l'humanité.

On a beau, en haut lieu à Paris, vanter les mérites du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPI) et jurer que les relations avec son procureur sont excellentes, la coopération de la France avec La Haye est en réalité très difficile. Depuis le début de 1996 et jusqu'en septembre dernier, elle a été complètement bloquée. Depuis plus d'un an et demi, le TPI demande à entendre comme témoins dans différentes affaires des officiers français anciens « casques bleus », parmi lesquels une brochette de généraux : Cot, Morillon, Gobillard, Valentin, Janvier, Lapresle. En vain. Si Paris autorisait les ex-« casques bleus » pas ou peu gradés à se faire auditionner, il n'était pas question, en revanche, *de prêter à ce jeu des généraux que* l'on qualifie de *« sanctuarisés »*, c'est-à-dire interdits de parole, parce que l'on craint qu'à travers eux ne soit mise en cause l'armée française.



AUDIENCE

La France, qui a introduit dans sa législation (tardivement, en 1995) l'obligation d'entraide judiciaire avec le TPI, ne peut cependant pas s'en tenir simplement à ce boycottage qui la met en infraction avec ses propres lois. De temps à autre, il faut faire un geste de bonne volonté, *aller discuter avec le procureur du TPI des conditions « d'une bonne coopération »*. La dernière fois, en septembre, une délégation interministérielle s'est rendue à La Haye. Grâce aux représentants du ministère de la justice, qui s'y étaient agrégés sans avoir été conviés, le blocage a pu être levé pour deux des généraux – Cot et Morillon. Le TPI est venu les entendre en audience préparatoire à Paris, et ils devraient être appelés prochainement à aller témoigner à La Haye. On en est là, mais pas plus loin.

Le Tribunal sur le Rwanda *(TPR)*, créé sur le même modèle que celui de La Haye pour juger les auteurs du génocide de 1994, n'a commencé à fonctionner que plus récemment et n'a demandé à ce jour à entendre qu'un colonel français. Mais l'instance d'Arusha posera vraisemblablement à l'armée française le même problème que le TPI.

Les militaires français n'aiment pas les tribunaux. Ils n'aiment particulièrement pas la procédure anglo-saxonne en vigueur à La Haye et à Arusha, qui soumet les témoins, *en audition publique devant* la cour, à un interrogatoire contradictoire du procureur et de la défense et qui peut leur donner parfois le sentiment de se trouver en position d'accusés. L'ambiguïté de la mission qui fut impartie aux « casques bleus » en Bosnie, celle de l'opération « Turquoise » au Rwanda, ne les mettent pas, il est vrai, dans une situation aisée. L'affligeant témoignage de leurs collègues néerlandais à La Haye, en juillet 1996 lors de la présentation de l'acte d'accusation dressé contre Ratko Mladic et Radovan Karadzic *pour l'extermination de la population* de Srebrenica, ne les aura pas non plus encouragés à se prêter à l'exercice.

La hiérarchie militaire française vit avec ces juridictions internationales un véritable traumatisme. Et de la même manière que le TPI est devenu, pour les juristes, une espèce de laboratoire expérimental précurseur d'une cour pénale permanente et non spécialisée des Nations unies, l'armée française a développé, à partir du cauchemar de La Haye, tout un argumentaire *hostile à l'avènement d'une telle* instance universelle. C'est cet argumentaire qui nourrit la position de l'Elysée dans la négociation à l'ONU, dûment relayée, même après le changement de gouvernement, par les ministères des affaires étrangères et de la défense.

COMBAT DE FOND

Officiellement, la France approuve le projet de cour internationale permanente, elle participe même activement aux négociations et y mène un combat de fond pour insuffler des éléments de droit latin *dans les procédures pour éviter un* triomphe hégémonique du droit anglo-saxon. Mais parallèlement, la France campe depuis le début, dans les discussions sur la compétence de la cour et sa saisine, sur une position qui, si elle l'emportait, réduirait le projet à une inutile mascarade. Elle réclame, en particulier, que la future cour ne puisse intervenir que si elle dispose d'un triple consentement d'Etats : ceux où les faits ont été commis, de la nationalité des victimes, et de la nationalité des auteurs présumés des crimes.

DISSIDENCE

En vertu de tels principes, un militaire de Serbie qui aurait dirigé des opérations de purification ethnique en Bosnie ne saurait, par exemple, être jugé sans le consentement de Slobodan Milosevic ; un officier rwandais qui, par hypothèse, *aurait organisé* des massacres de réfugiés hutus au Zaïre ne saurait l'être sans la double approbation de Paul Kagamé et de Laurent-Désiré Kabila. Ou encore – et c'est peut-être là l'essentiel aux yeux de Paris – un général Janvier (ancien responsable de la Forpronu) qui viendrait à être accusé de complicité de crime contre l'humanité pour les événements de juillet 1995 à Srebrenica ne saurait être jugé sans le consentement de la France.

La position de Paris est jugée consternante par la plupart de ses *partenaires européens, dont l'Allemagne*, qui l'a fait savoir. Elle a, pour d'autres pays comme les Etats-Unis, l'insigne avantage de leur permettre sans risque de continuer à défendre devant leur opinion publique ce projet hautement moral, envers lequel ils nourrissent en réalité d'inavouables réticences.

Cependant, depuis le changement de gouvernement à Paris, la docilité de l'exécutif est ébréchée. Tandis que les nouveaux ministres de la défense et des affaires étrangères jouent la continuité et la cohabitation sans nuage avec l'Elysée, le *ministère de la justice* est entré en dissidence. Dans une lettre adressée, en septembre, au ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, Mme Elisabeth Guigou soulignait l'isolement de Paris et demandait un réexamen de la position française. Elle a sollicité un arbitrage de Matignon, qui a été *jusqu'ici à plusieurs reprises différé*.

L'affaire est délicate : d'un côté la pression des organisations humanitaires, Fédération international des droits de l'homme en tête, et l'isolement de la France parmi ses partenaires occidentaux. De l'autre côté, des arguments qui ne peuvent pas tous être écartés d'un simple revers de main, mais qui sont trop directement inspirés par la haine que vouent les militaires français au Tribunal de La Haye sur l'ex-Yougoslavie.

L'armée ne veut avoir de compte à rendre, pour les missions parfois délicates qui lui sont confiées, à personne d'autre qu'à leurs commanditaires. Elle craint de se trouver un jour à la merci de n'importe quelle accusation, ou encore d'être transformée quand besoin est en police internationale pour arrêter les criminels que la cour voudra juger. Elle estime que l'instrument dont on voudrait doter la communauté internationale pourrait avoir pour effet paradoxal de dissuader tout Etat de participer à des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Un traité qui consacrerait le droit d'ingérence absolu d'une justice pénale internationale serait une novation telle qu'il mérite qu'on en pèse soigneusement toutes les implications. Mais mieux vaudrait que la réflexion se fasse dans la clarté, ce qui n'est pas le cas pour la France, qui se comporte comme si elle avait honte de ses propres arguments. Le débat ne pourra plus être étouffé très longtemps. Le calendrier des négociations prévoit, en effet, une vaste conférence internationale, au niveau des gouvernements, en juin à Rome, qui aura *à son ordre du jour la conclusion* d'un traité portant création de la cour. Il faudra bien, alors, dire publiquement ce que l'on en pense.

Claire Tréan

Vers une instance permanente

● **1993** : le Conseil de sécurité des Nations unies décide la création d'un tribunal pénal international pour juger les auteurs présumés des violations graves du droit humanitaire dans l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le TPI).

● **1994** : une résolution de l'ONU crée, sur le même modèle, un tribunal pénal international pour juger les crimes commis au Rwanda.

● **1996** : les discussions sur la création d'une cour pénale permanente ayant été relancées, les Nations unies décident de convoquer, pour juin 1998, une conférence internationale au niveau ministériel sur le sujet. L'Italie se propose d'accueillir cette conférence.

● **1998** : la conférence de Rome, en juin, est en principe chargée de mettre au point un traité qui porterait création d'un tribunal international permanent chargé de juger les auteurs de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Plusieurs chapitres des statuts de ce tribunal, notamment ceux qui portent sur sa compétence et sa saisine, plusieurs questions de principe, notamment ses rapports avec le Conseil de sécurité de l'ONU, ou encore avec les justices nationales font encore l'objet de profondes dissensions entre Etats.

Le Conseil de l'Europe pose ses conditions à l'adhésion de la Bosnie

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

La Bosnie-Herzégovine a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir entrer au Conseil de l'Europe. Telle est la conclusion de la commission politique de l'Assemblée parlementaire de l'institution de Strasbourg, qui précise que les conditions ne sont même pas réunies pour envisager, à ce stade, l'ouverture des négociations d'adhésion. L'organisation européenne chargée de la défense des droits de l'homme a soumis à la délégation conjointe de la Fédération croato-musulmane et de la « Republika Srpska », jeudi 6 novembre, une liste de huit préalables à honorer avant le début des pourparlers. Parmi les conditions exigées figurent, notamment, le retour des réfugiés, la libre circulation sur l'ensemble du territoire bosniaque, la liberté de la presse et une coopération réelle avec le Tribunal pénal international de La Haye.

Selon Andras Barsony (socialiste hongrois), président de la commission parlementaire, l'appartenance de la Bosnie au Conseil de l'Europe ne pourra être effective aussi longtemps que le pays ne sera pas réellement *« réunifié »*. *« Nous ne voulons pas une partie d'Etat ni des territoires autonomes, mais un seul Etat candidat avec un drapeau, une monnaie et un passeport communs »*, a précisé le député hongrois. Jacques Klein, adjoint au haut représentant en Bosnie, Carlos Westendorp, qui accompagnait les représentants bosniaques, a été encore plus pessimiste. Pour le général américain, il faudra beaucoup de temps avant que *« les structures de l'Etat ne soient en place »*. Et il estime que le mandat de la force de stabilisation de l'OTAN (la SFOR), qui s'achève en juin 1998, devra obligatoirement être reconduit pour *« deux ou trois ans supplémentaires »*.

UNE DES CLÉS DE LA CRISE

M. Klein espère non seulement que le groupe de contact – qui tiendra sa prochaine réunion en décembre à Bonn – se prononcera favorablement sur cette reconduction, mais aussi qu'il renforcera le *« pouvoir »* confié aux représentants de la communauté internationale. Il admet néanmoins que la partie n'est pas facile à jouer en raison de la méfiance de Moscou, qui *« craint que l'accroissement du poids du haut représentant ne se fasse au détriment des Serbes »*. C'est pourquoi, dit-il, *« même si les Musulmans sont les principales victimes »*, il faut cesser de *« diaboliser le peuple serbe et s'en prendre uniquement aux individus, ceux qui sont soupçonnés d'être des criminels de guerre »*. Pour lui, les Bosniaques ne pourront pas croire à la paix aussi longtemps que Radovan Karadzic sera en liberté. *« On ne peut pas se permettre d'attendre que le régime de Pale s'écroule de lui-même »*, affirme-t-il.

Le général américain est visiblement convaincu que là réside une des principales clés à la crise bosniaque : *« Le refus de livrer les personnes inculpées représente un obstacle persistant à la concrétisation de la paix. »* Selon lui, le transfert de dix Croates à La Haye a permis de débloquer la situation dans la Fédération, quatre accusés seulement étant toujours en liberté, alors que dans la partie serbe trois inculpés sont en détention, sur les cinquante-quatre personnes poursuivies par le Tribunal international.

Marcel Scotto

La question du retrait des troupes américaines provoque un âpre débat à Washington

WASHINGTON
de notre correspondant

La question du retrait des troupes américaines de Bosnie, qui était initialement prévu pour juin 1998, fait l'objet d'un âpre débat entre les différentes branches de l'exécutif et entre celui-ci et le Congrès. Mercredi 5 novembre, le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, s'est attiré une mise au point plutôt sèche de la Maison Blanche après avoir assuré qu'un *« consensus est en cours de formation »* (entre le Congrès et l'administration) pour approuver le maintien d'une *« présence militaire »* américaine en Bosnie au-delà de la date butoir. Qualifiant d'*« analyse »* personnelle les propos du secrétaire d'Etat, Mike McCurry, le porte-parole de la présidence, a précisé : *« Je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'il y a actuellement quelque consensus. »* Ce qui existe, selon M. McCurry, c'est la perspective que M. Clinton puisse *« bâtir ce consensus avec beaucoup de travail »*.

Jeudi, William Cohen est revenu à la charge : si accord il y a, c'est sur l'idée qu'*« une certaine forme de présence internationale sera nécessaire »*. Pour autant, *« aucune décision n'a été prise, aucun consensus n'a été établi s'agissant de la forme que cette présence devrait prendre, de la participation des Etats-Unis et de sa nature militaire ou logistique ou de renseignement »*. Et M. Cohen d'enfoncer le clou : *« Aucun consensus n'a été atteint, et je suppose que cela prendra du temps... si jamais c'est possible. »*

Les divergences entre M. Cohen et Mme Albright ne sont pas nouvelles : lorsqu'il était encore sénateur (républicain), le premier avait vivement critiqué la décision de l'administration de repousser une première fois le délai de rapatriement des troupes américaines (initialement prévu en décembre 1996). En mars dernier, il avait affirmé : *« En juin 1998, nous serons sur le chemin du retour. »* Le président Clinton était alors intervenu pour laisser planer le doute sur la date du retrait.

QUEL SUCCÉDANÉ ?

Les réserves du secrétaire à la défense expriment celles du Pentagone et de plusieurs responsables républicains, inquiets du rôle de plus en plus offensif récemment adopté par la SFOR (Force de stabilisation, commandée par l'OTAN) à l'encontre des Serbes de Pale, le fief de Radovan Karadzic. Mme Albright, de son côté, est particulièrement soucieuse des conséquences que pourrait avoir un retrait prématuré des Etats-Unis, notamment de l'éventualité d'une reprise des hostilités en Bosnie. La crédibilité de l'Alliance atlantique, soulignait pour sa part récemment Sandy Berger, conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, est liée à une Bosnie *« pacifiée et stable »*.

Les sceptiques du Congrès reprochent à l'administration Clinton d'avoir rompu ses engagements en reportant déjà à deux reprises la date du départ des troupes américaines. D'autre part, comme le souligne le sénateur républicain John McCain, le coût de cette mission est passé de 2 milliards de dollars à environ 7 milliards de dollars (42 milliards de francs). Il n'en reste pas moins que les positions respectives de l'administration et du Congrès se sont rapprochées.

L'hypothèse d'un stationnement de soldats dans un pays limitrophe (par exemple la Hongrie), prêts à intervenir rapidement en cas de reprise des hostilités, est-elle envisageable, sachant que les Européens ne sont certainement pas d'accord pour que les Etats-Unis conservent le contrôle des opérations en prenant le minimum de risques ? Si un succédané de la SFOR se maintient en Bosnie, comment évaluer l'importance du contingent américain (actuellement 8 000 hommes) ? Quand, d'autre part, M. Clinton doit-il annoncer sa décision ? Rapidement, pour éviter un amalgame avec le vote du Sénat sur l'élargissement de l'OTAN, prévu au printemps, ou plus tard, pour profiter au contraire de cet amalgame ? A ce stade, une chose est sûre : l'administration Clinton tient à faire partager au Congrès la responsabilité politique du maintien de soldats en Bosnie.

Laurent Zecchini



La Haye sur l'ex-Yougoslav

M. Fabius pose des conditions à la ratification du traité d'Amsterdam

Plusieurs appels en France pour la réforme de l'Union

« IA RATIFICATION du traité d'Amsterdam doit être conditionnée à ia mise en œuvre d'un véritable processus associant gouvernements, Parlements – européen et nationaux –, et ie plus grand nombre possible de représentants des citoyens et des forces sociales », peut-on lire dans un plaidoyer rendu public, jeudi 6 novembre à Paris, par un collectif réuni autour du président de la Fonda, Frédéric Pascal, et de Jean-Baptiste de Foucauld, rapporteur du Comité des sages de la Commission européenne, qui insiste sur l'insuffisance démocratique et politique de l'actuel processus européen.

Signé par plusieurs députés européens, de la majorité et de l'opposition, dont Jean Louis Bourlanges (UDF), président de l'aile française du Mouvement européen, et Pervenche Beres, présidente du groupe socialiste français au Parlement européen, cet appel entend fédérer l'action de toures les organisations de la vie civile militant pour l'Europe, comme la Fonda, porte-parole du mouvement associatif français, ou la Ligue des droits de l'Homme, afin d'appuyer la réflexion sur l'avenir institutionel de l'Union européenne.

Dans un point de vue publié dans le *Monde* le 19 août dernier, Jack Lang, président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, avait lancé le débat en s'interrogeant publiquement sur l'opportunité de ratifier ou non le nouveau traité européen, alors que les gouvernements des Quinze ont été incapables de s'entendre à Amsterdam sur une réforme des institutions garantissant le bon fonctionnement de l'Union lorsqu'elle s'élargira vers l'Est. Son appel avait suscité un certain émoi en Europe. Si personne n'envisage que l'Assemblée puisse refuser la ratification du traité, l'idée a cependant fait son chemin que la représentation nationale doit auparavant obtenir des garanties.

« Il me paraîtrait léger de conclure, sans avoir abordé cette question, la ratification d'Amsterdam », a affirmé le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, en concluant, jeudi, un débat sur *« l'Europe après l'euro »* organisé à l'Assemblée nationale, à l'initiative de Jack lang, par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) et *Le Monde*. MM. Fabius et Lang ont l'un et l'autre mis en cause l'efficacité de la négociation intergouvernementale pour trouver des solutions, suggérant de confier à un comité de personnalités européennes le soin de faire des propositions.

INSTITUTIONS ET EURO

« L'Europe a souvent progressé sur la base d'initiatives conçues en dehors du cadre strict des institutions existantes. Pourquoi le Conseil européen ne désignerait-il pas un petit groupe d'hommes et de femmes expérimentés et respectés, pour leur demander de concevoir des options, en leur donnant la liberté de pensée et d'expression afin de définir un nouveau contrat politique entre les Nations ? », a lancé le président de l'Assemblée nationale.

Une offensive se précise ainsi en France contre le mode de fonctionnement actuel des institutions européennes. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a lui même critiqué dans le colloque le fonctionnement du Conseil Ecofin, qu'il estime inapproprié pour traiter des problèmes de la future zone euro. *« La question de l'euro et celle des institutions européennes sont de plus en plus liées. La création de l'euro aura des conséquences institutionnelles insuffisamment prises en considération »*, a lui aussi estimé le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Europe, l'ancien ministre socialiste Henri Nallet, regrettant que la France et l'Allemagne jouent depuis quelques années au chat et à la souris sur cette question. *« Quelle Europe voulons-nous, de quelle Europe parlons-nous ? Les dirigeants sont incapables de trancher sur le fonctionnement de notre Communauté »*, a-t-il lancé, en affirmant qu'on ne résoudra pas les problèmes posés par l'agenda 2000, l'euro et l'élargissement, sans que *« la politique soit au poste de commande »*.

Henri de Bresson

L'Irak refuse toujours de voir des inspecteurs américains travailler sur son territoire

Le Conseil de sécurité dispose d'une panoplie de réponses possibles

Les autorités irakiennes sont restées sourdes aux efforts de persuasion du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, visant à obtenir d'elles de renoncer à la décision d'empêcher les membres américains de la commission chargée de son désarmement de travailler sur son territoire. L'un des émissaires de M. Annan, Lakhdar Brahimi, a annoncé vendredi 7 novembre que Bagdad ne l'a pas informé de l'annulation de la décision.

L'IRAK maintient sa décision d'interdire aux inspecteurs militaires américains de l'Organisation des Nations unies (ONU) de participer aux missions de la Commission spéciale de l'ONU chargée de son désarmement (Unscom). Lakhdar Brahimi, le chef de la délégation d'émissaires du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a en effet annoncé, vendredi 7 novembre, au terme de sa mission à Bagdad : *« Les Irakiens ne nous ont pas informés qu'ils ont annulé leur décision prise le 29 octobre. »* Toutefois, la décision prise par Bagdad d'expulser ces experts *« reste suspendue »*, a ajouté M. Brahimi.

Ce dernier, ainsi que ses collègues, les diplomates argentin Emilio Cardenas et suédois Jan Eliasson, ont eu cinq entretiens avec une délégation irakienne conduite par le vice-premier ministre, Tarek Aziz. D'après l'agence officielle INA, les ambassadeurs de Russie, de Chine et de Pologne (qui représente les intérêts américains) à Bagdad, ainsi que le chef de la Section d'intérêts français et le chargé d'affaires égyptien assistaient à la réunion, jeudi, leurs pays étant membres du Conseil de sécurité. Ils doivent rentrer à New York pour informer M. Annan de la décision de l'Irak. M. Brahimi a indiqué qu'il était porteur d'une lettre du gouvernement irakien à M. Annan sans donner de détails sur son contenu.

La journée de jeudi avait été riche en rebondissements après les accusations portées par le chef de l'Unscom, Richard Butler, contre l'Irak. Selon lui, Bagdad a subtilisé des équipements, dont des stabilisateurs de gyroscopes surveillés par des caméras de l'Unscom et qui servent au guidage de missiles. Les caméras, reliées au centre de vérification et de contrôle de l'Unscom à Bagdad, ont aussi été délibérément brouillées d'après M. Butler. En outre, trois équipes de l'Unscom qui voulaient rechercher le matériel disparu ont été bloquées. Le même scénario s'est répété vendredi.

Bagdad, a riposté le ministre irakien des affaires étrangères, Mohamad Saïd El Sahhaf, a effectivement retiré du matériel de sites sous surveillance, mais uniquement afin d'éviter sa destruction en cas d'attaque américaine. Quant aux caméras, elles ont été endommagées selon lui par accident, lorsqu'un réacteur de missile a explosé mercredi sur le site d'essai el Motassem – dont il n'a pas précisé la localisation.

ACCUSATIONS « IDIOTES »

M. El Sahhaf a assuré que le missile Abadil, qui était à l'essai, n'était pas prohibé, sa portée étant de 50 kilomètres seulement, alors que les missiles prohibés sont ceux dont la portée est supérieure à 150 kilomètres.

Le vice-premier ministre, Tarek Aziz – qui, selon des responsables de l'ONU, compte se rendre la semaine prochaine à New York –, s'en est pris pour sa part à M. Butler dont les révélations, a-t-il dit, *« constituent une tentative délibérée de tromper l'opinion publique mondiale et le Conseil de sécurité afin de provoquer une escalade »*. Ces accusations sont *« tout simplement idiotes »*, a rétorqué M. Butler. *« Je ne m'occupe ni de chantage ni de politique. Je m'occupe de trouver des armes »* pour qu'elles soient détruites, a-t-il ajouté.

Bien que les Etats-Unis estiment que le comportement de l'Irak au cours des derniers jours ne soit pas *« un signe encourageant »*, ils ont décidé de *« réserver leur jugement jusqu'à ce que la mission de l'ONU ait terminé son travail »*, a declaré le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. De son côté, le secrétaire à la défense, William Cohen, a rappelé à Bagdad que les inspections de l'ONU n'étaient pas *« négociables »*. Il a rappelé que le Conseil de sécurité disposait d'une *« panoplie de réponses »* possibles à l'Irak. *« On peut inclure de nouvelles mesures* [de sanctions] *économiques ; on peut aussi inclure des mesures militaires »*, a dit M. Cohen.

Le Pentagone a démenti que les Etats-Unis aient demandé l'autorisation d'Ankara pour l'utilisation de la base aérienne turque d'Incirlik, dans le sud du pays, pour d'éventuels raids contre l'Irak. En revanche, ont indiqué des responsables militaires américains, l'armée américaine a demandé l'autorisation de dépêcher en Turquie des avions de ravitaillement en vol KC-135, en soutien des 24 avions-chasseurs patrouillant la zone d'exclusion aérienne imposée à Bagdad au nord du 36e parallèle. – *(AFP, AP.)*

Les Occidentaux pensent que Bagdad peut déployer des gaz neurotoxiques

***OUTRE** les inspections sur place, qui ne sont* pas aussi inopinées qu'elle le souhaiterait, l'Organisation des Nations unies (ONU) dispose en Irak d'un réseau fixe de caméras sur les sites « sensibles » du territoire, que sa commission du désarmement est chargée de contrôler, et d'une double panoplie mobile d'observation, satellitaire et aérienne, à partir de moyens américains.

Le réseau fixe de surveillance par caméras télécommandées a permis d'enregistrer des transferts clandestins, d'un site sur l'autre, de matériels, c'est-à-dire des déménagements qui sont en principe prohibés. Il s'agirait en particulier de gyroscopes, un équipement utilisé pour améliorer le guidage et la navigation précise de missiles.

De son côté, le système mobile – auquel s'ajoutent parfois, pour le compte de la France, des observations réalisées par le satellite européen Helios 1 – a détecté des travaux importants de terrassement, qui ont mis en évidence des constructions nouvelles, parfois en souterrain, ou des aménagements de sites existants. Outre les moyens satellitaires, l'ONU fait appel à des avions-espions américains U2. Trois d'entre-eux sont stationnés, avec leurs ravitailleurs en vol, dans un vaste hangar à Istres (Bouches-du-Rhône), que Dassault loue au Pentagone avec l'accord du gouvernement français. Pour autant, les autorités militaires françaises, sur place, n'ont pas accès à l'exploitation des renseignements recueillis par les pilotes américains. Ces U2, dont les plans de vol restent même inconnus des Français, surveillent apparemment la Bosnie comme l'Irak.

A partir de leurs observations réciproques, Américains et Français ne divergent pas sur la matérialité des faits. De toute évidence, l'Irak n'a pas renoncé à édifier, pour son compte, un arsenal de destruction massive au point que, dans les services occidentaux de renseignement, on ne croit pas au désarmement balistique, chimique, voire biologique de Bagdad. On évoque, au contraire, le *« comportement proliférant »* de Saddam Hussein au travers de ce qui peut se passer dans certains de ses laboratoires.

PLUS DANGEREUX QUE LE SARIN

Trois dossiers font plus spécialement l'objet des analyses des experts du renseignement, qu'ils soient américains, britanniques ou français. La prolifération balistique, d'abord. Tout semble accréditer la thèse selon laquelle l'Irak chercherait à concevoir des missiles sol-sol d'une portée supérieure à 150 kilomètres. Par l'intermédiaire de fournisseurs en Europe et en Asie, les ingénieurs de Bagdad s'acharnent à accumuler un savoir-faire en matière de propulsion et de systèmes de guidage.

Ce qui vise, en particulier, la capacité pour l'Irak à maîtriser la technologie de la propulsion à poudre. La guerre du Golfe, en 1990-1991, avait, en son temps, montré que les Irakiens ont rencontré quelques difficultés à disposer de poudres homogènes et énergétiques pour propulser un missile.

La prolifération chimique, ensuite. En 1991, l'Irak, battu, a déclaré à l'ONU ne posséder que 11 000 armes chimiques. Les missions d'inspection internationales sur place avaient, depuis, acquis la conviction que le stock promis à être détruit dépassait les 150 000 armes chimiques, qu'il s'agisse d'anciens missiles sol-sol russes Scud aménagés – mais sans doute dépourvus d'efficacité –, de roquettes, d'obus d'artillerie ou de bombes. Selon les services occidentaux de renseignement, une découverte récente a abouti à la conclusion que Bagdad pourrait déployer un gaz liquide aux effets neurotoxiques persistants, le VX, très volatil et nettement plus dangereux que le Sarin. Un appareil Mig ancien a été transformé en avion sans pilote, de manière à tester le mode de dispersion de ce puissant toxique chimique. Bagdad ne nie pas en détenir, mais seulement à titre expérimental et en petites quantités, de l'ordre de quelques kilogrammes.

La difficulté de l'expertise tient au fait que des agents chimiques peuvent servir indifféremment dans l'agro-alimentaire, à la production pharmaceutique comme à des fins militaires, et que les lieux affectés à cette activité peuvent fabriquer des produits inoffensifs en eux-mêmes sauf quand on les mélange pour en dériver des substances toxiques.

La prolifération biologique, enfin. Selon l'hebdomadaire britannique *The Observer* daté du 2 novembre, l'Irak disposerait de germes mortels, comme des toxines botuliques dont l'ingestion ou l'inhalation par une population leur conférerait une efficacité mille fois supérieure à celle du VX, entraînant un empoisonnement grave par paralysie neuromusculaire.

En revanche, il apparaîtrait que les Irakiens, depuis l'instauration en 1991 des inspections de l'ONU et des contrôles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne, ne sont plus en mesure de pouvoir véritablement concevoir des armes nucléaires de destruction massive.

Jacques Isnard

Bonn et Madrid s'opposent à toute contrainte de Bruxelles sur l'emploi

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Jean-Claude Juncker, premier ministre, ministre des finances et du travail du Luxembourg, qui, tel un homme-orchestre, préside l'ensemble des travaux que les Quinze consacrent à la préparation du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi des 20 et 21 novembre, s'efforce avec ténacité de sauver ce sommet de l'échec. Après les ministres des finances, la veille, c'était au tour de leurs collègues des affaires sociales de venir plancher, jeudi 6 novembre, à Bruxelles.

Martine Aubry, qui présentait le budget de son ministère à l'Assemblée nationale, était remplacée par Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes. La discussion s'est concentrée, comme précédemment, sur l'opportunité d'arrêter, à propos des actions à entreprendre pour faire reculer le chômage, des objectifs européens précis – quantifiés lorsque c'est possible – dont devraient s'inspirer ensuite les gouvernements pour approuver leurs plans nationaux.

L'Allemagne mais surtout l'Espagne ont continué à se montrer réticentes. Mettant en avant la diversité des situations nationales, leurs représentants ont plaidé pour des objectifs européens *« définis en tendance »*. Ceux qui, telle la France, appuient les propositions de *« lignes directrices »* exposées par la Commission s'emploient à ce qu'on ne reste pas trop dans le vague. *« On peut parfaitement définir des objectifs chiffrés à Luxembourg, déclinables ensuite par Etat membre »*, a ainsi commenté M. Moscovici.

Selon lui, quelques-unes des actions préconisées par la Commission devraient pouvoir être retenues, en particulier celles cherchant à promouvoir une meilleure insertion professionnelle.

TROP COÛTEUX

Ainsi l'idée qu'il faudrait s'engager à fournir un emploi ou une formation à tout jeune chômeur avant qu'il ne dépasse les six mois d'inactivité ou, pour lutter contre le chômage de longue durée, à tout salarié avant qu'il n'atteigne une pleine année sans emploi. Le représentant allemand a expliqué qu'il ne serait pas possible, parce que trop coûteux, d'atteindre ces résultats en une année. Le Conseil a effectivement admis que les Etats membres pourraient moduler, en fonction de leur situation propre, la mise en œuvre des objectifs fixés comme référence pour l'Union.

Selon MM. Juncker et Moscovici, l'idée de faire passer en cinq ans de 10 % à 25 % le pourcentage de chômeurs qui se voient proposer une formation devrait également pouvoir être retenue. Les plans nationaux seront chaque année examinés par le Conseil, associé – chacun en est convenu – aux partenaires sociaux, et des « recommandations » pourront être adressées aux Etats membres qui ne respectent pas les engagements pris.

Philippe Lemaître

Les pourparlers israélo-palestiniens à Washington restent infructueux

La conférence économique de Doha risque de faire les frais du blocage

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le gouvernement de Benyamin Nétanyahou se refusant toujours à suspendre la colonisation des territoires palestiniens occupés et à poursuivre, comme prévu, le retrait de ses troupes d'une partie de la Cisjordanie, la nouvelle session de pourparlers israélo-palestiniens organisée à Washington par les Etats-Unis, a pris fin, jeudi soir 6 novembre, sans progrès ni résultat probant.

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, qui avait beaucoup insisté auprès des deux parties pour obtenir cette session avant la conférence économique israélo-arabe organisée au Qatar, du 16 au 18 novembre – et que plusieurs Etats arabes vont boycotter faute de remise en route du processus de paix –, a fait savoir qu'elle rencontrerait séparément Yasser Arafat et M. Nétanyahou dans *« un avenir proche »*.

Le ministre des affaires étrangères, David Lévy, qui a incidemment annoncé qu'il ne dirigerait pas la délégation israélienne au Qatar – les Etats arabes participants se contentant pour la plupart d'envoyer des hauts fonctionnaires – s'est déclaré *« satisfait des résultats obtenus »* à Washington. Mahmoud Abbas, numéro deux de l'OLP et chef de la délégation palestinienne, a constaté qu'il n'y avait *« pas d'accord »* mais que les deux parties s'étaient *« bien comprises »*. Un autre négociateur palestinien, Saëb Hérakat, ministre des collectivités, avait fait savoir la veille que *« le fossé »* entre les deux parties était *« profond »*.

L'idée première développée par Mme Albright après sa visite en Israël, début septembre, était de convoquer les deux parties à Washington pour les encourager à régler les deux problèmes qui bloquent le processus de paix. M. Nétanyahou, qui souhaite passer au plus tôt aux difficiles négociations finales sur le statut définitif des territoires occupés – Jérusalem-Est comprise – sans passer par les accords intérimaires déjà signés, attend de la partie palestinienne qu'elle renonce aux *« redéploiements supplémentaires »* de son armée prévus par les accords et refuse de suspendre la colonisation qui, sur le terrain, s'intensifie.

Les Palestiniens ne sont pas opposés à une ouverture rapide des négociations finales, à condition que les accords intérimaires soient d'abord respectés. Sur ce point, les Etats-Unis les soutiennent mais refusent d'utiliser à l'encontre d'Israël ce que Yasser Abed Rabbo, ministre palestinien de l'information, appelle *« le muscle américain »*. L'administration Clinton, qui ne cache plus son irritation à l'endroit de M. Nétanyahou, se contente pour l'instant d'envoyer quelques « signaux ». Selon les correspondants israéliens, Mme Albright a ainsi refusé, jeudi, de poser pour une photo de presse en compagnie des deux délégations.

Plus grave et *« pour la première fois depuis très longtemps »*, comme le souligne la presse israélienne, le premier ministre israélien, qui se rend la semaine prochaine aux Etats-Unis à l'invitation de groupes de pression juifs américains, ne sera pas reçu par le président américain, dont *« l'agenda ne le permet pas »*. L'entourage de M. Nétanyahou avait fait pourtant fait savoir qu'il était prêt à rencontrer Bill Clinton *« n'importe où »*.

Patrice Claude

La colonisation se poursuit en Cisjordanie

Le gouvernement israélien a approuvé, mercredi 5 novembre, un programme de mise en vente au secteur privé de terrains dits *« d'Etat »* en Cisjordanie occupée. Ces mises en vente de territoires palestiniens publics seront étalées sur 1998 et 1999 et devront permettre la construction de 7 135 logements réservés aux citoyens israéliens juifs.

Le ministère a en outre annoncé qu'une première tranche d'un millier de logements, sur les 6 500 prévus pour la colonie juive de Har Homa dans la partie arabe annexée de Jérusalem, serait mise en prévente en 1998. Le lancement, fin février, de ce projet est à l'origine du blocage du processus de paix israélo-palestinien.

هكذا من الاهمل

Le Fonds monétaire international sort renforcé de la crise boursière asiatique

L'institution sera jugée sur le succès de son action à Djakarta

Même si sa capacité à prévenir les crises apparaît bien limitée, le FMI bénéficie d'un regain de confiance à l'issue de la tourmente boursière asiatique. L'important plan de sauvetage de l'économie indonésienne a calmé les marchés et confirmé le besoin d'une instance de régulation monétaire internationale. Les Etats-Unis lui rendent hommage et les Européens ne protestent plus contre les dépenses qu'il engage.

MICHEL CAMDESSUS est visiblement satisfait. De passage à Paris, jeudi 6 novembre, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) a tiré un premier bilan globalement positif de l'intervention du Fonds dans la crise boursière asiatique, se montrant particulièrement optimiste sur les chances de succès du plan de sauvetage indonésien. « *Le vaste programme de réformes adopté par les autorités de Djakarta devrait non seulement restaurer la confiance dans l'économie indonésienne, mais aussi faire beaucoup pour aider à calmer la tempête qui a balayé la région depuis juillet* », a déclaré le patron du FMI, qui s'est dit confiant dans le maintien à long terme de la croissance en Indonésie.

33 MILLIARDS DE DOLLARS D'AIDE

Contrairement à ce qui s'était produit à l'annonce du plan de sauvetage de l'économie thaïlandaise, en août dernier, le plan indonésien – 23 milliards de dollars, le second en importance dans l'histoire du Fonds monétaire – a calmé le jeu, rassuré les marchés et stoppé la chute de la roupie. Il renforce par là même la crédibilité du Fonds, sévèrement mise à l'épreuve à l'occasion de cette tourmente.

Les mécanismes d'urgence mis en place à l'issue de la crise mexicaine d'il y a deux ans ont bien fonctionné techniquement. Au total, l'aide multilatérale à l'Indonésie va s'élever à 33 milliards de dollars (environ 191,4 milliards de francs). Outre les prêts mis en place avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque asiatique et auxquels le Fonds participe à hauteur de 10 milliards de dollars, une « *seconde ligne de résistance* » a été mise en place grâce à l'appui des partenaires régionaux de Djakarta.

Ces pays-partenaires sont appelés à jouer un rôle accru dans la gestion de leurs propres affaires. Immédiatement après son escale parisienne, Michel Camdessus s'est envolé pour une tournée qui devait le mener en Indonésie, en Thaïlande, en Malaisie et aux Philippines. Il devait être question, lors de ce voyage, de la mise en place d'un système de surveillance régionale (« *quelque chose comme le G-7* », selon le directeur du FMI) afin de mieux éviter, à l'avenir, les phénomènes de contagion réciproque.

LOGIQUE MULTILATÉRALE

Critiqué pour n'avoir pas annoncé plus tôt l'imminence de la crise asiatique, le Fonds n'en est pas moins appelé à en gérer l'issue et confirme sa vocation de pompier et de gendarme. Ce qui n'empêche pas qu'il ait pu jouer dans le passé le rôle d'incendiaire en encourageant la libéralisation à outrance sur les marchés des capitaux. Ni que les méthodes qu'il applique sont peut-être inadaptées aux situations locales des pays concernés par son action.

L'idée d'un Fonds asiatique dominé par le Japon, qui aurait pu se poser en concurrent du FMI, n'est plus d'actualité. Par ailleurs, contrairement à ce qu'on avait observé lors de la crise mexicaine, les Etats-Unis se sont entièrement abrités derrière la logique multilatérale appliquée par le FMI, au point qu'on s'interroge, dans certains pays de la région mais également outre-Atlantique, sur le déficit de leadership américain dans toute cette affaire. Le FMI est « *le seul instrument qui convienne pour apporter le soutien nécessaire en cas de crise* », a déclaré le secrétaire adjoint au Trésor américain, Lawrence Summers, dans un discours prononcé, mercredi 5 novembre, à New York.

Les Européens, qui avaient grommelé à l'époque de la crise mexicaine, n'ont plus le sentiment d'être mis devant le fait accompli ou devant des dépenses excessives. Enfin et surtout, les pays de la région est-asiatique s'en remettent au Fonds pour résoudre leurs problèmes : « *les Indonésiens s'attaquent bille en tête à leurs problèmes. Il s'agit d'un choc culturel violent* », a reconnu Michel Camdessus en évoquant le « *nettoyage des rigidités* » de l'économie indonésienne imposé par le Fonds, une fois que l'Indonésie a accepté de travailler avec lui.

Lucas Delattre

Lire également page 32



Le président indonésien écartelé entre le FMI et les intérêts de sa famille

Il veut calmer ses proches, très présents dans les affaires

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Avant de faire appel au Fonds monétaire international (FMI), Djakarta avait décidé en septembre de reporter ou de réexaminer cent cinquante projets de développement des infrastructures publiques. Mais, peu après avoir obtenu une assistance internationale d'au moins 33 milliards de dollars, le gouvernement indonésien est revenu, début novembre, sur cette décision. Il a redonné le feu vert à une quinzaine d'entre eux, dont la construction d'un nouvel aéroport à Medan par un consortium dirigé par la fille aînée du président Suharto.

Simultanément, l'un des fils de Suharto a engagé des poursuites judiciaires contre le ministre des finances après la fermeture de la banque Adromeda, dont il détient 25 %. Demi-frère du chef de l'Etat, Probosutedjo a, lui, refusé de fermer une banque, dont il est l'un des propriétaires, qui figure sur la liste des seize banques privées (sur 229) condamnées par les autorités sur demande du FMI. Il a également porté plainte contre le ministre des finances.

LIMITE DES POTIONS AMÈRES

Ces développements soulignent les limites des potions amères que les régimes politiques des économies émergentes, avides de capitaux étrangers, peuvent tolérer quand il s'agit d'assainir leurs systèmes bancaires et de stabiliser leur monnaie. Dans le cas de l'Indonésie, le fait que les intérêts de la famille présidentielle et de ses partenaires ne soient pas épargnés contribue à la crédibilité de l'effort entrepris pour redresser une situation jugée, par les autorités elles-mêmes, assez dangereuse pour justifier le recours à une aide internationale substantielle.

Le demi-frère de Suharto a qualifié d'« *insulte outrageuse* » la liquidation de Bank Djakarta, dont il est le PDG. Pour sa part, Bambang Trihatmodjo, fils de Suharto et président du conglomérat Bimantara, a reconnu que sa banque Adromeda avait violé le règlement en affectant certains crédits. Mais il a ajouté que tel était le cas de 90 % des banques indonésiennes, qu'épingler sa banque avait pour but de « *discréditer* » la famille présidentielle, alors que Suharto s'apprête à solliciter, en mars 1998, un septième mandat à la tête de l'Etat.

Après l'accident d'un Airbus A 300-B 4, le 26 septembre, à Médan, la construction d'un nouvel aéroport est peut-être justifiée. Mais parmi les autres projets rétablis figurent ceux de trois supergénérateurs dans lesquels Mohammed « Bob » Hasan, membre influent de l'entourage présidentiel, Sudwikatmono, frère de lait de Suharto, et Siti Hediati Prabowo, deuxième fille du chef de l'Etat, ont des intérêts. C'est également le cas d'un projet gazier dans lequel Bambang est présent.

Certes, les mesures prises en octobre rognent bien davantage les intérêts de personnalités proches du président. Le fils cadet de ce dernier a perdu le contrôle de la Timor, « voiture nationale ». Des monopoles, dans lesquels la famille présidentielle est présente, seront démantelés le 1er janvier 1998. Siti Hediati Prabowo, deuxième fille du chef de l'Etat, n'a pas réagi à la liquidation de la Bank Industri, dont elle détient 8 % des parts. Il reste que le président doit désormais manœuvrer pour calmer ses enfants ou ses proches tout en ne remettant pas en question la crédibilité d'un plan de redressement qui bénéficie d'un large soutien international.

Fait significatif, les banques centrales de Singapour et de l'Indonésie sont intervenues jeudi, dans une fourchette de 2 millions à 1 milliard de dollars, pour défendre avec succès la roupie indonésienne. La balle est dans le camp du président indonésien, qui s'était engagé la veille, à Kuala Lumpur, où il assistait au sommet du G 15, à redresser la situation : « *Au mieux de notre capacité* », dit-il.

Jean-Claude Pomonti

Le chef de l'opposition thaïlandaise en passe de devenir premier ministre

BANGKOK
de notre correspondant

« *Etonnante Thaïlande* », vante une publicité officielle imaginée en septembre pour redresser l'image d'un royaume aux proies à une grave crise économique et politique. On ne saurait mieux dire. Trois mois après la signature d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur un plan d'austérité financé par 17,2 milliards de dollars (99,8 milliards de francs environ) de crédits internationaux, le premier ministre a jeté l'éponge. Officielle depuis jeudi 6 novembre et accueillie avec soulagement, la démission du général Chaovalith a plongé la classe parlementaire dans de nouvelles intrigues qui font également de la Thaïlande le royaume de la confusion politique.

Vendredi 7 novembre, le chef de l'opposition parlementaire, Chuan Leekpai, semblait en bonne position pour hériter du gouvernement. Il a affirmé que plus de 210 députés sur 393 s'étaient ralliés à lui. Le général Chatichai Choonhavan, qui appartenait à la majorité précédente, semble donc le principal perdant. Comme les onze partis représentés au Parlement ne sont que des alliances de circonstance, la bataille pour les voix a donc tourné à l'avantage de Chuan, cinquante-neuf ans, premier ministre de 1992 à 1995, dont le Parti démocrate est la deuxième formation de l'Assemblée nationale. Avant d'être renversé par un coup d'Etat en 1991, le général Chatichai, soixante-dix-sept ans, avait présidé un gouvernement dont le laxisme, surtout face à la corruption, a été en partie responsable des mœurs politiques actuelles.

La classe politique thaïlandaise doit cette fois s'accommoder des mouvements divers dans l'entourage d'un roi très populaire qui avait déjà mis fin en 1992, de façon spectaculaire, à une crise assez grave pour déboucher sur la répression brutale, par l'armée, de manifestations à Bangkok. L'un des médecins du monarque a déclaré, mercredi, que Bumiphol Adulyadej, dont le cinquantenaire du règne a été fêté en grande pompe en 1995 et 1996, était « *tombé malade* » en raison de ses « *préoccupations* » face à « *la crise politique actuelle* ».

RÉHAUSSER LE PRESTIGE

Que ce commentaire ait été autorisé ou non par le palais, le message est d'autant plus retenu, aux yeux du public, que le roi, qui est âgé de soixante-dix ans et qui a déjà eu des problèmes cardiaques, a été hospitalisé, jeudi, pour un contrôle médical. Malgré les nouvelles très rassurantes diffusées par le palais vendredi, les parlementaires avaient intérêt à mettre rapidement un terme à des querelles internes qui, en paralysant l'action gouvernementale, exaspèrent les gens et commencent à agacer le FMI, lequel vient d'annoncer qu'il réclamera des comptes à Bangkok, fin novembre, avant de donner le feu vert à une deuxième tranche de crédits.

Le monarque actuel a tout fait pour rehausser le prestige de l'institution royale. Pour être très rares, les signaux en provenance du palais sont donc très souvent déterminants, surtout auprès d'une population qui adule son souverain et se méfie de politiciens jugés responsables du naufrage actuel. Le président de l'Assemblée nationale pourrait donc, dès samedi, confier à Chuan la tâche de former un gouvernement.

J.-C. P.

Le centre de Brazzaville, totalement dévasté, est aux mains des pillards

Les nouvelles autorités tentent de ramener le calme

Dans la capitale congolaise, pas une maison, pas un immeuble, n'a été épargné par les pillards qui sillonnent la ville, à pied ou dans de vieilles camionnettes. Les miliciens du président Denis Sassou Nguesso ont la difficile mission de confisquer les armes et de ramener les pilleurs à la raison. Pour le gouvernement, la priorité reste de consolider la paix. D'ici à la fin de l'année, un « forum national » devrait nommer les députés du futur Parlement.

BRAZZAVILLE
de notre envoyé spécial

Les pillards congolais sont vraiment consciencieux. Ils sont passés en vagues successives au centre de Brazzaville, comme des criquets pèlerins déferlent sur les maigres végétations du Sahel. Mais il reste toujours quelque chose à prendre. Ils le savent. La moquette usagée du Mbamou Palace était bien posée. Elle a résisté aux hordes dévastatrices jusqu'à ce qu'une bande de jeunes surexcités – cinq mois après le début de la guerre civile – ne finissent par l'avoir, en lambeaux, au prix de quelques ongles arrachés. *« C'est la faute à la guerre si on fait le volage. On n'y est pour rien »*, explique un énergumène, torse nu comme ses comparses et dégoulinant de sueur.

REPORTAGE

Pas une maison n'a été épargnée. Mais les quartiers périphériques se repeuplent lentement

La vieille Toyota croule sous la charge d'un tel butin et le poids des six voleurs. Mais, bonne fille, elle démarre quand même, manifestant contre ce mauvais traitement par quelques soubresauts désapprobateurs. Elle passe en pétaradant sous un calicot, tendu entre deux réverbères, expliquant que la *« TVA, taxe sur la valeur ajoutée, c'est l'impôt juste »*. Un adolescent dévale triomphant les marches de l'hôtel, un guéridon sur la tête, oublié par on ne sait quel distrait. Des voitures à bras chargées de portes, de lavabos et autres tubes néon prennent, elles aussi, le chemin des quartiers nord, fief des partisans du général Denis Sassou Nguesso, qui viennent de gagner la guerre.

CONFISQUER LES ARMES

Le centre-ville est totalement dévasté. Pas une maison, pas un immeuble, pas un appartement, pas un bureau n'a été épargné. Tout a été visité et dépouillé. Quelques coups de feu claquent ici et là. Des « Cobras », les miliciens de M. Sassou Nguesso, dûment mandatés par les nouvelles autorités militaires, essaient de ramener les pilleurs à la raison. Ils ont également pour mission de confisquer les armes. Une tâche délicate.

« Les hommes qui se déplacent sans ordre de mission sont appréhendés et désarmés », explique le colonel Emmanuel Avoukou, commandant en second du secteur-centre. *« Nous avons ramassé quelque trois cents armes individuelles en trois jours*, dit-il, *et des centaines d'autres ont été déposées spontanément par les jeunes "Cobras" qui se rendent dans les casernes, où ils espèrent être bientôt intégrés dans les futures forces congolaises. »*

Parti en août pour Kinshasa, Thierry Ansenne ne pensait pas trouver une telle désolation à son retour. La maison familiale, proche de l'hôtel Méridien, a brûlé. *« Il ne reste que des murs noircis par la fumée »*, dit-il. Son magasin, avenue de la Paix, est sinistré : *« Tout a été détruit ou emporté. »* Il a passé trois semaines et demi dans un hôtel de Kinshasa avant de se replier chez des Kinois qu'il avait hébergés à Brazzaville, lorsque ceux-ci avaient fui l'entrée des troupes de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa en mai. Un échange de bons procédés...

La quarantaine alerte, Thierry est producteur de musique. Il a tout perdu. Il ne reste pas un dossier, pas un papier, dans son bureau de l'avenue Paul-Doumer, mais il affiche un optimisme surprenant. *« J'ai réussi dans les affaires quand Sassou était président, dans les années 80*, raconte-t-il, *j'avais des commerces au centre et un restaurant à Bacongo. J'ai tout perdu pendant la première guerre civile de 1993-1994. Je suis prêt à tout reconstruire. Mais je n'ai plus un sou. Si on m'indemnise, si on me donne ne serait-ce que 5 millions de francs CFA* [50 000 francs français], *je redémarre. »*

A Bacongo, place forte des partisans de Bernard Kolélas, dernier premier ministre de Pascal Lissouba et ancien maire de Brazzaville, majoritairement issus de la région du pool, Régis Kanza est un commerçant heureux. Il trône derrière le comptoir de sa buvette, à gauche d'une terrasse ombragée. Une musique entraînante semble sourdre des murs. Le Hollywood est aussi une boîte de nuit. *« J'ouvre dès 9 heures le matin*, dit Régis, *les "Cobras" m'y obligent. »* Le jeune homme n'a pas quitté son quartier un seul jour pendant la guerre. Il ne s'est décidé à fermer sa boîte qu'à l'entrée des « Cobras » dans Bacongo. *« Je n'ai rien à me reprocher, mais j'avais peur. Nous étions tous cachés dans les maisons. Quand ils sont arrivés ici, ils avaient soif. Ils voulaient de la bière pour fêter leur victoire. J'ai ouvert »*, raconte-t-il simplement.

Dans l'obscurité de la boîte, un couple isolé sirote une bière tiède en subissant les assauts d'une musique assourdissante. *« Les "Cobras" arrivent plus tard. Ils seront là vers 16 heures. Ce sont mes principaux clients. Ils ont de l'argent et viennent faire la fête avec leurs copines. Avant eux, c'étaient les "Zoulous" de Lissouba et les "Ninjas" de Kolélas qui venaient ici. Depuis le début du mois de juin, je n'ai travaillé qu'avec des miliciens »*, constate Régis, qui trouve ses clients pleins de bonne volonté : *« Ils sont d'accord pour me laisser en dépôt les chargeurs de leurs armes avant d'entrer en boîte. »* Mais il en a trop vu. L'époque ne lui laissera pas bonne impression : *« Ici, bientôt, ça va s'appeler 5e Avenue, juste pour oublier la guerre. »*

Les quartiers périphériques de Brazzaville se repeuplent lentement. Les barrages se raréfient. Ceux qui étaient partis en exode à l'intérieur du pays rentrent avec les maigres biens qu'ils ont pu sauver avant de fuir. Ceux qui avaient dû traverser le fleuve pour rejoindre Kinshasa commencent, eux aussi, à rentrer chez eux. Mais le voyage coûte cher. On leur avait promis qu'il serait gratuit. Les autorités kinoises leur facturent la traversée au prix fort. Seuls les bacs et les vedettes de l'Onatra – l'Office national des transports du Congo-Kinshasa – fonctionnent. A Brazzaville, les bateaux ont été endommagés, pillés, sabotés.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Sur les hauteurs de Brazza, l'hôtel Méridien a moins souffert que les bâtiments du centre-ville. Les vitres sont cassées, des pans de béton manquent, pulvérisés par les roquettes, mais dans le lobby et le bar, fauteuils et tables n'ont pas été volés. C'est dans un coin du bar que le nouveau ministre congolais des affaires étrangères, Rodolphe Adada, donne ses audiences. Il vient de recevoir des diplomates russes et s'apprête à quitter le pays avec le président Denis Sassou Nguesso pour se rendre à Libreville, au Gabon, et participer au sommet des ACP. Il insiste sur les priorités du gouvernement : consolider la paix ; ramasser les armes qui traînent illégalement ; expliquer à la planète ce qui s'est passé à Brazzaville, et appeler les amis du Congo à soutenir le redémarrage d'un pays toujours privé d'eau et d'électricité.

Il explique la décision du gouvernement, réuni mardi 4 octobre pour son premier conseil des ministres à Mpila, la résidence privée de M. Sassou Nguesso, de mettre en place au plus vite *« un Forum national qui devra réfléchir sur la teneur et la durée de la période de transition, définir quand et comment organiser les futures élections législatives et présidentielle »*. Les participants à ce Forum devront également nommer les soixante-quinze députés du futur Parlement, conformément à ce que stipule le nouvel Acte fondamental du pays concocté par les Forces démocratiques unies (FDU), le parti du général Denis Sassou Nguesso, et rendu public la veille d'une cérémonie d'investiture rétablissant celui-ci dans une fonction dont il avait été privé par les urnes en 1992. Tout devrait être bouclé d'ici à la fin de l'année puisque ce Parlement, selon M. Adada, aura à voter le budget de l'Etat pour l'année 1998.

Frédéric Fritscher

Un ministre ulcéré par les commentaires de la presse

Recevant au crépuscule, dans un bureau sans lumière de la résidence présidentielle de Mpila, François Ibovi, ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, est ulcéré par les commentaires de la presse internationale sur la composition du nouveau gouvernement. *« Comment peut-on dire qu'il s'agit d'une ouverture timide, timorée ?*, s'indigne-t-il, *alors qu'il s'agit d'un véritable rassemblement de toutes les sensibilités politiques et sociologiques du Congo autour du président Sassou. »*

Le ministre en veut pour preuve la présence d'anciens proches de MM. Lissouba et Kolelas au gouvernement. C'est irréfutable. Mais les Congolais, devenus les champions de la volte-face politique, au cours de ces dernières années, ne sont plus à un changement d'alliance près. Et la majorité des ministres sont originaires du Nord, comme le président Sassou Nguesso, le nouveau chef d'état-major de l'armée, le colonel Yves Mongo Motando, et les deux tiers de ses officiers.

L'opposition argentine se prépare à l'échéance présidentielle

Graciela Fernandez Meijide, député de la province de Buenos Aires, est la nouvelle « star » politique

BUENOS AIRES
de notre correspondante

« Avant, les gens savaient qu'il y avait des voleurs parmi les fonctionnaires, mais ils se consolaient en pensant que le gouvernement faisait des choses. Désormais, les gens ne veulent plus qu'on les vole, et ils exigent que l'on fasse quelque chose. » Moins de quinze jours après les élections législatives qui l'ont consacrée comme l'une des nouvelles étoiles de la politique argentine, Graciela Fernandez Meijide semble résumer les raisons de la victoire écrasante de l'opposition sur le Parti justicialiste (PJ, péroniste), mais aussi le défi que doit affronter désormais la toute jeune Alliance d'opposition, regroupant l'Union civique radicale (UCR) et le Frepaso (Front pour un pays solidaire), Alliance créée seulement quelques semaines avant le scrutin.

Après huit ans de suprématie du Parti justicialiste, les règles du jeu ont changé. A partir du 10 décembre, la nouvelle Chambre des députés, où les péronistes ont perdu la majorité absolue, s'ancrera sur la plate-forme de l'opposition pour consolider une alliance qui, malgré son hétérogénéité, devra être capable d'élaborer un programme de gouvernement en vue des présidentielles de 1999.

Dans son bureau décoré de la photo de son fils Pablo, disparu pendant le dernière dictature militaire (1976-1983), Graciela Fernandez Meijide savoure paisiblement sa victoire historique dans la province de Buenos Aires, qui regroupe près du tiers de la population. Elle se garde pourtant de tout triomphalisme.

UN « SOMMET PÉRONISTE »

Au lendemain des élections, la crise boursière asiatique est venue rappeler la dépendance de l'Argentine vis-à-vis de l'étranger, comme les faiblesses d'un pays dont les déficits fiscal et commercial menacent de freiner au Congrès les propositions de l'Alliance en faveur de la santé, de l'éducation et de la lutte contre le chômage. *« Un des principaux objectifs de l'Alliance est de soutenir ce gouvernement jusqu'à ce qu'il doive partir en 1999 »*, précise Mme Fernandez Meijide, insistant sur la volonté de dialogue de l'opposition afin d'éviter tout affrontement *« sauvage »* avec le parti au pouvoir, qui risquerait de paralyser la vie parlementaire.

Dans l'immédiat, elle estime que les députés de l'Alliance devront s'acquitter essentiellement d'un *« travail de contrôle »*. *« Nous allons, par exemple, voter le prochain projet de budget pour 1998. Mais nous allons exiger des changements dans l'attribution de certains fonds et, surtout, exercer un contrôle de gestion qui est pour l'instant inexistant. L'an dernier, au moins 30 % des fonds qui avaient été attribués sont passés on ne sait où ! L'Argentine a le même budget de la santé que le Canada, mais ici la question est de savoir où passe l'argent ? Ce n'est pas la même chose pour les citoyens qui doivent se serrer la ceinture d'avoir à le faire dans un contexte d'austérité que d'avoir à le faire, comme c'est le cas actuellement, dans un climat d'enrichissement ostentatoire de certains fonctionnaires. »*

Les analystes économiques de l'Alliance ne remettent pas en cause le modèle économique libéral mis en place par le président Menem. La représentante du Frepaso estime que *« la convertibilité, la stabilité, l'ouverture des marchés et les privatisations ne sont que des instruments. Mais en privilégiant l'économie et en laissant pour plus tard les problèmes sociaux et institutionnels, le gouvernement Menem a favorisé un véritable réseau de mafias. Pour nous, ce qui est en question, c'est le modèle de gouvernement, une culture politique qui justifie la corruption et méprise les institutions. Nous n'avons rien contre les privatisations, mais combien de pots-de-vin ont été versés ? Deux fonctionnaires ont touché respectivement 7 millions et 9 millions de dollars pour la privatisation des téléphones »*, affirme la nouvelle députée, qui revendique *« honnêteté et transparence »* garanties par des organismes de régulation et une justice indépendante.

Considérée par beaucoup comme la candidate de l'opposition la mieux placée pour succéder dans deux ans à M. Menem, Graciela Fernandez Meijide affirme qu'il n'y aura pas d'annonce de candidature à la présidence avant septembre ou octobre 1998 pour éviter toute bataille anticipée au sein de l'Alliance.

Entretemps, l'un des grands objectifs du Frepaso, sous la houlette de Carlos *« Chacho »* Alvarez, un dissident péroniste considéré comme le stratège du parti et un des cerveaux de l'Alliance, est d'élargir la coalition afin d'offrir une *« véritable alternative de pouvoir »* en 1999. Il s'agit de conquérir certains dirigeants péronistes, dont quelques gouverneurs de province rebelles, et de profiter des règlements de comptes entre factions qu'a entraînés, au sein du parti officiel, la cuisante défaite du 26 octobre. Conscient des risques de *« trahisons »*, le président Menem s'est empressé de resserrer les rangs derrière lui et a annoncé *« un sommet péroniste »* le 6 novembre.

Christine Legrand

Polémique entre l'armée chilienne et le président Frei

SANTIAGO. Les responsables de l'armée chilienne ont vivement réagit à la décision du président Eduardo Frei, le 4 novembre, d'opposer son veto à la promotion du général Jaime Lepe. Ancien fonctionnaire de la Dina (le service secret de la dictature) et proche collaborateur du général Pinochet, le général Lepe est accusé par la justice espagnole d'avoir participé à l'assassinat de Carmelo Soria, fonctionnaire espagnol des Nations unies, dont le corps torturé avait été retrouvé abandonné dans une voiture le 15 juillet 1976, à Santiago. Dans un communiqué publié mercredi 5 novembre, l'armée proteste contre la décision présidentielle *« qui porte un coup sévère à l'avenir d'un officier de qualité »*. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **GRANDE-BRETAGNE : le candidat du Parti travailliste au** pouvoir a remporté, jeudi 6 novembre, une élection partielle à Paisley, près de Glasgow, destinée à pourvoir le siège laissé vacant par le suicide d'un député Labour, Gordon McMaster. – *(AFP.)*

■ ***CHYPRE : le président chypriote grec Glafcos Cléridès,*** 78 ans, élu en février 1993, a annoncé, jeudi 6 novembre, qu'il allait solliciter un second mandat de cinq ans, en février 1998. Outre M. Cléridès (Parti conservateur), l'ancien président de la République (1988-1993) et chef des Démocrates unis, George Vassiliou, est candidat, ainsi que l'ancien chef de la diplomatie George Iacovou, indépendant, soutenu par le principal parti de gauche, Akel (ex-communiste). – *(AFP.)*

■ **Le médiateur américain pour Chypre, Richard Holbrooke,** est attendu, lundi 10 novembre, dans l'île pour une série de rencontres *« informelles »*, a indiqué, jeudi le département d'Etat. – *(AFP.)*

■ ***ESPAGNE-PORTUGAL : au moins trente-deux personnes ont* trouvé la mort** dans la nuit de mercredi 5 à jeudi 6 novembre en Espagne et au Portugal à la suite de pluies diluviennes qui se sont abattues sur le sud-ouest de la péninsule Ibérique. – *(AFP.)*

M. Clinton veut avoir les mains libres pour négocier des accords économiques

WASHINGTON. La Maison Blanche n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir que la Chambre des représentants émette un vote positif, vendredi 7 novembre, sur le *« fast track »*, procédure qui donnerait au président Bill Clinton les mains libres pour négocier de nouveaux accords de libre échange. Le président affirme avoir besoin du *« fast track »* pour négocier sans craindre les interventions du Congrès qui n'aurait à se prononcer que par « oui » ou « non » sur le traité final.

La minorité démocrate à la Chambre est divisée sur le renouvellement du *« fast track »*. Paradoxalement, le soutien au président vient essentiellement des Républicains, partisans du libre échange, qui ont une courte majorité à la Chambre. Une défaite serait un revers humiliant pour M. Clinton. Washington veut notamment conclure de nouveaux accords de libre échange en Amérique du Sud, semblable à l'Accord de libre échange nord-américain (Alena) qui regroupe, depuis 1994, Etats-Unis, Canada et Mexique – *(AFP.)*

EMPLOI L'examen à l'Assemblée nationale, jeudi 6 novembre, du budget du travail et de l'emploi, a donné lieu à un débat sur le bien-fondé des allégements de cotisations patronales sur les bas salaires. ● MARTINE AUBRY trouve faible le nombre d'emplois créés grâce aux dispositifs d'exonération pour un coût estimé à 40 milliards de francs. ● LA MINISTRE de l'emploi a annoncé que l'allocation spéciale de solidarité, pour les chômeurs de longue durée, serait majorée de 1 500 francs après plus de 40 ans de cotisations. ● UN PROJET DE LOI sera présenté dans quelques mois sur un renforcement de *« la sécurité juridique des procédures »* de licenciement. ● SELON L'INSEE, l'emploi salarié a très légèrement baissé en 1996 tandis que les aides publiques ont bénéficié à un peu moins de salariés. Le temps partiel (16,6 % des actifs) a progressé.

Martine Aubry s'interroge sur le bien-fondé des allégements de charges

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur le budget de l'emploi et du travail, l'opposition a défendu les ristournes de cotisations patronales instaurées par le gouvernement d'Alain Juppé

QUELLE EST L'EFFICACITÉ réelle des allègements et exonérations de charges sociales pesant sur les bas salaires en matière d'emploi ? L'examen des crédits du travail et de l'emploi, jeudi 6 novembre, à l'Assemblée nationale a été l'occasion d'un vaste débat.

La réduction du coût du travail, par l'allègement des charges sur les bas salaires, constituait le fer de lance de la politique de l'emploi, menée par le gouvernement d'Alain Juppé. Ce dernier avait choisi d'exonérer les cotisations sociales des employeurs pour les salaires inférieurs à 133 % du SMIC, plafond d'exonération qui est ramené à 130 % dans le projet de budget pour 1998.

Moins de charges pour maintenir ou créer les emplois moins qualifiés : la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a souligné, que le donnant-donnant n'avait pas vraiment fonctionné. L'exonération à 133 % du SMIC coûte quelque *« 40 milliards de francs aux finances publiques »*, a t-elle indiqué, en soulignant que *« selon les premières conclusions, toutes convergentes, 45 000 emplois auraient été créés grâce à cette mesure »*. Ainsi, a-t-elle ajouté, le coût unitaire d'un emploi créé par cette mesure *« est quatre fois supérieur à celui d'un emploi-jeune »*.

Auparavant, Mme Aubry avait précisé que le gouvernement avait inscrit 8,05 milliards de francs pour financer 100 000 emplois-jeunes en 1998, *« soit une aide forfaitaire de 92 000 francs par poste »*, s'ajoutant aux 2 milliards de francs dégagés par les décrets d'avance pour les 50 000 premiers emplois créés en 1997.

LA FORCE DE LA CONJONCTURE

Le dispositif d'allègement de charges doit-il pour autant être remis en cause ? Mme Aubry s'est refusée à *« vouloir tirer des conclusions définitives »*. Elle a fait remarquer que *« la faiblesse de la conjoncture »* a pu empêcher les allègements de charges de donner leur *« plein effet »*, puisque les entreprises n'embauchent pas s'il n'y a pas de demande, *« même si le coût du travail diminue »*. *« Il faut travailler pour continuer à y voir plus clair »* a-t-elle indiqué.

Mme Aubry a annoncé son intention de déposer un rapport au parlement *« pour faire le point sur l'ensemble des aides à l'emploi »*. *« Le statu quo en 1998 sur les exonérations de charges patronales ne signifie pas une interruption du mouvement d'allègement des charges sur les salaires »*, a-t-elle affirmé, précisant qu'*« il y a d'autres voies pour réduire le coût du travail »*.

Elle a notamment confirmé que le gouvernement travaillait pour 1998 sur un élargissement de l'assiette des cotisations patronales. *« Une telle réforme permettra de moins charger les salaires et de faire payer davantage les entreprises en fonction d'autres indicateurs »*, a-t-elle souligné.

Le rétablissement de la *« proratisation »* pour le temps partiel – c'est-à-dire d'un allègement de charges proportionnel au temps travaillé – a à nouveau relancé les discussions sur la réduction du coût du travail. *« Si on fait le choix d'alléger, il ne faut pas s'arrêter en chemin »*, a estimé l'ancien ministre du travail Jacques Barrot (UDF-FD, Haute-Loire). Pour le temps partiel, M. Barrot a jugé qu'il y avait des *« abus »* mais que *« s'il est choisi et incité, il peut être intéressant »*.

« La proratisation n'est que justice », a répliqué Mme Aubry, estimant que le développement du travail partiel avait *« des effets pervers si évidents que les organisations patronales ne se sont pas offusquées d'une telle mesure »*. A propos du temps partiel, Jean-Claude Boulard (PS, Sarthe) a dénoncé les aides *« tout à fait injustifiées »* dont bénéficie le secteur de la grande distribution.

Concernant les travailleurs indépendants, M. Barrot a repris un amendement de Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne), réservant l'exonération des cotisations maladie des créateurs ou repreneurs d'entreprises à ceux dont les revenus professionnels annuels ne dépassent pas 65 856 francs. Cet amendement a été adopté de justesse (RPR, UDF, et le communiste Maxime Gremetz) contre l'avis de Mme Aubry.

A cette occasion, la ministre a critiqué les dérives de la loi Madelin sur les travailleurs indépendants. *« Le récent conflit de Roissy a montré que des bagagistes avaient été embauchés par une entreprise privée qui les contraignait à devenir indépendants, pour échapper au SMIC et aux cotisations »*, a-t-elle expliqué.

Interrogée par Jean Le Garrec (PS, Nord) sur le sort des chômeurs de longue durée, Mme Aubry a indiqué que la dotation concernant les allocations chômage du régime de solidarité augmentait de 500 millions de francs dans le projet de loi de finances 1998.

Elle a annoncé que l'allocation spéciale de solidarité (ASS) serait majorée de 1 500 francs pour les personnes ayant validé plus de 40 ans de cotisations. Outre cette majoration spécifique, qui sera insérée *« soit en seconde lecture, soit dans le projet de loi contre l'exclusion »*, Mme Aubry s'est engagée à *« revaloriser le niveau de l'ASS resté étale depuis 1994 »*.

Evoquant les dispositifs de pré-retraite, elle a déclaré que le nombre d'entrées en pré-retraite en 1998 serait limité à 20 000 contre 30 000 en 1997, car *« ce n'est pas à la collectivité d'assumer le coût des restructurations »*.

Caroline Monnot

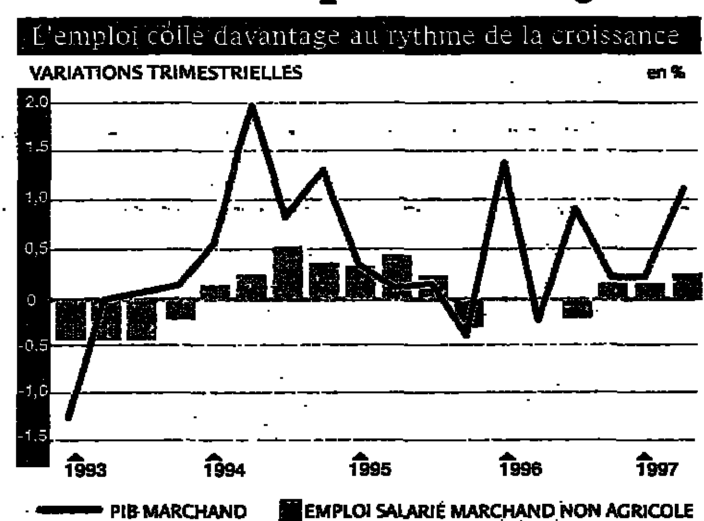
Le plan textile est prorogé d'un an sous conditions

Les députés ont adopté, jeudi 6 novembre, un amendement du gouvernement qui proroge d'un an les aides du « plan textile » pour certaines entreprises. Sont concernées les entreprises des secteurs textile, habillement, cuir et chaussures n'ayant pas épuisé les aides autorisées par la Commission européenne qui impliquent un maximum de *« 650 000 francs pendant trois ans à une même entreprise »*. Le but, a expliqué Mme Aubry, *« est de pallier l'effet brutal qu'aurait pour les petites entreprises de ces secteurs un arrêt immédiat du dispositif en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 1998 »*.

Le coût budgétaire de cette mesure est de 500 millions de francs, a t-elle expliqué. Le dispositif de réduction de charges sociales connu sous le nom de « plan textile » a été mis en place, en avril 1996, par le gouvernement d'Alain Juppé. La Commission européenne avait décrété illégales ces aides dont bénéficient plusieurs milliers d'entreprises en France.

Le nombre des emplois a stagné en 1996

L'ANNÉE 1996 ne restera pas comme en grand cru pour l'emploi, même s'il s'est redressé au dernier trimestre et que, depuis, la reprise des créations de postes de travail se confirme. C'est le constat que dresse l'Insee dans *La France, portrait social* (200 pages, 79 francs), une nouvelle publication destinée, comme son nom l'indique, à présenter un tableau des grandes évolutions sociales.



L'emploi marchand a très légèrement reculé en 1996 par rapport à 1995. Il a baissé dans l'industrie (-2%) et progressé dans le tertiaire (+5%).

L'emploi salarié a globalement stagné par rapport à 1995, et l'entrée de nouvelles personnes sur le marché du travail – la population active potentielle s'est accrue d'environ 110 000 personnes – est venue gonfler le nombre de chômeurs.

Avec 14,5 millions d'emplois salariés dans le secteur non agricole, et 22,1 millions au total, 1996 a été marquée par un très léger recul par rapport à 1995, où les chiffres étaient respectivement de 14,562 millions et 22,192 millions. Si l'on tient compte du développement du temps partiel, qui concernait 16,6 % des actifs en mars 1997 (contre 15,8 % en mars 1996), on peut en conclure que le volume de travail offert par l'économie française n'a pas évolué l'an dernier.

Cela s'explique, selon l'Insee, par une *« conjoncture macro-économique peu favorable »*, la croissance s'étant sensiblement ralentie dès le milieu de l'année 1995. Ce ralentissement (+ 1,2 % de croissance en moyenne annuelle en 1996, contre + 2 % en 1995) a diversement affecté le domaine de l'emploi selon les secteurs. Dans le secteur marchand non agricole, l'emploi a reculé de 2 % dans l'industrie manufacturière et de 5 % dans le bâtiment-travaux publics, l'un des secteurs les plus sinistrés de l'économie, alors qu'il progressait de 1,3 % en glissement annuel dans le tertiaire.

Dans un moment où le taux d'activité (rapport de la population active à la population âgée de 15 ans et plus) stagne, deux tendances se sont dégagées. Amorcée depuis plusieurs années, la baisse du taux d'activité des 15 à 24 ans a encore diminué en 1996 et la scolarisation a poursuivi sa progression. En revanche, ce taux a augmenté après l'âge de 50 ans, l'année 1996 marquant, selon l'Insee, *« l'arrivée dans cette classe d'âge des premières générations nombreuses du baby-boom »*. Le nombre accru des plus de 50 ans au travail s'explique aussi par un recul sensible des préretraites, que la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, compte encore réduire l'an prochain.

FEMMES ET TEMPS PARTIEL

Ce résultat est *« d'autant plus remarquable »*, selon l'Insee, que l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), qui permet à des travailleurs âgés de partir en retraite contre l'embauche de jeunes, a été forte (52 000 salariés concernés). Les experts de l'Insee notent que cette remontée des taux d'activité après 50 ans *« contribue à corriger légèrement la situation atypique de la France qui est, parmi les sept grands pays industrialisés, et à l'exception de l'Italie, le pays dans lequel les taux d'activité après 55 ans sont les plus bas »*.

Un autre phénomène a marqué 1996 : la progression du temps partiel, notamment chez les femmes. Depuis 1990, la proportion de ce type d'emplois féminins est passée de 23,6 % à 30,9 %, cette forme d'emploi bénéficiant d'allègements de cotisations sociales importants. L'Insee note que ce type de travail est *« de plus en plus fréquemment subi »* (par 40 % des salariés).

L'année 1996 aura été marquée par des réformes importantes : une baisse accrue des charges sociales ; un recentrage des politiques d'aide à l'emploi sur les publics les plus en difficulté (baisse du nombre de contrats emploi-solidarité, « reprofilage » des contrats initiative-emploi sur les jeunes en difficulté et les chômeurs de très longue durée) ; le vote de la loi Robien, que le gouvernement a décidé d'abroger dans le cadre de l'instauration progressive des 35 heures.

Alors que la politique d'aide à l'emploi avait bénéficié à un nombre croissant de personnes ces dernières années, elle a marqué le pas l'an dernier, bénéficiant à 2,135 millions de personnes (dont 1 million dans le secteur marchand), soit 175 000 de moins que l'année précédente. Mais l'Insee estime que du fait de la montée en puissance de l'ARPE (financée par l'Unedic), l'effet de cette politique sur le chômage a été *« plus important »* qu'en 1995.

Jean-Michel Bezat

MM. Tiberi, Barre et Gaudin se méfient des emplois-jeunes

Paris, Lyon et Marseille posent leurs conditions

LES EMPLOIS-JEUNES de Martine Aubry alimentent depuis plusieurs semaines le débat politique au Conseil de Paris, entre la majorité municipale RPR-UDF et l'opposition socialiste. Jeudi 6 novembre, en plein débat parlementaire sur la loi créant ces emplois, la municipalité parisienne a rallié à sa cause Marseille et Lyon. Les trois villes, gérées par l'opposition et soumises à un statut commun, instauré par la loi Paris-Marseille-Lyon, dite « loi PML », posent des conditions au gouvernement, à l'issue d'une concertation entres leurs maires respectifs, Jean Tiberi (RPR) à Paris, Jean-Claude Gaudin (UDF) à Marseille et Raymond Barre (apparenté UDF) à Lyon.

La crainte, déjà exprimée par M. Tiberi dans l'enceinte parisienne, est que la loi Aubry aboutisse à dessaisir la mairie centrale du contrôle des futurs emplois-jeunes. *« La signature entre chacune des trois villes et l'Etat d'un contrat d'objectifs portant sur le développement de l'ensemble des emplois-jeunes au sein de leurs services... doit suffire à la mobilisation de l'aide de l'Etat sans que celui-ci doive agréer individuellement chaque projet »*, précise le communiqué.

A la mi-octobre, M. Tiberi avait fait part par écrit à Daniel Vaillant, maire socialiste du 18e arrondissement et ministre des relations avec le Parlement, de son mécontentement devant l'intervention de Martine Aubry elle-même, devant les associations du 18e, à propos des emplois-jeunes. Ces *« projets (...) relèvent à l'évidence de la municipalité de Paris, interlocuteur naturel des services de l'Etat concernés, et notamment du ministère des affaires sociales »*, avait-il rappelé.

Dans leur front commun pour ne pas leur voir échapper la politique de création d'emplois de proximité et d'insertion des jeunes, les trois villes d'opposition posent au gouvernement des conditions préalables à leur engagement dans les « emplois Aubry ».

PAS DE « DISCRIMINATIONS »

Elles exigent la transformation en emplois-jeunes de la totalité des contrats emplois-ville qu'elles ont signés ou cofinancés. Paris, Marseille et Lyon s'étaient engagées dans la création, sur quatre ans, de 1 000 emplois-ville chacune, à raison de 250 par an. *« Par respect des jeunes ainsi inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, il n'est pas concevable de faire coexister deux dispositifs dont les modalités diffèrent, créant des discriminations sans fondement »*, continue le communiqué, qui souligne l'attachement des trois municipalités à une démarche d'insertion, alors que le dispositif Aubry est axé plus globalement sur l'emploi.

Les trois villes demandent enfin un contrôle de l'Etat sur les projets des associations, de façon *« à ne pas engager les villes sans leur consentement explicite »*.

La crainte de l'Hôtel de Ville de Paris est d'être mis devant le fait accompli par des accords de financement entre l'Etat (80 %) et des associations qui se révéleraient par la suite dans l'incapacité d'assurer leur part de 20 %, et se retourneraient vers les collectivités locales. Surtout si ces associations étaient choisies par les mairies d'arrondissement, dont six sont détenues par l'opposition de gauche. Voilà pourquoi M. Tiberi défend pied à pied la compétence de la mairie centrale dans un domaine auquel le jeune électorat parisien peut se montrer sensible.

Pascale Sauvage

Le gouvernement veut « renforcer la sécurité juridique » des licenciements

RETOUR à la case départ : le gouvernement n'envisage visiblement plus de rétablir, contrairement au programme du Parti socialiste, l'autorisation administrative préalable de licenciement. Répondant, jeudi 6 novembre, à une question de Maxime Gremetz (PC, Somme), lors du débat sur le budget de l'emploi à l'Assemblée nationale, Martine Aubry a indiqué qu'une nouvelle législation *« devra renforcer la sécurité juridique des procédures, mise à mal par une jurisprudence complexe et parfois contradictoire, et améliorer la protection des salariés »*.

Le texte que la ministre de l'emploi et de la solidarité présentera *« dans quelques mois »* traitera ainsi *« de la prévention du licenciement, de la gestion prévisionnelle des effectifs, de l'organisation de débats en comité d'entreprise et de la mise à contribution des structures interprofessionnelles locales pour les reclassements »*.

En juin 1996, lors de sa convention sur la démocratie, le PS s'était prononcé pour *« un véritable contrôle des licenciements »*, en prévoyant qu'au terme des consultations des instances du personnel *« l'inspection du travail est obligatoirement saisie »*. Lionel Jospin avait alors fait une concession à l'aile gauche de son parti, et notamment à Jean Poperen et Henri Emmanuelli, pour éviter un amendement de la gauche socialiste sur le rétablissement de l'autorisation administrative.

Le texte initial sur la démocratie avait retenu un schéma mis au point par Jack Lang avec Martine Aubry, Jean Le Garrec et François Hollande. Il s'agissait d'un système de *« recours suspensif contre les licenciements »*. Le comité d'entreprise, ou à défaut les délégués du personnel, se voyaient reconnaître le droit, au terme des consultations déjà prévues, de déposer *« un recours suspensif contre l'ensemble de la procédure de licenciement »* économique auprès de l'inspection du travail. Cette dernière pouvait ainsi imposer un nouveau délai de négociation.

Mme AUBRY A GAIN DE CAUSE

En cas de blocage, le comité d'entreprise disposait d'un *« nouveau recours suspensif devant les tribunaux judiciaires »*, qui avaient deux mois pour se prononcer. Seules les petites entreprises *« dépourvues de structures représentatives du personnel »* étaient soumises à *« un avis obligatoire »* de la direction régionale du travail sur les licenciements.

M. Jospin avait redonné à l'inspection du travail une possibilité générale de *« refuser les licenciements »*, préférant le contrôle administratif à la démarche contractuelle et judiciaire de Mme Aubry. La plate-forme électorale du PS, adoptée le 2 mai, indiquait nettement : *« Pour combattre les procédures abusives, nous rétablirons un contrôle administratif des licenciements. »*

Mais, dans son discours de politique générale, le 19 juin, le premier ministre avait seulement parlé de la nécessité de *« réexaminer la législation en matière de licenciement économique, afin que celle-ci ne puisse conjuguer précarité pour les salariés et incertitude juridique pour les entreprises »*.

Le 1er juillet, le bureau national du PS, à l'occasion d'un débat animé sur la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, avait réclamé *« la mise à l'ordre du jour dans les meilleurs délais du rétablissement de l'autorisation administrative préalable aux licenciements économiques »*.

Mme Aubry, demeurée hostile au rétablissement de l'autorisation administrative, a finalement obtenu gain de cause. Alors que dans la préparation du congrès du PS à Brest, du 21 au 23 novembre, les motions de Marie-Thérèse Mutin et de la Gauche socialiste demandent le retour à l'autorisation, la motion de M. Hollande, signée par M. Jospin et Mme Aubry, se contente de juger *« nécessaire qu'une loi contrôlant les licenciements abusifs soit rapidement votée »*.

Michel Noblecourt

هكذا من الاصل

Les députés de la majorité saluent le budget du logement

Le ministre confirme la suppression prochaine de l'« amortissement Périssol » pour l'investissement locatif privé

« BON BUDGET de transition », *« affichant clairement ses priorités sociales »* : les députés de la majorité ont tenu à relever, lors du débat sur le budget du logement à l'Assemblée nationale, le tournant pris, selon eux, par le gouvernement. Le rapporteur spécial de la commission des finances, Jean Louis Dumont (PS, Meuse), a souligné qu'il *« redevient une priorité nationale »* avec une augmentation des crédits de 6,7 % par rapport à 1997. *« Ce projet de budget rompt avac la logique antérieure »*, a souligné Philippe Decaudin (PS, Vienne) tout en regrettant certains dispositions restrictives concernant l'accession sociale à la propriété.

La remise à niveau des aides personnelles au logement, gelées depuis 1994 (+ 3,3 milliards de francs) et l'effort important consacré au logement social et très social sont les deux éléments majeurs de satisfaction à gauche. *« Nous regarderons avec intérêt et vigilance la programmation des 30 000 PLA très sociaux et nous attendons qu'ils ne restent pas à l'état d'avance »*, a déclaré Jean-Michel Marchand (RCV, Maine-et-Loire).

« NOUS SORTONS DE LA FICTION »

Le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, a répondu que la réalisation *« effective de 80 000 prêts locatifs aidés (PLA) sociaux et très sociaux* [est] *inscrite au budget 1998 pour un montant de 1,4 milliard de francs. Nous sortons,* a poursuivi M. Besson, *de la fiction des effets d'annonce qui marquaient les budgets précédents, qui annoncaient 30 000 PLA très sociaux mais ne pouvaient en financer que la moitié »*.

Le secrétaire d'Etat a tenu à marquer que, *« pour la première fois »*, un programme de 10 000 logements allait bénéficier d'une subvention majorée de 20 % qui, pour les organismes constructeurs, s'ajoutera au bénéfice du taux réduit de TVA de 20,6 % à 5,5 %, désormais applicable à toute la construction sociale, opérations de réhabilitation comprises.

M. Besson souhaite *« diversifier »* l'offre de logements sociaux, actuellement inacessibles aux familles les plus modestes. *« Si je comprends pleinement qu'il ait fallu développer une recherche de logements d'urgence,* a-t-il souligné, *si je n'exclus pas le recours à la réquisition dans ces cas d'absence anormale d'utilisation d'immeubles, je mesure les limites de ces réponses qui sont soit très provisoires, soit très insuffisantes quantitativement. »*

L'opposition a concentré le tir sur deux dispositifs initiés par le précédent gouvernement et sur lesquels planent, selon elle, incertitudes et menaces. Pour François Loos (UDF-rad., Bas Rhin) et pour Jean-Marie Morisset (UDF-FD, Deux-Sèvres), la pérennité du prêt à taux zéro pour l'accession sociale à la propriété n'est pas assurée après 1999, dans la mesure où la reconduction du prélèvement sur le 1 % patronal n'est pas prévue. *« Vous n'avez pas les mains libres dans ce dossier*, a déclaré M. Morisset à l'adresse de M. Besson, *car Bercy veut vider le prêt à taux zéro de son contenu. »*

L'autre motif d'insatisfaction pour la droite est l'abandon *« programmé »* de l'« amortissement Périssol » pour l'investisssement locatif privé. S'il a gardé le silence sur le mode de financement futur du prêt à taux zéro, M. Besson a répondu très clairement sur le second point. *« L'amortissement coûte cher, sa charge réelle est différée et l'avantage qu'il constitue est d'autant plus important quand l'investisseur est dans les tranches élevées de l'impôt sur le revenu,* a-t-il dit. *En outre, il offre peu de contreparties à la collectivité. » « Nous travaillons donc à son remplacement »*, a conclu le secrétaire d'Etat. Ce budget sera voté avec l'ensemble équipement et tourisme.

Christine Garin

La CFDT et FO estiment qu'une négociation salariale est possible dans la fonction publique

Le ministre propose une augmentation supplémentaire des plus bas salaires

La CFDT et Force ouvrière estiment qu'il n'est pas impossible d'ouvrir une négociation salariale dans la fonction publique. Le ministre, Emile Zuccarelli, a proposé de relever les salaires des agents de la catégorie C, ce que FO considère comme une façon déguisée de régler le contentieux de 1996. La satisfaction de FO est importante, compte tenu du rôle charnière que joue cette troisème organisation représentative.

LE MINISTRE de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a poursuivi ses entretiens bilatéraux avec les sept fédérations de fonctionnaires, jeudi 6 novembre, en recevant la CFDT et Force ouvrière. Les positions de départ du ministre et des organisations incitaient fortement au pessimisme (*Le Monde* du 6 novembre), puisque ces dernières demandent un rattrapage salarial pour 1996, année où il n'y a pas eu d'augmentation générale, alors que le ministère leur laissait entendre qu'il ne pouvait satisfaire cette revendication.

La CGT, première organisation représentative des trois fonctions publiques, reçue mercredi 5 novembre, a conforté ce pessimisme, en soulignant que le ministre acceptait d'*« examiner »*, mais non d'*« apurer »* le contentieux relatif à l'année 1996, et qu'il ne proposait aucune date de négociation.

En revanche, la CFDT et Force ouvrière, reçues jeudi, ont estimé que tout espoir n'était pas perdu. Le fait que le ministre ait accepté d'examiner le contentieux de 1996 est un bon point, pour Michel Périer, secrétaire général de l'Union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilés.

Roland Gaillard, secrétaire général de l'Union interfédérale des agents de la fonction publique Force ouvrière, a déclaré : *« Pour la première fois, j'ai le sentiment que le gouvernement se pose des questions sur le rattrapage de 1996. »* Le ministre lui aurait proposé de donner un « bonus » aux agents de catégorie C (recrutés officiellement au niveau du brevet), ce qui, selon M. Gaillard, *« serait une façon de compenser la perte de salaire subie en 1996 »*.

MINI-COUP DE THÉÂTRE

Ces déclarations ressemblent à un mini-coup de théâtre, puisque le matin même, lors d'une conférence de presse organisée à la confédération, en présence de Marc Blondel, M. Gaillard ne cachait pas son mécontentement, et insistait sur le fait que son organisation *« n'accepterait pas de ce gouvernement ce qu'elle a refusé du précédent »*. Or, si Force ouvrière se dit satisfaite par certaines propositions du ministre, il n'est pas impossible qu'une négociation s'engage.

Comme le soulignait, à juste titre, M. Gaillard lors de sa conférence de presse, son organisation joue un *« rôle charnière »*. Troisième organisation représentative des trois fonctions publiques, avec plus de 440 000 voix aux élections professionnelles, elle peut être appelée à jouer un rôle d'arbitre entre les organisations dites « contestataires » (FSU et CGT, qui comptent 820 000 voix) et les « réformistes » (UNSA, CFDT, CFTC, CGC, qui en comptent 889 500).

FO s'était éloignée de la politique contractuelle salariale au moment des accords Durafour, et n'avait pas signé l'accord de 1993. Mais elle semble prête à renouer avec une politique modérée : elle demande un simple maintien du pouvoir d'achat, et non un rattrapage correspondant au pouvoir d'achat perdu depuis 1982, bien que ce soit une revendication de sa minorité trotskiste.

Les courbes qui représentent les pertes de salaire subies depuis 1982 sont toujours présentes dans les dossiers que diffuse FO, mais l'organisation syndicale n'en tire pas de conséquences en termes de revendications. Interrogé sur ce point, M. Blondel a répondu, sous forme de boutade, jeudi 6 novembre : *« Nous conservons ces courbes seulement pour faire acte de mémoire. »*

Sur un autre secteur, FO vient de montrer qu'elle pouvait changer de comportement : M. Gaillard a expliqué que, depuis toujours, son organisation se refusait à désigner un candidat à la présidence du comité interministériel d'action sociale, instance créée en 1970, qui affecte des crédits pour le logement, la restauration, ou les colonies de vacances des enfants des fonctionnaires. Mais, *« compte tenu de la forte augmentation des crédits qui ont été affectés à ce poste dans le budget 1998 »*, M. Gaillard a accepté de désigner une candidate : il s'agit de Marie-Suzy Pingier.

Rafaële Rivais

Jack Lang veut élargir le rôle de la commission des affaires étrangères

JACK LANG souhaite que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, qu'il préside, aille désormais au-delà de ses activités traditionnelles sur les relations internationales en les élargissant aux droits de l'homme, à l'économie mondiale et à l'avenir de l'Europe.


PARLEMENT

Pour ce faire, le député (PS) du Loir-et-Cher a indiqué, jeudi 6 novembre, qu'il *« entend multiplier »* au cours des semaines à venir l'audition de personnalités aussi diverses que l'Irlandais Gerry Adams, leader du Sinn Fein, le 12 novembre, Wolfgang Schaeuble, président de la CDU au Bundestag, le 3 décembre, José Ramos-Horta, Prix Nobel de la paix et dirigeant de la résistance au Timor-Oriental, le 4 décembre, l'archevêque sud-africain et Prix Nobel de la paix Desmond Tutu, ainsi que le secrétaire au Foreign office, Robin Cook, et le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, à l'approche de la présidence britannique de l'Union européenne.

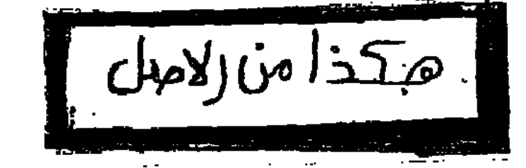
DÉPÊCHES

■ **BUDGET : la majorité RPR-UDF du Sénat souhaite « une cure d'amaigrissement » des dépenses de l'Etat,** qui *« coûte trop cher et pèse trop lourd »*, selon les propos tenus par Maurice Blin (Un. centr., Ardennes), mercredi 5 novembre, à l'issue d'une réunion des sénateurs de la majorité consacrée à la loi de finances que le Sénat examinera à partir du 20 novembre. *« Nous rejetons toute augmentation de la dépense publique »*, a souligné M. Blin, en ajoutant qu'il s'agit du *« désaccord le plus fort avec le gouvernement »*.

■ **IMMIGRATION : selon le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, la motivation de tous les refus de visa,** demandée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), exigerait la création de centaines d'emplois supplémentaires. Entendu par la commission des lois de l'Assemblée nationale qui poursuivait, jeudi 6 novembre, ses auditions sur les projets de loi concernant l'immigration et la nationalité, M. Védrine a salué l'*« approche équilibrée du droit d'asile, qui est conforté, consolidé »* dans le texte du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

■ **NOMADES : les sénateurs ont adopté en première lecture, jeudi 6 novembre,** contre l'avis du gouvernement, une proposition de loi sur l'accueil des gens du voyage. La majorité RPR-UDF a voté pour, tandis que le PS et le PCF se sont abstenus. Ce texte, destiné à compléter la loi du 31 mai 1990, prévoit principalement la création d'un schéma national d'accueil, une mutualisation des coûts des aires de stationnement ainsi que de nouveaux moyens d'action des maires pour faire cesser le stationnement irrégulier. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, a estimé qu'il fallait appliquer la loi qui porte son nom avant de trouver *« une solution équilibrée »* à un problème *« compliqué »*.

■ **ELF AQUITAINE : le député Vert Noël Mamère (Gironde) a demandé,** mercredi 5 novembre, à l'occasion de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, la création d'une commission d'enquête sur la politique africaine d'Elf Aquitaine. Le groupe pétrolier est au centre d'une enquête judiciaire sur des montages financiers présumés douteux, mettant notamment en cause sa filiale gabonaise.



La CFDT route signe le protocole d'accord élaboré avec le patronat

Principal syndicat de salariés du transport routier, l'organisation animée par Joël Le Coq, qui revendique les trois quarts des barrages établis par les grévistes, estime que les avancées salariales obtenues des chefs d'entreprise justifient la reprise du travail

Patronat et syndicats du transport routier se retrouvaient à 15 heures, vendredi 7 novembre, *pour une réunion de signature* du protocole rédigé dans la nuit de jeudi à vendredi. Le principal syndicat de chauffeurs, la CFDT, devait parapher ce texte après avoir consulté, au cours de la matinée, *ses syndicats locaux et la centaine de* barrages qu'elle contrôle. Les organisations patronales ont accepté des modifications du protocole préparé la veille (*Le Monde* du 7 novembre) : l'augmentation de 6 % pour les chauffeurs et de 4 % pour les sédentaires a été définitivement avancée, de manière rétroactive, au 1er octobre 1997 ; l'augmentation des salaires des chauffeurs de cars de voyageurs a été portée à 4 %, contre 3 % dans le projet de jeudi ; enfin, la définition des salaires minimaux mensuels a été précisée, afin d'en exclure la totalité des primes et avantages annexes. Le gouvernement a publié, vendredi, au *Journal officiel*, un décret destiné à *« assurer un meilleur contrôle de l'accès à la profession de transporteur »*.

PATRONAT ET SYNDICATS du transport routier se retrouvaient à 15 heures, vendredi 7 novembre, pour une réunion de signature du protocole rédigé dans la nuit de jeudi à vendredi. Le principal syndicat de routiers, la CFDT, déclare au *Monde* qu'il signera ce texte après avoir consulté au cours de la matinée ses 90 syndicats locaux et la centaine de barrages qu'il contrôle. Quelques heures plus tôt, le patronat avait accepté des modifications du protocole préparé la veille, après une réunion marathon de vingt et une heures. L'augmentation de 6 % pour les chauffeurs et de 4 % pour les sédentaires a été définitivement avancée, de manière rétroactive, au 1er octobre 1997. L'augmentation des salaires des chauffeurs de cars de voyageurs a été portée à 4 %, contre 3 % la veille. Enfin, les salaires minima mensuels ont été précisés, afin d'en exclure la totalité des primes et avantages annexes.

Y a-t-il un routier dans le camion ?

La fédération CFDT des transports estimait, jeudi, que six de ses sept objectifs dans le secteur routier avaient été *« atteints »*, notamment les *« 10 000 francs pour 200 heures »*, *« une augmentation plus importante au 1er novembre 1997, avec 1 % supplémentaire et avancée au 1er octobre »*, une *« définition du taux horaire et du salaire mensuel »*, ainsi qu'une *« refonte des classifications »*. Elle demeurait insatisfaite du sort réservé aux chauffeurs du secteur des transports de voyageurs et aux ambulanciers, qui ne sont pas concernés par l'instauration d'un salaire minimum de branche. Dans la branche voyageurs, les négociations se poursuivent par ailleurs sur le congé de fin d'activité à 55 ans.

La CGT procédait également à la consultation de sa base, vendredi matin. *« A l'heure qu'il est nous ne signerons pas »*, indiquait au *Monde*, vendredi à 10 heures, Alain Renaud, secrétaire général de la branche routes de la CGT. La CGT réclame notamment le versement de la prime de 3 000 francs promise à l'issue du dernier conflit mais versée par une très faible minorité d'entreprises. Côté patronal, on explique qu'*« il faut savoir sortir des conflits »* et qu'*« une partie des avancées salariales actuelles va contrebalancer le non-versement de cette prime »*.

« Les revendications salariales n'ont pas toutes été satifaites mais il ne faut pas limiter le conflit à ce protocole », estime cependant Alain Renaud. *« La grève a permis d'engranger de nouveaux points d'appui, notamment les engagements gouvernementaux sur un meilleur contrôle de la profession et l'obtention d'un salaire minimum de branche »*, poursuivait-il. *« Nous appelons les salariés à réfléchir sur les suites de l'action »*, concluait Alain Renaud.

Force ouvrière indiquait également au *Monde* qu'elle ne signerait pas. Elle estime que l'accord salarial est trop limité. *« Les 10 000 francs par mois pour 200 heures en l'an 2000 ne sont accordés qu'à la catégorie la plus élevée, soit 10 000 chauffeurs »*, regrette FO. Le syndicat refuse aussi la clause sur la possible dénonciation des accords d'entreprise et l'annualisation du temps de travail que réclame le patronat. *« Une organisation syndicale est en train de faire de la désinformation totale »*, fulminait Roger Poletti, secrétaire général de la branche routes de FO, à la sortie de la table des négociations. *« Certains essayent de nous forcer la main, de nous faire passer pour des vilains. Mais on verra, demain, qui sont les traîtres à la classe ouvrière »*, a-t-il ajouté.

Sur le terrain, quelque 150 barrages, dont 20 bloquants, étaient encore recensés vendredi en début de matinée par le Centre national d'information routière (CNIR), perturbant notamment la circulation de certaines villes. La circulation était ainsi difficile en Normandie (autour de Caen, Rouen, Le Havre), dans l'Est (Troyes, Chaumont, Saint-Dizier) et le Sud (Toulouse, Narbonne). Certains barrages avaient été levés dans la matinée mais d'autres étaient constitués dans le même temps.

● Les transporteurs routiers bas-rhinois affiliés à la CFDT ont voté vendredi matin à Strasbourg à 96 % en faveur de la signature de l'accord conclu dans la nuit avec le patronat, mais annoncé dans la foulée une manifestation. *« Notre vote en faveur de la signature de l'accord ne signifie pas pour autant l'arrêt de la grève ni celui de nos actions »*, expliquait le secrétaire de la fédération départementale de la CFDT.

● Les routiers grévistes de Savoie et Haute-Savoie vont lever vendredi après-midi les barrages qu'ils avaient mis en place aux dépôts de carburants des deux départements, a indiqué un responsable de la CFDT.

● Dans le Nord-Pas-de-Calais, de nouveaux barrages se sont formés dans la nuit. Le trafic reste paralysé dans les deux sens sur l'autoroute A1, à hauteur de Phalempin (au sud de Lille).

● En Haute-Normandie, les routiers manifestaient dès jeudi la volonté de « tenir » tout le week-end. La Seine-Maritime et le Calvados font partie des départements les plus touchés.

● Dans les Bouches-du-Rhône, un des points forts du conflit, la situation restait identique sur le front des barrages (Vitrolles, Salons-de-Provence). Sur l'hypothèse d'une levée des barrages pour le week-end, le responsable CFDT, Jean-Yves Petit, se gardait bien de faire un pronostic vendredi matin. Comme le confiait un militant CGT, les camionneurs, loin de chez eux, pencheront plutôt pour la conclusion du conflit, à la fin d'une semaine passée sur les routes.

● En Bretagne, la situation se normalise. Les stations-service sont progressivement réapprovisionnées depuis mercredi et, vendredi, en début de matinée, les routes semblaient entièrement dégagées.

● En Auvergne, un nouveau barrage était signalé sur l'autoroute A72, au niveau des Matres-d'Artrières (Puy-de-Dôme).

● En Rhône-Alpes, en revanche, un barrage installé sur l'autoroute A7 à Chasse-sur-Rhône, bloquant au sud de Lyon plus de 300 poids-lourds depuis jeudi 21 heures, a été levé à 3 heures par les militants CFDT, après que trois camions des grévistes ont été sabotés.

Christophe Jakubyszyn (avec nos correspondants régionaux)

Lionel Jospin promet aux Britanniques des indemnisations rapides

Comme il l'avait annoncé, le premier ministre britannique, Tony Blair, a interrogé Lionel Jospin, lors du dîner qui a ouvert le sommet franco-britannique, jeudi 6 novembre à Londres, sur l'état d'avancement des négociations pour résoudre le conflit des routiers. Si Jacques Chirac n'est pas intervenu, le chef du gouvernement a fait un point de la situation et a promis que la procédure d'indemnisation des transporteurs britanniques affectés par les barrages sera plus rapide que lors de la grève de novembre 1996. Les Britanniques attendent toujours le règlement des quelque cinq cents demandes d'indemnisation qu'ils avaient présentées à la suite des blocages routiers de 1996. – (AFP.)

Le gouvernement renforce la réglementation

Pour prouver sa détermination, le gouvernement a publié au *Journal officiel*, vendredi 7 novembre, un décret destiné à *« assurer un meilleur contrôle de l'accès à la profession de transporteur »*. Promis par le premier ministre, Lionel Jospin, qui l'avait évoqué devant les députés mercredi, le texte confie aux préfets le soin de veiller à l'*« honorabilité professionnelle »* et à la *« capacité financière »* des dirigeants des entreprises de transport, chefs d'entreprise, associés ou gérants. Seront interdits d'exercice les dirigeants ayant fait l'objet de condamnations judiciaires, notamment pour non-respect de conditions de travail dans les transports routiers et pour infractions dans les relations de sous-traitance.

Les sociétés de transport routier devront par ailleurs disposer de capitaux propres ou de cautions bancaires d'un montant d'au moins 100 000 francs pour le premier véhicule, de 50 000 francs pour le deuxième et de 21 000 francs pour chacun des véhicules suivants.

Au Mans, un sentiment de victoire empreint de scepticisme

LE MANS
de notre envoyé spécial

Dans la nuit de jeudi à vendredi, Marc Le Saux, patron des routiers CFDT de la Sarthe et de la Mayenne, part dormir quelques heures en sachant qu'il va ruminer *« quatre, cinq fois »* son discours prévu à l'aube. Au téléphone, le barrage flottant de La Flèche demande l'autorisation de se maintenir *« pour se faire plaisir, ils ont le sentiment que c'est le dernier jour »*. A l'intérieur du semi-remorque du piquet de grève, on a installé de grandes tables pour dîner. Une quarantaine de routiers regardent le journal télévisé : *« un espoir de déblocage »*.

« Ouais, on part ! », hurlent les chauffeurs bloqués. *« Vos gueules ! »*, répondent les grévistes. Ces derniers épluchent les propositions patronales, sortent les calculettes, personne n'explose de joie. *« Ça me convient, mais on lève le barrage lundi »*, lance Thierry, qui avait prévu un cochon de lait pour le week-end. *« 400 balles d'augmentation, ça me paie mes cartouches de clopes »*, marmonne un non-gréviste *« solidaire »*. Jean-Marc se demande s'il n'a pas fait grève pour rien, *« mais pour les autres, les petits salaires »*. Bruno estime qu'il faut exiger les 10 000 francs pour 200 heures *« tout de suite, sans attendre l'an 2000 »*. Un ancien, près du feu, est de toute façon sceptique : *« Tout ça peut être remis en cause l'an prochain avec l'introduction du cabotage en France des concurrents européens. »* Il règne une sorte d'approbation silencieuse autour de ces accords ; un malaise, aussi.

Benito et Bruno conviennent que les patrons ont dû revenir à la table des négociations et se prononcer *« sur nos propositions et pas les leurs »* : *« On a montré au pays qu'on pouvait se battre et que c'était payant. »* Un chauffeur bloqué n'approuve qu'à moitié : *« Ce sont des bons chiffres, mais est-ce que ça va être tenu ? Qu'est-ce qu'on a comme garanties ? En 1996, c'était signé et on s'est fait baiser. »* Les grévistes répondent que, pour la première fois, les patrons ont abandonné toute idée d'annualisation : *« On a arraché un vrai statut du chauffeur, avec un taux horaire garanti, un salaire minimum. C'est pas rien, c'est presque historique. »*

ABSENCE D'ENTHOUSIASME

Marc Le Saux explique que, dans ce secteur où tout était permis, *« les gars n'ont jamais vu leur profession évoluer »*. *« Pour eux*, dit-il, *c'est nouveau. Ils n'y croient pas encore. On n'est pas comme dans une boîte classique où, d'année en année, les salariés obtiennent des choses. »* Il ne cache pas que cet accord constitue la victoire de la CFDT. *« On a été les seuls à engager un travail de fond, depuis quinze ans, pour réfléchir à ce statut dans un milieu où c'était la loi de la jungle et la chasse aux syndiqués »*, explique-t-il. Il peste contre les surenchères de la CGT et de FO : *« Ils ne savent même pas ce que c'est que de tenir un barrage ; c'est à se dégoûter d'être honnête. »*

Dominique, syndiqué CFDT, nuance et tente d'expliquer l'absence d'enthousiasme : *« Les mecs n'ont pas le sentiment d'avoir gagné quelque chose de fort, parce que les patrons n'ont pas respecté la parole de l'an dernier. Question de principe. Faudrait qu'ils lâchent la prime de 3 000 balles. »* Marc Le Saux y voit là un paradoxe. *« D'accord, ce mouvement est né de ce non-paiement d'une prime qui, rappelons-le, était ponctuelle ; mais il a permis une avancée autrement plus importante : 23 % d'augmentation pour les petits salaires et, là, c'est tous les mois. »* Dominique : *« On a du mal à monter des sections syndicales. Va expliquer que ce qui va être signé va être appliqué ! »* Thierry, qui revient d'un barrage flottant improvisé dans la nuit, déplore : *« Si tous les chauffeurs étaient solidaires, on serait les rois. Quand je pense qu'il y en a qui sont prêts à te passer encore sur le corps alors qu'on se bat pour eux ! »* Finalement, il se dit prêt à renoncer à son cochon de lait, samedi, et à lever le barrage : *« Y'a pas photo ! »*

Dominique Le Guilledoux

Les camionneurs néerlandais sont les mieux payés d'Europe

AMSTERDAM
de notre correspondant

Aux Pays-Bas, le salaire des chauffeurs routiers représente 46 % des coûts totaux des transporteurs. *« C'est le chiffre le plus élevé du Vieux Continent »*, indique Théo Boelhouwer, directeur de la fédération Transport et Logistique Nederland (TLN), qui regroupe la grande majorité des sociétés de transport routier. *« Si l'indice 100 correspond au salaire moyen d'un chauffeur néerlandais, son équivalent en France sera payé à l'indice 85,3. Nos routiers sont les mieux payés d'Europe »*, précise son confrère Hans Koeleman.

Les syndicats ne contestent pas cette analyse. *« Les chauffeurs français font la grève pour obtenir 10 000 francs pour 200 heures par mois. Ici, un routier international ayant au moins cinq ans d'expérience gagne 3 800 florins bruts par mois (11 400 francs) sur une base de quarante heures par semaine. Les heures supplémentaires sont payées 130 % en semaine et 150 % le week-end ; les heures d'attente sont rémunérées à 100 %. »* Au siège de la branche transports du grand syndicat FNV, Bert Duymen ajoute : *« Les routiers ayant moins d'expérience ou ne faisant que du transport à l'intérieur des frontières touchent entre 3 500 et 3 600 florins par mois, et les heures supplémentaires sont payées sur la même base. »*

Représentants des patrons et des salariés insistent sur le professionnalisme des chauffeurs. *« Ils parlent des langues étrangères »*, souligne M. Duymen. *« Ils sont plus productifs »*, affirme M. Koeleman. Selon une étude de TLN, les Pays-Bas se placent en deuxième position pour le coût par unité transportée en Europe (derrière l'Allemagne), et en première place pour la productivité (devant la Belgique). La France est, respectivement, numéro quatre et six.

Ces quelques éléments ne suffisent cependant pas à expliquer comment, dans une Europe ouverte à la concurrence, les Pays-Bas peuvent assurer à leurs chauffeurs les meilleurs salaires. La première réponse réside dans l'internationalisation de leurs entreprises, rendue nécessaire par la petite taille du pays. *« Un transporteur français peut gagner sa vie sur Paris-Marseille ; son homologue néerlandais passe la frontière après 200 kilomètres »*, rappelle M. Boelhouwer.

« PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT »

Les Pays-Bas abritent le plus grand port du monde, Rotterdam, le troisième aéroport, le plus grand marché aux fleurs de la planète. Ils sont un grand producteur de fruits et légumes. Bref, les Pays-Bas se définissent comme *« le centre de distribution de l'Europe »*, bénéficiant d'importantes économies d'échelle.

Au total, 28 % du transport routier entre pays d'Europe est assuré par des sociétés néerlandaises, qui possèdent le parc automobile le plus moderne de l'Union (six ans d'âge en moyenne). *« Nous avons toujours donné la priorité à l'investissement »*, affirme M. Koeleman. On compte aux Pays-Bas relativement moins de petites sociétés de transport routier. Sur 10 652 firmes en 1996, TLN en dénombrait 55 disposant d'au moins 100 véhicules, et 1 186 ayant entre 15 et 50 camions. *« Cette tranche moyenne est beaucoup plus représentée ici qu'en France »*, commente M. Boelhouwer.

Enfin, les transporteurs se sont spécialisés – par pays ou par produit – et, surtout, cherchent la valeur ajoutée que représentent les activités en amont ou en aval du transport. *« L'emballage, le conditionnement, l'étiquetage, toutes ces activités représentent à l'heure actuelle près de 15 % du chiffre d'affaires de la profession »*, dit-on au TLN. Et ces activités sont beaucoup plus lucratives : le transport simple ne génère que 1 % de rentabilité, contre 6 à 8 % pour la logistique.

Alain Franco

cord élaboré avec le patron

هكذا من الأصل

Le Front national cherche à exploiter le désarroi de la droite à Pontoise

Une élection municipale partielle est prévue

IL N'Y A PAS de petite élection pour le délégué général du Front national, Bruno Mégret, et son parti. Ainsi, jeudi 6 novembre au soir, il s'est déplacé à Pontoise (Val-d'Oise), pour soutenir une de ses proches, Marie-Thérèse Philippe, membre du comité central du FN, qui mène la liste Front national aux élections municipales partielles des 16 et 23 novembre. Une élection provoquée, volontairement, par le maire socialiste Jean-Michel Rollot. Ce dernier qui avait ravi la mairie, en 1995, au maire UDF sortant Philippe Hémet, se trouvait dans une position délicate. Très vite après l'élection, douze membres d'une équipe rapidement constituée en raison du lâchage du PS avaient démissionné. Sept élus de la liste UDF-RPR avaient fait de même en mars 1996. Le quorum des deux tiers n'était atteint que grâce au maintien des deux élues du Front national et dépendait donc de leur bon vouloir.

N'hésitant pas à « politiser » l'élection, M. Mégret a insisté sur la double importance que le parti d'extrême droite lui accorde. Non seulement les électeurs seront amenés à choisir pour *« une municipalité qui conditionne la vie citoyenne »* mais aussi, a-t-il expliqué, entre des *« mouvements politiques qui mènent des combats à l'échelle nationale »*. *« Au-delà même de l'enjeu local,* a déclaré M. Mégret devant environ deux cents sympatisans, *vous aurez à faire passer un message qui* (...) *sera examiné à l'échelon national comme un signe et, d'une certaine façon, va* (...) *donner le coup d'envoi de la grande bataille politique qui va faire rage dans quelques mois qui viennent pour les élections cantonales et régionales. »*

Exploitant le désarroi de la droite, fustigeant la gauche au gouvernement et plus particulièrement Lionel Jospin, qualifié de *« grand embrouilleur de la politique française »* menant une politique *d'« imposture »*, M. Mégret veut croire que tout est possible pour son parti. *« Ce qui a commencé à être fait à Toulon, à Marignane, à Orange, à Vitrolles-en-Provence, peut demain se faire ici, et demain dans bien d'autres villes de notre pays et à l'échelle de la nation toute entière »*, a-t-il expliqué. M. Mégret a affirmé que *« Marie-Thérèse Philippe et ses colistiers peuvent gagner les élections »*.

UN MILLIER DE MANIFESTANTS

En fait, la liste du Front national, déjà menée par Mme Philippe, avait obtenu 14,87 % des suffrages au second tour des élections municipales de 1995 et était arrivée en troisième position derrière M. Rollot (DVG, 44,42 %) et Philippe Hemet (UDF, 40,71 %). Lors des élections législatives de 1997, Mme Philippe avait, au second tour, rassemblé 14,96 % des suffrages (20,52 % au premier tour). Si cette dernière peut espérer tirer profit d'une droite désorganisée elle ne devrait pas, comme l'espère M. Mégret, mettre en danger le maire.

Juste avant le meeting du Front national, M. Rollot, ainsi que Dominique Lefebvre, maire (PS) de Cergy, directeur de cabinet de Catherine Trautmann, s'étaient joints à une manifestation d'environ un millier de personnes organisée par une vingtaine d'organisations de gauche (PS, PC, Verts, CGT, CFDT, Ras l'Front, etc.) pour protester contre le Front national et la présence de M. Mégret dans la ville de Pontoise.

Christiane Chombeau

Philippe Séguin se fait fort de dégager « une ligne commune » au sein du RPR

Le président du mouvement est critiqué par certains chiraquiens

La phase de débat qui précède, au RPR, les assises prévues pour le 31 janvier 1998 doit s'achever à la fin de novembre. Le président du parti, Philippe Séguin, s'efforce d'amener les militants à discuter de sa rénovation et de dégager une synthèse. Cette méthode continue de faire l'objet de critiques de la part de certains chiraquiens, qui lui reprochent de ne pas suffisamment combattre le gouvernement de M. Jospin.

PHILIPPE SÉGUIN sur le divan de survie du RPR... Rien ne l'agace autant, en ce moment, que ces railleries lancées par quelques-uns de ses compagnons selon lesquelles le mouvement néogaulliste ne serait plus bon que pour l'introspection, voire la psychanalyse. Une fois par semaine en moyenne, l'ancien maire d'Epinal participe à l'une des quelque mille sept cents assemblées locales que le RPR doit organiser avant la fin de novembre dans les circonscriptions législatives. Il ne fait qu'appliquer la décision prise par les assises du 6 juillet, mais, comme le dit Charles Pasqua, la démarche est peut-être *« un peu trop intellectuelle »*. *« Le débat, ce n'est pas tellement notre truc »*, observe l'ancien ministre, qui participait, jeudi 6 novembre, à Asnières et à Bagneux, dans son département des Hauts-de-Seine, à deux de ces débats.

« Des tas de gens se moquent de nous », déplorait, le même soir, M. Séguin. Encore ignorait-il que l'ancien responsable de *La Lettre de la nation*, Georges Broussine, congédié par M. Séguin peu après son accession à la présidence du RPR, allait sonner la charge le lendemain. Dans une tribune publiée vendredi par *Libération*, M. Broussine s'en prend vivement à la nouvelle direction du mouvement. *« Que le président du RPR critique plus qu'implicitement une déclaration du président de la République sur les crimes de Vichy n'est pas très décent »*, écrit par exemple l'ancien éditorialiste.

Une fois encore, M. Séguin est appelé à proclamer sa fidélité à Jacques Chirac. Mais force est de constater que, quel que soit leur attachement au chef de l'Etat, les militants du RPR ont d'autres soucis. Il a ainsi fallu attendre plus d'une heure, le 30 octobre à Maubeuge, pour qu'un militant fasse référence à M. Chirac, et encore l'a-t-il fait en ces termes : *« C'est un peu de sa faute si nous sommes dans l'opposition. »* Jeudi, à Asnières, il a fallu attendre la conclusion du débat pour que M. Séguin – le premier et le seul – évoque le président de la République.

Dans l'exercice d'introspection qu'on leur propose, les militants continuent d'être très sévères pour le gouvernement d'Alain Juppé, qui *« s'adressait à une France d'énarques »*. *« Il faut dégager le RPR de cette image de parti conservateur »* ; *« Il faut redevenir un parti populaire »* ; *« Nous n'avons pas tenu nos promesses. On pousse la jeunesse dans les bras du FN »*, entend-on dire. Les militants ne sont pas plus indulgents vis-à-vis des hésitations des députés RPR au début de la session. *« L'abstention de l'opposition* [sur le projet de loi de Martine Aubry], *c'est lamentable. Ce n'est pas digne ! »*, s'est exclamé un militant d'Asnières.

TON OFFENSIF

M. Séguin, qui avait lui-même hésité à voter contre le projet, a fait amende honorable. *« C'est un épisode qui a fait beaucoup de mal »*, a-t-il reconnu. *« Je crois que les députés ont compris la leçon et qu'ils s'efforcent de voter de façon cohérente, à 99 % contre le gouvernement. Les déchets ne sont pas compris par l'opinion publique »*, a-t-il ajouté.

D'une manière générale, le ton est à l'offensive. Si personne, publiquement, n'ose proposer une alliance avec le Front national, M. Pasqua reconnait qu'une minorité de militants y est favorable. *« Nous sommes extrêmement timides sur la question de la nationalité »*, regrettait un militant à Asnières, qui ne savait pas encore que le RPR s'apprête à lancer une pétition nationale contre les projets de loi Chevènement-Guigou. *« On n'ose pas dire un certain nombre de choses parce qu'on a peur d'être traités de fachos »*, a renchéri une dame. L'ancien policier Robert Broussard, à la retraite, qui participait à la réunion, a ajouté : *« Effectivement, il faut oser. Le RPR est un parti adulte et majeur. Il n'a pas à se positionner par rapport au FN. »*

Le président du RPR continue de penser que la démarche engagée permettra de dégager *« une ligne commune »* et de parvenir, comme au lendemain des élections législatives, à éviter un éclatement du parti.

Jean-Louis Saux

François Bayrou est favorable à une Constitution européenne

PRÉSIDENT de Force démocrate, François Bayrou se déclare partisan, dans un entretien à *La Croix* du 7 novembre, de la rédaction d'une *« Constitution pour l'Europe »*, qui établisse notamment *« la répartition des compétences »* et règle *« les problèmes de hiérarchie entre le droit national et le droit communautaire »*. M. Bayrou ajoute qu'il n'a *« pas arrêté* [son] *vote »* sur la ratification du traité d'Amsterdam.

D'autre part, M. Bayrou a indiqué, jeudi 6 novembre, qu'il n'était pas hostile à l'idée, formulée par Helmut Schmidt dans l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* daté du même jour, que Valéry Giscard d'Estaing soit proposé à la présidence de la future Banque centrale européenne (BCE). *« Ou bien,* a expliqué M. Bayrou, *le président de la BCE est un technicien et c'est dans ce cadre que se place la proposition française de Jean-Claude Trichet. Ou bien le président est une figure politique de grande expérience ayant un technicien comme bras droit »* et, *« de ce point de vue-là, l'expérience internationale et européenne de M. Giscard d'Estaing* (...) *donnerait une dimension exceptionnelle à cette fonction. »*

Jérôme Calvet pourrait quitter la direction du Trésor

UNE FIGURE connue de la direction du Trésor devrait prochainement quitter ses fonctions à Bercy. Il s'agit de Jérôme Calvet. Ancien directeur adjoint du cabinet du ministre de l'économie Edmond Alphandéry, et actuellement sous-directeur au Trésor, chargé des participations, c'est lui qui, à ce titre, a eu la responsabilité du dossier d'ouverture du capital de France Télécom. La demande du fils de l'ancien patron de PSA pour quitter la fonction publique a récemment été examinée par la commission de déontologie. Il devrait passer au privé.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOIS-JEUNES : Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, a signé,** jeudi 6 novembre, avec les conseils régional et général de la Réunion et la municipalité de Saint-Denis une convention dont l'objectif est de créer *près de 3 500 emplois-jeunes* en trois ans dans l'île. Au cours de sa visite, M. Queyranne a qualifié d'*« extrêmement préoccupant »* le problème du chômage à la Réunion : l'île connaît en effet le taux de chômage le plus élevé de tous les départements français, avec environ 42 % de chômeurs. Un jeune Réunionnais sur deux est sans emploi. L'Etat devrait fournir à la Réunion pendant cinq ans une aide de 92 000 francs par emploi et par an (80 % du SMIC).

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le PDG d'Eramet, Yves Rambaud, a confirmé,** jeudi 6 novembre, dans une lettre adressée au premier ministre et rendue publique à Nouméa, que sa société accepte l'accord proposé par Philippe Essig dans la répartition des gisements de nickel (*Le Monde* du 4 novembre). Le haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, Dominique Bur, a aussitôt appelé le FLNKS à mettre fin au blocage des mines d'Eramet. – *(Corresp.)*

■ **RÉGIONALES : Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a déclaré,** vendredi 7 novembre, dans un entretien à *La Provence*, que François Léotard, président de l'UDF, a *« fait un choix courageux »* en se portant candidat à la présidence de la région PACA. *« Ce sera sûrement un combat difficile »*, a ajouté M. Madelin.

هكذا من الاصل

GÉNÉTIQUE ***La cour d'appel de Paris a décidé, jeudi 6 novembre, d'ordonner l'exhumation du corps d'Yves Montand, décédé en 1991, pour que soit pratiqué un test génétique de recherche en paternité. Cet arrêt, exceptionnel, est aujourd'hui contesté par la famille de l'acteur, même si elle ne s'était pas formellement opposée à une éventuelle analyse. ● L'ARRÊT de la cour fait suite à huit années de procédures judiciaires entamées par une jeune femme, Aurore Drossart, née en 1975 et qui affirme être la fille naturelle d'Yves Montand. ● L'ACTEUR et chanteur s'était toujours refusé du temps de son vivant à se soumettre à de tels tests. Le 6 septembre 1994, le tribunal de Paris avait jugé en première instance qu'Aurore Drossart était bien la fille de l'acteur. La cour d'appel avait alors été saisie par la famille d'Yves Montand.***

Le corps d'Yves Montand sera exhumé pour un test d'ADN

La décision de la cour d'appel de Paris, exceptionnelle, fait suite à huit années de procédures judiciaires menées par une jeune femme qui se dit la fille de l'acteur et chanteur, mort en 1991. La recherche génétique en paternité permettra d'établir ou non la filiation

LA cour d'appel de Paris a ordonné, jeudi 6 novembre, l'exhumation du corps d'Yves Montand, décédé le 9 novembre 1991, afin de déterminer, si le comédien est le père d'Aurore Drossart, qui prétend depuis des années être sa fille. Cette expertise, qui devra être réalisée avant le 30 juin 1998, permettra de conduire des analyses génétiques comparatives entre les deux personnes. Présidée par Evelyne Collomp, la première chambre a pris sa décision au vu du rapport du professeur Philippe Rouger, un expert en biologie qui avait déclaré ne pouvoir répondre avec certitude à la question de la paternité sans disposer d'un échantillon d'ADN d'Yves Montand.

A la demande de la cour, le professeur Rouger avait réalisé une première expertise comparant les sangs de Valentin, le fils d'Yves Montand, de Carole Amiel, sa mère, de Lydia Livi, la sœur du comédien, et d'Aurore et Anne-Gilberte Drossart « *afin de dire si Yves Livi, dit Yves Montand, peut ou non être le père d'Aurore Drossart* ». Le professeur avait estimé que « *la difficulté de cette expertise résultait de l'absence de prélèvement du père putatif* ». « *La preuve formelle de paternité ou de non-paternité ne pourra être apportée que par l'étude de cellules ou de tissus prélevés chez M. Yves Livi dit Yves Montand.* »

La cour en déduit que « *en l'état actuel des investigations, la paternité d'Yves Livi à l'égard d'Aurore Drossart ne peut pas être formellement exclue* ». Elle constate donc qu'une « *certitude ne pourra reposer (...)que sur l'étude de cellules ou de tissus prélevés sur le corps d'Yves Livi, à supposer que l'ADN soit encore de bonne qualité six ans après le décès de l'intéressé* ». Restait le problème du consentement, qui dans ces procédures, est obligatoire. La cour considère que le consentement propre d'Yves Montand, décédé, « *ne peut bien évidemment plus être recherché* ». « *En tout état de cause, ses ayant-droits ont fait connaître qu'ils ne s'opposaient pas à une analyse génétique après exhumation de leur auteur si elle était estimée nécessaire.* »

Selon la cour, il convient « *dans ces conditions alors qu'il est de l'intérêt essentiel des parties d'aboutir dans toute la mesure du possible à une certitude biologique, d'ordonner un complément d'expertise confié à trois experts, à l'effet de procéder, si cela est encore possible, après exhumation du corps, à l'identification génétique d'Yves Livi, dit Yves Montand, pour déterminer s'il peut ou non être le père d'Aurore Drossart.* » L'expertise a été confiée au docteur Dominique Lecomte, aux professeurs Philippe Rouger Christian Doutreme-Puiche et au docteur Moisan.



L'exhumation du corps de l'artiste, qui est inhumé au cimetière du Père Lachaise, à Paris, conclut une querelle juridique qui dure depuis plus de huit ans. A la fin des années 80, Aurore Drossart, âgée de vingt-deux ans, et sa mère Anne-Gilberte, avaient engagé une action en recherche de paternité naturelle. En avril 1990, la justice avait ordonné une analyse sanguine d'Yves Montand mais l'acteur, qui niait être le père d'Aurore, avait refusé de s'y soumettre. Quatre ans plus tard, le 6 septembre 1994, le tribunal de Paris avait estimé, au vu de la ressemblance physique entre les deux personnes et sur la foi de témoignages sur les relations Yves Montand et Anne Drossart, que le chanteur était bien le père d'Aurore. Catherine Allégret, la fille de Simone Signoret adoptée par Yves Montand, et Carole Amiel, la dernière compagne de l'acteur, avaient alors fait appel.

Née en 1975, Aurore Drossart a repris à sa majorité l'action intentée dans un premier temps par sa mère. Elle affirme qu'elle a toujours souffert qu'Yves Montand ait nié cette filiation. En 1994, elle avait considéré la décision du tribunal de Paris comme une « *victoire morale* ». « *Evidemment, ça ne me rendra pas mon père*, disait-elle alors. *J'aurais préféré être reconnue de son vivant, qu'il joue un minimum son rôle de père et c'est dommage.* » Interrogée sur l'héritage de l'acteur, qui lui reviendra en partie si la procédure aboutit, elle avait répondu qu'elle ne voyait pas « *pourquoi elle n'aurait pas droit à une partie* ».

L'avocat de la famille Drossart, Gilbert Collard, a dit sa « *satisfaction* » après la décision de la cour d'appel de Paris. « *Ce n'est pas notre faute si la preuve peut venir d'outre-tombe*, a déclaré Gilbert Collard en reconnaissant que cette décision était « *d'application délicate* ». « *Cette analyse doit être entreprise dans tout le respect du à la dépouille humaine* » a-t-il poursuivi. « *Peux-t-on rester des années et des années dans le doute* », a ajouté Mᵉ Collard, qui a admis que cette expertise serait « *difficile à vivre* » pour les proches de l'acteur.

La famille d'Yves Montand, se dit, en revanche, choquée. Carole Amiel, la dernière compagne du comédien et la mère de son fils, Valentin, a déclaré qu'elle était « *très triste qu'on ne le laisse pas reposer en paix* ». « *Je croyais qu'à la suite du rapport qui a été établi, les juges pouvaient s'arrêter là. Je ne comprends pas qu'on décide quelque chose d'aussi innommable*, a-t-elle ajouté. *J'espère que tous ceux qui aiment Yves Montand seront aussi choqués que moi.* ». Pour sa part, Catherine Allégret a estimé qu'il était « *un peu violent d'aller fouiller un cadavre* ». Elle ajouté : « *Cela me paraît un peu superfétatoire au regard de la première expertise. Je ne m'attendais pas à ce que le premier rapport ne suffise pas. Mais comme on a toujours voulu la vérité, s'il faut en passer par là.... Les autres ne s'y attendaient sûrement pas non plus. Tout vient du fait que c'est Montand. Si ça avait été un pharmacien, on ne serait pas aller le déranger dans sa dernière demeure. Ce que je redoute le plus, c'est qu'on nous dise ensuite qu'on ne peut pas être sûrs..* ».

Anne Chemin

Les inquiétudes du professeur Changeux

Dans un entretien accordé au quotidien *Libération*, Jean-Pierre Changeux, président du Comité d'éthique, a déclaré :

« Si la décision d'exhumer le corps d'Yves Montand me choque ? Cela pose, bien sûr, un problème juridique et éthique. Et le fait que cette décision de justice aille à l'encontre de la volonté du défunt n'est pas sans m'interroger ni m'inquiéter, en tout cas d'un point de vue de citoyen. Car, en tant que président du Comité d'éthique, je n'ai pas eu à réfléchir à cette question.

***» Cela étant, dans toutes ses réflexions sur les tests génétiques et leur diffusion, le comité a toujours mis en avant la notion de consentement éclairé, estimant qu'elle est essentielle. A cet égard, on peut penser que s'il y avait une volonté du défunt de ne pas se plier au test de son vivant, ce non-consentement vaut toujours* a posteriori.**

» Et il y aurait comme un testament moral à respecter. De même que l'on vit dans le respect du corps vivant, on vit aussi dans le respect du corps défunt. En tout cas, il faut y réfléchir. Et aller plus loin dans le raisonnement. »

Les « présomptions ou indices graves » des paternités hors mariage

REPRENANT la maxime du jurisconsulte Paul - « *Pater is est quem nuptiae demonstrant* » -, le code civil Napoléon avait posé, en 1808, un principe fondateur : « *Le père*, disait-il, *est celui que le mariage désigne.* » « *Ce choix correspond à la préférence donnée, au cours des siècles, à la filiation légitime, comme s'inscrivant dans le contexte de la famille et du mariage* », soulignait, en 1995, un document établi à l'issue du 91ᵉ congrès des notaires de France. Ce choix s'exprimait clairement en matière successorale : les droits de l'enfant légitime étaient alors infiniment supérieurs à ceux des enfants naturels ou adultérins.

Depuis le début du XIXᵉ siècle, le paysage a cependant changé. Le code civil continue à affirmer que « *l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari* » mais les autres filiations ont peu à peu trouvé leur place. En 1972, la loi a ainsi proclamé l'égalité des filiations naturelles et légitimes. « *L'enfant naturel a en général les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enfant légitime dans ses rapports avec ses père et mère*, dispose désormais le code civil. *Il entre dans la famille de son auteur.* » Les textes ont également cessé, dans une grande mesure, de distinguer l'enfant naturel, dont les parents ne sont pas mariés, de l'enfant adultérin, dont l'un des parents est marié par ailleurs.

Depuis, plusieurs lois ont élargi les possibilités d'action en justice pour les enfants qui recherchent leur père. Jusqu'en 1993, la déclaration judiciaire de la paternité hors mariage était réservée à des cas très particuliers : il fallait, par exemple, établir que le père avait entrepris de « *séduire* » la mère « *à l'aide de manœuvres dolosives, abus d'autorité, promesses de mariage ou fiançailles* ».

SIMPLIFICATION

Jusqu'à cette date, sauf examens médicaux incontestables, l'action en recherche de paternité était également exclue si, pendant la période de conception, la mère « *était d'une inconduite notoire* » ou si elle « *avait eu commerce avec un autre individu* ». La loi de 1993 a considérablement simplifié les choses. Désormais, la paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée « *s'il existe des présomptions ou indices graves* ». La mère peut ainsi faire valoir les témoignages de ses proches tandis que le défendeur peut prouver sa non-paternité en présentant des analyses comparatives de sang ou des attestations affirmant, par exemple, qu'il vivait à l'époque à l'étranger. L'assouplissement des textes a conduit à une multiplication des procédures : de 1992 à 1995, le nombre d'actions en recherche de paternité naturelle intentées devant les tribunaux de grande instance est passé de 474 à 698.

Les progrès de la science ont peu à peu bouleversé la donne. Depuis 1985, les tests génétiques permettent en effet de définir avec une certitude quasi absolue l'identité du père. En Allemagne, où la filiation par le sang est valorisée, ces analyses sont possibles sans aucun contrôle : tout homme peut ainsi se rendre dans un laboratoire afin de vérifier s'il est bien le père de ses enfants. En France, en revanche, la loi de 1994 sur la bioéthique a réservé ce droit au juge. Dans les actions en recherche de paternité, les magistrats ordonnent ces analyses de plus en plus fréquemment.

Se pose alors le problème du consentement. En France, le code civil interdit tout prélèvement si l'intéressé s'y oppose. « *Le consentement de l'intéressé doit être préalablement et expressément recueilli.* » Si le défendeur s'oppose à l'analyse, il prend cependant le risque que le juge considère ce refus comme un aveu implicite. Dans le cas d'Yves Montand, le problème du consentement se pose de manière singulière puisque l'intéressé est décédé.

A. C.

Une technique d'identification d'une fiabilité quasi absolue

***LA TECHNIQUE** des empreintes* génétiques a commencé son ascension en 1985, lorsque le professeur britannique Alec Jeffreys (université de Leicester) annonça pouvoir l'utiliser, avec un infime risque d'erreur, pour des recherches en parentalité. A l'appui de cette affirmation, une étude publiée dans *Nature* montrait comment l'analyse de l'ADN (acide désoxyribonucléique) avait, pour la première fois, livré la clé d'une affaire juridique. Un jeune homme de nationalité ghanéenne, né en Grande-Bretagne, tentait d'établir qu'il était le fils d'une femme qui niait être sa mère. Une preuve que ne pouvaient fournir les examens traditionnels (groupes sanguins et tissulaires), mais qu'apporta en revanche l'analyse fine de l'ADN de la femme et du jeune homme.

Pourquoi les empreintes génétiques signent-elles l'identité avec une telle certitude ? Parce qu'elles se fondent sur l'analyse de petits fragments d'ADN extrêmement polymorphes, dits « minisatellites ». *Ces séquences sont si variables* d'un individu à l'autre qu'il n'y a pratiquement aucune probabilité pour que deux personnes – vrais jumeaux mis à part – présentent les mêmes minisatellites. Et chacun de nous, ayant reçu la moitié de ses gènes de son père et l'autre de sa mère, présentera des empreintes *identiques pour moitié à celles de* chacun de ses parents. Des empreintes que toute cellule du corps humain (tissus, cheveux, sang ou sperme) permet désormais d'établir, grâce à la très performante technique d'amplification génique dite PCR (*polymerase chain reaction*).

Aujourd'hui très bien maîtrisée par les laboratoires spécialisés, cette technique d'identification apparaît donc d'une fiabilité quasi absolue. Aux Etats-Unis, on compte par milliers les tests déjà effectués pour établir ces empreintes génétiques afin de résoudre des cas litigieux de paternité ou d'enquêtes judiciaires (notamment les affaires de viol). En France, où la technique est mise en œuvre par cinq laboratoires de police scientifique et par plusieurs laboratoires hospitalo-universitaires, sa pratique est devenue *quotidienne dans les recherches* en paternité, comme dans les affaires criminelles.

Le relevé systématique d'empreintes génétiques sur une partie *de la population, tel celui ordonné* par la justice, en août, dans le cadre de l'enquête sur le viol et le meurtre de Caroline Dickinson à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), reste en revanche une mesure exceptionnelle. Du moins pour le moment.

Catherine Vincent

COMMENTAIRE

LES RISQUES D'UNE JUSTICE-SPECTACLE

Sous couvert d'avancées scientifiques, la justice céderait-elle aux mirages de mises en scène spectaculaires ? Trois choix judiciaires autorisent cette interrogation : la débauche de moyens mis en œuvre pour enquêter sur un accident de voiture parisien – 40 000 propriétaires de Fiat Uno sont convoqués par la police dans l'enquête sur la mort de Lady Diana ; le caractère systématique et massif des examens dans l'enquête bretonne sur le meurtre de la collégienne anglaise Caroline Dickinson – plusieurs centaines de personnes ont subi ou vont subir des tests génétiques ; la décision de la cour d'appel de Paris d'exhumer la dépouille d'Yves Montand afin de pratiquer un test de paternité *post mortem*.

Stricto sensu, au regard de la loi, aucune de ces pratiques n'est choquante. Pas plus le conseiller Van Ruymbecke à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) que le juge Hervé Stéphan à Paris n'enfreignent le code de procédure pénale ou les lois sur la bioéthique. La cour d'appel de Paris n'a pas davantage contrevenu aux règles du droit. Pour autant, chacune de ces décisions mérite d'être discutée.

S'agissant du drame du tunnel de l'Alma, l'ampleur des moyens mobilisés dans un contexte de paupérisation policière et judiciaire peut légitimement sembler disproportionnée. Dans le deuxième cas, le risque de voir une partie de la population fichée sur la base de données génétiques aurait mérité un débat préalable. Quant à l'exhumation d'Yves Montand, comment ne pas voir qu'au-delà d'une décision de justice se trouve posé un véritable problème de civilisation. Ne doit-on pas considérer, avec le président du Comité national d'éthique, le professeur Jean-Pierre Changeux, qu'il y a comme « *un testament moral à respecter* », le non-consentement d'Yves Montand valant toujours *à posteriori* ?

L'argument du « *progrès* » ne saurait tenir lieu de morale et la justice ne saurait éviter ce débat éthique.

Franck Nouchi

هكذا من الاصل

Bernard Kouchner précise l'information à donner aux transfusés sur la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Le comité d'éthique estime que le risque transfusionnel n'est que « virtuel »

Dans un avis rendu le 1er octobre à Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, et commandé par son prédécesseur, Hervé Gaymard, le comité national d'éthique estime qu'informer les personnes ayant reçu des produits sanguins potentiellement contaminés par l'agent responsable de la maladie de Creutzfeldt-Jakob *« n'a pas de justification éthique »* dans la mesure où ce risque est *« virtuel, théorique »*.

BERNARD KOUCHNER, secrétaire d'Etat à la santé, a rendu public, vendredi 7 novembre, un avis du Comité national d'éthique sur *« l'information des receveurs de produits sanguins issus du don d'une personne chez laquelle, postérieurement au don, est diagnostiquée une maladie de Creutzfeldt-Jakob »*. Cet avis avait été demandé le 17 avril par Hervé Gaymard, alors secrétaire d'Etat à la santé, à la suite d'informations publiées par *Le Monde* faisant état du risque de transmission par voie sanguine et plasmatique de l'agent pathogène de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (*Le Monde* daté 1er-2 avril et du 3 avril).

Le comité d'éthique avait à répondre à deux questions fondamentales : quelle information donner aux receveurs de produits sanguins dont on a découvert rétrospectivement qu'ils sont potentiellement contaminés par l'agent responsable de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ; faut-il exclure du don les personnes qui ont reçu de tels produits ?

« Dès lors qu'un risque est connu, scientifiquement démontré, l'information du malade s'impose, estime le Comité dans son avis. *Si le risque est virtuel, théorique, cette information n'a pas de justification éthique car elle peut être ressentie comme une menace inconnue, diffuse, qui peut inciter à des comportements dangereux pour le malade lui-même et la société. C'est actuellement le cas pour les encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST). »*

En mars, se référant aux travaux du professeur Paul Brown (laboratoire des études du système nerveux central de l'Institut national américain de la santé), l'Organisation mondiale de la santé avait conclu que la maladie de Creutzfeldt-Jakob pouvait être transmise par le sang et les produits sanguins (*Le Monde* du 28 mars). L'OMS avait alors décidé de recommander la mise en œuvre de mesures permettant les dons de sang des personnes considérées comme appartenant aux groupes reconnus comme potentiellement infectés. Le 31 mars, en France, le secrétariat d'Etat à la santé avait confirmé des informations révélées par *Le Monde*, faisant état d'une trentaine de retraits de lots de plasma provenant de donneurs dont l'un au moins avait par la suite développé une maladie de Creutzfeldt-Jakob. Du fait du recours fréquent à la technique dite de poolage, plusieurs centaines de milliers de personnes auraient pu de ce fait – du moins en théorie – avoir été exposées à ce risque infectieux. Demeurait la question de l'information de ces receveurs potentiellement exposés.

Le Comité d'éthique rappelle que depuis le 1er octobre, sur décision d'Hervé Gaymard, les personnes ayant été transfusées sont définitivement exclues du don du sang. Sont également exclues les personnes à risque accru de développer une ESST. C'est le cas, rappelle le CNE, *« des malades traités par des hormones extractives hypophysaires, des sujets ayant reçu une greffe de dure-mère* [membrane constituant la méninge externe] *et des malades présentant des signes cliniques de pathologies neurodégénératives »*. Il faut dès lors, ajoute l'avis, *« prendre en compte le rapport bénéfice/risque de l'exclusion du don du sang d'autres personnes ne présentant pas un risque documenté comme le sont les cas précédemment cités : l'élargissement des exclusions pourrait en effet aboutir à une pénurie de produits sanguins, cause de décès par hémorragies graves comme on les observe en obstétrique ou en traumatologie »*.

« Un risque théorique »

Saisi à la demande du secrétaire d'Etat à la santé, un comité interministériel sur les ESST a estimé, dans un avis en date du 11 octobre, au vu des donnnées les plus récentes, *« qu'à ce jour, aucune étude épidémiologique humaine n'a mis en évidence une association entre l'infection par un agent transmissible non conventionnel et le développement d'une ESST après un acte transfusionnel »*. L'avis ajoute qu'une étude européenne faite sur quatre cents cas n'a pas permis de mettre en évidence un facteur de risque de MCJ associé à l'usage de produits sanguins. Aucun hémophile n'a été répertorié parmi les cas de MCJ de cette étude. Selon les experts, le risque de transmission de la MCJ par les médicaments dérivés du sang *« n'est pas démontré et doit être qualifié de théorique »*. *« Ce risque, s'il existait, serait très faible et ne peut être distingué de l'épidémiologie naturelle de la maladie. Il doit être comparé aux bénéfices thérapeutiques apportés par ces produits »*.

ÉVALUATION DES RISQUES

Le Comité d'éthique rappelle certaines données fondamentales, comme l'évaluation des risques d'accidents, aigus et subaigus, liés à la tranfusion sanguine. Ainsi, les riques d'incompatibilité ABO sont-ils en moyenne de 1 pour 53 000 unités ; les accidents liés à la présence d'anticorps irréguliers surviennent dans une unité sur 47 000. En ce qui concerne les risques infectieux, le risque de transmission du VIH est de 1 sur 700 000 unités ; pour le virus de l'hépatite B, il est de 1 sur 120 000 ; pour le virus de l'hépatite C, il est de 1 sur 150 000 ; pour le HTLV, il est de 1 sur 3 millions d'unités.

L'avis insiste, par ailleurs, sur le fait que *« l'information des malades sur les traitements qu'ils reçoivent est une obligation déontologique et éthique. Il serait inadmissible qu'on leur refuse l'information à laquelle ils ont droit s'agissant de leur propre santé. La décision d'informer sur la nature des traitements reçus doit être systématique et ne peut être laissée à l'appréciation des médecins. »* En revanche, *« l'information sur le risque potentiel que comportent certaines thérapeutiques est d'une autre nature que l'information sur le traitement lui-même quand elle ne repose pas sur des faits scientifiquement établis »*. Dans le cas précis du risque de contamination sanguine par des agents non conventionnels, le Comité d'éthique estime donc *« nécessaire »* de mettre en place une structure de vigilance scientifique et éthique *« qui fasse régulièrement le point des publications scientifiques sur ce sujet »*. Il ajoute que, *« dès lors que des faits scientifiquement établis permettraient d'affirmer que ce risque existe réellement, l'exploitation des dossiers médicaux mis en place de façon prospective permettrait de traiter les informations recueillies et de retrouver les malades potentiellement contaminés. Ils seraient dès lors systématiquement informés selon des modalités définies. »*

A la suite de cet avis daté du 1er octobre, Bernard Kouchner a décidé de prendre les mesures suivantes :

– une information systématique a priori des receveurs de produits sanguins labiles ou de médicaments dérivés du sang sera mise en œuvre ;

– le système de traçabilité des produits et des patients va être renforcé pour permettre, y compris après plusieurs années, de prévenir les patients *« pour le cas où l'évolution des connaissances conduirait à établir l'existence d'un risque jusqu'alors inconnu ou considéré comme hypothétique »* ;

– une veille scientifique sera assurée *« pour vérifier l'adéquation entre l'évolution des connaissances scientifiques et les mesures de précaution mises en œuvre »*.

Franck Nouchi

En attendant le test de dépistage...

CONFORMÉMENT à l'avis du comité d'éthique, Bernard Kouchner n'a donc pas retenu le principe d'une information *« systématique* a posteriori *de chaque patient »*. Il souligne cependant qu'il est indispensable de tenir compte *« de la situation particulière de chaque personne et de chaque malade »*. Selon Bernard Kouchner, il est en effet des situations dans lesquelles *« une absence d'information peut être en effet plus anxiogène qu'une information bien faite et elle serait, en tout état de cause, difficilement acceptable sur les plans éthique et déontologique »*.

Le secrétaire d'Etat à la santé ajoute que *« la disponibilité d'un test de dépistage de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et l'évolution des connaissances scientifiques sur la transmission des ESST seraient de nature à justifier qu'une information scientifique soit réalisée »*.

Par ailleurs, afin de renforcer la traçabilité à long terme, Bernard Kouchner estime qu'il *« apparaît légitime que si un patient (et/ou son médecin) souhaite savoir s'il a été exposé à un tel risque, la réponse doit pouvoir lui être donnée avec toutes les explications requises. Le dispositif de traçabilité à long terme sera renforcé afin qu'il soit adapté à des malades à très longue durée d'incubation »*.

A cette fin, dit-il, *« seront examinées en liaison avec la CNIL les mesures susceptibles d'améliorer son efficacité, comme l'utilisation du numéro de Sécurité sociale lorsque la patient change d'adresse »*.

Mme Guigou veut un « plan d'urgence » pour la justice

LA GRÈVE nationale des avocats, qui dénoncaient l'état de misère de la justice, a été particulièrement bien suivie, jeudi 6 novembre. Organisé à l'initiative de la Conférence des bâtonniers, qui regroupe les 180 barreaux de France à l'exception de ceux de Paris et de Lyon, le mouvement a été observé par 156 barreaux, les avocats se mettant en grève pour quelques heures ou pour la journée. Vingt barreaux ont manifesté leur soutien sans faire grève, comme à Nanterre, Marseille, Lyon ou Paris. Seul le barreau de Digne s'est abstenu de toute action et de tout soutien.

En visite au palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis), jeudi 6 novembre, la ministre de la justice s'est déclaré favorable au *« plan d'urgence »* réclamé par les grévistes. Elisabeth Guigou a annoncé qu'elle allait lancer une évaluation de la situation des différents tribunaux afin de résorber les situations les plus choquantes. Mettant en avant le manque d'investissement des années précédentes, le garde des sceaux a souligné que le mouvement des avocats intervenait *« paradoxalement »* au moment où la justice bénéficiait d'une augmentation de 4 % de budget.

Dans la matinée, un sit-in a eu lieu à Chambéry (Savoie). A Pontoise (Val-d'Oise), où le barreau a été le premier à protester, une soixantaine d'avocats ont organisé un « tribunal de rue » chargé de *« juger la justice »*. Devant des passants éberlués, ils ont siégé, en robe, derrière des panneaux annonçant : *« Si votre conjoint vous bat, patience, le juge lui demandera d'arrêter dans sept mois »* ou *« Pourquoi acheter un agenda de l'an 2000 ? Pour noter la date de votre affaire au tribunal »*. Des parodies d'audience ont été jouées à Toulouse, où le barreau a accordé des audiences gratuites dans le palais de justice.

A Grenoble (Isère), près de 150 avocats en robe ont manifesté en silence dans les rues, allant du palais de justice à la préfecture, où une délégation a été reçue. A Avignon, ville dans laquelle Mme Guigou a été élue députée, une trentaine d'avocats se sont rendus en délégation à la gare pour remettre au conducteur du TGV une lettre de doléances à la ministre. Dans ce courrier, ils lui rappellent ses engagements pour la construction d'un palais de justice et d'une nouvelle maison d'arrêt.

Les avocats grévistes, qui continuaient d'assurer la défense dans les affaires mettant en jeu la liberté de leurs clients, ont reçu le soutien de la majorité des magistrats qui, bien que tenu par le devoir de réserve, accédaient le plus souvent aux demandes de report des audiences de la journée. L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), organisation majoritaire, avait d'ailleurs officiellement suggéré à ses adhérents de soutenir le mouvement. A Rennes, une motion associant les trois plus importants syndicats de magistrats, l'USM, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) ainsi que les différents syndicats de fonctionnaires et de greffiers, a apporté *« son entier soutien »* au mouvement.

Cécile Prieur

L'exclusion d'une élève pour port du foulard islamique est annulée

LE CONSEIL D'ÉTAT a annulé, mercredi 5 novembre, l'exclusion définitive d'une élève du collège Molière, à Colmar (Bas-Rhin), sanctionnée pour le port d'un foulard islamique. Ayse Kokmen avait été exclue le 25 janvier 1995 par le recteur de l'académie de Strasbourg. Cette décision avait été annulée six mois plus tard par le tribunal administratif. La jeune fille avait été réintégrée à la rentrée 1996 mais le ministère de l'éducation nationale avait interjeté appel.

Estimant – conformément à sa jurisprudence – que le port du foulard seul ne peut entraîner une exclusion, le Conseil d'Etat a rejeté le recours : *« Le ministère soutient que Mlle Kokmen aurait refusé de suivre des cours de natation et aurait participé à des manifestations ayant entraîné des troubles à l'ordre public au sein de l'établissement. Ces motifs auraient pu être invoqués pour fonder légalement une décision d'exclusion mais cela ne saurait rendre légale la décision du recteur qui a été prise sur la base d'autres motifs. »*

DÉPÊCHES

■ **CORSE : cinq anciens militants nationalistes d'A Cuncolta ont été écroués**, jeudi 6 novembre, par un juge d'instruction d'Ajaccio. Deux d'entre eux sont impliqués dans un trafic de chéquiers volés et de faux billets de 200 francs et deux autres personnes, proches de François Santoni, ont été mises en examen pour *« association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les armes et les munitions »*.

■ **TERRORISME : trois membres présumés de l'organisation indépendantiste basque ETA ont été arrêtés**, jeudi 6 novembre, à La Rochelle (Charente-Maritime), sur ordre du juge antiterroriste parisien Laurence Le Vert. Parmi eux se trouve Idoia Martinez Garcia, alias Olga, 29 ans, présentée par la police espagnole comme appartenant au commando Madrid, l'un des plus sanglants de l'ETA.

■ **JUSTICE : la condamnation de Marie-Caroline Le Pen**, candidate FN dans les Yvelines, à 5 000 F d'amende, pour diffamation envers Pierre Bédier, maire RPR de Mantes-la-Jolie (Yvelines) en première instance a été confirmée par la cour d'appel de Versailles. Dans son arrêt du 29 octobre, la cour indique que *« le but poursuivi par les prévenus n'était à l'évidence nullement de soumettre à discussion publique loyale des propos de Pierre Bédier »*.

■ **RÉPRESSION : un opposant tunisien, en grève de la faim depuis 30 jours**, à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) et assigné à résidence en France depuis quatre ans, a décidé de poursuivre son mouvement sur la place publique, a indiqué, jeudi 6 novembre, le comité de soutien aux victimes de la répression en Tunisie. Salah Karker entend protester contre le silence et l'indifférence avec lesquels l'administration a toujours traité son cas.

■ **AFFAIRE DICKINSON : le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke**, en charge de l'affaire du viol et du meurtre de Caroline Dickinson, le 18 juillet 1996 à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), s'est rendu mercredi 5 novembre et pour trois jours en Grande-Bretagne afin de comparer l'empreinte génétique du meurtrier de la jeune anglaise à celles du fichier britannique des délinquants sexuels.

■ **ÉDUCATION : l'Ecole des sciences et techniques du bâtiment (ESTB) de Paris a rouvert** ses portes vendredi 7 novembre. Fermée depuis le 13 octobre suite à une liquidation judiciaire (*Le Monde* daté 2-3 novembre), le directeur, les salariés de l'établissement et des parents d'élèves avaient intenté une action en référé. L'ordonnance rendue jeudi 6 novembre a suspendu l'exécution provisoire de fermeture jusqu'au 4 mars 1998, date de l'audience sur le fond.

Les archives de l'UGIF de Bordeaux ou la répression antijuive au quotidien

Les documents de la délégation de l'Union générale des israélites de France (UGIF) à Bordeaux sont au centre d'une polémique avec la défense. Consultables à Paris, ils racontent par le menu la montée des persécutions, du désarroi et du malheur, de 1942 à 1944

LES ARCHIVES de la délégation de *l'Union générale des israélites* de France (UGIF), à Bordeaux, recèlent-elles un « terrifiant secret », propre à faire pencher la balance en faveur de Maurice Papon ? C'est ce que semble croire Jean-Marc Varaut, avocat de l'accusé, qui a demandé, mardi 4 novembre, au président de la cour d'assises que ces archives soient versées aux débats. Cette demande a été faite en prévision de l'audition de l'historien Michel Bergès, qui a fait état dans la presse de documents diminuant la responsabilité de Maurice Papon (*Le Monde* du 22 octobre). La cour donnera sa réponse ultérieurement.

Créée en novembre 1941, sous la pression du service des affaires juives de la police allemande, la structure nationale de l'UGIF et ses antennes en province sont avant tout chargées de l'assistance sociale (*Le Monde* du 6 novembre). Certaines de ces archives ont été rendues publiques par Serge Klarsfeld. Déposées au YIVO (centre de recherche juif) à New York après la deuxième guerre mondiale, les archives de l'UGIF n'ont été disponibles à Paris, au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), qu'en 1993, sous forme de microfilms.

Aujourd'hui encore, rares sont les chercheurs français qui viennent explorer ce fonds. Les documents qui concernent l'action de l'UGIF à Bordeaux occupent principalement la 36e bobine des archives de l'UGIF (pages 637 à 814). Ils couvrent une période qui va des premiers contacts pris, début juillet 1942, par Paris afin d'organiser sa délégation bordelaise, jusqu'à une quasi-dissolution, consécutive à la rafle de janvier 1944.

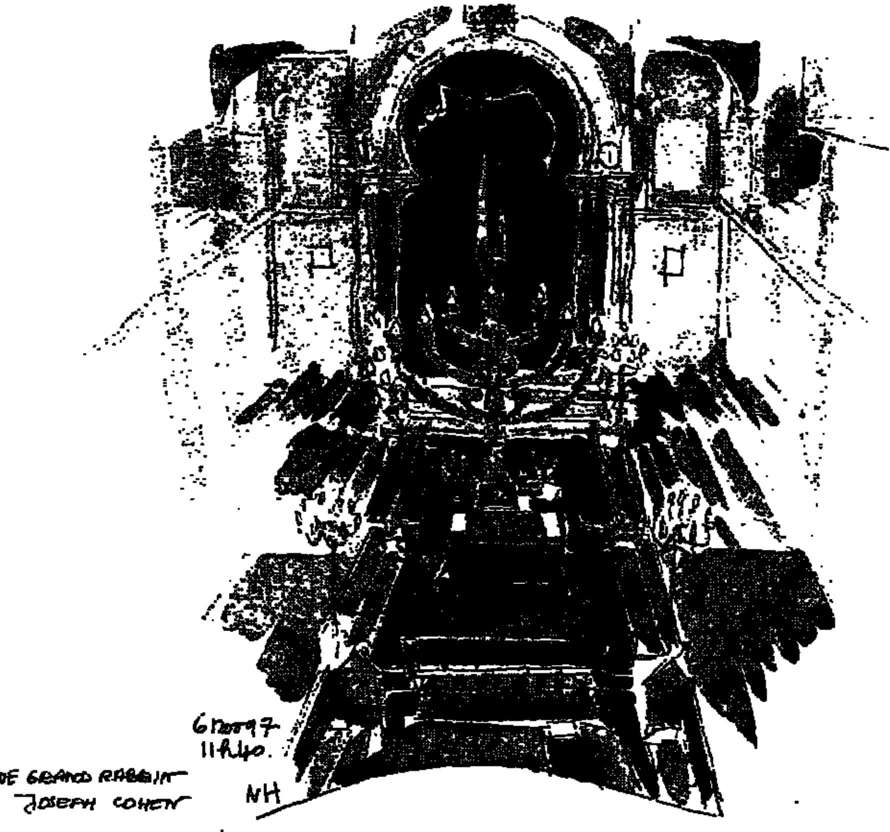
Celui qui s'aventure dans les documents de l'UGIF de Bordeaux plonge dans la chronique du malheur des juifs de cette ville. Comme ailleurs, les problèmes sont des problèmes d'assistance sociale.

« DIVERS BESOINS »

En envoyant à la direction générale la liste de ses *« divers besoins »*, Germaine Ferreyra, qui en devient la correspondante en août 1942, note à la rubrique des *« secours » : « Ce chiffre va toujours en augmentant, le nombre des personnes secourues allant en croissant. »*

Nombreux sont également les documents qui se rapportent à Bayonne, siège d'une des plus vieilles communautés juives de France, qui relève de la région de Bordeaux. Robert Pinède, son responsable, fait par exemple état d'une demande réitérée au sous-préfet d'une *« autorisation de visiter les prisons de la ville où sont incarcérés les israélites, afin de* [lui] *permettre d'accomplir* [son] *rôle de charité auprès d'eux »*. Il se heurte à un refus.

Ces archives illustrent surtout l'ampleur d'une coercition qui pénalise les distractions les plus inoffensives et multiplie les motifs d'arrestation. Robert Pinède, le 11 août 1942, demande ainsi à Paris si *« tous les cafés sont* (...) *interdits définitivement »* aux juifs ? *« Il y a par ici*, précise-t-il, *quelques "vieux garçons" qui, privés d'occupation, ne savent que faire durant toute la journée ». « En ce qui concerne les cafés*, lui répond l'administrateur de l'UGIF, *nous devons vous informer que malheureusement tous les cafés sont compris dans l'interdiction. »*



La synagogue qui fut dévastée, profanée, et servit à parquer 350 personnes en janvier 1944.

Dans cet univers, le moindre faux pas constitue une infraction aux conséquences paroxystiques. Le grand rabbin Joseph Cohen évoquera ainsi, après la Libération, le cas d'un certain Bauman, un réfugié de Strasbourg, déporté par le convoi du 26 août 1942 : son *« seul crime était de s'être endormi dans le train alors qu'il se rendait à Agen et d'avoir dépassé la ligne de démarcation. Il avait sur lui toutes ses économies, il en avait été naturellement dépouillé »*.

Lorsque Germaine Ferreyra se rend à Paris à l'automne 1942, l'administrateur de l'UGIF l'avertit, le 3 octobre, que, *« faisant suite aux instructions que je vous ai données, concernant votre voyage à Paris, je vous rappelle que nous sommes seulement autorisés à voyager dans le wagon de queue du métro »*.

Au fil des lettres, les demandes d'interventions se font plus pressantes... et plus infructueuses. En février 1943, on apprend que le grand rabbin de Bayonne, Ernest Ginsburger, vient d'être transféré du camp de Compiègne à Drancy. *« Il m'est pénible*, écrit le 15 février l'administrateur de l'UGIF à Robert Pinède, *de devoir vous annoncer que M. le grand rabbin Ginsburger a quitté le camp de Drancy avec un convoi dirigé vers une destination inconnue ». « Il nous a été malheureusement impossible de faire quoi que ce soit à Drancy* (...). *Nous n'avons connu son passage qu'après son départ »*, est-il précisé quelques jours plus tard.

Une allusion au service des affaires juives supervisé par Maurice Papon se retrouve dans une lettre du 19 août 1942, adressée par Germaine Ferreyra. *« J'ai l'honneur de vous signaler*, informe-t-elle le vice-président de l'UGIF, *que j'ai fait une démarche à la préfecture en vue d'obtenir l'AIA (assistance aux internés administratifs). M. Garrat* [Pierre Garat, NDLR], *chef des questions juives, m'a répondu qu'il ne fallait pas y compter. »*

Pierre Garat n'est d'ailleurs pas le seul à éconduire Mme Ferreyra. Après la rafle de la nuit du 19 au 20 octobre 1942, celle-ci, après une visite à Mérignac, rapporte : *« Je n'ai pas pu voir le directeur du camp, il ne reçoit personne et, quand je l'ai attrapé au passage, il m'a dit ne pouvoir rien dire. »*

Plus les mois passent, plus l'atmosphère se fait pesante autour de la petite équipe de l'UGIF de Bordeaux. *« Je n'ai pas demandé de laissez-passer à la Feldkommandantur*, note la déléguée en post-scriptum d'une lettre envoyée le 17 décembre 1942. *Je n'ai pas une nécessité absolue de voyager et il vaut mieux, à Bordeaux, se faire oublier. »* Début 1944, deux membres de l'UGIF, craignant que cette fonction ne les désigne à l'occupant comme otages, abandonneront purement et simplement toute activité.

La dernière lettre de Mme Ferreyra, la nuit même de l'évasion du grand rabbin de Bordeaux Joseph Cohen, le 17 décembre 1943, est manuscrite. *« Nous avons eu, cette nuit, à l'hospice la visite de ces messieurs de la Gestapo. Je crois. Un de ces messieurs, allemand certainement, mais parlant bien français, m'a dit si je ne savais pas que l'UGIF est défendue depuis le 31 octobre. Que dois-je en conclure ? Faut-il cesser toute activité ? Je suis inquiète et vous serais très obligée de me donner des instructions. »*

« ARRESTATIONS EN MASSE »

La fin de Germaine Ferreyra sera racontée par un certain Frédéric Léon, dans une lettre datée du 10 janvier 1944 : *« Vous êtes certainement au courant du départ de notre rabbin, départ qui a entraîné des représailles, arrestation du personnel de la maison du Consistoire, ainsi que des vieillards de la maison de retraite et de son personnel au complet. Votre déléguée, Mlle Ferreyra, honorée et estimée de tous, n'a pu supporter d'envisager la déportation et s'est suicidée devant ceux qui venaient l'arrêter* (...). *Bien entendu, tout ce monde interné pendant huit jours au camp de Mérignac a été ensuite déporté dans des conditions angoissantes, sans qu'il nous ait été permis d'adoucir leur misérable sort en quoi que ce soit. »*

« Dans la nuit de lundi à mardi, écrit encore Frédéric Léon le 13 janvier 1944, *arrestations en masse dans tout le département de la Gironde, Bordeaux y compris, intéressant environ 350 personnes qui ont été immédiatement parquées dans la synagogue. »* Le 20 janvier 1944, l'UGIF félicite Frédéric Léon pour son énergie *« dans les tristes circonstances que traverse la communauté de Bordeaux »*. C'est l'une des dernières traces de la délégation de l'UGIF à Bordeaux, dans les archives du CDJC.

Nicolas Weill
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

« Nos malheureux ont d'autant plus froid qu'ils ont faim »

Outre des interventions individuelles, la délégation de l'UGIF de Bordeaux a cherché à mobiliser la communauté en faveur des juifs internés au camp de Mérignac avant leur transfert vers Drancy. Une circulaire du 10 décembre 1942 donne la mesure des conditions de détention : *« Nos malheureux internés ont froid ; ils ont d'autant plus froid qu'ils ont faim. Nous le savons tous par nous-mêmes. Alors, le moyen de leur venir en aide quand on n'a pas assez soi-même ? Pour si paradoxal que cela puisse paraître, nous sommes tous à même de le faire. Tous nous pouvons disposer d'un peu de quelque chose : 3 ou 4 pommes de terre, 3 ou 4 morceaux de sucre, une poignée de haricots, de pâtes, de la confiture, 100 g de tickets de pain par mois, etc.* [...] *Nous ne méconnaissons pas le prix du sacrifice que nous demandons. »*

Maurice Papon et l'ombre de Robert Faurisson

ENTREPRENANT de faire le procès des victimes, Maurice Papon a mis en cause Yves Jouffa, président d'honneur de l'Amicale du camp de Drancy et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, en prétendant le 4 novembre devant la cour d'assises de Bordeaux qu'il aurait été *« gardien du camp de Drancy »*. Ce faisant, Maurice Papon a donné écho à un texte diffusé depuis le 15 septembre sur Internet, sous la signature du négationniste Robert Faurisson, accusant notamment Yves Jouffa d'avoir été une *« haute personnalité juive qui participait au tri des juifs pour Auschwitz »*. Yves Jouffa et son avocat, Me Henri Leclerc, ont déposé plainte, jeudi 6 novembre à Paris, pour *« diffamations publiques »* et *« diffamation à caractère racial »*.

Absent du procès de Bordeaux en raison d'une hémiplégie qui lui interdit tout déplacement, Yves Jouffa nous a livré, vendredi 7 novembre au matin, son témoignage sur le camp de Drancy. *« Mon arrestation et celle de mon père ont été opérées à notre domicile, le 20 août 1941, par des policiers français. J'avais vingt et un ans et j'étais un interné de base. Je n'ai jamais fait partie des cadres du camp et je n'ai jamais eu un contact avec les Allemands, mais toujours avec les autorités françaises.* (...) *Trois fois par semaine, j'avais peur d'être sur une des listes, de même que j'avais peur d'être un de ceux qu'on venait chercher pour les fusiller, parce que j'avais été responsable des Etudiants socialistes de Paris avant guerre.*

« J'avais été élu par mes camarades de chambre pour répartir équitablement le pain, pesé avec une balance artisanale en ficelles et carton que j'avais fabriquée, ajoute M. Jouffa. (...) *Au début de la déportation, c'étaient les hommes valides qui partaient et il y avait même des volontaires. Quand on a vu, dès 1942, qu'ils emmenaient des petits bébés, des vieillards et des malades sur des civières, on a compris que c'était pour la destruction. Et ça, un mec comme Papon devait le savoir.*

« Ma libération et celle de mon père ont eu lieu le 14 septembre 1942 : ma mère, qui était devenue lingère à l'UGIF pour ravauder des vêtements d'écoliers, a pu l'obtenir grâce à des relations. C'était à une période où l'administration du camp a fait preuve d'une certaine souplesse. Papon s'en prend aujourd'hui à moi en raison de ma notoriété et parce que je suis l'un des derniers survivants. »

Erich Inciyan

L'accusé prétend n'avoir été qu'un simple « porte-plume » du préfet régional Maurice Sabatier

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Simple « porte-plume » ou responsable authentique ? Près d'un mois après le début du procès, la cour d'assises de la Gironde, plonge enfin, jeudi 6 novembre, au cœur des fonctions qui avaient été attribuées à Maurice Papon lorsque, entre 1942 et 1944, il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Le ton a changé. Le président Jean-Louis Castagnède, qui a octroyé aux avocats, en début d'audience, une demi-heure de battement pour qu'ils puissent s'associer – fût-ce symboliquement – à la journée de protestation de leur profession contre la « misère de la justice », interroge avec fermeté l'accusé.

Comme un écolier répondant à son maître, mains dans le dos, Maurice Papon détaille la complexité de l'organigramme : *« Le préfet régional, Maurice Sabatier, s'appuyait, dans la pratique quotidienne, sur le cabinet dirigé par Jean Chapel pour les affaires politiques, les affaires réservées, le fonctionnement de la préfecture. Il était assisté d'un intendant de police (...) et d'un intendant des affaires économiques (...). »* La région de Bordeaux, en zone occupée, apprend-on, comprenait les départements de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées. Les affaires spécifiquement départementales de la Gironde, où siégeait le préfet régional, étaient confiées à un préfet délégué, en l'occurrence Louis Boucoiran.

Maurice Papon en vient à son rôle : *« Le secrétaire général* [NDLR : administrativement rattaché au département] *avait le contrôle des cinq divisions de la production bureaucratique : police administrative, finances-budget, santé-jeunesse, transports-équipements-ponts et chaussées, affaires économiques. »* Le président Castagnède rappelle que Maurice Sabatier, contrairement à ce qui se passait dans d'autres préfectures régionales, s'était réservé le contrôle des services *« nés de la guerre »* (services de l'Occupation et des réquisitions allemandes, de la circulation et des carburants, du personnel des administrations publiques et, enfin, des questions juives), tous services habituellement attribués aux préfets départementaux.

Par arrêté du 20 juin 1942, précise alors le magistrat, Maurice Sabatier avait donné à Maurice Papon délégation de signature pour l'ensemble de ces services. *« Il avait désiré m'en confier la gestion sachant que nos rapports anciens lui donnaient la garantie d'être au courant »*, explique Maurice Papon. *« La délégation de signature signifie exactement que le préfet régional, le délégant, donne des instructions à son délégataire en direct pour telle ou telle question. Ce n'est pas une délégation de compétence comme on peut le croire après un examen sommaire. »*

MARGE DE MANŒUVRE

Le président Castagnède, qui confesse que le droit public lui est un peu *« étranger »*, lui reconnaît cependant la distinction. *« Une délégation de compétence*, dit-il, *prive le délégant de son pouvoir. »* Et le cas est rare dans l'administration, avait noté, la veille, l'historien Marc-Olivier Baruch. Mais le président veut creuser le sujet : *« Est-ce à dire, selon vous, que, dans le cadre d'une délégation de signature, le délégataire est un simple porte-plume qui se contente de signer en bas d'un texte ? N'y a-t-il pas une marge de manœuvre ? – La marge de manœuvre, c'est la discussion qui peut s'instaurer* [NDLR : entre délégant et délégataire] », répond, peu clair, l'accusé.

Mais le président Castagnède insiste pour connaître la pratique qu'abritaient concrètement les concepts administratifs. Il cite un document d'époque adressé aux autorités allemandes : *« Il y est dit que les services nés de l'Occupation sont placés sous votre autorité directe... – Je soutiens que la délégation de signature correspond en droit public à la définition que j'ai donnée. La plume de l'auteur a pu prendre des formules qui s'éloignent du droit public. – Ce service était bien placé sous votre autorité directe ?*, insiste le président. – En terme de pratique quotidienne, oui. En terme de droit public, non. »

Le magistrat note alors que les attributions concernant les services « nés de la guerre » ont été retirées au secrétaire général en mai 1944. *« Disons que j'étais un moins bon fonctionnaire et un meilleur résistant... »* Des rires traversent la salle. Puis, le président s'arrête sur la question des arrêtés d'internement, pris en l'application des lois antisémites de Vichy. *« Qui avait signature portant internement des juifs ? – En théorie, Maurice Sabatier. M. Boucoiran a pu en signer en son absence. »* Cependant, le président extirpe du dossier une décision d'internement administratif du 25 juin 1942, signée Maurice Papon. *« C'est vrai*, précise spontanément le magistrat. *Il n'y en a pas deux, pas trois. C'est la seule contenue au dossier. »*

Jean-Louis Castagnède fouille ensuite dans les minutes d'un procès d'après-guerre, en 1947, où l'un des chef du bureau des questions juives de la préfecture faisait état de « bons d'internement ». *« Qu'est-ce que c'était que ces bons ?* demande le président. *Je n'étais pas tous les jours tenu au courant des actes qui pouvaient être pris, ce que M. Baruch appelait hier les actes "routiniers"*, répond l'accusé. *Cela n'éveille aucun souvenir. »* Puis il poursuit : *« Si on faisait la liste des décisions à prendre... la journée n'ayant que vingt-quatre heures... On ne me soumettait que les décisions graves. »* Le président s'interroge : *« Ce n'était pas une décision grave que d'interner au camp de Mérignac ? »* Puis il revient sur le seul ordre d'internement signé Papon. *« Il y a pu avoir interversion de signatures dans la vie quotidienne, en fonction des absences. »* Et, un temps plus tard : *« Je n'ai jamais calculé le nombre de signatures que je faisais, ce devait être dans les cent mille en une année. J'ai pu signer ceci ou cela. Comment voulez-vous que cinquante-cinq ans après je puisse donner satisfaction à votre interrogatoire ? Mon intérêt est de le faire. Encore faut-il que j'ai les moyens intellectuels et administratifs de le faire. »* Sur ce, Me Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, soutient que l'instruction n'a pas examiné *« les archives de l'intendant de police (...), où vraisemblablement il y a des dizaines de pièces portant d'autres signatures »*. Mais le procureur général conteste.

UN TRENTENAIRE « RIGIDE »

Alors la cour d'assises se perd dans les brumes de la mémoire fragile et confuse d'Adrien Castanet, soixante-dix-sept ans, tout jeune chef de cabinet de Maurice Sabatier en 1943. Maurice Papon avait rayé des listes du service du travail obligatoire (STO) en Allemagne ce voisin de bureau, fonctionnaire pourtant haut placé qui jure à la barre, bras tendu, qu'il ne savait rien des rafles et des déportations. Malgré les efforts répétés du président et du procureur général, rien ne sort véritablement de ce témoignage. Sinon le portrait de l'accusé en trentenaire « rigide », qui *« tapait sur la table et se fermait à toute discussion lorsqu'on ne le suivait pas »*.

Jean-Michel Dumay

APON

pression antijuive au quotidi[...]



هكذا من الاصل

L'Europe aide le pays de Forcalquier à garder ses bistrots de village

Les financements de la Commission de Bruxelles participent à la revitalisation du tissu rural des pays de l'Union. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les petits cafés de campagne, derniers lieux de vie, bénéficient d'un de ces programmes. Mais la réforme des fonds structurels suscite des inquiétudes

FORCALQUIER
(Alpes-de-Haute-Provence)
de notre correspondant régional

Quand les commissaires européens, dont on n'imaginait pas naguère qu'ils renfloueraient des bistrotiers bas-alpins, sont venus vérifier sur le terrain l'application du programme Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (Leader) en octobre 1996, on les a emmenés à Lardiers : la brandade du Café de la Lavande, comme son agneau aux pois chiches, vaut le déplacement de Bruxelles – et 85 francs. Quand, un an plus tard, des ouvriers d'EDF réparent des lignes près des magnifiques gorges d'Oppedette, ils déjeunent au village Chez Léo (menu à 80 francs : charcuterie de pays, gigot haricots verts, quatre-quarts maison). Et quand les villageois de Saumane organisent leur concours de boules estival, ils le font désormais devant le café, qui, après une lente décrépitude, a repris des couleurs et retrouvé une jeune gérante.

REPORTAGE

C'est là que les liens se nouent entre les vieilles générations et les nouveaux arrivés

Trois usages différents de trois Bistrot de pays, établissements labellisés et soutenus par le Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du pays de Forcalquier, qui a réussi le tour de force de faire comprendre à ses interlocuteurs publics que financer un débit de boissons relevait de l'urgence et de l'aménagement du territoire. Indice du succès de l'entreprise : le label Bistrot de pays que le Sivom avait déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) vient d'être vendu à la Fédération nationale des pays d'accueil touristique, qui tenait tout récemment ses assises à Metz.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Car, pour des villages de 38 ou de 99 âmes, comme Oppedette ou Lardiers, dont les commerces ont tous fermé, après la poste et l'école, le café est le dernier lieu d'une vie commune possible. C'est là qu'on se rencontre bien sûr, mais c'est aussi grâce à lui que le comité des fêtes peut organiser bals musette ou festivités diverses. C'est là que les liens peuvent se nouer entre les vieilles générations, les nouveaux arrivés et les touristes. C'est là enfin qu'on peut imaginer *proposer quelques services de proximité*, comme la vente d'un paquet de cigarettes, d'un timbre-poste ou d'un paquet de pâtes.

L'idée qu'il fallait se battre pour leur maintien a donc convaincu l'Europe, en l'occurrence la DG 6 (direction *générale 6*) chargée de l'agriculture, avant les assemblées régionales ou départementales qui rechignaient à se lancer dans la défense des bars.

Depuis 1991 donc, dans les villages de moins de 1 000 âmes – presque tous –, où le café est le « dernier des Mohicans », il est possible d'inscrire son établissement dans cette charte. Le contrat peut permettre la prise en charge à 60 % – avec un plafond de 100 000 francs – des travaux de réhabilitation du bâti : en échange de ces aides, on insistera sur les façades et les terrasses, et on vous conseillera fortement de privilégier le style local. Dans un autre cas, le lieu se transformera en local communal mis en gérance.

A ces avantages de départ s'ajoutent ceux d'une publicité par dépliant-guide vantant les autres bistrots du réseau et les multiples sites et monuments remarquables du pays, qui en regorge, Jean Giono et Pierre Magnan en témoignent. *Sans négliger une campagne de* presse importante, qui a déjà largement débordé les limites du comté et à laquelle la réputation des écrivains susnommés n'est pas étrangère. En contre-partie, le propriétaire ou gérant labellisé s'engage à rester ouvert toute l'année – à l'exception d'un mois annuel de congé –, à jouer un rôle de relais touristique, à promouvoir les produits locaux et à renforcer au mieux une fonction multiservice.

Trois ans après le début de l'opération, le président du Sivom, maire de Forcalquier et conseiller général RPR, Pierre Delmar, tire un bilan enthousiaste, dont il renvoie d'ailleurs volontiers les mérites aux acteurs administratifs du Sivom et à l'entente, *« dépassant les clivages politiques »*, entre les maires du pays. Neuf bistrots ont été installés, très différents les uns des autres, et quatre sont en projet, parfois très avancés comme celui de Saumane, auquel il ne manque plus que la petite enseigne colorée sur la façade. Ailleurs, c'est un jeune couple déjà réputé pour l'excellence de sa cuisine qui a quitté le bourg pour aller s'enfoncer plus avant dans la montagne et travailler légumes et fruits du jardin. Ailleurs encore, une jeune femme, après des années de bourlingue, a réalisé son rêve : travailler dans le village du pied de la montagne de Lure, où ses parents, venus de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ont pris leur retraite : elle souhaite avant tout que la fonction de bistrot de proximité renaisse dans le hameau.

UN LABEL CONNU DE TOUS

Premier signe que l'opération n'était pas un projet gratuit : ces bars requinqués tiennent à peu près tous la route. Leur fréquentation estivale a déjà contribué à fixer un peu plus longtemps touristes et randonneurs dans le pays de Forcalquier. Et ils ont indéniablement contribué à re-tisser un tissu rural défait, en devenant les lieux de rencontre où se nouent les petites activités communes. Il est plus difficile de trouver des indices chiffrés du maintien de la population dans les villages, tant ce programme est, pour citer le directeur du Sivom, Pascal Ventre, *« nécessaire mais pas suffisant » :* si Lardiers, continue-t-il, est vraisemblablement passé de 99 à 140 habitants entre 1990 et 1997, c'est aussi dû à l'installation de logements sociaux.

Avec le temps, les Bistrot de pays connaissent, bien sûr, leurs premières difficultés : ici, la séparation d'un couple force à une revente, pas facile. Ailleurs, un propriétaire accumulait les *« ennuis administratifs »*, comme le disent pudiquement les responsables du réseau, et le label a été retiré pour cause de mauvais voisinage avec le village – un comble ! Les animateurs du réseau sont, d'ailleurs, assez contents de leur fermeté, car elle montre, selon eux, un sérieux dans le choix des installations qu'ils comptent bien maintenir, au moment où leur sigle va s'exporter avec sa charte, son logo et sa méthode. Anne-Marie Vallet, véritable maître d'œuvre de l'opération en tant qu'animatrice du secteur tourisme au Sivom, va surveiller les nouveaux impétrants lointains avec la minutie qu'elle a mis à installer les premiers.

Pas peu fiers de leur initiatives, les responsables de l'opération Bistrot racontent volontiers que leur label est connu de tous ceux qui, dans les campagnes, pratiquent la Commission européenne. Dans un sourire, ils précisent que même les Irlandais se sont déclarés intéressés : en matière de bistrots, il est quand même difficile de trouver meilleure référence...

Michel Samson

1,5 million de francs

Forcalquier compte 4000 habitants. Son « pays », dans les Alpes-de-Haute-Provence, est délimité par la montagne de Lure au nord, le Lubéron au sud, la vallée de la Durance à l'est et celle du Carayon à l'ouest. Il regroupe 18 000 habitants dans 24 communes. Les Bistrots de pays ne peuvent être installés que dans celles qui ont moins de 1 000 habitants : l'écrasante majorité. L'opération Bistrot commence à diffuser dans la nouvelle entité en pointe, le pays de Giono, qui regroupe lui 49 communes. Le coût total de l'opération sur trois ans est de 1,5 million de francs, financés ainsi : programme européen Leader : 500 000 francs ; *Etat :* 250 000 francs ; *région :* 250 000 francs ; *département :* 100 000 francs ; financements privés : 400000 francs.

Les incertitudes d'un redéploiement

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

L'organisation d'un séminaire, du samedi 8 au mardi 11 novembre à Bruxelles par la Commission européenne, sur l'avenir du programme Leader, est significative des inquiétudes du monde rural face à la réforme envisagée pour les fonds structurels, même si les responsables communautaires sont catégoriques : dans le cadre de la réduction et du redéploiement des fonds européens (*Le Monde* du 2 avril), les aides aux commerces de proximité resteront un élément essentiel de la survie et du développement de la ruralité dans les Etats membres de l'Union.

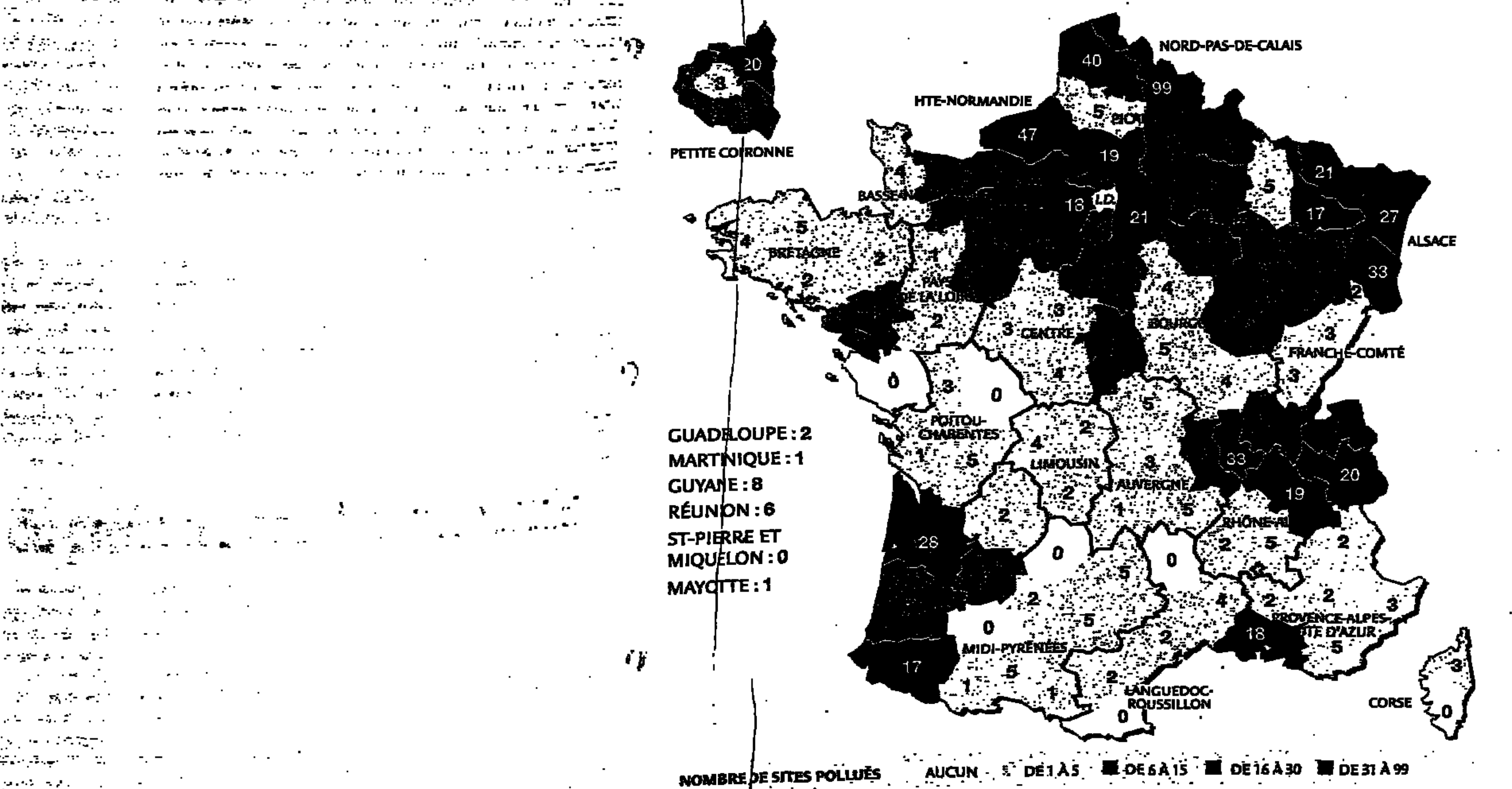
Sur le principe de la réforme, les choses sont acquises. *Il n'en va pas de même pour le choix des régions ou des* zones éligibles et, *a fortiori*, sur l'effort financier qui sera consenti à partir de l'an 2000, date à laquelle les dispositions actuelles arrivent à échéance.

Dans la perspective de l'élargissement de l'Union, notamment à la Pologne et à la Hongrie, les capitales européennes doivent établir de nouveaux schémas pour tenir compte d'adhésions qui demanderont des sommes substantielles au budget européen. En outre, l'Allemagne, soutenue par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, invite les responsables de Bruxelles à faire preuve d'une extrême rigueur dans l'allocation des crédits. Autant dire que le gâteau à partager sera, au bout du compte, réduit.

La Commission a déjà annoncé que la liste des zones éligibles au programme Leader sera réduite : de 50 % du territoire communautaire aujourd'hui à moins de 40 % dans la future législation. Cette orientation sera précisée au début du printemps prochain. L'idée est de boucler la *négociation avec les Etats membres à la fin de* 1998, de façon à arrêter les textes d'application en 1999.

Marcel Scotto

896 sites pollués répertoriés en 1996



BILAN après bilan, la liste s'allonge. Le troisième inventaire des sites et sols pollués, rendu public par *Dominique Voynet*, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, jeudi 6 no- vembre, répertorie 896 sites en 1996 contre 669 en 1994 et environ 500 en 1992. Et encore, il ne *« se veut pas exhaustif »*, a précisé d'emblée la ministre. Signe inquiétant : le pourcentage de « sites orphelins » – qui n'ont pas de responsable solvable identifié – est passé de 14 % en 1994 à 19 % en 1996.

Ce recensement porte sur des anciens sites industriels pollués, *« susceptibles de générer des risques et des nuisances »*. Il ne prend pas en compte les décharges brutes d'ordures ménagères, ni les sites de déchets radioactifs. Devant *« l'étendue du problème »*, Mme Voynet a simplement annoncé une *« approche préventive »*. Un programme d'étude des sols sur 1 500 sites industriels exerçant des activités potentiellement polluantes sera lancé d'ici à janvier 1998. Des *« inventaires historiques approfondis »*, déjà engagés dans 32 départements, seront poursuivis. Un groupe de travail fera des propositions *« avant l'été prochain »* pour améliorer le dispositif juridique, en particulier l'identification des responsables. Et la ministre s'apprête à envoyer aux préfets une circulaire leur demandant de s'assurer, d'ici fin 1998, que tous les sites de l'inventaire feront l'objet d'un *« diagnostic initial »*.

Les moyens financiers disponibles ne sont pas à la hauteur de ce *« défi majeur »* : aux 500 millions de francs – environ – provenant des industriels eux-mêmes s'ajoutent seulement 100 millions issus de la taxe sur les déchets industriels spéciaux (DIS). C'est pourquoi l'Union professionnelle des entreprises de dépollution (UDPS) a proposé que les entreprises puissent faire des provisions défiscalisées dans leur bilan pour réhabiliter leurs sites. Cette proposition *« mérite considération »*, selon un expert du ministère.

Clarisse Fabre

Le Conseil d'Etat et les aides des communes aux entreprises

LES COLLECTIVITÉS locales peuvent-elles vendre des terrains à des entreprises pour 1 franc symbolique ? Cette question inquiétait beaucoup les élus locaux, depuis que le tribunal administratif de Besançon y avait répondu par la négative, dans un jugement du 6 avril 1995, à propos du cas de la commune de Fougerolles (Haute-Saône). Cet arrêt était abondamment commenté par les associations d'élus, les revues spécialisées et les professeurs d'université, qui en ont même fait un sujet d'examen ! Or, lundi 3 novembre, le Conseil d'Etat a annulé ce jugement et donné raison à Fougerolles, *qui l'avait saisi en appel*.

Soucieuse d'attirer des entreprises, cette commune de 4 200 habitants avait cédé une parcelle de son terrain pour un franc symbolique à une société. En contrepartie, celle-ci s'était engagée à créer cinq emplois au cours des trois années suivantes et à payer la somme de 36 000 francs au cas où elle ne tiendrait pas cette promesse. Saisi par le préfet, le tribunal administratif avait annulé la délibération du conseil municipal, pour deux motifs.

Le tribunal avait considéré, en premier lieu, que la délibération violait la loi du 7 janvier 1982 interdisant aux communes d'accorder des aides directes qui ne viendraient pas en complément d'aides fournies par la région. Le Conseil d'Etat a jugé ce motif erroné : l'aide consentie par Fougerolles n'était pas une aide directe, dont la liste est établie limitativement à l'article 4 de ladite loi (primes régionales à la création d'entreprise, primes régionales à l'emploi, bonifications d'intérêts, prêts et avances). Il s'agissait en fait d'une aide indirecte. Or, en la matière, la loi n'impose le respect des conditions du marché que pour *« la revente ou la location de bâtiments »*. Elle ne dit rien des terrains. Mieux, elle dit que *« les autres aides indirectes sont libres »*.

Le tribunal administratif avait estimé, en second lieu, que la délibération du conseil municipal de Fougerolles violait le principe de propriété des collectivités publiques énoncé dans la décision du Conseil constitutionnel des 25 et 26 juillet 1986, relative aux privatisations, selon lequel les personnes publiques ne peuvent pas céder des biens de leur patrimoine à un prix inférieur à leur valeur, car cela équivaudrait à une libéralité.

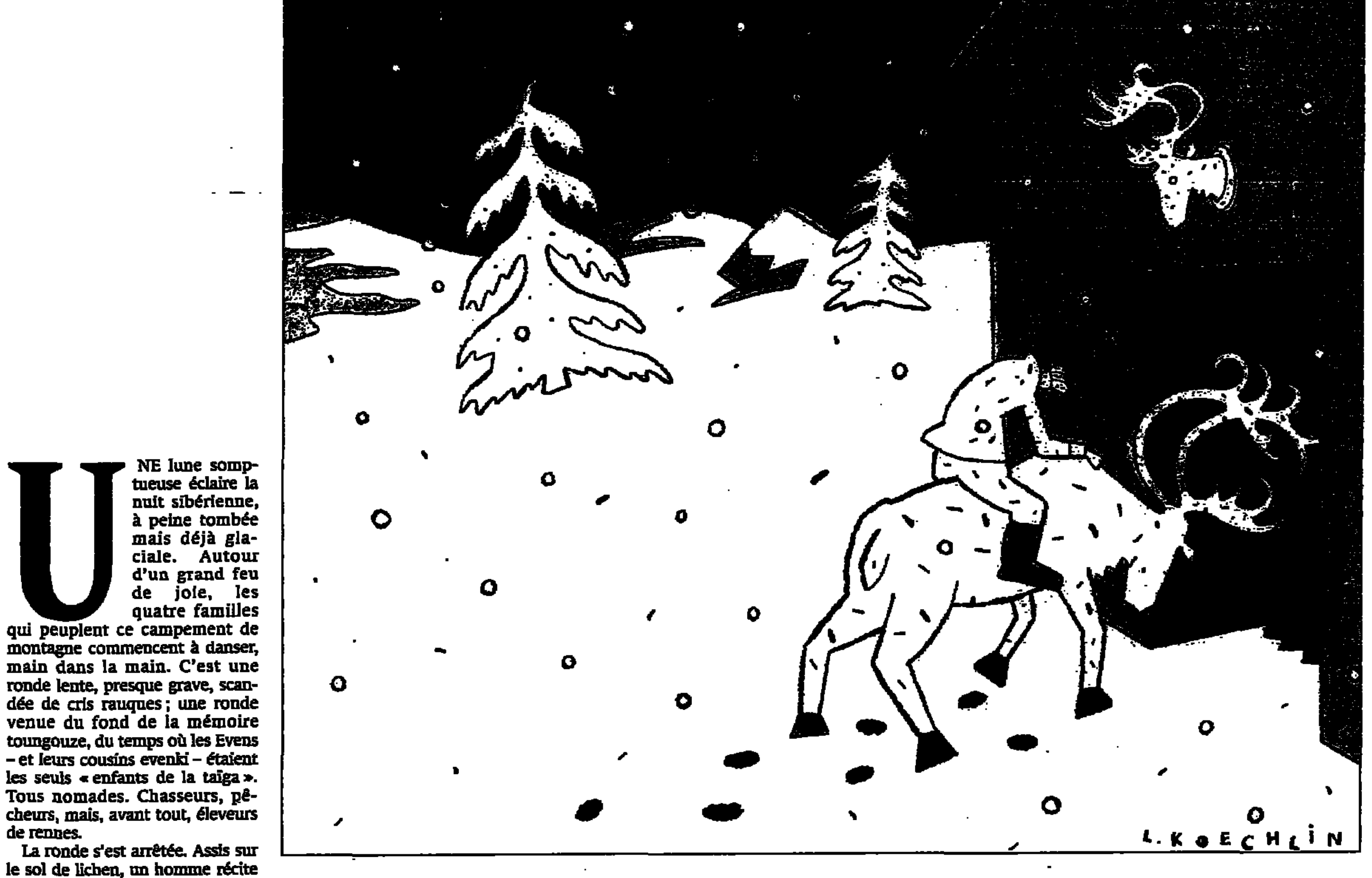
Le Conseil d'Etat lui a donné tort. Le commissaire du gouvernement (magistrat chargé de présenter l'affaire), Laurent Touvet, a expliqué qu'on ne peut considérer comme une libéralité un avantage qui donne lieu à une contrepartie, et que *« les contreparties du franc symbolique, ce sont l'activité économique et l'emploi »*, l'implantation de l'entreprise faisant naître des ressources fiscales. Le Conseil d'Etat a jugé que la commune n'avait pas méconnu le principe constitutionnel invoqué, compte tenu des modalités de la cession du terrain. Son arrêt dit que les communes peuvent céder un élément de leur patrimoine pour un prix inférieur à sa valeur à une personne poursuivant des fins d'intérêt privé, *« lorsque la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes »*.

Par ce jugement, le Conseil d'Etat a encadré la liberté que la loi du 7 janvier 1982 avait donnée aux collectivités locales en disant que *« les autres aides indirectes sont libres »* : ces aides ne sont libres que dans le respect d'un principe général que vient de préciser la jurisprudence.

Rafaële Rivais

HORIZONS

REPORTAGE



Le crépuscule des Evens

Collectivisées et en partie sédentarisées par le régime soviétique, les dernières peuplades d'éleveurs de rennes de la Sibérie orientale font partie des laissés-pour-compte des réformes. Un programme des Nations unies tente de les sortir de la pauvreté en améliorant leurs moyens de production dans le respect de leurs traditions ancestrales

UNE lune somptueuse éclaire la nuit sibérienne, à peine tombée mais déjà glaciale. Autour d'un grand feu de joie, les quatre familles qui peuplent ce campement de montagne commencent à danser, main dans la main. C'est une ronde lente, presque grave, scandée de cris rauques ; une ronde venue du fond de la mémoire toungouze, du temps où les Evens – et leurs cousins evenki – étaient les seuls « enfants de la taïga ». Tous nomades. Chasseurs, pêcheurs, mais, avant tout, éleveurs de rennes.

La ronde s'est arrêtée. Assis sur le sol de lichen, un homme récite l'une des mille légendes ancestrales du peuple even. Ces récits s'apparentent à ceux qui composent l'Olonkho, l'interminable épopée que les Yakoutes, longtemps majoritaires en Sibérie orientale avant l'arrivée des Russes d'Occident, aiment chanter, les soirs d'été, en buvant le *kumus*, un lait de jument fermenté. Dans les bras de sa mère, un bébé emmitouflé regarde, ébloui, danser les flammes. Plus tard, il fermera doucement les yeux au son d'une berceuse : *« Mon tout-petit, reste en bonne santé. Sois fort, arpente ta terre, va chasser en toute liberté, va élever tes rennes. »* Une complainte désormais lourde de nostalgie.

Suivra-t-il un jour les rennes, au gré de leurs maigres pâtures, cet enfant endormi sous la tente, près du poêle qui crépite ? Chassera-t-il le cerf, des nuits entières, les pommettes rongées par le gel, planches aux pieds dans la neige, ou bien l'ours polaire, qu'on vise, genou à terre, en signe de gratitude, qu'on *« obtient »* mais qu'on ne *« tue »* pas, car le mot insulterait l'âme de l'animal ? Jettera-t-il, en un geste rituel, la rasade de vodka qui ranime les feux presque éteints ? Piégera-t-il le saumon, à la belle saison, dans l'une des multiples rivières qui gonflent la majestueuse Lena ?

C'est improbable. La mère de ce bébé s'appelle Njurguyana. Elle a vingt-deux ans et rêve, pour son fils, d'une vie moins rude. Loin de ces montagnes de Verkhoïansk, que coupe le cercle Arctique et d'où souffle un vent glacé dès la mi-septembre. Devenu adolescent, il aimera peut-être revenir ici, à Sakhanja, ou dans d'autres campements, pour se goinfrer, pendant les vacances, des baies sauvages qu'on mélange au bol de crème. Mais saura-t-il seulement traire les bêtes ? Le peuple even aura, de toute façon, perdu l'un des siens en perdant un nomade.

> « L'élevage est notre seule occupation. Sans lui, nous disparaîtrons pour toujours, comme les mammouths »

Nul ne sait depuis quand ces pasteurs originaires de Mandchourie accompagnent leurs troupeaux dans les immenses solitudes boréales. Au XIIIe siècle, ils cèdent le bassin central de la Lena aux Yakoutes, des Turco-Tatars surgis du lac Baïkal, qui les repoussent vers le nord. Soviétisés, sédentarisés, collectivisés de force comme tous les peuples de l'ancien empire communiste, les « indigènes » de Sibérie – Evens, Evenki, Tchouktches, Youkaghirs – représentent à peine 2 % des citoyens de la République autonome de Sakha (ex-Yakoutie), un pays grand comme six fois la France et presque vide (un million et demi d'habitants). Moins de dix mille Evens vivent en Yakoutie, un peu moins ailleurs, du côté de Magadan et du Kamtchatka. Deux mille d'entre eux élèvent encore des rennes.

La viande et le lait du renne nourrissent l'homme, sa peau le réchauffe, ses épaules le transportent – son dos étant trop fragile. Les Evens mangent la viande, bouillie, en savourant d'abord la langue, morceau de choix coupé en lamelles. Jetées sur un tapis de branchages, les peaux servent aussi de couche à l'hôte de passage. Dès l'âge de trois ans, chaque enfant apprend à monter l'animal, un exercice qui prend de longues semaines. L'homme veille avec soin aux enclos où il protège ses bêtes, car un loup peut en tuer une dizaine avant de choisir sa proie. Depuis toujours – mais pour combien de temps encore ? – le renne est la raison d'être des Evens. *« L'élevage est notre seule occupation*, note Innokenty, trente-neuf ans. *Sans lui, nous disparaîtrons pour toujours comme les mammouths. »* Ces mammouths dont on découvre de temps à autre les ossements lorsque le permafrost sibérien, la *merzlota*, se dégèle. Plus qu'un métier, l'élevage du renne garantit l'identité collective des Evens, préserve leur langue, leur mémoire, leurs traditions. Le nomadisme est leur ultime gage de survie en tant que peuple. Alors, cette petite nation en sursis s'accroche à son mode de vie avec énergie et dignité. Conscients qu'ils sont au bord du naufrage, les Evens poursuivent leurs longues errances entre taïga, montagne et toundra, car, pour ces nomades de moins en moins nombreux, toute terre non parcourue se meurt. Ils revendiquent le droit de préserver ce que l'écrivain Bruce Chatwin appelait, à propos d'autres pasteurs, *« l'espace dans lequel ils puissent être pauvres si tel est leur souhait »*.

Etre libre, oui, mais être pauvre – ou plutôt le rester –, les Evens n'y tiennent pas plus que cela. Tous expriment la même plainte : *« Nous n'avons pas d'argent. Notre paie n'existe que sur le papier. »* Timophei, trente-sept ans, se rappelle vaguement la date de son dernier gain, une avance équivalente à 50 dollars. *« Il y a six mois, je crois. »* Pourtant, les éleveurs de rennes sont officiellement « salariés ». Leur douloureuse soviétisation – kolkhozienne, dans les années 30, sovkhozienne dans les années 60 – en fit des travailleurs mensualisés, pratiquant le « nomadisme productif », et regroupés en « brigades » de six ou sept éleveurs – le plus souvent des familles – qui remplacèrent les clans ancestraux, à jamais brisés.

La perestroïka nourrit, chez les Evens, quelques brèves espérances. Ils redevinrent propriétaires d'une partie des troupeaux et signèrent des contrats avec l'Etat. Mais, disent-ils, *« le grand vent du changement venu d'Occident* [de Moscou] *balaya vite ces promesses »*. L'effondrement de l'Union soviétique aggrava leur sort, et ils ont, plus que d'autres, perdu au change. Malgré ses nombreux défauts, l'ancien système avait, aux yeux des Evens, quelques solides mérites.

A coup de subventions, il fournissait, tant bien que mal, aux familles, sédentaires ou semi-nomades, un éventail de services administratifs, commerciaux et sociaux aujourd'hui en panne, voire disparus : des écoles aux abattoirs, en passant par les soins vétérinaires et l'écoulement de la production. Il apportait même aux communautés dispersées certains menus plaisirs, comme le cinéma ambulant. Les avantages fonctionnels du soviétisme ont souvent sombré avec lui. Restent ses tares, dont la bureaucratie sur fond de pénurie.

> Préserver ce que l'écrivain Bruce Chatwin appelait « l'espace dans lequel ils puissent être pauvres si tel est leur souhait »

SEBYAN KYUYEL est un gros village aux chemins boueux qui a poussé dans la toundra, il y a trente ans, autour d'un sovkhoze. Dans ses tristes maisons de bois, vivent quelque sept cents habitants, tous even. Le dénuement de l'école résume l'indigence générale : *chaises cassées*, murs nus, livres manquants. Une pile de microsillons poussiéreux traîne sur une étagère. L'hiver, le chauffage fait souvent défaut. *« La plupart des enfants viennent pourtant à l'école, même par – 50 »*, confie fièrement l'institutrice. Détail inattendu : ce village est jumelé à Arles-sur-Tech, chef-lieu de canton des Pyrénées-Orientales. Un évènement que célèbre, dans un couloir, une exposition de photos prises lors d'un voyage scolaire en Roussillon.

L'unique et modeste magasin – d'Etat – de Sebyan Kyuyel offre surtout des boîtes de conserve. Les vieux slogans menteurs sont toujours là, sur fond d'affiches jaunies. Le maire de l'endroit, Alexander Stepanov, déverse une colère froide : *« On vivait mieux avant. Il paraît que maintenant nous sommes libres. Ça veut dire quoi ? Aux dernières élections, nous avons voté pour les communistes. Pas parce que nous les aimons, mais pour rejeter les autres, qui n'ont rien fait pour nous. »*

Dans cette immense Sibérie qui s'étale sur huit fuseaux horaires – et que Tchekov jadis mit six mois à traverser – la distance exerce sa tyrannie. Pour tous ses habitants, vaincre l'espace reste le défi majeur. La négligence officielle dont les Evens sont victimes aggrave encore leur isolement, renforce leur sentiment d'abandon. Aucune route ne mène à Sebyan Kyuyel ; tout juste une méchante piste, le plus souvent impraticable. Aucune rivière navigable ne l'arrose qui, l'hiver, offrirait aux camions son lit gelé.

La piste d'atterrissage, seul vrai lien avec le monde extérieur, reste désespérément vide. Un mois sans le moindre avion. Le maire s'inquiète : *« Quinze étudiants attendent depuis plusieurs semaines de rejoindre leur institut à Yakoutsk. »* A l'époque soviétique, une vingtaine d'hélicoptères transportaient gratuitement, à travers le Grand Nord, personnes et marchandises, dont la viande de renne. Vendus ou privatisés, ils volent aujourd'hui... pour 1 000 dollars l'heure. Des tarifs qui mettent hors de prix une viande de renne, certes très appréciée, mais déjà plus chère que le bœuf importé vendu dans les supermarchés de Yakoutsk, la capitale.

Les Evens seront-ils sauvés par le marketing ? C'est le pari que tentent les *experts* du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), avec un objectif : arracher ce petit peuple à la pauvreté en l'accompagnant vers la modernité. Et au moyen d'un double projet évalué à 2 millions de dollars : installer sur le terrain sept petites usines de transformation alimentaire, et surtout, aider les éleveurs à commercialiser les précieux bois « veloutés », qui ornent la tête des jeunes rennes.

COUPÉS, séchés, pulvérisés, ils se vendent, pour leurs vertus curatives ou prétendument aphrodisiaques, autour de 200 dollars le kilo, en Chine, en Corée, à Hongkong. Encore faudrait-il que les producteurs récupèrent l'essentiel de cet argent. *« Nous allons les former au business, même si ce n'est pas notre job habituel,* souligne William Dickins, conseiller spécial du PNUD à Moscou. *Dans trois ans, ils peuvent commencer à s'en sortir. »*

En attendant, les Evens continueront d'affronter leurs dilemmes : comment préserver ce qui reste de leur existence ancestrale ? *Comment réduire les* déchirures dans des familles disjointes entre les camps nomades et les villages sédentaires ? Comment résister à l'assimilation définitive, éviter la mort culturelle ? Depuis quelques décennies, l'éducation est au cœur de cette crise sociale. En généralisant l'enseignement – et l'internat – le pouvoir soviétique avait regroupé les enfants dans les villages. Et bien vite, les mères, trop malheureuses, ont suivi.

Aujourd'hui, la plupart des éleveurs vivent en célibataires, de gré ou de force, presque toutes les femmes restant au village. Au camp numéro 8, Innokenty rêve : *« Ah ! Si je pouvais recruter un instituteur pour enseigner ici, avec nous... »* A Sebyan Kyuyel, une partie des enfants retournent vivre avec les rennes pendant les vacances d'été. Jusqu'à quand ? Les écolières veulent devenir infirmières, enseignantes, avocates, de préférence dans une grande ville, car ici, règnent l'ennui, le chômage, la vie chère. L'alcoolisme n'épargne pas les jeunes qui boivent en cachette.

Nombre d'Evens devenus sédentaires avouent garder au cœur la nostalgie d'une vie rude mais respectueuse de cette harmonie avec la nature qui illumine leur vieille religion, le chamanisme. Le soviétisme entreprit d'anéantir ces croyances millénaires, où il ne voyait que *« diableries »* propres à *« engourdir les cervelles »*. Et il y parvint presque. Aujourd'hui, raconte Anatoly, un ethnologue even, ce peuple ne compte plus que quatre chamans authentiques. Devins, ils choisissent les aires de pâturage. Guérisseurs, ils *revêtent leurs* costumes à *lanières* et président à des incantations nocturnes en frappant sur leurs tambourins. Conteurs, ils transmettent légendes et traditions.

La région de Sakhanja a perdu son chaman, mort en 1992. Chacun attend que les esprits lui désignent un successeur, en s'emparant d'un homme qui, au moment du choix, se comportera étrangement, courant par exemple, en chemise, vers la forêt, au cœur de l'hiver. Les éleveurs d'ici attendent le signal céleste avec impatience. Car, comme le craint Anatoly lorsque le dernier chaman aura disparu, qui se souviendra encore des Evens ?

Jean-Pierre Langellier
Dessin : Lionel Koechlin



les Evens

...isées par le régime
...ades d'éleveurs
...ale font partie
...mes. Un programme
...tir de la pauvreté
de production
...ions ancestrales

هكذا من الأصل

Les juifs et la trahison allemande

par Ernst-Wolfgang Böckenförde

SOUS le IIIe Reich, les pogroms de la Nuit de cristal (9-10 novembre 1938) furent un signal. Celle-ci devint le symbole de la privation des droits et de la persécution croissante des juifs en Allemagne, bien avant que le processus de l'Holocauste ait été définitivement engagé. La protection qu'un Etat octroie à toute personne qui vit en son sein – protection de l'individu, de sa liberté et de sa propriété – ne fut pas seulement inexistante : elle fut délibérément bafouée par le pouvoir.

Dans le cas des juifs allemands, leur privation de droits et leur persécution constitua une trahison sans pareille : de la part de l'Etat et de ses bourreaux, mais aussi de la part des citoyens qui ont détourné leur regard et se sont tus et de ceux qui ont été témoins et ne sont pas intervenus. Car ce qui est arrivé aux juifs allemands ne concernait pas simplement des personnes, dont on se devait de respecter les droits fondamentaux, mais touchait des concitoyens, des ressortissants de l'Etat allemand, avec lesquels ils entretenaient un rapport spécifique du fait du lien même de la citoyenneté. Les juifs allemands n'étaient pas des étrangers vivant en Allemagne ; ils vivaient là en tant que participants actifs et membres de la nation allemande, telle que définie par le lien de citoyenneté.

Or la citoyenneté n'est pas une relation contractuelle qui peut être rompue de façon arbitraire. Il s'agit d'un lien d'appartenance formel, d'une relation fondée sur le droit qui touche l'individu en tant que tel. Elle est principalement caractérisée par un rapport de protection et d'obédience. On entend par là, d'une part, les devoirs du citoyen envers l'Etat (loyauté, respect des lois et, dans les temps difficiles, fidélité) et, d'autre part, la responsabilité et le devoir de l'Etat de protéger chaque citoyen, *« contre troubles et violence par des tiers »*, comme le prévoyait le droit général prussien dès 1794.

Dans un tel rapport de protection et de fidélité, il est inconcevable que l'une des parties puisse rejeter l'autre, sauf peut-être en cas de crime grave contre la collectivité.

C'est la religion uniquement qui distinguait les juifs des autres citoyens. On n'avait pas d'une part, des Allemands et de l'autre des juifs ou bien des juifs d'une part et des Prussiens de l'autre, mais des juifs et des chrétiens.

Les sujets juifs prenaient leur devoir de citoyens très au sérieux. Le mouvement d'émancipation du XIXe siècle s'enlisa rapidement et, pendant longtemps, certaines limites à l'exercice de leurs droits continuèrent d'exister. Malgré cela, ils devinrent et restèrent des citoyens loyaux, particulièrement loyaux. Ils étaient conscients de ce qu'ils devaient à l'Etat, qui, malgré l'opposition et le rejet partiel de la société civile, avait œuvré en faveur de leur émancipation – aussi incomplète qu'elle ait pu être – et qui les protégeait à l'intérieur de cette même société.

Dans ce contexte, la catastrophe que fut pour les juifs ce qu'ils endurèrent après 1933 prenait un caractère tout particulier. Il était pour eux inconcevable qu'au-delà des courants antisémites qui existaient au sein de la société, l'Etat lui-même trahisse ses citoyens, qu'il affiche à son programme leur extermination et leur anéantissement, qu'il poursuive de façon systématique leur persécution au lieu de les protéger dans leurs droits. L'Etat, leur souverain protecteur, coupable de trahison et de crimes ? Cela les dépassait et les mettait dans l'incapacité d'élaborer une stratégie leur permettant de résister ou de se défendre. Ils étaient littéralement désarmés face à cela.

Les faits sont là : le drame qui toucha les juifs allemands de 1933 à 1945 a été organisé par l'Etat à l'encontre de ses propres citoyens, en l'occurrence des citoyens particulièrement loyaux, et tout s'est déroulé, d'après ce qui a pu être rapporté, sans que la population dans sa très grande majorité, c'est-à-dire les concitoyens des juifs, réagissent, du moins manifestent leur répulsion et leur indignation. Voilà pourquoi la persécution des juifs en Allemagne fut, au-delà des crimes commis, une trahison, un acte de déloyauté, un acte ignominieux.

Ce n'est pas uniquement l'Etat qui à travers les agissements d'un régime criminel a trahi ses citoyens. Coupables de trahison sont aussi, souvent de façon indirecte et subliminale, les concitoyens des juifs allemands, tous les membres de la majorité silencieuse qui firent semblant de ne rien voir pour ne pas avoir à prendre parti ou furent témoins sans intervenir – toute considération prise des possibilités de chacun, dans son domaine, d'agir, d'aider ou de hurler – des risques encourus pour la liberté et la vie. Il y eut, certes, des exemples marquants de solidarité des citoyens, mais ils restèrent malheureusement trop peu nombreux. Agir était donc possible, mais cela resta le fait de quelques-uns. Bien plus courante fut la passivité, la volonté de ne rien avoir à faire avec ce qui se passait, au détriment d'un engagement pour la défense de concitoyens qui étaient victimes de discrimination et frappés publiquement d'injustice. Or la société civile vit de la disposition de ses membres à se soucier des intérêts généraux et de ceux d'autrui et à les défendre, même au prix d'un engagement personnel et de sacrifices.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette trahison de citoyens par leurs propres concitoyens ? L'émancipation des juifs, après s'être engagée de façon encourageante au début du XIXe siècle, a été stoppée en cours de processus. D'une part, les juifs devaient être admis, en tant que citoyens, dans la vie publique et dans la société civile mais, d'autre part, l'Etat et la société voulaient conserver comme référence culturelle l'appartenance à la religion chrétienne et n'étaient prêts à autoriser les citoyens juifs à entrer dans la fonction publique et à les intégrer complètement dans la société que s'ils se convertissaient au christianisme.

Le drame qui toucha les juifs allemands de 1933 à 1945 a été organisé par l'Etat à l'encontre de ses propres citoyens sans que les concitoyens des juifs réagissent, du moins manifestent leur répulsion et leur indignation

Qu'était-ce donc que cet Etat qui accueillait les juifs en son sein en tant que citoyens mais leur conseillait toutefois fortement de se convertir au christianisme pour s'affranchir de toute discrimination légale ? L'intégration des citoyens juifs n'en fut pas facilitée. Bien au contraire, elle en fut freinée et même paralysée.

L'exclusion relative des juifs trouve aussi son origine dans la conscience nationale allemande et dans le concept spécifiquement allemand de la nation. Le concept de nation se basait en Allemagne sur l'appartenance ethnique et non sur une volonté politique comme en France. Langue, histoire et culture communes étaient considérées comme critères d'appartenance et de solidarité. Selon cette logique, les Allemands, en tant que peuple et nation, avaient pour ancêtres les Germains qui se convertirent au christianisme et en gardèrent une spécificité qui ne fit que s'accentuer au cours de l'histoire. Certes, il s'agissait, pour la plus grande part, d'une idéologie, mais elle était ancrée dans la tête des gens et était devenue une réalité mentale. Dans cette perspective, les juifs n'étaient pas des Allemands, même s'ils étaient des citoyens allemands. Les liens de solidarité entre citoyens ne s'étendaient pas à eux. Ils étaient considérés comme différents et étaient condamnés à le rester.

Pour des raisons en partie religieuses, ethniques ou issues d'expériences négatives dans la vie de tous les jours, il existait donc une attitude de réserve qui s'est transformée en barrière, en blocage émotionnel peut-être même, lorsqu'il s'est agi de s'engager pour que les concitoyens juifs aient des droits civils identiques aux autres. Même les Eglises chrétiennes ne protestèrent pas contre la destruction des synagogues. Et pourtant, dans ces maisons de Dieu juives, c'était bien le même dieu que celui qu'on vénérait dans les églises.

Il faut voir comme un signe encourageant de l'Allemagne d'aujourd'hui le fait que, dernièrement, et, en particulier l'année dernière, à l'occasion de la polémique qui a entouré la parution du livre de Daniel J. Goldhagen, l'opinion s'est montrée disposée à entendre les thèses de ce dernier sur les *« bourreaux volontaires »* et à s'y confronter ouvertement, plutôt que de les rejeter en bloc. Encourageant est aussi le fait qu'une idée mise au jour et rappelée à la conscience collective par cette discussion a en tout cas éveillé de profondes résonances : l'indifférence, le silence et l'acceptation sans révolte de ce qu'endurèrent les juifs en Allemagne à partir de 1933 fut bien une trahison, une trahison de citoyens envers leurs concitoyens.

***Ernst-Wolfgang Böckenförde** est professeur émérite de droit public et de philosophie du droit, ancien juge au Tribunal constitutionnel allemand. (Ce texte est la version abrégée et modifiée d'une contribution à la revue « Merkur » parue en février 1997).*

La gauche entre les mots et les choses de l'économie

par David Spector

AVEC les 35 heures, la gauche tente d'échapper au dilemme entre chômage et baisse des salaires dans lequel voudrait l'enfermer la vulgate libérale : tout en s'inscrivant symboliquement dans la longue histoire des conquêtes sociales de la gauche, elles permettraient de concilier hausse des salaires horaires et baisse du chômage. Conscient que *« 35 heures payées 39 est un slogan anti-économique »*, le gouvernemnt semble adopter une approche pragmatique et graduelle qui devrait donner tort aux sombres prophéties de la droite et du CNPF.

Il faut pourtant se demander pourquoi d'autres types de mesures, beaucoup moins complexes que les 35 heures, sont ignorées à la fois dans la pratique et le débat politique. Deux exemples :

– Les conservateurs constatent avec raison qu'avec les cotisations sociales, le coût mensuel du SMIC – environ 9 000 francs – décourage l'embauche. Ils tirent ainsi prétexte du chômage pour proposer la baisse des salaires des travailleurs les moins qualifiés. Mais la diminution du coût du travail peu qualifié peut prendre une figure très différente : la variété des outils fiscaux disponibles rend possible, à côté de cette politiqe inégalitaire (baisse du SMIC), une politique redistributrice – le transfert partiel vers les hauts revenus du financement de la protection sociale.

– De la même façon, affirmer que le faible écart de revenus entre un chômeur et un smicard incite peu à la recherche d'emploi reviendrait, pense-t-on, à s'attaquer aux chômeurs – groupe plus faible encore que les smicards. Ici encore, il existe, à côté d'une réponse « de droite » (diminuer l'indemnisation du chômage), une réponse « de gauche » consistant à augmenter cet écart en subventionnnant les bas salaires, aux frais, bien sûr, des contribuables plus aisés. Bill Clinton a ainsi institué en 1993 un « impôt négatif » qui complète les plus bas salaires à hauteur de plus de 34 % et a porté, pour ses bénéficiaires (les ménages comprenant au moins un enfant), le salaire horaire minimum net à plus de 40 francs (31 francs en France). Cette mesure, financée par un alourdissement de l'imposition des hauts revenus, a joué un rôle important dans la baisse du chômage aux Etats-Unis.

Pourquoi le débat politique ne se développe-t-il pas davantage autour du conflit distributif puisqu'il existe, pour une même analyse du chômage, des réponses fiscales redistributrices et d'autres, au contraire, profondément inégalitaires ?

On pensera peut-être que ce type de débat, trop technique, se prête mal aux passions politiques. Mais *« prendre aux pauvres pour donner au riches »*, ou le contraire, constitue tout de même des propos beaucoup moins techniques que ceux relatifs aux critères de Maastricht. La raison est autre : elle tient sans doute à l'impossibilité ou au refus, pour une grande partie de la gauche comme de la droite, de penser le rôle de l'Etat au sein d'une économie de marché.

A droite, le discours libéral le plus simpliste occulte la diversité des choix possibles : une économie de marché efficace serait incompatible avec tout soutien public aux plus défavorisés.

Il est surprenant qu'une partie de la gauche reprenne cet argument. En négligeant le thème de la redistribution fiscale au profit de réformes touchant à des aspects plus fondamentaux de la vie sociale (temps de travail, taille du secteur public, droit du travail), elle semble croire, elle aussi, que marché et justice sociale s'excluent mutuellement.

Résidu souvent non pensé du marxisme, l'idée selon laquelle seule une intervention au cœur des rapports de production aurait un effet sur les inégalités rejoint de fait les thèses libérales. Cette conjonction nourrit une pensée unique dans laquelle communient fraternellemnt Pierre Bourdieu et Edouard Balladur, Viviane Forrester et Alain Minc, la gauche socialiste et Nicolas Sarkozy. Ainsi, à la tiédeur réformiste de Michel Rocard, la gauche préféra le lyrisme des nationalisations qui devaient surtout profiter aux actionnaires richement indemnisés, avant de se rallier au marché sur un fond de vide intellectuel qui devait la contraindre à l'impuissance.

Ce type de positionnement politique relève moins d'un désir réel de changement social que d'un goût de la rhétorique pure. On s'émerveillait par exemple, en 1995, de l'authenticité de la révolte contre le plan Juppé au lieu de s'inquiéter des significations de l'alliance entre les manifestants et la partie la plus conservatrice du corps médical.

Malgré la tonalité sociale-démocrate du gouvernement actuel, une pesanteur idéologique subsiste, qui affecte à la fois discours et pratique. Comment expliquer autrement l'insistance du programme socialiste sur le rééquilibrage du partage global entre salaires et profits ? Celui-ci est sans doute souhaitable, mais la référence à ce thème reflète aussi la vision erronée d'une société polarisée entre salariés et détenteurs de capital, alors que les inégalités de revenus sont surtout dues aux inégalités entre salariés eux-mêmes.

Résidu souvent non pensé du marxisme, l'idée selon laquelle seule une intervention au cœur des rapports de production aurait un effet sur les inégalités rejoint de fait les thèses libérales

En somme, une double erreur empêche la gauche de mettre en œuvre une politique ambitieuse de redistribution en acceptant franchement l'économie de marché. Parce qu'elle semble parfois croire ceux qui, à droite, soutiennent, au mépris des faits, que la fiscalité française est déjà très redistributrice, elle néglige les questions fiscales.

Persuadés à tort que le progrès social implique une forme de rejet du marché, certains ne peuvent alors que s'opposer à tout changemeent sans conviction ni vision d'ensemble de la société (si l'on s'oppose à la privatisation de Renault sur la base d'arguments véritables, pourquoi ne pas défendre la nationalisation de Peugeot ?). Mieux vaudrait reconnaître sans état d'âme les vertus du marché et comprendre son fonctionnement pour se battre efficacement contre les inégalités de toutes sortes.

Mais l'attachement à une politique incantatoire ne se trouve pas seulement à gauche. C'est d'ailleurs la rencontre d'un discours de gauche schizophrène et de la rhétorique gaulliste qui a porté Jacques Chirac à l'Elysée en 1995.

De son côté, Philippe Séguin atteint une remarquable cohérence dans le culte des mots : il n'a jamais daigné préciser quelle politique il entendait suivre au-delà de l'invocation de la volonté et de la République, et vient d'expliquer qu'une fiction juridique (l'inexistence de Vichy) ou un mythe (le gaullisme) avaient à ses yeux plus de vérité que les actes réels commis pendant l'Occupation ou la guerre d'Algérie.

Puisse le débat public se défaire de ses obsessions symboliques et se confronter aux faits les plus bruts. La gauche a tout à y gagner.

***David Spector** est professeur assistant d'économie au Massachusetts Institute of Technology.*

René Diatkine : sur un oubli

par Yann Moulier Boutang

RENÉ DIATKINE ne laissait personne indifférent, en bonne comme en mauvaise part. Serge Lebovici a excellemment retracé, dans vos colonnes du 6 novembre, la meilleure part. Il appartient à d'autres d'éviter toutefois que sa célébration ne tombe dans le genre édifiant. Ce rôle ingrat mais indispensable, je l'endosse ici, persuadé que le véritable respect des êtres n'implique nul oubli ni censure. Mon témoignage n'est que partiel. Je m'exprime ici au seul titre de biographe d'un patient de René Diatkine, dont le nom est étrangement tu par Serge Lebovici : Louis Althusser.

Décrivant l'*« extraordinaire capacité »* du disparu de *« s'identifier aux enfants, même les plus perturbés »*, Serge Lebovici ajoute : *« C'est cette implicité, cette subtilité qui lui permettaient également de traiter les adultes, notamment à travers la cure psychanalytique. Son talent était tel qu'il lui permettait d'accéder aux mouvements les plus profonds, les plus archaïques de l'esprit humain, ceux qui parfois reviennent persécuter les adultes lorsque la psychanalyse ne les a pas délivrés de leurs souffrances premières. »* Comment ne pas penser à Louis Althusser dans ce portrait tout en ellipse ?

Le philosophe de la rue d'Ulm, fut, en effet un patient de René Diatkine à partir de 1964. *« Analyse »*, comme Louis Althusser le disait alors comme après 1980, *« en face à face thérapeutique »*, comme son psychiatre-psychanalyste me le fit préciser ? Sur cette relation *« interminable »* et si forte qui se noua, Louis Althusser s'est longuement exprimé dans son autobiographie posthume, *L'Avenir dure longtemps*, mais aussi dans sa correspondance avec celui qui était pour lui son médecin, son *« analyste »* et son ami (*Lettres à D.*, in *Ecrits sur la psychanalyse*, Stock-Imec, 1993). René Diatkine refusa que sa propre lettre de réponse soit publiée.

Il est vrai que depuis 1966, date de cet échange épistolaire, suivi de la part d'Althusser d'autres envois, il s'était produit, en 1980, le meurtre d'Hélène Rytmann, sa compagne devenue son épouse. Lors de ce terrible drame imputable à la folie, Jacques Nassif, ancien élève et ami d'Althusser, voulut qu'il fût simplement mentionné dans votre journal qu'Althusser était soigné par René Diatkine. Cette précision ne fut pas apportée au lecteur, ni nulle part ailleurs à ma connaissance.

Dix-sept ans après, sur la base d'une enquête longue et minutieuse, je dois ajouter quatre précisions :

1) Il existe des témoignages multiples et convergents qui insistent tous sur un manque certain de clairvoyance de René Diatkine – qui traitait Louis Althusser (et en particulier décidait de ses hospitalisations, de ses médicaments) – sur l'état de son patient et sur l'imminence d'un dénouement au sens qu'a ce mot dans la tragédie classique. Non pour jeter la pierre, mais pour mesurer toute l'étendue du désastre.

2) Il faut non seulement dire que Louis Althusser était en traitement avec René Diatkine en ville et dans les structures où ce dernier suivait ses hospitalisations, mais aussi qu'Hélène Rytmann était, elle aussi, en analyse au sens plein du terme, avec le même René Diatkine. L'entremêlement des vicissitudes complexes d'une analyse – ou d'*« un face-à-face thérapeutique »*, peu importe ici – avec les tensions conjugales entre les époux et l'intervention active du psychanalyste, intervention sollicitée – c'est évident – par les protagonistes, soulève des questions.

Louis Althusser et sa femme, tuée par le philosophe en 1980, étaient des patients de René Diatkine

3) Après le drame de 1980 et le jugement de non-lieu, malgré les démarches de plusieurs proches d'Althusser qui souhaitaient un changement de médecin, René Diatkine a tenu à reprendre les relations avec son patient, relations qui se sont prolongées jusqu'à la mort de ce dernier en octobre 1990.

4) N'ayant pas voulu l'approcher en masquant mon identité de biographe d'Althusser, alors que j'en avais l'occasion, je n'ai jamais pu rencontrer René Diatkine, qui a seulement accepté de me faire transmettre des articles théoriques. Très tardivement, par l'intermédiaire d'un de ses collègues, il m'avait fait savoir qu'il accepterait de répondre par écrit à des questions. Par délicatesse, je n'ai pas souhaité « remuer le couteau dans la plaie ». J'ai assez de respect pour l'homme étrange et hors du commun que beaucoup décrivent pour penser que ses larges épaules eurent à porter après 1980 une charge écrasante. Il serait d'ailleurs naïf d'ignorer que toute sa *« subtilité »*, dont parle Serge Lebovici, se heurta à une « contre-subtilité » qui eut malheureusement le dernier mot. D'autre part, je demeure persuadé que René Diatkine ne voulut pas produire les pièces à décharge, s'infligeant ainsi un douloureux silence. Etrange parallèle avec son patient philosophe, que ce procès latent sans comparution.

Après la disparition des deux protagonistes d'une relation si funeste, mais si grande, il appartiendra à chacun de la restituer dans sa vérité, pour la part à laquelle il a pu avoir accès. Car personne ne doit reculer devant ce que fut le passé.

***Yann Moulier Boutang** enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris.*

هكذا من الاصل

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La France, mauvais exemple

LIONEL JOSPIN va bientôt devoir prendre position dans une affaire délicate dont on s'est bien gardé jusqu'à présent d'entretenir les Français. Elle est pourtant d'importance, puisqu'il s'agit de la position de la France sur l'un des projets les plus ambitieux qu'aient jamais conçus les Nations unies : celui de créer un Tribunal permanent qui ferait justice pour les crimes portant le plus gravement atteinte à la conscience universelle. Cette question est pourtant aussi d'actualité, à l'heure du procès Papon et de la légitime révision, par ses plus hauts dirigeants, de l'histoire officielle de la France à l'époque de Vichy.

Mais c'est une question extrêmement dérangeante. Elle met aux prises une certaine culture des droits de l'homme avec les arguments pas toujours explicites de la realpolitik. Les ministres du gouvernement ne sont pas d'accord entre eux : celui de la justice s'oppose à ceux des affaires étrangères et de la défense et réclame une révision de la position extrêmement restrictive adoptée par la France dans la négociation à l'ONU.

S'il cédait aux arguments de la morale, des militants des droits de l'homme et de Mme Guigou, Lionel Jospin serait aux prises avec un grave problème de cohabitation : l'Elysée, sous la pression du lobby militaire, s'oppose dur comme fer au principe de l'indépendance d'une justice internationale par rapport aux Etats. Ce faisant, le chef de l'Etat isole la France de ses partenaires occidentaux, notamment des pays scandinaves, de l'Allemagne et de l'Italie? qui sont parmi les plus allants sur le sujet. A l'origine de tout cela, il y a, pour résumer, la peur panique de la hiérarchie militaire de voir, par exemple, le général Janvier, ancien commandant des forces de l'ONU en Bosnie, mis en cause dans les événements de juillet 1995 à Srebrenica, où une large partie de la population musulmane fut exterminée sous l'œil des « casques bleus ». Certaines craintes des militaires français peuvent être entendues : il ne faut pas que les soldats qui participent à des opérations de maintien de la paix aient jamais le sentiment d'être sous la menace d'une justice arbitraire, sinon il n'y aurait tout simplement plus d'opérations de ce genre. Mais une chose est de protéger le statut des « casques bleus », une autre de confondre indépendance et arbitraire et de saboter tout projet de justice internationale véritablement indépendante.

Une autre, surtout, est de confondre, comme le fait actuellement la hiérarchie militaire, les appels à témoigner que lui lance le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie avec une mise en accusation. Le Tribunal de La Haye traite les officiers français qu'il appelle comme témoins de la même manière que tous les autres témoins. La France n'a aucune justification à les faire échapper à cette obligation. Le respect de celle-ci est le minimum que l'on puisse exiger d'un pays qui se targue d'avoir été à l'origine de la création de ce Tribunal.

Ce n'est même plus une question de morale ni de progrès de la justice internationale. C'est, tout simplement, la loi.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les excuses de M. Molotov

LE GÉNÉRALISSIME Staline a laissé à M. Molotov le soin de célébrer le trentième anniversaire du régime soviétique. La tâche consistant à démontrer au peuple soviétique la supériorité du communisme n'était certes pas aisée. Dans l'Europe centrale, des millions de soldats soviétiques ont pu comparer de visu les conditions d'existence des nations dites capitalistes avec celles que la révolution d'Octobre a instaurées dans l'URSS. Encore ces nations ont-elles été dévastées par la guerre, et leur niveau de vie est-il inférieur à celui de l'Europe occidentale, pour ne pas parler de l'Amérique.

L'excuse alléguée par M. Molotov, que l'URSS a dû développer son industrie lourde, c'est-à-dire son industrie de guerre, sera-t-elle jugée suffisante par le peuple russe ? Les Etats-Unis ont créé en deux ans des armements supérieurs à ceux de l'URSS sans interrompre pour cela leurs fabrications de paix, sans abaisser le niveau d'existence de leur population. M. Molotov proclame la faillite d'un capitalisme qui est en effet en déclin. S'il est vrai que ce régime comporte, entre autres défauts, des crises de chômage, l'opulence et la liberté américaines, même avec ce risque, peuvent être jugées préférables à la pénurie et au travail forcé en permanence.

M. Molotov ne le sait que trop. C'est pourquoi il met l'accent sur les périls qui menacent l'Union soviétique. Ces périls doivent justifier aujourd'hui et demain les insuffisances du régime, comme ils les ont justifiées hier. C'est l'impérialisme américain qui s'est substitué à l'impérialisme allemand et veut dominer le monde.

(8 novembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La société britannique, si lointaine, si proche

FAUT-IL diaboliser le modèle social britannique, souvent agité en France comme un épouvantail pour masquer les propres carences de notre Etat-providence ? L'article sur « Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans », publié à la veille du sommet franco-britannique dans une nouvelle série de l'Insee (*France, portrait social*, 200 pages, 79 francs), apporte des réponses qui permettront de nuancer le jugement, souvent à l'emporte-pièce, que les Français portent sur leurs voisins. Sans sous-estimer leurs profondes différences institutionnelles et culturelles, des tendances lourdes rapprochent les deux pays, dont l'évolution s'inscrit dans celles des grands pays développés.

Deux experts de l'Insee et deux spécialistes britanniques de l'ONS (Office for National Statistics), dont l'étude purement descriptive ne prétend ni être exhaustive ni juger chaque modèle, ont passé en revue différents aspects de la vie sociale et leurs évolutions depuis le milieu des années 70 : emploi, santé, protection sociale, éducation, logement, etc.

LA LOI CONTRE LE CONTRAT

Les différences entre les deux pays restent profondes, et l'adaptation des deux pays a suivi des chemins parfois divergents. Durant les « années Mitterrand », la France s'est adaptée tout en gardant un système centralisé qui fait toujours la part belle à l'Etat. Au cours des « années Thatcher », le Royaume-Uni s'est évertué à se débarrasser de ce que certains jugeaient comme des pesanteurs, réduisant l'influence des syndicats, déréglementant le marché du travail et privatisant tous les grands secteurs (eau, énergie, chemins de fer). Aucuns de ces grands choix n'est aujourd'hui remis en cause par la majorité travailliste.

Quand la France choisit la voie législative pour réguler son système social (emplois-jeunes, réduction du temps de travail), le Royaume-Uni préfère la voie contractuelle. Et lorsqu'on demande au ministre de l'éducation et de l'emploi, David Blunkett, ce qu'il pense des 35 heures décrétées en France, il sourit, flaire le piège et répond par un très diplomatique : *« C'est intéressant. »* Car c'est sans doute dans le domaine de l'emploi que les différences entre les deux pays sont les plus grandes.

Les salariés français disposent d'un SMIC et d'une durée légale du travail (39 heures), deux « acquis » absents en Grande-Bretagne, où Tony Blair a cependant promis la création prochaine d'un salaire minimum. Après les années 1981-1985, marquées par des grèves beaucoup plus nombreuses et plus dures qu'en France, comme celle des mineurs en 1984, le nombre de conflits s'est effondré à partir de 1985 pour retrouver un niveau proche de celui de la France. Le nombre des conflits est, depuis 1994, sensiblement plus fort en France, alors qu'au Royaume-Uni il n'a jamais été aussi bas depuis... 1891. La syndicalisation est, elle aussi, différente : moins de 10 % dans l'Hexagone, plus de 35 % au Royaume-Uni (53 % en 1980).

Autre différence importante : la durée du travail. Elle y est très supérieure en Grande-Bretagne, notamment pour les hommes (45,8 heures en 1995), alors qu'elle n'est que de 40,6 heures en France, tous secteurs confondus. Plusieurs raisons expliquent un tel écart : l'existence d'une durée légale en France, au-delà de laquelle l'employeur doit payer des heures supplémentaires ; le travail du dimanche, plus courant outre-Manche, où 41 % des gens travaillent occasionnellement ou habituellement le dimanche (29 % en France).

La déréglementation, la décentralisation et l'introduction d'une dose de marché ont également gagné toutes les grandes fonctions sociales. Le logement ? Longtemps dans les attributions des municipalités, la gestion du parc social a été transférée à des associations, aujourd'hui les principaux maîtres d'ouvrage des programmes de logements sociaux, alors qu'en France, ce secteur, à travers les offices d'HLM, reste majoritairement dans le giron public. L'éducation ? Resté national et centralisé en France, le système éducatif en Angleterre et au Pays de Galles a connu, à partir de 1988, de profonds changements, les établissements scolaires ayant une plus grande liberté de gestion de leur budget.

CONVERGENCE DÉMOGRAPHIQUE

Le même vent de libéralisme a soufflé, à partir de 1991, sur le vénérable service national de santé (National Health Service), symbole de l'Etat-providence mis en place à la fin de la seconde guerre mondiale. Alors que la philosophie du plan Juppé était de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Etat sur le système de soins, celle de la réforme britannique a été d'introduire des mécanismes de marché dans un système beaucoup plus étatisé qu'en France.

D'une manière générale, les dépenses de protection sociale par Britannique ne représentent que 86 % de ce qu'elles sont en France (en 1994), même si ces dépenses ont progressé à un rythme plus soutenu outre-Manche depuis 1985. *« Au cours des deux dernières décennies*, notent les auteurs de l'étude, *les inégalités de niveau de vie ont sensiblement augmenté au Royaume-Uni et paraissent maintenant voisines de celles de la France, qui ont peu évolué durant la même période. »* Mais un point inquiète les associations britanniques, relevé par l'étude : *« La proportion d'individus et surtout d'enfants vivant dans des ménages à bas revenus apparaît aujourd'hui nettement plus importante au Royaume-Uni. »*

En dépit de *« la persistance, voire l'approfondissement de différences entre leurs cadres juridiques »*, en dépit de cycles économiques décalés, les experts notent que *« les évolutions des principaux traits des deux sociétés apparaissent pour la plupart semblables ou convergentes »*. Le vieillissement de la population se confirme et les comportements démographiques (mariage, divorce, nombre d'enfants) apparaissent *« remarquablement similaires »* après avoir évolué différemment au cours des années 70 et 80. Les femmes ont massivement investi le marché du travail, entraînant le développement du temps partiel, alors que l'accès des jeunes à tous les niveaux d'enseignement s'élargissait.

Jean-Michel Bezat

Les gens *par Kerleroux*

J'AI TROUVÉ UN SLOGAN DU TONNERRE DE ZEUS
« 1998 année footue »
Y'M'RESTE PLUS QU'A LE VENDRE

Kerleroux

Fracture autour du souvenir de Rabin

Suite de la première page

Selon Yossi Vadana, qui conduisit l'étude, *« 60 % d'entre eux justifient le meurtre de Rabin proprement dit et soutiennent l'idée qu'assassiner un premier ministre qui rendrait des terres aux Arabes est légitime »*. L'ampleur du phénomène alarme toute la classe politique parlementaire. Le fossé entre la vision d'Israël exposée par la triomphante composante religieuse de la droite au pouvoir et celle défendue par le travaillisme laïque n'a jamais paru aussi profond.

Dans la mort plus encore que dans la vie, Itzhak Rabin incarne deux personnages antinomiques : « l'homme d'épée » et « l'homme de paix ». Chacune des deux grandes périodes de la carrière politico-militaire de Rabin sert alternativement à excuser ou à pardonner l'autre. *« Nous n'oublierons ni ne pardonnerons rien »*, chantent les quelques centaines de manifestants qui se réunissent chaque soir devant la résidence de Benyamin Nétanyahou à Jérusalem-Ouest.

« L'homme de paix » qui avait serré la main de Yasser Arafat en septembre 1993 est célébré par la gauche depuis le 4 novembre – *« date anniversaire laïque »* de la mort de Rabin, précisent les organisateurs. Quant au gouvernement, il a choisi le 12 novembre – date anniversaire selon le calendrier hébraïque – pour honorer surtout « l'homme d'épée », le héros de la guerre de six jours qui a *« rendu au peuple juif »* Jérusalem-Est, Gaza et le reste. Défilés, manifestations populaires, discours au Parlement et dépôts de gerbes sont prévus. Officiellement, il s'agit de *« souligner l'unité du peuple juif dans son deuil »*. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Acte manqué s'il en est, le gouvernement a dû en catastrophe, la semaine dernière, retirer de la circulation une anthologie historique sur le demi-siècle d'Israël qui « oubliait » de mentionner le meurtre de Rabin. Comme si, se sont fâchés certains historiens, *« il y avait dans l'histoire du sionisme un événement plus significatif que l'assassinat d'un de ses héros par un homme agissant lui aussi au nom du sionisme »*. *« Cet acte,* explique cette semaine dans le *Jerusalem Post* le professeur Yossi Shain, chef du département sciences politiques à l'université de Tel-Aviv, *a provoqué une rupture qui ne guérira jamais dans notre société. Les questions qui divisaient le pays il y a deux ans et qui conduisirent à la mort de Rabin sont les questions fondamentales : les territoires, la souveraineté, la relation entre religion et Etat. »* Aucune n'a encore été tranchée.

Les accords israélo-palestiniens d'Oslo et leurs corollaires sont moribonds. Semaine après semaine, l'héritage politique de Rabin est ainsi mis en pièces, tandis que l'identité même d'Israël est discutée, remise en cause. Pour l'historienne Anita Shapira, directrice du Centre d'études Rabin, le disparu *« était la quintessence de la vieille identité israélienne : un guerrier laïque qui symbolisait toute la différence entre juifs d'Israël et juifs de la diaspora. Il était le "juif nouveau"* [rêvé par le penseur du sionisme, Theodor Herzl]. *Mais ce modèle-là n'en est plus un, ni pour les gens de Shas* [le parti religieux sépharade], *ni pour ceux du Parti national religieux* [relais des colons à la Knesset], *ni pour les immigrants russes, ni pour certains à droite, et même à gauche »*. Haïm Hazan, professeur d'anthropologie à Tel-Aviv, craint beaucoup le phénomène. *« Ygal Amir n'était pas une sorte de malade. Il représente une certaine forme de pensée qui est de plus en plus partagée et qui, je le crois, finira même par entrer tout naturellement dans l'arène politique formelle. »*

Dans un récent ouvrage politique intitulé *Un nouvel Israël*, Daniel Ben Simon défend l'idée que sa nation est à présent constituée d'une *« fédération de tribus »* sans grand rapport les unes avec les autres. Il cite un Shimon Pérès amer, interrogé juste après sa défaite de juin 1996 : *« C'est nous, les Israéliens, qui avons perdu les élections »*, se lamente l'ancien premier ministre. *« Et qui donc les a gagnées ? »*, demande l'auteur. *« Ce sont les juifs »*, répond M. Pérès...

De fait, l'idée que les « juifs » sont globalement à droite et les « Israéliens » majoritairement à gauche fait son chemin partout. *« La gauche,* susurrait il y a deux semaines Benyamin Nétanyahou à l'oreille d'un vieux rabbin sépharade, *a oublié ce que c'est que d'être juif. Elle croit que nous allons remettre notre sécurité entre les mains d'Arabes. Que nous allons leur donner un morceau de la terre d'Israël et qu'en échange ils prendront soin de nous. Manquerait plus que ça ! »* Le premier ministre se croyait à l'abri des micros : l'un d'eux était resté ouvert, et ce fut le scandale politique de la semaine. Deux ans après la disparition d'un certain Itzhak Rabin, qui reprochait aux sionistes religieux de *« lire la Bible comme un cadastre »*, il semble bien que le souvenir de l'homme d'épée l'ait déjà emporté sur celui de l'homme de paix.

Patrice Claude

RECTIFICATIFS

FRANCE ESPACE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 30 octobre sur la foi de déclarations de France Espace, la régie publicitaire de France Télévision, les chaînes France 2 et France 3 ne diffusent pas de messages publicitaires en faveur de Canal Plus. *« A la suite du refus de la part des chaînes, Canal Plus a décidé de saisir le tribunal de commerce,* nous précise Philippe Santini, directeur général de France Espace. *Il est évident que le groupe France Télévision attend avec sérénité l'issue de la procédure. »*

HAVAS

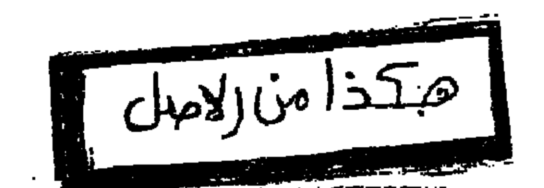
L'intersyndicale d'Havas comprend la CGT, que nous avons omis de mentionner dans l'article intitulé « La Générale des eaux n'est pas obligée de lancer une OPA sur Havas » (*Le Monde* du 31 octobre).

AUTOMOBILE

Dans l'article intitulé « Les Français n'ont pas profité de l'ouverture du marché nippon » (*Le Monde* du 25 octobre, nous avons écrit par erreur que PSA espérait vendre 6 000 voitures au Japon en 1997 et 20 000 dans quatre ans. Ces chiffres se rapportaient en fait uniquement à la marque Peugeot, et non à l'ensemble du groupe. Si l'on tient compte de Citroën, PSA devrait vendre 9 000 voitures en 1997 sur le marché nippon et 25 000 d'ici quatre ans

THÉRÈSE DE LISIEUX

Dans l'article consacré à la promotion de Thérèse de Lisieux comme docteur de l'Eglise (*Le Monde* daté 19-20 octobre), une erreur de transmission a transformé la *« petite voie »* spirituelle de la sainte en... *« petite voix »*.



FINANCES Les investisseurs étrangers deviennent des actionnaires de plus en plus puissants dans les groupes français. En moyenne, ils détiennent un tiers du capital des grandes firmes. Des sociétés comme Elf-Aquitaine, Total, Pechiney sont contrôlées à 50 % par des capitaux non français. ● CETTE MONTÉE en puissance n'est pas près de s'arrêter. ● LES INVESTISSEURS étrangers bousculent les méthodes de direction dans les groupes français. Exigeant plus de transparence et de rentabilité, ils leur imposent de nouveaux critères de gestion. ● CES CHANGEMENTS traduisent plus une mise aux normes internationales qu'une perte de contrôle de groupes qui réalisent entre 60 et 80 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger. ● INQUIET, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, demande d'organiser la défense des grandes entreprises face à la *« menace très forte »* des groupes étrangers.

Les étrangers montent en puissance dans les entreprises françaises

Les investisseurs internationaux détiennent 50 % du capital d'Elf, de Total et de Pechiney. Parallèlement, le lancement d'OPA sur des fleurons nationaux comme les AGF soulève l'inquiétude de la classe politique

LA FRANCE contrôle-t-elle encore ses grands groupes ? A voir la montée en puissance des capitaux étrangers dans le tour des table des principales sociétés françaises, la question peut être posée. Elf Aquitaine, Total, Pechiney sont désormais détenues à 50 % par des investisseurs étrangers. Depuis cet été, le fonds Templeton détient 5,4 % du capital de Renault, ce qui le place parmi ses premiers actionnaires. Un autre fonds, Fidelity, a dépassé le seuil des 10 % dans Alcatel Alsthom. Dans tous les grands groupes, comme Saint-Gobain, la Générale des eaux, Valeo, Accor, le pourcentage de capital détenu par des fonds non-français oscille entre 30 et 50 %. Seules, quelques sociétés très franco-françaises, ou encore contrôlées par des familles, restent à l'égard de ce mouvement. Promodès, Havas, Carrefour ont à peine 15 % de leurs actions détenues par des investisseurs étrangers.

En dépit des critiques parfois sévères portées sur l'économie française et les méthodes de gestion de ses groupes, ce flux de capitaux étrangers (les fonds étrangers détiennent un tiers de la capitalisation boursière de la place de Paris), n'est pas prêt de se tarir. Ces dernières semaines, lors des sévères corrections boursières, tandis que les gérants de sicav françaises vendaient le matin, des arbitragistes et des gestionnaires de fonds de pension étrangers en profitaient, l'après-midi, pour renforcer, à bon prix, leur position dans certaines sociétés françaises. A la tête de formidables puissances financières, estimées à plus de 10 000 milliards de dollars, les fonds de pension étrangers ont besoin d'investir. Au nom de la diversification et du partage des risques, ils s'engagent dans toutes les économies ouvertes. Et les dirigeants français les accueillent à bras ouverts. Confrontés, depuis plusieurs années, à des remises en cause profondes de leur tour de table, ceux-ci cherchent à le recomposer au mieux. Compte tenu du faible développement des investissements en actions en France, les chefs d'entreprise retournent vers les seuls acteurs qui ont des capitaux, les investisseurs étrangers. Pour remplacer ses actionnaires historiques désireux de vendre, Schneider n'a eu comme issue que de faire appel à des fonds étrangers. Ceux-ci détiennent désormais 30 % du capital du groupe. Mal vues par les actionnaires français parce qu'elles travaillent sur des activités cycliques, des firmes comme Usinor et Pechiney sont condamnées à compter sur les fonds anglo-saxons. Ce sont les seuls à ne pas être effrayés par des activités connaissant de fortes variations.

Part du capital détenue par les étrangers
(Pourcentage incluant les partenaires industriels et les investisseurs financiers)

Sociétés	%	Sociétés	%
Accor	42	Legrand	20
AGF	40	L'Oréal	43
Air liquide	22	LVMH	20-25
Alcatel Alsthom	35-40	Michelin	20-25
AXA-UAP	25	Paribas	35
Cie bancaire	20-25	Pernod Ricard	25
Bic	20	Peugeot	35-40
BNP	30	Pinault-Printemps Redoute	25
Bouygues	30	Promodès	10-15
Canal Plus	22	Renault	15-20
Carrefour	11	Rhône-Poulenc	40
CCF	36	Saint-Gobain	34
Danone	30	Sanofi	20
Dexia	39	Schneider	30-35
Générale des eaux	35-40	Société générale	34
Elf-Aquitaine	46-48	Suez-Lyonnaise	20
Eridania Béghin-Say	73,2	Thomson-CSF	20-25
Havas	34	Total	50
Lafarge	35-40	Usinor	30
Lagardère	33	Valeo	47

PANZANI ET CARAMBAR

En contrepartie, bon gré mal gré, les dirigeants sont obligés de se plier aux exigences des investisseurs anglo-saxons. Très hostiles à l'excessive concentration des pouvoirs française, ces derniers réclament une plus grande transparence et le respect des principes du gouvernement d'entreprise. Avec plus ou moins de succès. Si les groupes français acceptent, sans grande difficulté, de créer des comités d'audit ou de rémunération, ils ont beaucoup plus de mal à avaliser la mise en place de réels contre-pouvoirs au bénéfice des actionnaires.

Sur le terrain de la gestion financière, en revanche, les investisseurs étrangers enregistrent déjà des résultats. Sous leur impulsion, les chefs d'entreprise commencent à admettre que le capital a un côut et qu'il convient de le rémunérer. Désormais, tous se fixent comme objectif d'obtenir des rentabilités de 10 à 15 % sur capitaux investis.

Ces nouvelles normes sont lourdes de conséquences. Craignant les foudres de ses actionnaires, et en particulier de la famille Agnelli, Danone s'est senti obligé de donner des gages. Franck Riboud, son président, s'est décidé, il y a quelques semaines, à vendre Panzani (pâtes) et Carambar, activités qui n'atteignaient pas les 10 % de rentabilité exigés. Libéré de ces handicaps, il prévoit de s'introduire à la Bourse de New York à la mi-novembre. Sous la pression de ses actionnaires, Rhône-Poulenc, de son côté, a été contraint de scinder ses activités chimie, moins rentables, de la pharmacie.

Ces interventions sont-ils le premier signal d'une perte de contrôle ? Plutôt celui d'une mise aux normes internationales de groupes, déjà mondiaux. Même si les actionnaires étrangers imposent de nouvelles visions, les centres de décision restent en France. Ce qui n'est pas toujours le cas lors de rachats. En 1995, au moment de leur fusion, l'américain Crown Cork et le franco-britannique CarnaudMetalbox étaient considérés comme des groupes équivalents dans l'emballage. Depuis, la direction américaine a pris le pouvoir. Vidé d'une grande partie de sa substance, CarnaudMetalbox n'est plus qu'une filiale banale.

Martine Orange

Inquiétude de Laurent Fabius

Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a exprimé, jeudi 6 novembre, ses craintes face au transfert de souveraineté industrielle que représente l'acquisition d'entreprises françaises par des étrangers. Interrogé par Europe 1, M. Fabius a constaté que *« nos grandes entreprises sont de plus en plus opéables, c'est-à-dire achetables à merci. Autant il est très difficile pour des entreprises françaises d'acquérir de grandes entreprises à l'étranger, autant la réciproque n'est pas vraie. C'est une menace forte. Je crois qu'il va falloir réfléchir ultra-rapidement à tout cela, car on ne peut pas laisser nos grandes entreprises partir à l'étranger »*.

La déclaration de M. Fabius intervient alors que l'assureur italien Generali, qui a lancé une OPA sur la totalité du capital des AGF, attend toujours le feu vert du ministre de l'économie. Dominique Strauss-Kahn a rappelé, jeudi 6 novembre, sa *« responsabilité prudentielle à l'égard des assurés. C'est au regard de ces responsabilités que l'agrément sera ou non donné »*, a-t-il déclaré, précisant que la loi lui donne trois mois pour se déterminer.

COMMENTAIRE

LES BONNES ARMES

Les entreprises se détachent de leur nation d'origine. Ce phénomène porte un nom : la mondialisation. Il a d'immenses conséquences sur les équilibres sociaux, économiques et fiscaux des nations et il laisse les hommes politiques souvent désemparés.

Que des entreprises comme Elf ou Pechiney voient leur capital possédé par des étrangers à hauteur de 50 % marque un tournant considérable. Ces deux fleurons de l'industrie française cessent au sens strict d'être français. Cette ouverture aux investisseurs étrangers correspond à l'internationalisation de leurs ventes et de leur implantation. Les deux vont de pair. France Télécom, qui reste, pour l'instant, détenue en majorité par l'Etat, est allée elle-même chercher des actionnaires – c'est-à-dire des capitaux – à Wall Street, afin de participer à la concurrence mondiale.

Un second phénomène, différent et plus inquiétant, intervient : les rachats d'entreprises par des concurrentes étrangères. C'est le cas avec l'OPA lancée par le groupe italien d'assurances Generali sur les AGF et qu'évoque Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale. Le problème est la course à la taille, qui provoque des concentrations mondiales. Les groupes français y participent aussi bien que d'autres. Mais, en échange, certains autres fleurons sont rachetés. Dans l'assurance, la question posée est celle de savoir si, aux côtés d'AXA-UAP, une deuxième entreprise « française » doit et peut atteindre une envergure mondiale.

Toutes ces inquiétudes ne sont pas vaines. La France ne peut voir partir à l'étranger ces destroyers de l'économie moderne que sont les grands groupes. Seuls comptent le pouvoir des capitaux français au sein des conseils d'administration et le lieu du siège social car cela signifie à terme le maintien en France de quantité d'emplois et de compétences multiples. Les tentations protectionnistes sont illusoires. Les hommes politiques ont en revanche deux bonnes armes : la création des fonds de pension et la fiscalité. On ne protège plus capitaux et entreprises, on les séduits.

Eric Le Boucher

L'indice CAC 40 n'est pas un reflet fidèle de l'économie française

EN DÉPIT des secousses des dernières semaines, la Bourse de Paris affiche encore des performances très honorables depuis le début de l'année. L'indice CAC 40 a gagné près de 20 % depuis le 1er janvier et plus de 60 % depuis deux ans. Une envolée qui s'apparente avant tout à un rattrapage mais étonne et parfois même choque. Car dans le même temps l'économie française n'a pas baigné dans l'euphorie. Le chômage a augmenté, la croissance est restée plutôt faible et l'investissement et la consommation ont stagné… tandis que le CAC 40 ne cessait de battre, au moins jusqu'à l'été, des records historiques dans le sillage de Wall Street, Francfort ou Londres. Pourquoi une telle déconnexion apparente ?

Certes, la Bourse anticipe en Europe et depuis plusieurs mois une reprise qui semble se confirmer. Mais il y a une autre explication : le CAC 40 n'est pas un reflet fidèle de l'économie française. Les quarante plus grands groupes français qui entrent dans la composition de l'indice sont presque tous des multinationales. Non seulement ces entreprises ont beaucoup d'actionnaires étrangers, mais elles réalisent pour la plupart l'essentiel de leur chiffre d'affaires hors de l'Hexagone.

Entre 60 % et 85 % de l'activité de LVMH, L'Oréal, Saint-Gobain, Air liquide, Michelin, Bic, Danone, AXA-UAP, Rhône-Poulenc, Accor, Eridania - Beghin-Say, Lafarge, Usinor, Pernod Ricard, Peugeot, Sanofi… provient de l'étranger. LVMH et L'Oréal sont ainsi plus sensibles à la conjoncture en Asie qu'à la grève des routiers ou à la perspective de voir la durée du travail ramenée à 35 heures en France. *« Les investisseurs ne comparent plus Total, Elf, Carrefour ou L'Oréal à des sociétés françaises mais à des groupes américains, européens ou japonais, qui sont leurs concurrents sur un marché mondial »*, explique Dominique Sabassier de la Caisse centrale des banques populaires.

STAGNATION DU SECOND MARCHÉ

Si le CAC 40 affiche depuis le début de l'année une performance appréciable, l'indice du second marché qui représente des sociétés plus petites, moins internationalisées et plus soumises à la conjoncture française est resté stagnant dans le même temps.

« Le CAC 40 représente bien plus aujourd'hui un jugement sur la compétitivité des entreprises françaises que sur l'économie française », affirme Jean-Marie Mercadal de la Banque du Louvre. Dans des études publiées à la fin du mois d'octobre, deux grandes banques américaines, Morgan Stanley et Goldman Sachs sélectionnent les meilleurs valeurs européennes. Sur les cinquante-deux choisies par Morgan Stanley et les cinquante-six désignées par Goldman Sachs, il y a respectivement cinq et huit sociétés françaises. Il s'agit à chaque fois de groupes très internationalisés comme Rhône-Poulenc, L'Oréal, Alcatel, Accor, Elf, Total, Sanofi, Dexia ou Valeo.

« On assiste en Europe et dans le monde à un phénomène de convergence en matière de taille et de comportement des sociétés », souligne M. Sabassier. *« L'ouverture des frontières et des marchés, les concentrations dans de nombreux secteurs et l'émergence de "global players", d'acteurs à l'échelle planétaire, dans la plupart des secteurs industriels et des services effacent les identités nationales »*, ajoute-t-il. Une évolution que le lancement de la monnaie unique européenne va encore accélérer.

Eric Leser

L'Allemagne modifie prudemment la répartition des pouvoirs dans ses entreprises

Les investisseurs anglo-saxons reçoivent des gages, mais l'opposition dénonce un effet « placebo »

Le projet de loi sur la transparence des entreprises, adopté, jeudi 6 novembre, par le conseil des ministres allemand, vise à attirer les capitaux anglo-saxons et à rendre la place financière de Francfort plus compétitive sans chambouler le système de banque-industrie cher au capitalisme rhénan. L'opposition, qui aurait voulu « casser » le pouvoir des banques, fait part de son mécontentement.

BONN
de notre correspondant

Comment attirer les capitaux anglo-saxons et rendre la place financière de Francfort plus compétitive sans chambouler le système de banque-industrie et de cogestion allemand ? C'est l'objectif – inavoué – du projet de loi sur la transparence des entreprises, adopté, jeudi 6 novembre, par le conseil des ministres du chancelier Helmut Kohl.

Côté transparence et performance financière, des gages ont été donnés aux anglo-saxons. Le projet prévoit notamment de faciliter l'attribution de stock-options, d'autoriser la rachat par les entreprises de leurs propres actions, de renforcer la responsabilité des dirigeants et des auditeurs. Pour attirer les investisseurs, les droits de vote multiples devront être supprimés dans un délai de cinq ans. De même, le plafonnement de droits de vote sera interdit, les entreprises ayant un délai de deux ans pour se mettre en règle.

Mais sur les enjeux de pouvoir, la prudence est de mise. Premier cas, Volkswagen : le plafonnement de droits de vote détenu par un seul actionnaire sera maintenu à 20 %, permettant au Land de Basse-Saxe, qui détient le cinquième du capital du constructeur, de conserver son rôle prééminent au conseil de surveillance. La loi Volkswagen, instaurée en 1960 lors de la privatisation du groupe pour l'empêcher de tomber dans des mains inamicales, devait être abrogée. Le parti de M. Kohl n'y a pas touché pour ne pas s'attirer les foudres des syndicats.

Deuxième sujet sensible : le gouvernement a renoncé à réduire la taille des conseils de surveillance à douze membres pour renforcer leur efficacité, les syndicats y voyant une atteinte à leur pouvoir de cogestion. Troisième problème, les banques, qui sont de plus en plus contestées outre-Rhin. Elles auraient trop de pouvoir, seraient en conflit d'intérêt permanent et ne sauraient pas empêcher les faillites, comme celle du promoteur immobilier Schneider ou des chantiers navals Bremer Vulkan.

PORTÉE LIMITÉE

La loi prévoit de leur interdire d'utiliser les pouvoirs en blanc donné par leurs clients, sur les actions dont elles ont la garde, pour voter aux assemblées des entreprises dont elle détiennent plus de 5 %. Grâce à ces mandats, les banques parvenaient à contrôler les assemblées générales. La portée de cette mesure sera limitée. Les participations directes des banques dans l'industrie supérieures à 5 % sont de plus en plus rares. Le gouvernement mise plutôt sur la transparence, puisque les banques devront déclarer, dans leur rapport annuel, leurs participations supérieures à 5 % et les mandats d'administrateurs de leurs collaborateurs.

L'opposition qui aurait voulu « casser » le pouvoir des banques est mécontente. Les Verts parlent d'un « *tigre de papier* » et les sociaux-démocrates (SPD) dénoncent un « *placebo* ». En réalité, le gouvernement ne veut pas imposer par la loi la réorganisation du capitalisme allemand.

Arnaud Leparmentier

La Banque d'Angleterre a augmenté ses taux

L'Institut d'émission britannique cherche à contenir la surchauffe économique et les tensions inflationnistes

LA BANQUE d'Angleterre a annoncé, jeudi 6 novembre, une hausse de son taux de base, porté de 7 % à 7,25 %. Ce mouvement a surpris les milieux économiques et financiers. Ces derniers considéraient que la nervosité actuelle des Bourses mondiales se prêtait mal à un resserrement monétaire et à un renchérissement du coût du crédit pour les investisseurs. « *Nous sommes surpris, particulièrement en raison du risque de nouvelle instabilité sur les marchés mondiaux* », a commenté Jeremy Peat, chef économiste de la Royal Bank of Scotland. Tout en indiquant qu'il avait « *examiné l'impact possible de la volatilité récente des marchés financiers* », l'institut d'émission britannique a choisi de passer outre à cet environnement international difficile.

Il a justifié son geste par les risques de surchauffe économique et d'apparition de tensions inflationnistes. Celui-ci était nécessaire « *pour atteindre à moyen terme l'objectif d'inflation de 2,5 %* » en rythme annuel (hors coût des crédits immobiliers) fixé par le gouvernement. Ce taux s'est établi à 2,7 % en septembre.

« *L'inflation n'a pas ralenti autant qu'attendu à la lumière de l'appréciation de la livre sterling depuis l'automne 1996* », a indiqué la Banque d'Angleterre, à qui le gouvernement de Tony Blair a accordé son indépendance dès son arrivée au pouvoir. L'institut d'émission craint qu'une résurgence de l'inflation déstabilise l'économie britannique et plonge celle-ci dans la récession.

Alors que de nombreux économistes avaient remis en cause la légitimité des craintes inflationnistes, sur le continent, après la hausse des taux allemands et français décidée début octobre, peu d'analystes contestent, en revanche, la réalité des risques d'une accélération des prix au Royaume-Uni, compte tenu de la vigueur de l'économie.

Comme l'ont souligné les membres du conseil de la banque centrale, l'économie britannique « *continue de croître à un rythme difficile à soutenir* » tandis que le Fonds monétaire international, dans un rapport publié mercredi, a qualifié celle-ci d'« *impressionnante* ». Au troisième trimestre, le produit intérieur brut (PIB) a progressé à un rythme annuel de 3,9 %. Depuis 1993, le Royaume-Uni a dégagé une croissance cumulée de 13,5 % contre 7,6 % pour la France. Le cycle de l'économie britannique est décalé par rapport à celui de l'Europe continentale, ce qui explique d'ailleurs la décision de Londres de ne pas adhérer immédiatement à la zone euro.

CHÔMAGE EN RECUL

La vigueur de la croissance, conjuguée à un marché du travail plus flexible, a contribué au recul spectaculaire du taux de chômage outre-Manche. Alors qu'il s'établissait en 1993 à 10,2 % (contre 11,7 % en France), il s'inscrit désormais à 5,2 % (contre 12,5 % en France). Le dynamisme du marché du travail constitue une inquiétude supplémentaire pour la Banque d'Angleterre, qui a souligné, mercredi, qu'il y avait de plus en plus de signes de pénurie de main-d'œuvre, ce qui pourrait entraîner des pressions salariales.

La hausse du taux de la Banque d'Angleterre, qui s'est accompagnée d'une progression de la livre (de 9,65 à 9,77 francs), a suscité des critiques dans les milieux industriels. « *Les taux d'intérêt du Royaume-Uni sont les plus élevés des pays du G 7, cela va restreindre encore la compétitivité internationale de la Grande-Bretagne* », a déclaré Ian Peters, directeur-général adjoint de la Chambre de commerce britannique. La Confédération de l'Industrie britannique (CBI) a aussi exprimé sa déception.

Pierre-Antoine Delhommais

La mise en vente de Rolls-Royce suscite les convoitises

LONDRES
de notre correspondant dans la City

L'annonce du lancement possible d'une offre publique d'achat (OPA) hostile de l'équipementier Mayflower Corporation sur le groupe Vickers, propriétaire des automobiles de luxe Rolls-Royce Motors, illustre la bataille qui oppose, en coulisse, les grands groupes étrangers pour le contrôle du dernier constructeur encore aux mains d'intérêts britanniques. Vickers, qui a racheté la marque en 1980, a annoncé le 27 octobre qu'il souhaitait s'en séparer.

Mayflower Corp, dont les revenus sont inférieurs de moitié à ceux de Vickers, est une petite affaire en comparaison. Mais l'ambition de son président, John Simpson, de bâtir un conglomérat d'ingénierie automobile et spatiale semble sans limite. Vickers, qui dégage de faibles profits et dont la gestion se révèle mauvaise, est une proie vulnérable, aisément « *opéable* », estime la City. S'il devait prendre le contrôle de cette société diversifiée, le prédateur devrait céder la branche militaire (chars d'assaut...) pour ne conserver que les « *joyaux de la couronne* » que sont Rolls-Royce et les moteurs Cosworth.

On ne présente plus la Rolls, limousine de prestige et de tradition créée, en 1905, par Steward Rolls et Henry Royce. Ceux qui peuvent se payer ce véhicule de luxe dans lequel une dame peut monter sans avoir à se baisser ne courent pas les rues. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la mise en vente de ce morceau de l'histoire automobile du Royaume-Uni débride les convoitises. Derrière les projets prêtés à Mayflower, bien des observateurs ont cru discerner l'influence de BMW. Un membre de son directoire, Horst Telschik, a confirmé pour la première fois, jeudi 6 novembre, à la radio, l'intérêt du groupe allemand pour Rolls-Royce, également constructeur des automobiles Bentley.

ENSEIGNES COMPLÉMENTAIRES

L'équipementier compte parmi ses clients privilégiés Rover, acquis par le groupe allemand en 1994, et fournit les carrosseries du dernier modèle de la Rolls, qui devrait être lancé l'an prochain.

Certes, la décision de Vickers de se séparer de Rolls-Royce n'a guère provoqué de remous dans un pays où des pans entiers de l'industrie sont passés sous la bannière étrangère au cours des deux dernières décennies. Reste qu'une alliance avec Mayflower ne peut que renforcer la position de BMW en Grande-Bretagne face aux autres candidats potentiels comme Mercedes, Ford ou Ferrari. BMW, qui estime que les deux enseignes sont complémentaires, fournit déjà des pièces de moteur pour les derniers modèles de Royce et de Bentley. Par ailleurs, sur le plan juridique, le nom ne peut être transféré à une société non britannique sans le consentement de Rolls-Royce PLC, le fabriquant de moteurs d'avion, entreprise totalement distincte mais qui partage toujours la propriété du sigle. Enfin, le lien Mayflower permettrait à BMW de faire plus facilement accepter, par un public allemand dont la fibre écologiste et égalitaire n'est pas à dédaigner, la reprise de cette relique d'une époque révolue. Lors d'une précédente tentative de rapprochement avec Rolls, l'un des dirigeants du groupe bavarois avait décrit le véhicule haut de gamme comme étant « *socialement inacceptable* »...

Durement frappé par la récession du début des années 90, contraint de licencier et de fermer l'une de ses deux usines, Rolls Royce a retrouvé la santé grâce au boom des marchés américain et britannique, qui absorbent deux tiers des ventes. En 1996, les bénéfices de la branche automobile de Vickers – en fait, Rolls-Royce – se sont élevés à 37,6 millions de livres pour un chiffre d'affaires de 417,5 millions de livres. L'année 1997 promet d'être excellente avec une production de 1 896 Rolls et Bentley lors des neuf premiers mois, soit une augmentation de 9 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Marc Roche

IBM entre tardivement sur le marché des micro-ordinateurs à petit prix

LE GROUPE américain IBM a annoncé, jeudi 6 novembre, qu'il va commercialiser un ordinateur personnel (PC), baptisé Aptiva E16, pour 999 dollars (environ 5 800 francs). Le numéro un mondial de l'industrie informatique fait ainsi son entrée, très tardive, sur le marché du PC à « petit prix », dont il n'a pas su apprécier correctement le développement. Des constructeurs comme AST Research, Packard Bell-NEC, Compaq, Acer, ou Hewlett-Packard, l'ont devancé depuis de nombreux mois sur ce terrain.

Le succès de ces PC à moins de 1 000 dollars est incontestable. Notamment aux Etats-Unis, où l'offensive est partie fin 1996 et où ils ont représenté entre 36 % et 39 % des ventes totales d'ordinateurs personnels en août, selon les différents cabinets d'études qui suivent ce marché. « *Ils sont au premier rang des intentions d'achats des Américains pour les cadeaux de Noël, devant les jouets traditionnels* », a déclaré, jeudi 6 novembre, l'Association américaine des fabricants d'électronique grand public (CEMA).

IBM a payé son absence de ce marché. Sa part dans les ventes mondiales de PC (en nombre de machines vendues) a reculé à 8,5 % au troisième trimestre 1997, contre 9 % au trimestre précédent et 8,9 % au troisième trimestre 1996, selon la société d'études IDC. Les résultats de la division « PC grand public » d'IBM, créée voici deux ans, s'en sont également ressentis. Déficitaire, elle a été fermée en octobre.

ACHATS DE NOËL

IBM présente l'Aptiva E16 comme une machine conçue « *pour les consommateurs qui achètent leur premier ordinateur, qui désirent un PC multimédia abordable et à la pointe de la technologie pour leur famille ou le travail, ou ceux qui veulent équiper leur foyer d'un PC supplémentaire* ». Selon la CEMA, 30 % des achats de PC pendant la période de Noël aux Etats-Unis devraient constituer un premier achat et un quart des achats devraient porter sur l'acquisition d'un second PC pour le foyer.

Si leur succès est incontestable, ces PC à « petit prix » ont un revers pour les fabricants : le développement de leurs ventes semble se faire au détriment des machines qui se situent dans des classes de prix supérieures, notamment celles comprises entre 1 000 et 1 500 dollars. « *Ils n'ont pas élargi le marché* », assure la société d'études Computer Intelligence. Les marges que les constructeurs peuvent prélever sur ces équipements sont également plus faibles.

Philippe Le Cœur

Bercy prépare une réforme du Consortium de réalisation

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, Dominique Strauss-Kahn, a confirmé, jeudi 6 novembre, qu'il annoncerait « *d'ici à quelques semaines* » une réforme du Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de vendre les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais. Celle-ci ira dans le sens « *d'un dispositif plus responsabilisant pour ceux qui en ont la charge* ». M. Strauss-Kahn a rappelé que les erreurs dans la conception du CDR « *n'étaient ni de la responsabilité des gestionnaires du CDR ni de celle des fontionnaires du Trésor, mais de celle des responsables politiques* ».

Michel Rouger, l'actuel président du CDR, plaide pour la mise en place d'une structure à directoire et conseil de surveillance, dont il pourrait briguer la présidence. Ouvert à des personnalités extérieures, le conseil de surveillance pourrait être à même de définir clairement le rythme et la méthode que le CDR doit retenir pour céder ses actifs.

DÉPÊCHES

■ **SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT : le conseil d'administration de la banque**, prévu le 7 novembre, a été reporté, le 5 novembre, par décision du tribunal de grande instance de Marseille, à la demande des administrateurs salariés. Le président de la banque, Pierre Habib-Deloncle, n'a pas respecté la loi exigeant la communication des documents préparatoires à cette réunion.

■ **INA : le troisième assureur italien a décidé de séparer ses actifs immobiliers** de ses autres activités pour les loger dans une société foncière, qui sera cotée à Milan et à New York.

■ **AIR FRANCE : le trafic devrait être « quasiment normal »**, jeudi 13 et vendredi 14 novembre, sur les lignes domestiques d'Air France, selon sa direction. Seuls les syndicats de pilotes de l'ex-Air Inter appellent à la grève, les syndicats majoritaires du groupe ne s'y associent pas.

■ **RHÔNE-POULENC : environ 1 700 grévistes**, représentant 80 sites de Rhône-Poulenc, ont manifesté jeudi 6 novembre devant le siège social à Courbevoie (Hauts-de-Seine), pour protester contre la restructuration du groupe. Quelques incidents se sont produits à l'intérieur du siège.

■ **OLIVETTI : le groupe italien a confirmé**, jeudi 6 novembre, négocier l'achat de 20 % du groupe américain Wang, en échange de l'apport à ce dernier de sa filiale de services Olsy.

■ **SGS-THOMSON : le fabricant franco-italien de semiconducteurs** et le groupe coréen Daewoo Electronics ont annoncé, jeudi 6 novembre, la création à Séoul d'un centre de conception commun, détenu à parts égales, pour des produits destinés à des applications dans l'électronique grand public.

■ **LUCENT : le groupe américain** a annoncé, jeudi 6 novembre, la fermeture début 1999 de son usine néerlandaise de Huizen (700 emplois), dont les fabrications seront transférées en Espagne et aux Etats-Unis.

■ **RALLYE : le premier actionnaire de Casino** veut lancer une augmention de capital de 2,2 milliards de francs, au deuxième trimestre 1998, après la clôture de l'OPA qu'il a lancée sur Casino.

Martin Vial est nommé directeur général de La Poste

CLAUDE BOURMAUD, président de La Poste, a annoncé, lors du conseil d'administration du mercredi 6 novembre, la nomination de Martin Vial comme directeur général. Jusqu'à présent président-directeur général de l'Aéropostale, Martin Vial succédera le 19 novembre à Claude Viet.

Cette annonce ne constitue pas une surprise. Depuis le changement de gouvernement et les critiques émises par Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie contre les lacunes du dialogue social à La Poste, chacun savait que Claude Bourmaud et Claude Viet, tous deux anciens membres du cabinet de Gérard Longuet, étaient menacés. Lionel Jospin ayant fait savoir à ses ministres qu'il ne souhaitait pas de « *chasse aux sorcières* » et Claude Bourmaud étant apprécié, y compris dans les rangs syndicaux, le changement de fonctions de Claude Viet paraissait s'imposer. Pour le remplacer, le nom de Martin Vial a très vite circulé.

Agé de quarante-trois ans, diplômé de l'Essec et de l'ENS-PTT, celui-ci a consacré toute sa carrière aux services publics et surtout à La Poste. A la direction financière, de 1986 à 1988, mais surtout dans les cabinets ministériels, de 1986 à mars 1993, auprès de Paul Quilès puis d'Emile Zuccarelli. Il a en particulier été en 1989 l'un des principaux artisans de la réforme des PTT, qui a donné naissance à La Poste et à France Télécom. Par la suite, ses fonctions de directeur de cabinet l'amèneront à s'intéresser de très près aux nouvelles règles du jeu imposées aux entreprises et aux services publics par la déréglementation européenne.

POSITIONNEMENT DÉLICAT

A la tête de l'Aéropostale, une filiale détenue à 50 % par Air France et à 50 % par La Poste, deux actionnaires dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, Martin Vial peut se féliciter d'avoir su développer le chiffre d'affaires (1,056 milliard de francs en 1996) et dégager chaque année des résultats en équilibre. Sa bonne connaissance des syndicats – on le dit proche de la CFDT – sera sans doute un atout dans ses nouvelles fonctions.

Si, comme Claude Bourmaud, il est convaincu qu'une entreprise publique doit être compétitive, son positionnement face au président de La Poste pourrait être délicat. Depuis sa prise de fonctions en décembre 1996, Claude Bourmaud était, dans les faits, à la fois président et directeur général, et Claude Viet n'était que directeur du courrier. Il est peu vraisemblable que Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, et Martin Vial s'accommodent de cette situation. Le comuniqué indique d'ailleurs que le président rendra prochainement « *publiques les quelques adaptations complémentaires qu'il souhaite apporter avec le directeur général à l'organisation de la direction de La Poste* ».

Outre la répartition des rôles entre les deux hommes, les « *adaptations* » devraient concerner la direction des ressources humaines. Alors que Claude Viet reste directeur du courrier, la direction des ressources humaines devrait changer de titulaire. Pour remplacer Françoise Janichon, beaucoup citent le nom de Pascal Copin, directeur de La Poste dans le Nord, à qui Claude Bourmaud a confié le délicat dossier « emplois-jeunes ». Très proche de Force ouvrière, Pascal Copin paraît disposer d'un profil complémentaire de celui de Martin Vial.

A l'annonce de la nomination de M. Vial, la CFDT a espéré « *trouver auprès de ce nouvel interlocuteur* (...) *la mise en œuvre d'un contrat d'avenir mobilisateur* (...), *la réactivation du dialogue social* (...) *et la conclusion d'un contrat de plan équitable* », la CGT « *jugera aux actes* », et Sud estime qu'il y a des risques de « *cacophonie* » à la tête de La Poste.

Frédéric Lemaître

هكذا من الاصل

La publicité a servi au jour le jour l'OPA de Promodès sur Casino

La communication financière, massivement utilisée par Paul-Louis Halley pour se concilier les faveurs de la famille Guichard et des personnels du groupe stéphanois, ne se contente plus de cibler les journaux spécialisés, mais bénéficie de plus en plus à la presse quotidienne généraliste

UN « BON » raid boursier s'accompagne d'une « bonne » publicité. Alors que l'Offre publique d'achat (OPA) de Promodès sur Casino reste suspendue à l'avis que devrait rendre la Cour d'appel le 15 janvier (*Le Monde* du 1er novembre), on peut déjà mesurer l'impact de la communication, d'une rare ampleur, que le groupe a spécialement mis en place.

La publicité, dont la première vocation est d'influencer, aurait réussi à briser l'unité *« quasi-mystique »* de la famille Guichard – actionnaires historiques de Casino –, à accroître la notoriété de Promodès et à créer un sentiment d'appartenance des salariés au groupe.

Suivant une pratique désormais courante dans ce type d'opérations, Paul-Louis Halley, PDG de Promodès, s'est doté d'un « bras armé publicitaire » pour faire valoir son projet auprès des actionnaires et riposter à la contre-offensive déclenchée par le financier Jean-Charles Naouri, propriétaire de Rallye et actionnaire de référence de Casino. Pendant l'été, une « cellule de communication » qui regroupe des consultants de Burson-Marsteller est constituée pour mettre au point un plan qui ne sera d'ailleurs pas respecté. *« Une OPA ne se déroule jamais comme vous le prévoyez »*, fait observer Jacques Beauchet, directeur de la communication de Promodès. Les publicitaires d'Euro RSCG Omnium & Associés, mis au courant au dernier moment, préparent *« des options de plan-médias et quelques créations faites à l'instinct »*. Les spécialistes gèrent la situation au jour le jour pour tenter de faire pencher les 259 actionnaires appartenant à la famille Guichard (11 %), les salariés (3 %) et le grand public (49 %) en faveur de l'offre de M. Halley. Le temps manque, et le recul aussi.

Le 1er septembre, Paul-Louis Halley lance une OPA de 26 milliards de francs qui est avalisée par la Commission des opérations de Bourse (COB), le 8 septembre. Une première annonce expliquant le mécanisme paraît, le 12 septembre, dans la presse quotidienne généraliste et économique. Le même jour, Jean-Charles Naouri fait tomber, à la surprise générale, une contre-proposition. *« Dès lors, M. Naouri utilise le management de Casino pour faire passer son projet, contre le nôtre, auprès de la famille Guichard »*, estime M. Beauchet. L'équipe de Promodès a dix jours – le Conseil des marchés financiers (CMF) ayant demandé à M. Naouri de reformuler son offre – pour réagir.

Jeudi 2 octobre, M. Halley fait paraître dans quatre quotidiens sa « lettre aux actionnaires » afin de donner un visage humain au raid financier. Vendredi 3 octobre et samedi 4 octobre, une annonce qui compare les deux offres Promodès et Rallye est conçue aux seules fins d'influencer la famille Guichard qui se réunit le samedi. Et ça marche.

Dans un premier temps opposés à Promodès, 70 % d'entre eux adoptent ensuite une position neutre. Puis du lundi au vendredi, cinq annonces déclinent les *« vertus du projet Promodès »*, qui sont synthétisées, le samedi 11, dans une double page.

FRÉNÉSIE

Cette rafale publicitaire, dont le point d'orgue se situe entre le 6 et le 11 octobre, souffle en continu dans *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, *La Croix*, *Les Echos*, *La Tribune*, et *L'Agefi*. Chaque samedi, les hebdomadaires boursiers prennent le relais. De bout en bout, le quotidien de la Loire *La Tribune-Le Progrès*, considéré comme le *« nerf de la guerre locale »*, est utilisé pour véhiculer la bonne parole auprès des salariés stéphanois de Casino qui voient d'un mauvais œil la constitution d'un groupe « Casimodès » (*Le Monde* du 23 octobre). C'est notamment ce quotidien qui accueillera dans ses pages les lettres de M. Halley aux actionnaires, puis aux Stéphanois.

Pour Marie-Claude Robert, médiateur à la COB, cet emballement publicitaire *« n'est pas sans rappeler la frénésie qui avait accompagné, en 1988, la prise de contrôle de la Télémécanique par le groupe Schneider »*. La COB *« attirée par la fréquence et l'importance des publicités publiées »*, a d'ailleurs jugé utile de calmer les esprits en appelant les PDG de Promodès et de Rallye à une certaine retenue dans leurs annonces publicitaires (*Le Monde* du 23 octobre). Rallye, qui mène aussi campagne, est soupçonné de gonfler ses chiffres prévisionnels, et Promodès d'utiliser des courbes peu orthodoxes pour parler des futures performances boursières de l'hypothétique groupe Promodès-Casino.

Cette opération, comme la privatisation de France Télécom, aura fait les beaux jours de la presse. Jusqu'ici réservées aux titres spécialisés, les opérations financières quittent peu à peu le sérail financier pour les colonnes de la presse grand public. *« La presse quotidienne permet de jouer à plein la synergie entre le rédactionnel et la publicité, ce qui est le rêve de tout publicitaire*, explique Luciano Bosio, expert média à Carat. *D'autant que c'est un média d'influence. »* Les régies auraient fait preuve d'une grande flexibilité eu égard aux délais qui leur ont été imposés : *« Ils ont vu la manne que cela allait représenter »*, commente Olivier Le Guay, d'Euro RSCG Omnium. De fait, les recettes des quotidiens ont été dopées. Certains parlent d'une croissance de 20 % de leur chiffre d'affaires en publicité financière en 1997, soit près de deux fois le taux prévu en début d'année. Il faut dire que M. Halley a largement plongé la main au portefeuille pour défendre son projet. Il a déjà dépensé 15 millions de francs (nets) en publicité, sans comparaison avec les 600 000 francs dépensés en temps normal pour faire connaître ses seuls résultats financiers. Et d'ici au 15 janvier, de nouvelles actions publicitaires pourraient voir le jour.

Florence Amalou

France Télécom : priorité à la presse régionale

La privatisation de France Télécom aura, elle aussi, dopé le marché publicitaire cette année. La campagne, dotée d'un budget « historique » de 150 millions de francs, a largement bénéficié à la presse en dépit de ses ratés. La privatisation était initialement prévue en mai avant d'être reportée par le nouveau gouvernement. Une campagne d'affichage d'un montant total de 10 millions de francs avait débuté en avril. Les options qui avaient été prises dans les journaux ont été reportées. La seconde phase de la campagne s'est étalée du 22 septembre au 6 octobre. En septembre, 58,1 millions de francs ont été dépensés par l'opérateur de télécommunication, dont 45 millions en presse. Les quotidiens régionaux ont été les premiers bénéficiaires en s'adjugeant plus de la moitié des recettes allouées à la presse, suivis des quotidiens nationaux, des magazines puis des titres spécialisés. La moitié des annonces, conçues par Euro RSCG Omnium et Associés, mettait en avant des arguments financiers. L'autre moitié, réalisée par l'agence Alice, défendait les valeurs commerciales de France Télécom.

Un préavis de grève est déposé à France 3

SIX SYNDICATS de France 3 (SNJ, SURT-CFDT, SNRT-CGT, SJA-FO, SNJ-CGT et SNA-CFTC) ont déposé, jeudi 6 novembre, un préavis de grève à partir du 2 décembre, afin de demander l'ouverture de négociations sur la politique générale, le temps de travail, l'emploi et la politique salariale. Les syndicats estiment que France 3 *« est en crise alors que ses résultats d'audience et le succès auprès du public n'ont jamais été aussi bons »*. Dans un entretien au *Figaro* du 7 novembre, Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, indique qu'il fera *« des propositions à l'administration prochainement et aux partenaires sociaux ensuite »* afin de réduire les disparités salariales entre France 2 et France 3 et que le premier semestre 1998 sera *« consacré à un exercice de réflexion et de prospective devant aboutir à l'adoption d'un plan stratégique pour chacune des deux chaînes du groupe »*.

Des actionnaires de Canal Plus réclament une enquête de la COB

COLETTE NEUVILLE, présidente de l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM), a demandé par courrier, jeudi 6 novembre, à Michel Prada, président de la Commission des opérations de Bourse (COB), *« d'ouvrir une enquête pour déterminer à qui et à quel prix ont été achetés les quelque 4 % du capital de Canal Plus vendus récemment par MIH sur le marché de Johannesburg »*. MIH a signalé à Canal Plus, mardi 4 novembre, la vente, le 21 octobre, de la quasi-totalité de sa participation (environ 1,6 milliard de francs). Selon les statuts de Canal Plus, l'acheteur a quinze jours pour faire connaître son identité. Pour Colette Neuville, la concomitance de cette cession avec la révélation de la surestimation par MIH et Richemont du nombre d'abonnés de Telepiù est *« troublante »*. Selon elle, *« l'enquête devrait permettre de s'assurer que les deux opérations ne sont pas liées et qu'en particulier une compensation n'a pu s'effectuer au profit d'un tiers, au détriment des actionnaires de Canal Plus »*.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : Canal Plus, la Rai, Telecom Italia, Cecchi Gori et Mediaset** ont signé, jeudi 6 novembre, un accord préliminaire pour réaliser une plate-forme numérique commune (*Le Monde* du 4 novembre). Avec cet accord, Cecchi Gori et la Rai prennent chacun 5 % du capital de Telepiù, majoritairement contrôlée par Canal Plus. Mediaset conserve sa participation de 10 % dans la chaîne cryptée.

■ **La CLT-UFA et le groupe Kirch** ont annoncé, jeudi 6 novembre, la fusion sous une direction commune de la chaîne cryptée Premiere, du bouquet numérique DF1 et de leurs autres activités de télévision payante. Cette nouvelle entité deviendra opérationnelle après l'examen des autorités antitrust et de la Commission de Bruxelles.

■ **Bruno Masure, ancien présentateur du journal de 20 heures de** France 2, fait, à sa demande, l'objet d'une procédure de licenciement. Après avoir été évincé, en octobre, au profit du duo Daniel Bilalian - Béatrice Schoenberg, Bruno Masure avait estimé : *« Il y a eu préjudice professionnel et moral. Ce sont des choses qui se négocient. »*

■ **Marie-Christine Saragosse est nommée** directeur général de Satellimages-TV5 auprès d'Alain Auclaire, directeur général de la chaîne francophone. Elle était précédemment directeur adjoint à la direction de l'audiovisuel extérieur au ministère des affaires étrangères. Jean-Philippe Art, ancien directeur des sports de la Radio-Télévision belge, est nommé directeur des programmes et de l'antenne.

■ **PRESSE :** *L'Asie Magazine* **est un nouveau mensuel** consacré à l'actualité de cette partie du monde, dont le premier numéro paraît en novembre (64 pages, 32 francs). L'un des objectifs du magazine est de *« créer des liens entre francophones d'Asie et francophones d'ailleurs »*.

هكذا من الاصل

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance en baisse de 4,22 %, vendredi 7 novembre. Le Nikkei a perdu 697,5 points, à 15 836,36 points, son plus bas niveau depuis le 6 juillet 1995.

■ SÉOUL a terminé, vendredi 7 novembre, sur une perte de 6,9 %, les investisseurs étrangers ayant déserté le marché tandis que les Coréens procédaient à d'importants dégagements.

■ L'OR a ouvert en baisse, vendredi 7 novembre, à Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 311,90-312,30 dollars contre 312,90-313,30 dollars la veille en clôture.

■ LA BANQUE d'Angleterre a relevé, jeudi 6 novembre, son taux directeur de 0,25 point, à 7,25 %. La Banque estime que l'inflation n'a pas suffisamment ralenti.

■ LE PRIX du baril de brut de référence light sweet crude a gagné 8 cents, à 20,39 dollars, jeudi 6 novembre, sur le marché new-yorkais. La veille, il avait perdu 39 cents.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

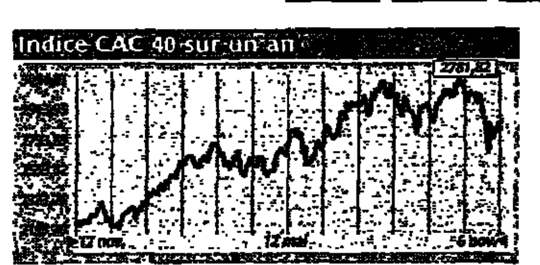
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Nouveau recul à Paris

LA TENDANCE se dégradait nettement, vendredi, à la Bourse de Paris en raison de la brutale rechute du dollar liée au recul des places asiatiques. En repli de 1,96 % à l'ouverture, le CAC 40 affichait, une heure un quart plus tard, une perte de 2,75 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient en moyenne 2,55 % à 2 710,93 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de francs sur le règlement mensuel, dont 2,8 milliards sur les valeurs du CAC 40. Après une période d'apaisement, la crise financière asiatique s'est réveillée vendredi : Séoul a perdu 6,9 %, Tokyo 4,2 % et Hongkong 3 %. Le dollar subit le contrecoup de cette agitation, tombant à Paris à 5,73 francs, contre 5,7621 francs jeudi soir.

Les investisseurs se montrent prudents avant la publication dans la journée des statistiques américaines sur le chômage en octobre. En outre, ils prennent leur précaution à la veille d'un long week-end de quatre jours, les marchés chômant lundi 10 et mardi 11 novembre.

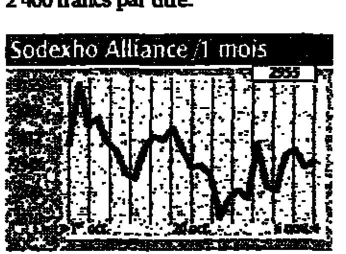
« Il y a beaucoup de dégagements, de ventes de couverture. Le Japon inquiète les investisseurs car le Nikkei est tombé en deçà des 16 000 points, seuil en dessous duquel il n'y a plus de plus-values boursières pour les banques. Tout cela ne sent pas bon », notait un opérateur.

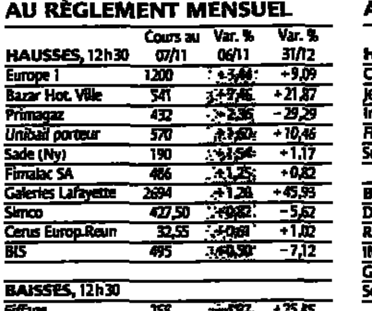

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

Sodexho Alliance, valeur du jour

LE TITRE Sodexho Alliance a gagné 0,51 % à 2 955 francs, jeudi 6 novembre, à la Bourse de Paris. Le groupe de restauration a annoncé qu'il devrait réaliser un bénéfice net part du groupe d'environ 535 millions de francs durant l'exercice 1996-1997, clos fin août, représentant un recul de 21 %. Le bénéfice 1996-1997 affiche toutefois une croissance de 30 % par rapport au résultat net hors éléments non récurrents de 1995-1996. Le groupe va par ailleurs lancer une augmentation de capital de 2 milliards de francs, du 12 au 25 novembre inclus, par émission de 835 770 actions nouvelles au prix de 2 400 francs par titre.


Sodexho Alliance/1 mois

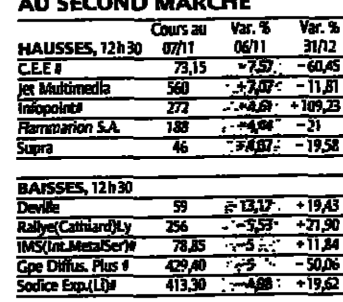


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 07/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
Europe 1	1200	+3,44	+9,09
Bazar Hot. Ville	541	+7,46	+21,87
Primagaz	432	+2,36	−29,29
Unibail porteur	570	+1,60	+10,46
Sade (Ny)	190	+1,54	+1,17
Fimalac SA	486	+1,25	+0,82
Galeries Lafayette	2694	+1,28	+45,95
Simco	427,50	+0,82	−5,62
Cerus Europ.Reun	32,55	+0,69	+1,02
BIS	495	+0,50	−7,12
BAISSES, 12h30			
Eiffage	258	−4,97	+25,85
Metrologie Inter.	14,50	−4,60	−7,11
Ciments Francais	229	−4,58	+57,93
Bouygues Offs.	316,50	−4,38	+137,96
Sat	1601	−4,36	+3,62
Michelin	299	−4,39	+6,74
Elf Aquitaine	691	−4,16	+46,30
Comptoir Entrep.	11,15	−3,87	+16,14
Cred.Nat.Natexis	324,20	−3,79	+8,50
Thomson-CSF	151,70	−3,58	−9,86

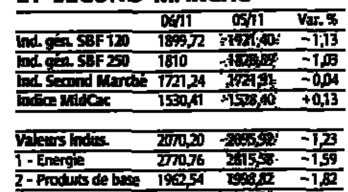
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	07/11 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	1882373	404787631,40
Elf Aquitaine	431820	299468446
Carrefour	61498	188580935
Axa	413904	165314212,70
Total	268948	164329452
Eaux (Gle des)	217355	154343214
Alcatel Alsthom	196318	134360723
LVMH Moet Hen.	136575	130645694
Societe Generale	159716	123088250
Danone	115925	101845282



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

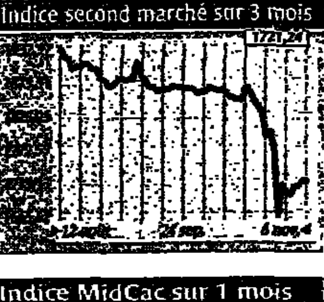
HAUSSES, 12h30	Cours au 07/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
C.E.E #	73,15	+7,57	−60,45
Jet Multimedia	560	+7,07	−11,81
Infopoint#	272	+4,69	+109,23
Flammarion S.A.	188	+4,94	−21
Supra	46	+4,07	−19,58
BAISSES, 12h30			
Deville	59	−13,17	+19,43
Rallye(Cathiard)Ly	256	−5,53	+21,90
IMS(Int.MetalSer)#	78,85	−5	+11,84
Gpe Diffus. Plus #	429,40	−5	−50,06
Sodice Exp.(Li)#	413,30	−4,88	+19,62

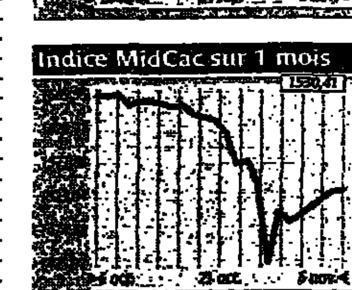


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	06/11	05/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1899,72	1921,40	−1,13
Ind. gén. SBF 250	1810	1828,89	−1,03
Ind. Second Marché	1721,24	1721,91	−0,04
Indice MidCac	1530,41	1528,40	+0,13
Valeurs indus.	2070,20	2095,98	−1,23
1 - Energie	2770,76	2815,58	−1,59
2 - Produits de base	1962,54	1998,82	−1,82
3 - Construction	1756,96	1774,35	−0,98
4 - Biens d'équip.	1458,15	1470,28	−0,83
5 - Automobile	2222,74	2214,98	+0,35
6 - Biens consom.	3372,94	3418,58	−1,34
7 - Indus. agro-alim.	1407,13	1436,55	−2,05
Services	1961,04	1973,63	−0,64
8 - Distribution	3645,56	3681,73	−0,98
9 - Autres services	1283,69	1288,92	−0,41
Sociétés financières	1373,62	1387,34	−0,99
10 - Immobilier	733,92	736,95	−0,41
11 - Services financ.	1421,97	1435,39	−0,94
12 - Sociétés invest.	1635,22	1658,70	−1,42

Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo au plus bas depuis deux ans

LA BOURSE DE TOKYO a baissé de 4,22 %, vendredi 7 novembre, terminant à son niveau le plus bas depuis plus de deux-ans. L'indice Nikkei a perdu 697,51 points, à 15 836,36 points. C'est la première fois, depuis le 6 juillet 1995, que l'indice Nikkei passe en clôture sous la barre des 16 000 points. C'est la quatrième plus forte perte de l'indice en points cette année.

La veille, Wall Street est restée stable, limitant ses pertes dans l'après-midi grâce à une détente sur le marché obligataire après le bon accueil réservé à l'adjudication de nouvelles obligations du Trésor américain à 30 ans. L'indice Dow Jones a cédé 9,33 points (−0,12 %), à 7 683,24 points. Selon un courtier, les facteurs fondamentaux propres au marché boursier américain (croissance de l'économie, inflation et taux d'intérêt) restent favorables, mais la reprise est freinée par des éléments externes comme la crise asiatique.

En Europe, la Bourse de Londres a baissé à la suite du relèvement surprise du taux directeur de la Banque d'Angleterre. L'indice Footsie a perdu 0,90 % à 4 863,8 points. Francfort a perdu 1,11 %, à 3 823,91 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/11	Cours au 05/11	Var. en %
Paris CAC 40	2784,22	2822,42	−1,37
New-York/DJ indus.	7663,59	7692,57	−0,38
Tokyo/Nikkei	16533,90	16448,14	+0,52
Londres/FT100	4847,80	4908,38	−1,25
Francfort/Dax 30	3823,91	3866,68	−1,12
Frankfort/Commer.	1278,94	1288,28	−0,73
Bruxelles/Bel 20	2896,14	2896,34	—
Bruxelles/Général	2332,47	2369,69	−1,60
Milan/MIB 30	1241	1241	—
Amsterdam/Gé. Cbs	596,70	599,88	−0,52
Madrid/Ibex 35	569,93	571,75	−0,32
Stockholm/Affarsal	2384,77	2384,27	—
Londres FT30	3157,10	3171,28	−0,46
Hong Kong/Hang S.	10412,56	10681,80	−2,59
Singapour/Strait t	1690,53	1700,82	−0,56

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	06/11	05/11
Alcoa	72,25	74
Allied Signal	36,93	36,56
American Express	80,31	80,25
AT & T	47,93	48,06
Boeing Co	46	46,18
Caterpillar Inc.	52	53,18
Chevron Corp.	84,25	84,75
Coca-Cola Co	58,06	57,62
Disney Corp.	86,43	85,12
Du Pont Nemours&Co	58,62	57,93
Eastman Kodak Co	65,37	62,56
Exxon Corp.	61,25	61,81
Gén. Motors Corp.H	66,50	66,68
Gén. Electric Co	68,75	69,18
Goodyear T & Rubbe	64,06	65,50
Hewlett-Packard	63,62	64,87
IBM	101,25	102,68
Intl Paper	47,56	46,50
J.P. Morgan Co	115,68	115,93
Johnson & Johnson	60,18	60,12
Mc Donalds Corp.	45,93	46,50
Merck & Co.Inc.	88,62	87,68
Minnesota Mng.&Mfg	93,25	93
Philip Moris	41,37	41,50
Procter & Gamble C	71,62	72
Sears Roebuck & Co	46,93	47,25
Travelers	75,25	74,62
Union Carb.	44,93	45,62
Utd Technol	73,56	74
Wal-Mart Stores	36,87	36,06

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	06/11	05/11
Allied Lyons	4,94	4,98
Barclays Bank	15,21	15,32
B.A.T. industries	5,42	5,37
British Aerospace	16,73	16,60
British Airways	6,07	5,95
British Petroleum	8,51	8,89
British Telecom	4,54	4,56
B.T.R.	2,09	2,12
Cadbury Schweppes	5,95	6
Eurotunnel	0,58	0,59
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,90	13,01
Granada Group Plc	8,18	8,25
Grand Metropolitan	5,39	5,41
Guinness	5,42	5,47
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,04	7,03
H.S.B.C.	13,95	14,50
Impérial Chemical	8,91	8,96
Legal & Gen. Grp	4,80	4,98
Lloyds TSB	7,42	7,51
Marks and Spencer	5,77	5,83
National Westminst	8,61	8,72
Peninsular Orienta	6,96	6,95
Reuters	6,49	6,57
Saatchi and Saatch	1,25	1,25
Shell Transport	4,09	4,28
Tate and Lyle	4,61	4,65
Zeneca	18,57	18,65

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	06/11	05/11
Allianz Holding N	392	395,30
Basf AG	58,55	59,88
Bayer AG	60,67	61,45
Bay hyp&Wechselbk	73,40	73
Bayer Vereinsbank	100	99,95
BMW	1298	1302
Commerzbank	62,25	61,80
Daimler-Benz AG	116	119,40
Degussa	79	80
Deutsche Bank AG	112	113,35
Deutsche Telekom	32,25	32,85
Dresdner BK AG FR	71,60	73,50
Henkel VZ	94,50	94,90
Hoechst AG	70,30	71,07
Karstadt AG	585,50	589,50
Linde AG	1068	1079
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	521,50	526
Mannesmann AG	797,50	798
Metro	78,80	80,70
Muench Rue N	508,50	513
Preussag AG	465	468
Rwe	76,85	77,75
Sap VZ	534	531
Schering AG	180,50	177
Siemens AG	107,80	110,80
Thyssen	425,10	431,50
Veba AG	98,50	99,45
Viag	852,90	848,50
Volkswagen VZ	811	814

New York, Dow Jones sur 3 mois


Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Nette hausse du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en nette hausse, vendredi 7 novembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel qui mesure la performance des emprunts d'Etat gagnait 22 centièmes à 98,86. Les opérateurs notent que les chutes des Bourses de Tokyo et de Séoul ont donné l'occasion au marché obligataire de jouer de nouveau son rôle de refuge.

La veille, le Matif avait perdu 10 centièmes après le relèvement d'un quart de point du taux de base de la Banque d'Angleterre. Les cycles économiques en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis étant proches, les marchés s'inquiètent d'un prochain geste identique de la Réserve fédérale américaine lors de sa réunion le 12 novembre.

Le marché américain s'est tendu légèrement, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans reculait à 6,20 %, contre 6,21 % mercredi soir.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 06/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,65	6,24	1,70
Allemagne	3,38	5,61	6,23	1,80
Grande-Bretagne	7,25	6,58	NC	2,80
Italie	6,81	6,28	6,75	2,60
Japon	0,52	1,79	NC	0,50
Etats-Unis	5,68	5,92	6,23	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/11	Taux au 05/11	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,23	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 06/11	Vente 06/11	Achat 05/11	Vente 05/11
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,40	3,50	3,25	3,50
3 mois	3,72	3,84	3,54	3,64
6 mois	3,85	3,97	3,70	3,80
1 an	4,13	4,26	4,01	4,13
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5156	—	3,5137	—
Pibor Francs 3 mois	3,6875	—	3,6836	—
Pibor Francs 6 mois	3,8320	—	3,8203	—
Pibor Francs 9 mois	3,9961	—	3,9688	—
Pibor Francs 12 mois	4,1445	—	4,1094	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6458	—	4,5990	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6927	—	4,6458	—
Pibor Ecu 12 mois	4,8177	—	4,7708	—

MATIF

Échéances 06/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	116825	98,64	98,80	98,50	98,78
Mars 98	1829	98,10	98,26	98,04	98,22
Juin 98	2	97,80	97,80	97,80	97,80
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	22656	96,22	96,23	96,19	96,22
Mars 98	17614	95,92	95,94	95,89	95,92
Juin 98	14111	95,66	95,70	95,63	95,67
Sept. 98	5785	95,48	95,50	95,44	95,49
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	385	97,74	97,84	97,66	97,84
Mars 98	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 06/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 97	15352	2792	2819	2778	2810
Déc. 97	1232	2796	2824,50	2789	2824,50
Mars 98	201	2817	2848,50	2815	2848,50
Juin 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,7763 | US/DM ↗ 1,7225 | US/¥ ↗ 123,2820 | DM/F ↘ 3,3480 | £/F ↗ 9,7650

Baisse du dollar

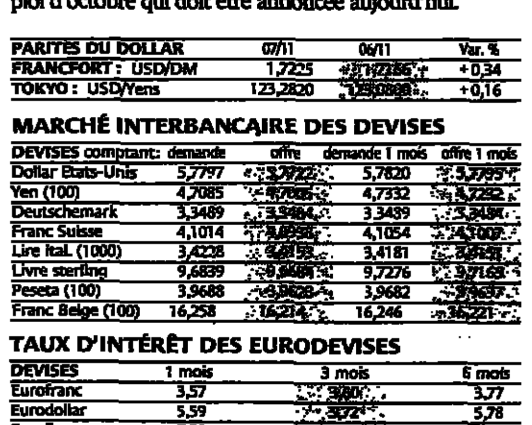
LE DOLLAR se dépréciait nettement face au franc et au deutschemark, vendredi 7 novembre, au cours des premiers échanges entre banques. La devise américaine s'échangeait à 5,74 francs et 1,7145 deutschemark contre respectivement 5,7621 francs et 1,7206 deutschemark au cours des dernières transactions interbancaires de jeudi soir.

Quelques heures plus tôt, à Tokyo, les inquiétudes persistantes vis-à-vis du système financier nippon et la baisse prononcée de la Bourse ont pesé sur le yen. Le dollar a atteint un plus haut niveau depuis six mois au cours de la matinée à 124 yens pour un dollar. Mais la fuite vers la qualité a toutefois davantage profité au deutschemark qu'au dollar. Les cambistes pensent en effet que Wall Street pourrait pâtir de la statistique de l'emploi d'octobre qui doit être annoncée aujourd'hui.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/11	% 05/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,8000	−0,06	322	346
Ecu	6,6145	−0,09	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,7763	−0,28	5,4600	6,0600
Belgique (100 F)	16,2315	−0,06	15,6600	16,7500
Pays-Bas (100 fl)	297,0200	−0,02	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4175	−0,06	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9700	−0,07	82	92
Irlande (1 iep)	8,7085	+0,13	8,2400	9,0800
Gde-Bretagne (1 L)	9,7650	+0,63	9,2800	10,1500
Grèce (100 drach.)	2,1325	−0,16	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,6800	−0,23	71	83
Suisse (100 F)	410,4000	−0,11	398	422
Norvège (100 k)	82,0100	−0,21	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5650	−0,06	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9645	−0,08	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2800	−0,15	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1298	−0,31	3,8000	4,4000
Japon (100 yens)	4,6890	−0,57	4,5700	4,9200
Finlande (mark)	111,1800	−0,22	105	116

PARITÉS DU DOLLAR	07/11	06/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7225	1,7166	+0,34
TOKYO : USD/Yens	123,2820	123,0880	+0,16



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,7797	5,7922	5,7820	5,7795
Yen (100)	4,7085	4,7065	4,7332	4,7292
Deutschemark	3,3489	3,3484	3,3439	3,3434
Franc Suisse	4,1014	4,0958	4,1054	4,1008
Lire ital. (1000)	3,4228	3,4153	3,4181	3,4151
Livre sterling	9,6839	9,6809	9,7276	9,7168
Peseta (100)	3,9688	3,9628	3,9682	3,9637
Franc Belge (100)	16,258	16,214	16,246	16,221

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,57	3,80	3,77
Eurodollar	5,59	5,72	5,78
Eurolivre	7,31	7,32	7,38
Eurodeutschemark	3,59	3,61	3,79

L'OR

	cours 06/11	cours 05/11
Or fin (k. barre)	59800	58200
Or fin (en lingot)	60000	59000
Once d'Or Londres	313,50	312,05
Pièce française(20f)	344	341
Pièce suisse (20f)	343	340
Pièce Union lat(20f)	343	339
Pièce 20 dollars us	2600	2500
Pièce 10 dollars us	1350	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2235	2235

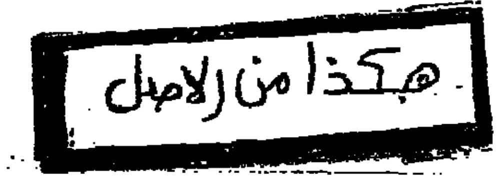
LE PÉTROLE

En dollars	cours 07/11	cours 06/11
Brent (Londres)	19,37	19,48
WTI (New York)	20,71	20,48
Light Sweet Crude	20,30	20,36

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	07/11	06/11
Dow-Jones comptant	135,62	[illegible]
Dow-Jones à terme	144,65	148,79
CRB	242,13	240,93
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1976,50	1963,50
Cuivre à 3 mois	1986	1964
Aluminium comptant	1603,50	1598,50
Aluminium à 3 mois	1629	1619,50
Plomb comptant	592,50	576,50
Plomb à 3 mois	600,50	587,50
Etain comptant	5592,50	5592,50
Etain à 3 mois	5590	5579
Zinc comptant	1226,25	1192,25
Zinc à 3 mois	1224	1208
Nickel comptant	6067,50	6087,50
Nickel à 3 mois	6150	6195

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	485,40	488,10
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	207,15	205,30
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	355,75	358
Maïs (Chicago)	278,50	283
Grain. soja (Chicago)	720,50	725,50
Tourt. soja (Chicago)	238,80	241,20
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	76,65	78
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1612	1608
Café (Londres)	1533	1527
Sucre blanc (Paris)	308,80	308,50
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,15	72,09
Jus d'orange (New-York)	71,25	69,85



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 7 NOVEMBRE
Liquidation : 21 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
−2,40 %
CAC 40 : 2715,17

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	961	961	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	950	912	− 4	1000
Renault (T.P.)	1774	1771	− 0,16	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2195	[illegible]	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1280	[illegible]	—	1000
Thomson S.A (T.P)	942	910	− 3,39	1000
Accor	1077	1069	− 0,74	100
AGF-Ass.Gen.France	302,50	298,50	− 1,32	30
Air Liquide	895	878	− 1,89	70
Alcatel Alsthom	700	691	− 1,28	40
Atos (ex.Axime) CA	684	685	+ 0,14	10
Axa	405,50	399,80	− 1,40	60
Bail Investis	767	760	− 0,91	100
Bancaire (Cie)	727	717	− 1,37	100
Bazar Hot. Ville	528	541	+ 2,46	50
Bertrand Faure	370	358,90	− 3	5
BIC	410	400	− 2,43	25
BIS	492,50	495	+ 0,50	20
B.N.P.	262	252,80	− 3,51	25
Bollore Techno.	759	745	− 1,84	50
Bongrain	2200	2185	− 0,68	50
Bouygues	546	536	− 1,83	50
Bouygues Offs.	331	316,60	− 4,38	40
Bull#	68,10	67	− 1,61	10
Canal +	1030	1002	− 2,71	20
Cap Gemini	483,80	479	− 0,99	40
Carbone Lorraine	1575	1567	− 0,50	50
Carrefour	3151	3053	− 3,11	100
Casino Guichard	319	313	− 1,88	10
Casino Guich.ADP	248	246,50	− 0,60	10
Castorama Dub.(Li)	621	606	− 2,41	25
C.C.F.	329,90	326,50	− 1,03	25
Cegid (Ly)	630	625	− 0,79	25
Cerus Europ.Reun	32,35	32,55	+ 0,61	40
Cetelem	637	634	− 0,47	85
CGIP	1870	1856	− 0,74	100
Chargeurs	395	394	− 0,25	100
Christian Dalloz	710	695	− 2,11	10
Christian Dior	620	604	− 2,58	[illegible]
Ciments Francais	240	229	− 4,58	25
Cipe France Ly #	158,50	158	− 0,31	10
Clarins	457	448	− 1,96	50
Club Mediterranee	423	420	− 0,70	25
Coflexip	712	700	− 1,68	10
Colas	835	828	− 0,83	40
Comptoir Entrep.	11,60	11,15	− 3,87	10
Comptoirs Mod.	2530	2510	− 0,79	100
CPR	445,50	443,50	− 0,44	20
Cred.Fon.France	63,50	63,50	—	100
Credit Lyonnais CI	323	317	− 1,85	100
Cred.Nat.Natexis	337	324,20	− 3,79	100
CS Signaux(CSEE)	200	198	− 1	100
Damart	3829	3819	− 0,26	50
Danone	902	878	− 2,66	10
Dassault-Aviation	1300	1285	− 1,15	50
Dassault Electro	584	583	− 0,17	80
Dassault Systemes	180	179,90	− 0,05	5
De Dietrich	266	259	− 2,63	25
Deveaux(Ly)#	630	615	− 2,38	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,85	43,80	− 2,34	100
Dexia France	580	569	− 1,89	100
DMC (Dollfus Mi)	112	110,50	− 1,33	75
Dynaction	157	152	− 3,18	25
Eaux (Gle des)	726	710	− 2,20	100
Eiffage	271,50	258	− 4,97	50
Elf Aquitaine	721	691	− 4,16	50
Eramet	241,10	241	− 0,04	20
Eridania Beghin	854	839	− 1,75	85
Essilor Intl	1600	1580	− 1,25	20
Essilor Intl.ADP	1584	1540	− 2,77	20
Esso	510	500	− 1,96	50
Eurafrance	2405	2370	− 1,45	200
Euro Disney	7,60	7,45	− 1,97	5
Europe 1	1160	1200	+ 3,44	100
Eurotunnel	5,60	5,60	—	—
Fimalac SA	480	486	+ 1,25	140
Finextel	108,30	108,30	—	100
Fives-Lille	350	344	− 1,71	50
France Telecom	218,70	215	− 1,69	25
Fromageries Bel	4150	4100	− 1,20	50
Galeries Lafayette	2662	2694	+ 1,20	100
GAN ex.dt sous	127,90	126,70	− 0,93	10
Gascogne (B)	507	496	− 2,16	80
Gaumont #	393,50	393	− 0,12	50
Gaz et Eaux	2401	2370	− 1,29	50
Geophysique	825	810	− 1,81	10
G.F.C.	518	515	− 0,57	100
Groupe Andre S.A.	551	546	− 0,90	50
GROUPE GTM	341,50	338	− 1,02	50
Gr.Zannier (Ly) #	130	130	—	70
Guilbert	802	798	− 0,49	10
Guyenne Gascogne	1830	1810	− 1,09	100
Hachette Fili.Med.	1047	1040	− 0,66	20
Havas	378	370,80	− 1,90	15
Havas Advertising	704	700	− 0,56	50
Imetal	640	628	− 1,87	50
Immeubl.France	337	336	− 0,29	50
Infogrames Enter.	846	826	− 2,36	25
Ingenico	131,40	127,50	− 2,96	20
Interbail	172,50	172	− 0,28	100
Intertechnique	1230	1215	− 1,21	100
ISIS	695	680	− 2,15	50
Jean Lefebvre	325	326	+ 0,30	50
Klepierre	782	779	− 0,38	100
Labinal	1620	1592	− 1,72	100
Lafarge	356,70	347	− 2,71	25
Lagardere	171	169	− 1,16	40
Lapeyre	324	317,80	− 1,97	10
Lebon	233	—	—	50
Legrand	1091	1052	− 3,57	10
Legrand ADP	750	740	− 1,33	10
Legris indust.	197,80	196,90	− 0,45	20
Locindus	772	763	− 1,16	150
L'Oreal	2127	2079	− 2,25	10
LVMH Moet Hen.	980	955	− 2,55	10
Marine Wendel	661	659	− 0,33	100
Metaleurop	64,80	63,20	− 2,46	25
Metrologie Inter.	15,20	14,50	− 4,60	10
Michelin	312,10	299	− 4,19	12
Moulinex #	128	124,50	− 2,73	10
Nord-Est	119,70	116,30	− 2,84	50
Nordon (Ny)	386	—	—	70
NRJ #	815	814	− 0,12	10
Olipar	67	—	—	60
Paribas	422,50	411,30	− 2,65	50
Pathe	1068	1056	− 1,12	100
Pechiney	240	236	− 1,66	100
Pernod-Ricard	262,50	262,20	− 0,11	20
Peugeot	686	664	− 3,20	35
Pinault-Print.Red	2787	2715	− 2,58	100
Plastic Omn.(Ly)	663	660	− 0,45	20
Primagaz	422	432	+ 2,36	10
Promodes	1893	1841	− 2,74	20
Publicis #	540	539	− 0,18	25
Remy Cointreau	103,90	100,50	− 3,27	10
Renault	156,60	152	− 2,93	25
Rexel	1560	1540	− 1,28	20
Rhone Poulenc A	253,40	246	− 2,92	25
Rochette (La)	26,40	25,95	− 1,70	10
Rue Imperiale(Ly)	5530	5520	− 0,15	200
Sade (Ny)	187,10	190	+ 1,54	100
Sagem SA	2615	2560	− 2,10	50
Saint-Gobain	807	788	− 2,35	100
Salomon (Ly)	510	508	− 0,39	10
Salvepar (Ny)	452	451	− 0,22	50
Sanofi	551	548	− 0,54	25
Sat	1674	1601	− 4,36	100
Saupiquet (Ns)	530	520	− 1,88	50
Schneider SA	331,30	323,60	− 2,32	50
SCOR	260,80	254,20	− 2,53	25
S.E.B.	684	680	− 0,58	20
Sefimeg CA	352	350	− 0,56	100
SEITA	183,50	180	− 1,90	50
Selectibanque	68,50	68,20	− 0,43	100
SFIM	1012	1005	− 0,69	100
SGE	148,50	146,50	− 1,34	85
Sidel	348,20	338	− 2,92	15
Silic CA	800	785	− 1,87	100
Simco	424	427,50	+ 0,82	100
S.I.T.A	1056	1055	− 0,09	50
Skis Rossignol	110	108	− 1,81	25
Societe Generale	779	775	− 0,51	30
Sodexho Alliance	2955	2893	− 2,09	100
Sommer-Allibert	192	185	− 3,64	5
Sophia	227,40	228	+ 0,26	75
Spir Communic. #	346,50	346	− 0,14	20
Strafor Facom	384	379	− 1,30	25
Suez Lyon.des Eaux	609	588	− 3,44	60
Synthelabo	727	714	− 1,78	18
Technip	669	664	− 0,74	20
Thomson-CSF	157,50	151,70	− 3,68	20
Total	629	614	− 2,38	50
UIF	405,90	400	− 1,45	100
UIS	212	210	− 0,94	25
Unibail porteur	561	570	+ 1,60	100
Union Assur.Fdal	650	650	—	10
Usinor	94,50	91,85	− 2,80	20
Valeo	376	372,90	− 0,82	20
Vallourec	390	387	− 0,76	100
Via Banque	164,20	163,80	− 0,24	100
Worms & Cie	498	494	− 0,80	12
Zodiac ex.dt divid	1295	1260	− 2,70	10
Elf Gabon	1100	1096	− 0,36	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	115	113	− 1,73	3
Adecco S.A.	1826	1787	− 2,13	10
Adidas AG #	850	838	− 1,41	5
American Express	461,20	—	—	—
Anglo American #	262,80	248	− 5,63	—
Amgold #	275	261	− 5,09	2
Arjo Wiggins App	18,25	17,10	− 6,30	—
A.T.T. #	275,50	271,50	− 1,45	1
Banco Santander #	162	153,90	− 5	250
Barrick Gold #	114,50	113,90	− 0,52	—
B.A.S.F. #	197	191	− 3,04	5
Bayer #	200	196,10	− 1,95	5
Cordiant PLC	11,80	11,80	—	—
Crown Cork ord.#	262,30	258	− 1,63	5
Crown Cork PF CV#	240	—	—	41
Daimler Benz #	392,10	379	− 3,34	5
De Beers #	134	131,40	− 1,94	—
Deutsche Bank #	376	363,90	− 3,21	5
Dresdner Bank	243,30	235	− 3,41	5
Driefontein #	39,35	38,80	− 1,39	—
Du Pont Nemours #	338	336,60	− 0,41	—
Eastman Kodak #	352,20	365	+ 3,63	2
East Rand #	1,42	1,42	—	1
Echo Bay Mines #	20,50	20,55	+ 0,24	—
Electrolux #	494	481,50	− 2,53	25
Ericsson #	266,60	259,90	− 2,51	2
Ford Motor #	269,40	265	− 1,63	1
Freegold #	29,05	28,70	− 1,20	—
Gencor act.regr	12,45	11,75	− 5,62	—
General Elect. #	398,70	390	− 2,18	—
General Motors #	386,90	380	− 1,78	1
Gle Belgique #	534	514	− 3,74	—
Grd Metropolitan	51,80	51,50	− 0,57	—
Guinness Plc #	53,85	53,85	—	—
Hanson PLC reg	29,15	29	− 0,51	2
Harmony Gold #	19,80	19,10	− 3,53	—
Hitachi #	44,50	42	− 5,61	50
Hoechst #	233,60	229,20	− 1,79	5
I.B.M #	588	569	− 3,23	—
I.C.I #	85,10	83,50	− 1,88	1
Ito Yokado #	280	271	− 3,21	50
Kingfisher plc #	80,50	78,80	− 2,11	—
Matsushita #	98	93	− 5,10	50
Mc Donald's #	267,60	263,80	− 1,42	—
Merck and Co #	510	506	− 0,78	—
Mitsubishi Corp.#	46,10	44,10	− 4,33	50
Mobil Corporat.#	427,50	420	− 1,75	1
Morgan J.P. #	671	652	− 2,83	2
Nestle SA Nom. #	8140	7980	− 1,96	10
Nipp. MeatPacker #	75,20	—	—	50
Nokia A	523	500	− 4,39	5
Norsk Hydro #	316,90	315,80	− 0,34	20
Petrofina #	2127	2167	+ 1,88	—
Philip Morris #	236,10	232,30	− 1,60	—
Philips N.V #	455,10	442	− 2,87	10
Placer Dome Inc #	87,50	85	− 2,85	—
Procter Gamble #	410	405	− 1,21	—
Quilvest	319	311	− 2,50	—
Randfontein #	9,90	9,70	− 2,02	—
Rio Tinto PLC #	76,50	75	− 1,96	—
Royal Dutch #	305,50	298,90	− 2,16	1
Sega Enterprises	142,50	140	− 1,75	50
Saint-Helena #	20,20	20,10	− 0,49	1
Schlumberger #	538	530	− 1,48	—
SGS Thomson Micro.	436	437,40	+ 0,32	13
Shell Transport #	40,40	40,30	− 0,24	—
Siemens #	363	353,30	− 2,67	5
Sony Corp. #	507	480	− 5,32	50
Sumitomo Bank #	59,20	53,10	− 10,30	50
T.D.K #	511	489	− 4,30	50
Telefonica #	163,50	158,90	− 2,81	500
Toshiba #	25,55	23,80	− 6,84	50
Unilever act.Ord.#	315	316,80	+ 0,57	1
United Technol. #	421	419,90	− 0,26	5
Vaal Reefs #	239	237,70	− 0,54	—
Volkswagen A.G #	3535	3390	− 4,10	50
Volvo (act.B) #	152	147	− 3,28	6
Western Deep #	119	116	− 2,52	2
Yamanouchi #	141	135,70	− 3,75	50
Zambia Copper	14,85	14,60	− 1,68	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDREDI 7 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	116,20	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,47	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,25	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	118,30	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	104,92	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,20	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,57	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,06	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	114,71	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	105,20	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,19	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	116,64	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,05	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	113,10	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	108,42	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,10	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,25	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,45	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,61	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,80	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,44	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,40	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	114,50	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,58	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,75	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,01	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	128,59	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	129,78	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104,80	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	963	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	58	56
Baccarat (Ny) ◆	540	540
Bains C.Monaco ◆	570	570
Bque Transatlant. ◆	183,50	185,60
B.N.P.Intercont.	820	820
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	376,40	384,50
Champex (Ny) ◆	22,30	22,30
CIC Un.Euro.CIP	434	430
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	2265
Generali Fce Assur	1280	1256
Continental Ass.Ly ◆	574	574
Darblay	506	508
Didot Bottin	773	773
Eaux Bassin Vichy ◆	2821	2821
Ecia	960	942
Ent.Mag. Paris ◆	1297	1297
Fichet Bauche	39,50	[illegible]
Fidei	34,20	34,20
Finalens ◆	257	257
F.I.P.P. ◆	340,30	[illegible]
Fonciere (Cie)	602	605
Fonc. Lyonnaise #	700	700
Foncina #	500	500
Francarep ◆	280	280
France S.A.	1178	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	1210	1210
G.T.I (Transport)	197	196
Immobail	143,80	143,80
Immobanque ◆	614	614
Locamion (Ly) ◆	401,20	401,20
Lucia ◆	50	50
Monoprix	314	312,90
Metal Deploye ◆	359	[illegible]
Mors	5,10	[illegible]
Navigation (Nle)	130	132
Optorg	341	349
Paluel-Marmont	330	330
Exa.Clairefont(Ny) ◆	810	810
Parfinance	260	[illegible]
Paris Orleans	272	270
Promodes (CI) ◆	1550	[illegible]
PSB Industries Ly	500	500
Rougier #	346	[illegible]
Saga	125	120
S.I.P.H.	320,20	350
Sofragi ◆	4878	[illegible]
Taittinger	2860	[illegible]
Tour Eiffel	294,10	285
Vicat	500	500
Caves Roquefort ◆	1900	1900
Elyo ◆	322	322
Finaxa	344	340
Gaillard (M) ◆	1521	1521
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly)	140	145
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia	364,50	365
Hotels Deauville ◆	540	540
Immeubl.Lyon (Ly)	515	516
L.Bouillet (Ly) ◆	300	300
Lloyd Continental ◆	9000	9000
Lordex (Ny) ◆	0,01	0,02
Matussiere Forest	61	[illegible]
Moncey Financiere ◆	3055	3055
M.R.M. (Ly)	435	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	104	104
Pechiney Intl	118,10	[illegible]
Pollet ◆	504	504
Sabeton (Ly)	705	[illegible]
Samse (Ly)	878	[illegible]
Sechilienne (Ly)	1150	[illegible]
Sucr.Pithiviers	3215	3215
Tanneries Fce (Ny) ◆	300	300
Teleflex L. Dupont	107	106
Union Gle Nord(Li) ◆	234	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	343	[illegible]
Commerzbank AG	209,90	[illegible]
Fiat Ord	18	[illegible]
Gold Fields South	106	106
Kubota Corp	18,70	[illegible]
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	41	41
Robeco	533	[illegible]
Rodamco N.V.	166	[illegible]
Rolinco	517	[illegible]
Sema Group Plc #	133	132
Solvay SA	339,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie* 3; ■ *coupon détaché*; ● *droit détaché*; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDREDI 7 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40	[illegible]
AFE #	460	[illegible]
Algle #	314	[illegible]
Albert S.A (Ns)	150,10	[illegible]
Altran Techno. #	1668	[illegible]
Arkopharma#	299,90	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	1860	[illegible]
Assystem #	190	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	820	820
Bque Tarneaud(B)# ◆	325,10	[illegible]
Bque Vernes	174	170
Beneteau #	830	[illegible]
B I M P	95	[illegible]
Boiron (Ly)	300,10	[illegible]
Boisset (Ly) #	709	[illegible]
But S.A.	264	[illegible]
Cardif SA ◆	800	[illegible]
C.E.E #	68	[illegible]
CFPI # ◆	380	[illegible]
Change Bourse (M)	206,50	[illegible]
CNIM CA#	190	[illegible]
Codetour	370	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	299	[illegible]
Confiandey #	308	[illegible]
C.A. Hte Normandie	318	[illegible]
C.A. Paris IDF	739	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	300	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	276	[illegible]
C.A.Pas de Calais	545	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	518	[illegible]
C.A. Oise CCI	326	[illegible]
C.A. Somme CCI	310	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	425	[illegible]
Devanlay ◆	620	620
Devernois (Ly)	575	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	51	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	425	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	380	[illegible]
Expand s.a	565	[illegible]
Factorem	640	[illegible]
Faiveley #	185	185
Finacor	63	[illegible]
Fininfo	720	[illegible]
Fructivie	623	[illegible]
Gautier France #	246	249,10
Gel 2000	55	[illegible]
GEODIS #	320	320
GFI Industries #	1050	1035
Girodet (Ly) # ◆	30	30
GLM S.A	230,90	229,90
Grandoptic.Photo #	963	970
Gpe Guillin # Ly	195,10	[illegible]
Kindy #	145	145
Guerbet	230	225
Hermes Internat.1#	379	372
Hurel Dubois	705	705
ICBT Groupe #	209	[illegible]
I.C.C.	137,10	140,10
ICOM Informatique	495,10	[illegible]
Idianova	70	70
Int. Computer #	63	[illegible]
IPBM	66,80	66,80
M6-Metropole TV	565	[illegible]
Manitou #	722	712
Manutan	372	375
Marie Brizard #	685	[illegible]
Maxi-Livres/Profil#	32,95	32,95
Mecelec (Ly)	58	[illegible]
MGI Coutier #	259	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	167	159
Naf-Naf #	72	70
Norbert Dentres.#	620	625
NSC Groupe Ny	803	804
Onet #	828	[illegible]
Paul Predault #	137	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	80,95	[illegible]
Phyto-Lierac #	213,50	[illegible]
Pochet	600	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	223	223
Radiall #	639	[illegible]
Robertet #	1030	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	262	[illegible]
Securidev #	100	[illegible]
Smoby (Ly)#	570	570
Sofco (Ly)	12,95	12,95
Sofibus ◆	363,80	363,80
Sogeparc (Fin)	357	[illegible]
Sopra #	525	[illegible]
Steph.Kelian #	63	[illegible]
Sylea	517	520
Teisseire-France	176	[illegible]
TFI	540	[illegible]
Thermador Hol. #	287	286
Trouvay Cauvin #	91	[illegible]
Unilog	784	783
Union Fin.France	555	[illegible]
Viel et Cie #	149	150
Vilmorin et Cie #	480	[illegible]
Virbac	450	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
VENDREDI 7 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	29	[illegible]
Belvedere	624	625
BVRP	195	[illegible]
Coil	175,50	172,50
Electronique D2	765	[illegible]
FDM Pharma n.	210	[illegible]
Genset ◆	360,10	[illegible]
Guyanor action B ◆	10,25	10,25
High Co. ◆	153,50	153,50
Infonie	81	80
Joliez-Regol ◆	75	75
Mille Amis	53	52
Naturex ◆	73,50	73,50
Olitec	700	700
Picogiga ◆	219	219
Proxidis	15,55	15,50
R21 Santé	399	400
Stelax ◆	8,85	8,85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
VENDREDI 7 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	750	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	[illegible]
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	150	150
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; *Ny = Nancy; Ns = Nantes.*
SYMBOLES
1 ou 2 = *catégories de cotation* - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	140,41	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	115,22	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2452,43	[illegible]
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14339	[illegible]
Natio Epargne	2225,87	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D	857,30	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3192,46	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	137,60	[illegible]
Natio Epargne Retraite	158,49	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11307,10	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1026,26	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1021,50	[illegible]
Natio Euro Opport.	1056,40	[illegible]
Natio Inter	1090,05	[illegible]
Natio Opportunités	188,20	[illegible]
Natio Revenus	1115,44	[illegible]
Natio Sécurité	11541,02	[illegible]
Natio Valeurs	1343,68	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93333,28	[illegible]
Oblig. tres caté.	272,51	[illegible]
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	834,06	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2599,35	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2450,43	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◆	315,14	[illegible]
Patrimoine Retraite D	305,56	[illegible]
Sicav Associations C ◆	2440,90	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19853,01	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19431,55	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	281,25	[illegible]
Écur. Capitalisation C	254	[illegible]
Écur. Expansion C	83773,68	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	3549,01	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	223,80	[illegible]
Écur. Monépremière	11442,26	[illegible]
Écur. Monétaire C	13145,21	[illegible]
Écur. Monétaire D	12519,14	[illegible]
Écur. Trésorerie C	322,67	[illegible]
Écur. Trésorerie D	310,14	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2028,43	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	193,79	[illegible]
Géoptim C	12931,80	[illegible]
Géoptim D	11878,38	[illegible]
Horizon C	2258,39	[illegible]
Prévoyance Écur. D	105,65	105,65
Sensipremière C	13367,66	13334,37
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12128,64	12104,49
Écur. Sécuripremière C	12101,33	[illegible]
CNCA — INDOCAM		
Amplia ◇	120836,43	120836,43
Atout Amérique	196,81	[illegible]
Atout Asie	92,19	[illegible]
Atout Futur C	793,77	[illegible]
Atout Futur D	747,24	[illegible]
Coexis	1959,02	[illegible]
Dieze	2178,82	[illegible]
Elicash ◇	959469,76	[illegible]
Epargne-Unie	209,37	[illegible]
Eurodyn	2622,70	[illegible]
Indicia ◆	1702,35	[illegible]
Moné.JC ◇	12056,85	12056,85
Moné.JD ◇	11673,57	11673,57
Oblifutur C	552,12	[illegible]
Oblifutur D	529,05	[illegible]
Oraction	1585,74	1547,06
Revenu-Vert	1184,18	[illegible]
Sévéa ◆	115,56	[illegible]
Synthésis	18302,31	[illegible]
Uni Association ◇	121,76	121,76
Uni Foncier	1399,72	[illegible]
Uni France	843,64	[illegible]
Uni Garantie C	1900,46	[illegible]
Uni Garantie D	1453,55	[illegible]
Uni Régions	1653,05	[illegible]
Univar C ◇	312,47	312,47
Univar D ◇	299,45	299,45
Univers Actions	245,07	[illegible]
Univers-Obligations	250,19	246,01
CIC BANQUES		
Francic	146,58	[illegible]
Francic Pierre	138,68	[illegible]
Europe Régions	234,79	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1128,36	1128,36
Cicamonde	1553,40	1508,56
Converticic	394,71	[illegible]
Ecocic	1695,44	[illegible]
Mensuelcic	10080,38	[illegible]
Oblicic Mondial	3923,94	[illegible]
Oblicic Régions	1180,76	[illegible]
Rentacic	162,01	159,62
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1384,58	1370,87
Lion 20000 C	17305,74	17305,74
Lion 20000 D	16191,06	16191,06
Lion Associations C	11104,84	11104,84
Lion Associations D	11104,84	11104,84
Lion Court Terme C	26672,83	26672,83
Lion Court Terme D	24185,25	24185,25
Lion Plus C	1577,07	[illegible]
Lion Plus D	1504,38	[illegible]
Lion Trésor	2461,09	[illegible]
Oblilion	2170,55	[illegible]
Sicav 5000	714,89	[illegible]
Slivafrance	1194,07	1170,66
Slivam	585,46	573,98
Slivarente	246,28	241,45
Slivinter	802,49	786,75
Trilion	5117,42	5051,75
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2348,38	2301,33
CM Option Dynamique	132,42	[illegible]
CM Option Equilibre	261,91	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	158,95	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	925,85	925,85
Créd.Mut.Ep.Ind.C	140,73	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23143,42	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1652,09	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1884,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1092,79	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération ◆	101,96	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	611,82	[illegible]
Saint-Honoré Capital ◆	20034,40	[illegible]
St-Honoré March. Emer. ◆	800,69	[illegible]
St-Honoré Pacifique ◆	685,57	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1846,95	[illegible]
Stratégie Actions	1121,55	[illegible]
Stratégie Rendement	1982,03	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Amérique	117,56	[illegible]
Amplitude Europe C	168,04	[illegible]
Amplitude Europe D	165,22	[illegible]
Amplitude Monde C	1026,35	[illegible]
Amplitude Monde D	979,14	[illegible]
Amplitude Pacifique	96,87	[illegible]
Elanciel D PEA	181,43	[illegible]
Émergence Poste D PEA	152,43	[illegible]
Géobilys C	676,36	[illegible]
Géobilys D	639,93	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1098,43	[illegible]
Kaleis Équilibre	1071,50	[illegible]
Kaleis Sérénité	1041,05	[illegible]
Latitude C	149,80	[illegible]
Latitude D	136,47	[illegible]
Oblitys D	623,25	[illegible]
Plénitude D PEA	204,19	[illegible]
Poste Gestion C	15011,57	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5241,48	[illegible]
Solstice D	2351,41	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38358,96	[illegible]
Actimonétaire D	30374,46	[illegible]
Cadence 1 D	1057,37	[illegible]
Cadence 2 D	1046,42	[illegible]
Cadence 3 D	1048,31	[illegible]
Capimonétaire C	414,37	[illegible]
Capimonétaire D	373,89	[illegible]
Sogeoblig C/D	9292,10	[illegible]
Interoblig C	7477,41	[illegible]
Intersélection France D	718,71	[illegible]
S.G. France opport. C	2040,79	[illegible]
S.G. France opport. D	1948,19	[illegible]
Sogenfrance C	1888,70	[illegible]
Sogenfrance D	1726,37	[illegible]
Sogépargne D	297,70	[illegible]
Soginter C	2480,01	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1399,70	[illegible]
Sogelance D ◆	1695,41	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	227,41	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

Isaiah Berlin

Un grand penseur libéral du XXe siècle

LE PHILOSOPHE et historien britannique Isaiah Berlin, l'un des plus renommés de l'université d'Oxford, est mort, dans la nuit du mercredi 5 novembre, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il a accompli la plus grande partie de sa carrière universitaire à Oxford, dont il avait été diplômé en littérature classique, en politique, philosophie et économie en 1931 et 1932. Avant d'enseigner à Oxford, Isaiah Berlin s'était essayé à la diplomatie, travaillant notamment à l'ambassade de Grande-Bretagne à Washington pendant la seconde guerre mondiale. Les rapports hebdomadaires qu'il rédigea à cette époque faisaient, dit-on, le bonheur de Winston Churchill – *auquel il consacra un ouvrage en* 1964. Le philosophe fut professeur invité dans de nombreuses universités étrangères, à Harvard, Yale, Columbia, Jérusalem et Tel-Aviv.

C'est à Raymond Aron qu'il faudrait comparer Isaiah Berlin. Il alliait un intérêt tout britannique pour le libéralisme avec une fascination européenne pour les idées. Professeur de sciences politiques à Oxford, il puisait dans la littérature russe ses sujets de réflexion et s'interrogeait sur les possibilités d'une morale dans les décombres de l'humanisme.

Né en 1909 à Riga en Lettonie, exilé en Angleterre à l'âge de dix ans, Isaiah Berlin ne cessa de s'interroger sa vie durant sur la quête d'une identité juive. En 1973, dans les conférences réunies sous le titre *Trois essais sur la condition juive* (Calmann-Lévy), il avait cité ce mot : *« Il n'y a pas d'histoire juive contemporaine. Il n'y a qu'un martyrologe. »*

LE RENARD ET LE HÉRISSON

Cette recherche d'une identité juive, il en traça les contours à travers deux portraits, celui de Disraeli, juif italien, dandy opportuniste, chef du Parti conservateur, romantique fasciné par l'aristocratie anglaise, et celui de Karl Marx, exilé solitaire et fanatique, *« comploteur impénitent »*, auquel, jeune chercheur à Oxford, Berlin avait consacré son tout premier livre. Ces conférences s'achevaient sur l'éloge de Moïse Hess, communiste et sioniste qui condamnait le chauvinisme de race et les nationalismes sous toutes leurs formes.

Ce fut un texte sur Tolstoï et l'histoire (voir *Les Penseurs russes*, Albin Michel, 1984) qui rendit célèbre Isaiah Berlin. Reprenant la distinction du poète grec Archiloque : *« Le renard sait beaucoup de choses, le hérisson n'en sait qu'une seule, mais grande »*, Berlin affirmait que dans le monde il y a, d'une part, les hérissons, ceux qui rapportent tout à une vision centrale, à un seul principe organisateur (Dante, Montaigne, Pascal, Dostoïevski, en sont des exemples), et d'autre part les renards (parmi eux, Shakespeare, Balzac et Joyce). Berlin était plutôt de la race des renards. Il invitait à une vision complexe du monde. *« Rien,* disait-il, *n'est plus fatal, en morale et en politique, que les idées uniques, même nobles, auxquelles on croit fanatiquement. »*

Berlin le renard incitait les hommes à briser les carcans. Dans *Quatre essais sur la liberté* (Calmann-Lévy, 1988), il déplorait que les hommes soient trop portés à aimer vivre dans la claustration. Dans les périodes de peur, de névrose, de dépression, au lieu de réclamer *« plus de lumière »*, ils accordent crédit à des visions conservatrices et déterministes, ils se réfugient dans la *« paix de la réclusion »*. Contre cette propension des hommes à abdiquer et à vivre claquemurés dans leur abri liberticide, Berlin recommandait le libre jeu du tempérament individuel. Les hommes, disait-il, sont moralement libres, et c'est en usant de leur liberté qu'ils peuvent influer sur les événements. Ils ont l'obligation de proclamer leurs idéaux et leurs convictions. Ils se doivent de vivre dans la perpétuelle nostalgie des absolus.

Penseur libéral, moraliste, Isaiah Berlin gardait un œil vigilant sur toutes les formes de liberté. On ne saurait mieux le définir que par cette phrase placée en exergue d'un de ses livres : *« Une curieuse combinaison d'un chimiste anglais avec l'âme d'un bouddhiste. »*

Roland Jaccard

■ **MARIA DE LOURDES**, chanteuse populaire mexicaine, est morte jeudi matin 6 novembre à l'aéroport de Schiphol-Amsterdam, alors qu'elle s'apprêtait à rentrer au Mexique après une tournée aux Pays-Bas. Selon l'ambassadeur du Mexique à La Haye, M. Ignacio Pichardo, elle aurait été victime d'un malaise cardiaque. *« Elle était déjà très malade quand nous l'avons vue sur scène à La Haye le 22 octobre »*, a confié le diplomate. Connue comme « la voix du Mexique », Maria de Lourdes, dont l'âge était un secret jalousement gardé, avait enregistré au total quarante-quatre albums. Le dernier, intitulé *Simplement Maria*, était sorti en juillet aux Pays-Bas, où elle avait plusieurs fan-clubs. Son répertoire était composé de chansons folkloriques mexicaines.

NOMINATIONS

Ordre national du Mérite

Une liste de nominations et promotions dans l'ordre national du Mérite au titre du ministère de la défense est parue au *Journal officiel* daté dimanche 2-lundi 3-mardi 4 novembre.

Sont promus *commandeurs :*

Gilles Dangeard, contrôleur général des armées ; Denis Picard, général de division ; Patrick Boucher, général de corps d'armée ; Jean-Philippe Braun, colonel ; André Clert, lieutenant-colonel ; Jean-Claude Coste, général de brigade ; Alain Faupin, général de division ; Jean Glévarec, général de division ; Maurice Godinot, général de division ; Jean-Claude Kurtz, général de brigade ; Philippe de La Choué de La Mettrie, général de division ; Alain Lamballe, général de brigade ; René Landrin, général de brigade ; Daniel Michelin, colonel ; Baudoin Pillon, général de brigade ; Maurice Quadri, général de division ; Boonlom Sanichanh, lieutenant-colonel ; Gildas Sonnic, colonel ; Michel Stouff, général de brigade ; Max Valade, général de brigade ; Jean-Luc Cuny, contre-amiral ; Christian Huet, vice-amiral ; André Le Berre, vice-amiral ; Patrick Lecointre, vice-amiral d'escadre ; François de Longueau Saint-Michel, vice-amiral ; Claude Musset, vice-amiral ; François de Penfentenyo de Kervéréguin, vice-amiral ; Pierre Reignier, commissaire général de 1re classe ; André de Bastier de Villars de Bez d'Arre, général de division aérienne ; Claude Bigot, général de brigade aérienne ; Daniel Carrasco, général de brigade aérienne ; Serge Cocault, général de division aérienne ; Robert Creuzé, général de division aérienne ; Michel Duthu, général de brigade aérienne ; Paul Hartweck, colonel ; Bernard Jean, lieutenant-colonel ; René Perret, général de corps aérien ; Marc Pirou, général de division aérienne ; Michel Razaire, général de brigade aérienne ; Pierre Boyot, médecin général inspecteur ; Jean-Jacques Buffat, médecin général inspecteur ; Joseph Giannuzzi, médecin général inspecteur ; Claude Milhaud, vétérinaire biologiste général inspecteur ; Pierre Changeur, ingénieur en chef de l'armement ; Guy Forillère, ingénieur en chef de 1re classe des études et techniques d'armement ; Jacques Guély, ingénieur général hors classe de l'armement ; Jean Leygonie, ingénieur général de 1re classe de l'armement ; Jean-Claude Varet, ingénieur général de 1re classe de l'armement ; Jean Vernière, général de brigade ; Claude Asnar, colonel ; Gérald Cluzel, colonel ; François Daubin, lieutenant-colonel ; Pierre Denis, général de brigade ; Jean Durupt, colonel ; Rolf Figge, colonel ; Germain Kling, colonel ; Christian Orengo, chef d'escadrons ; Maxence Richard, chef d'escadrons ; Edmond Roux, commandant ; Charles Varrey, lieutenant-colonel ; Jean Vaseur, colonel ; Gérard Wirtz-Risse, colonel ; Achille Boespflug, maître principal ; Michel Marszalek, colonel ; Michel Rode, lieutenant-colonel ; Daniel Saget, colonel ; Albert Beuve, colonel.

Le Journal officiel publie en outre une liste de promotions au grade *d'officier* et de nominations au grade de *chevalier* dans l'ordre national du Mérite au titre du ministère de la défense.

ÉDUCATION NATIONALE

Franck Métras, professeur de chimie à l'université de Pau, a été nommé en conseil des ministres du 5 novembre recteur de l'académie de Poitiers, en remplacement de Michel Leroy, en poste depuis août 1994. **Jean-Marc Monteil**, professeur de psychologie à l'université de Clermont-Ferrand, est nommé recteur de l'académie de Bordeaux où il remplace André Pouille, en poste depuis octobre 1993.

[Né le 1er juillet 1936 à Caudéran (Gironde), Franck Métras, ingénieur chimiste et docteur ès sciences physiques, a d'abord été, en 1960, assistant à l'université de Bordeaux. En 1967, il devient professeur à l'université de Pau dont il a été le président de 1982 à 1988. Directeur des enseignements supérieurs de 1989 à 1991, il est recteur de l'académie d'Orléans-Tours jusqu'en 1992. De retour à l'université de Pau, il est également, depuis 1995, directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur Aquitaine-Outremer.]

[Né le 18 juin 1947 à Labesette (Puy-de-Dôme), Jean-Marc Monteil, docteur en sciences sociales et psychologie et docteur d'Etat ès lettres et sciences humaines, a enseigné au lycée avant d'être nommé assistant, maître-assistant puis professeur, en 1983, à l'université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand-II), dont il a été président de 1992 à 1997. En 1996, il a été élu premier vice-président de la conférence des présidents d'université, fonctions qu'il a exercées jusqu'en juillet 1997.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté dimanche 2-lundi 3-mardi 4 novembre sont publiés :

● **Mérite** : deux décrets portant promotion et nomination dans l'ordre national du mérite, pour ce qui concerne le contingent du ministère de la défense *(lire ci-dessus)*.

● **Elysée** : un arrêté portant nomination à la présidence de la République de Jean-François Cirelli, conseiller économique, et de Pascale Andreani, conseiller technique.

● **Emplois-jeunes** : un décret relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de la loi du 16 octobre 1997 relative au développement d'activité pour l'emploi des jeunes ; un arrêté fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ; un arrêté fixant leurs droits et obligations.

● **Nucléaire** : deux arrêtés relatifs aux autorisations de rejets d'effluents radioactifs liquides et d'effluents radioactifs gazeux par la centrale nucléaire de Civaux.

Au *Journal officiel* du mercredi 5 novembre sont publiés :

● **Victimes** : un arrêté portant agrément d'une association aux fins d'exercer les drois reconnus à la partie civile. Il s'agit de l'Association des victimes de l'accident aérien du cap Skirring, sise 46, boulevard Raspail, 75007 Paris.

● **Santé** : un décret et un arrêté relatifs aux analyses biologiques et tests de dépistage des maladies transmissibles effectués dans le cadre de la stimulation de synthèse d'anticorps anti-D.

Au *Journal officiel* du jeudi 6 novembre sont publiés :

● **Législatives** : deux décrets portant convocation des électeurs pour l'élection de députés dans la 6e circonscription du Haut-Rhin et la 4e circonscription de la Meurthe-et-Moselle, dimanche 7 décembre et éventuellement dimanche 14 décembre.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tchèque relatif à la coopération en matière policière, de sécurité civile et d'administration publique, signé à Prague, le 2 avril 1997 ;

un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Roumanie relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour pour les titulaires de passeport diplomatique sous forme d'échange de lettres, signées à Bucarest, le 31 juillet 1997.

● **Mission** : un décret chargeant Raymond Douyère, député (PS) de la Sarthe, d'une mission temporaire auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

● **Défense** : un décret portant concession de la médaille militaire.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Serge Kahn et son épouse, Claudie Lévy-Kahn,
Ses *neveu* et nièce,
ont la tristesse de faire part à tous ceux qui l'ont connue et aimée et ont apprécié son dévouement et ses qualités de cœur du décès survenu le 1er novembre 1997, dans sa quatre-vingt-septième année, de

Jacqueline BENOÎT-LÉVY.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le 5 novembre.

4, rue Livingstone,
75018 Paris.
55, rue Lamarck,
75018 Paris.

– Marseille. Malvalette. Paris. Alès.

Mme Hélène Brun,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jules BRUN,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de l'Université,
ancien professeur
de mathématiques spéciales,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

survenu en son domicile, à Marseille, le 28 octobre 1997, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église d'Aurec (Haute-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Laurent, Carole, Albane Buisson,
Annick Cadot,
Jacqueline Landau,
ont la tristesse d'annoncer le décès

du docteur
Jean-François BUISSON,

psychiatre, psychanalyste,
ancien chef de service
à l'hôpital Sainte-Anne, Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Thonon. Lausanne. Paris. Mallemort. Lauris. Fontaine.

Corinne, Muriel, Sylvie, Paule, Dominique, Fabienne,
ses enfants,
Katarina, Ludivine, Gabriel, Léo, Saâdia,
ses petits-enfants,
Monique, Joël, Yves, Peter,
sa belle-fille et ses gendres,
Mme et M. Jean Delepierre-Vancomerbeke,
sa sœur et son beau-frère,
Tous ses neveux et nièces,
Mme Sylve Pessin,
Tous les parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean DELEPIERRE,
enlevé à leur affection le mercredi 5 novembre 1997, dans sa soixante-huitième année.

Les honneurs seront rendus le samedi 8 novembre, à 13 heures, en la chambre funéraire de l'hôpital de La Tour, suivis de la crémation à La Balme-de-Sillingy.

Une bénédiction aura lieu vers 17 heures, au colombarium de Thonon, ce même jour.

En lieu et place de fleurs, vous pouvez faire un don au profit de l'Association des résidents de l'hôpital de La Tour.

Le Tivoli II,
avenue du Chateland,
74200 Thonon.

– Le président de l'université Lumière-Lyon-II,
Le directeur,
Et les personnels de l'Institut de psychologie,
La directrice du département de psychologie sociale et ses collègues,
font part du décès de

Mme Annick
DREVET-TVERMOES,

et s'associent à la douleur des siens.

– Le président,
Le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère,

le professeur
Raymond FERRANDO,
officier de la Légion d'honneur,
ancien président
de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 31 octobre 1997, à Lyon (Rhône).

Fernande GUERARD,
née VILLETTE,

nous a quittés le mardi 28 octobre 1997, dans sa soixante-dix-neuvième année, des suites d'une faute médicale.

Selon sa volonté, elle sera incinérée.

Un hommage lui sera rendu au crématorium du cimetière monumental de Rouen, le lundi 10 novembre, à 11 h 15, suivi du dépôt des cendres dans le caveau familial du cimetière du Nord.

De la part de
Gérard Guerard,
son époux,

qui remercie les médecins en pneumologie et le personnel infirmier de la *clinique du Cèdre, en particulier* le docteur Broussier, Mme le docteur Journel, du centre Frédéric-Joliot, le service du professeur Baillet, de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

– Mme Guy Henriet et sa famille
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Guy HENRIET,

survenu le 30 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-unième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

54, avenue de Verdun,
78290 Croissy-sur-Seine.

– Mme Paule Koehler
et ses enfants,
Les familles Good, Crespin, Begley,
ont la douleur de faire part du décès de

Jeanne MERCIER,
née GOOD,

survenu le lundi 3 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimi*té à Sainte-Foy-la-Grande* (Gironde).

Un culte a été célébré à sa mémoire à la Fondation John-Bost, où elle résidait, par le pasteur Galeran.

« Heureux ceux qui se savent pauvres en eux-mêmes, car le royaume des Cieux est à eux ! »

« Heureux ceux qui sont dans la tristesse, car Dieu les consolera. »

« Heureux, Ceux qui sont doux. Car ils recevront la Terre que Dieu a promise. »

Les Béatitudes,
Matthieu V, 1-12.
Luc VI, 20-49.

Condoléances

– Me Aly Elsamman, ancien conseiller du président Sadate et président de l'ADIC, Union internationale pour le dialogue judéo-islamo-chrétien et l'éducation de la paix, adressse ses sincères condoléances à
Mme la baronne Nadine de Rothschild,
M. le baron Benjamin de Rothschild,
La famille de Rothschild,
suite au décès de son ami,

le baron
Edmond de ROTHSCHILD,

qui fut un homme dont le capital réel a été sa générosité de cœur et qui n'a jamais séparé l'éthique de l'action.

– L'*Association psychanalytique* de France
éprouve une vive émotion et une profonde tristesse à l'annonce de la disparition du

professeur René DIATKINE,
psychanalyste,
ancien président
de la Société psychanalytique de Paris,

et s'associe à la grande peine de sa famille et de ses proches.

Anniversaires de décès

Jacqueline ARCELIN

nous quittait il y a vingt ans déjà.

Une pensée amicale est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Ses filles Babette et Marielle.

Apple Cottage Le Theil,
27300 Valailles.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

هكذا من الأصل

SCIENCES La cryptographie a longtemps été considérée par les États comme une arme de guerre car elle permet de sécuriser les communications (télévision à péage, téléphonie, banque à distance). Aujourd'hui, elle constitue l'une des clés du développement du commerce électronique. ● LA BATAILLE existe entre des administrations désireuses d'accéder aux données transitant sur le réseau *et les utilisateurs, qui souhaitent jouir* d'un anonymat complet. ● LES DÉCRETS d'application de la nouvelle législation française en la matière viennent d'être examinés par la Commission européenne. ● L'EUROPE, qui espère instaurer un cadre commun pour l'usage de la cryptographie d'ici à l'an 2000, a récemment préconisé la prudence dans la mise en *place de règles susceptibles de « porter préjudice à la libre circulation des biens et services ainsi qu'au développement du commerce électronique ».*

L'Europe veut libéraliser l'usage du cryptage sur la Toile

Alors que la France s'apprête à mettre en place une nouvelle réglementation permettant de sécuriser les échanges sur Internet, la Commission de Bruxelles « attire son attention » sur les inconvénients d'un contrôle trop poussé

IL Y A quelques jours, le *Wall Street Journal* affirmait que l'Union européenne s'*« alarmait »* de la législation française en matière de cryptographie. Ces techniques de chiffrement, qui doivent permettre de sécuriser les transactions sur Internet, sont l'une des clés du développement annoncé du commerce électronique. La semaine dernière, la Commission européenne, chargée d'examiner deux décrets d'application du texte français, s'est cependant contentée de quelques *« remarques »*, principalement d'ordre *« technique »*, mais s'est gardée de le bloquer avant son examen final par le Conseil d'Etat français. Les décrets ont donc des chances d'entrer en application à la fin de l'année.

Les noirs desseins prêtés à la Commission avaient pourtant quelques fondements : une communication rendue publique début octobre, intitulée « Assurer la sécurité et la confiance dans la communication électronique » et présentée par Martin Bangemann, commissaire chargé notamment des télécommunications et du marché de l'information, mettait en garde contre une politique trop conservatrice. *« Restreindre l'usage de la cryptographie pourrait bien empêcher les entreprises et les citoyens respectueux des lois de se protéger contre les attaques criminelles*, notait la Commission. *Cependant, cela n'empêcherait pas totalement les criminels d'utiliser ces technologies. »*

MACHINES À SECRET

La Commission touche là le cœur du débat sur l'usage de la cryptographie. Ces procédés, naguère réservés aux militaires et aux services de renseignement, permettent de coder et de décoder des messages, notamment sous forme numérique. On peut ainsi signer un document (authentification) et s'assurer qu'il n'a pas été altéré lors de sa transmission (intégrité). On peut aussi le coder intégralement (confidentialité) afin qu'il ne soit lu que par son destinataire, détenteur de la clé adéquate. La cryptographie permet ainsi de rendre sûr un système « ouvert » comme Internet et d'éviter aux entreprises d'avoir recours à des réseaux de communication privés extrêmement coûteux.

Mais c'est précisément cette confidentialité, cet anonymat soudain offert à tous – notamment grâce à des logiciels « incassables » comme PGP (Pretty Good Privacy), interdit en France – qui posent problème aux pouvoirs publics. Ceux-ci considèrent que les « machines à secret » cryptographiques sont des armes qui, *si elles sont librement* diffusées, faciliteront certes la croissance du commerce électronique, mais tout autant les activités des mafieux et des terroristes.

Aussi, en France, la libéralisation de ces techniques ne se fait-elle qu'à petites touches. En juillet 1996, une nouvelle loi sur la réglementation des télécommunications est venue amender un texte de 1990, qui instituait un lourd régime de déclaration et d'autorisation, critiqué par les industriels et fabricants de logiciels (*Le Monde* du 22 juin 1996). Le nouveau texte libéralise la cryptologie, en ce sens qu'il prévoit un régime *de déclaration* et d'autorisation simplifié pour certains logiciels qui font appel à des clés de petite taille (les plus vulnérables aux services de police ou de renseignement). Mais pour les services assurant la confidentialité et faisant appel à une cryptologie plus forte, il institue un système de « tiers de confiance ». Il s'agit d'organismes agréés par le premier ministre, chargés de gérer les clés secrètes des utilisateurs et de les remettre à la justice en cas de besoin. Les décrets examinés par la Commission précisent le fonctionnement de ce nouveau régime.

« La France va tout à fait dans le bon sens, assure Jochen Kubosch, porte-parole de Martin Bangemann. *La Commission européenne a cependant voulu attirer son attention sur plusieurs points problématiques, pour lesquels nous n'avons pas de réponse toute faite. »* En premier lieu vient la question de la « proportionnalité ». Il s'agit de faire en sorte que les coûts et la lourdeur des procédures d'agrément et de contrôle du chiffrement *« soient en relation avec l'intérêt du public »*. La France aurait promis de réduire à deux mois les délais d'autorisation des produits.

RESTRICTIONS AMÉRICAINES

Au ministère de l'industrie français, qui a bataillé ferme pour imposer les décrets à la défense et à l'intérieur et se prévaut de l'appui du premier ministre, qui s'est exprimé sur ce sujet cet été, on marque clairement les limites des « suggestions » de la Commission : les ques*tions de sécurité nationale* sont exclues du champ de compétence de l'Union européenne. On souligne aussi que l'approche européenne semble inspirée par les industriels.

Ces derniers, regroupés pour partie au sein d'une Alliance pour le recouvrement de clé (Key Recovery Alliance), considèrent en effet que toute *« implication inappropriée des gouvernements dans des activités commerciales – y compris l'instauration de standards – aura un impact négatif, peut-être fatal, sur le développement de ces techniques »*. L'enjeu économique est de taille : en 1996, on dénombrait 1 400 produits de chiffrement pour ordinateur, commercialisés par 840 sociétés, dont 400 américaines.

La bataille pour la libéralisation de la cryptologie existe d'ailleurs aux Etats-Unis, où CIA et FBI tentent de défendre le principe de systèmes de *« portes arrière »*, qui permettraient à leurs services de fracturer à volonté les messages codés. Pour l'heure, outre-Atlantique, l'usage de la cryptographie est libre, mais son exportation reste strictement contrôlée, au grand dam des industriels américains qui, avec leurs produits bridés, voient une partie du marché mondial leur échapper (*Le Monde* du 4 juillet).

« Ces restrictions américaines sont bonnes pour l'Europe, se réjouit Jochen Kubosch. *Mais il faut éviter de se mettre dans la même situation. »* Une allusion transparente aux contrôles à la française, à l'institution de ce que certains internautes ont déjà baptisé *« tiers de méfiance »*, tant il paraît difficile de dissiper les soupçons d'espionnage touchant des organismes qui seront, de fait, gardiens de l'accès à de lourds secrets, notamment industriels.

La Commission préfère, elle, se hâter lentement : elle a lancé de nouveaux projets dans le cinquième programme-cadre (1998-2002) ainsi qu'un *« forum électronique européen »*, le tout devant permettre la mise en place à travers l'Union d'un cadre commun pour l'usage de la cryptographie d'ici à l'an 2000. *« On pourrait alors aboutir à d'autres systèmes que ceux choisis par la France*, note Jochen Kubosch. *Mais ce n'était pas une raison suffisante pour lui demander d'attendre. »*

Hervé Morin

Clés et « tiers de confiance »

Le chiffrement est destiné à brouiller un message pour le rendre illisible, sauf pour son destinataire. Deux systèmes existent :

● **Le chiffrement symétrique :** une même clé numérique sert à la fois à chiffrer et déchiffrer les données. Elle doit donc être gardée secrète par les protagonistes, ce *qui crée de gros problèmes de* vulnérabilité lors de l'établissement d'une transaction, et de l'échange de la clé, dans un réseau ouvert comme Internet.

● **Le chiffrement asymétrique :** il fait appel à une clé publique, utilisée par l'expéditeur pour brouiller le message, et à une clé secrète, détenue par le destinataire, *qui seule permet de le déchiffrer.* Les industriels, soucieux d'obtenir l'autorisation d'écouler leurs logiciels de chiffrement, ont développé des systèmes conformes aux demandes des autorités (notamment françaises et américaines), qui souhaitent accéder aux clés secrètes et pratiquer des écoutes. Ces systèmes, qui pourraient accompagner le développement d'un *« notariat électronique »* (certification de documents numériques) supposent une infrastructure lourde de gestion des clés (création, récupération en cas de perte, désactivation en cas de vol).

● **Deux modes de conservation** de ces clés par des « tiers de confiance » ont été imaginés, qui peuvent se décliner en plus d'une trentaine de solutions techniques :
– *Clé sous seing privé* : une copie de chaque clé secrète générée est conservée par un organisme agréé. *On peut imaginer, pour plus de* sécurité, de diviser sa clé secrète et de distribuer chaque fragment à un tiers de confiance différent.
– *Recouvrement de clé* : le système de chiffrement comporte en lui-même un mode de décodage encapsulé dans la clé. Seules les administrations habilitées disposent de ce passe-partout. La Commission note que les coûts de fonctionnement de ces systèmes seront *« probablement énormes »*.

Derrière la cacophonie réglementaire, un véritable enjeu de pouvoir

MODÈLE ou repoussoir, la France, avec sa tradition de contrôle centralisé, a longtemps fait figure d'exception dans le paysage cryptographique international. *L'instauration d'un* nouveau système fondé sur le recours à des « tiers de confiance », gardiens du secret, est donc couramment présentée par les autorités comme une libéralisation. A vrai dire, le progrès en question doit être relativisé.

Dans le reste du monde, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne notamment, l'usage du chiffrement est libre. Les logiciels de navigation américains proposent des options de cryptage *utilisant des clés de 128 bits, plusieurs* milliards de milliards de fois plus résistants que ceux destinés à l'exportation, « bridés » à 40 ou 56 bits. Les *hackers* cassent fréquemment les messages codés en 56 bits – à la demande même des industriels soucieux de démontrer l'inanité de limitations à l'exportation qui les privent d'importants marchés.

On peut supposer que les exploits répétés des *hackers* constituent des exercices routiniers pour les agences de *renseignement, pour lesquelles* des systèmes à 40 bits – qui seront désormais libres d'usage en France – sont complètement transparents. La confiance des utilisateurs envers de tels logiciels paraît donc d'ores et déjà compromise.

La France fait pourtant des émules et le « syndrome Big Brother » semble toucher un nombre croissant de gouvernements, qui avaient jusqu'ici opté pour le laisser-faire. Les Etats-Unis, qui ont sans succès tenté d'imposer leur *clipper chip*, cette puce devant permettre de reconstituer en clair tout message codé, persistent à vouloir instaurer des moyens de contrôle. Mais la communauté des internautes, extrêmement remontée contre de tels projets, dispose de relais influents *au Congrès, ce qui rend l'issue de la prochaine loi* encore incertaine.

BRAS DE FER EN ALLEMAGNE

En Allemagne, un bras de fer s'est engagé entre le ministre de l'intérieur, favorable à un contrôle, et son collègue de l'économie, qui s'est clairement opposé à toute limitation de l'usage de la cryptographie. En Grande-Bretagne, on assiste à un débat similaire, le gouvernement projetant *d'imposer l'obtention d'une licence aux sociétés* commercialisant les produits de chiffrement. Le projet comprendrait également le recours à des tiers de confiance. Face à cette cacophonie réglementaire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a édicté *en mai une série de principes. Mais le premier* d'entre eux – *« les méthodes cryptographiques doivent susciter la confiance afin que les utilisateurs puissent se fier aux systèmes d'information et de communication »* –, assez vague pour que chacun de ses 29 membres s'y retrouve, fait l'objet des interprétations les plus diverses, et augure de discussions animées dans les réunions internationales.

La cryptographie est donc devenue un enjeu de *pouvoir incontournable. Les industriels, s'ils ne* parviennent pas à imposer une libéralisation totale, ont déjà dans leurs cartons des systèmes de recouvrement de clé qu'ils sont prêts à commercialiser début 1998.

Les citoyens respectueux des lois ne pourront être certains d'avoir une totale garantie du secret de leur correspondance. Quant aux criminels amateurs de réseaux, ils n'auront aucun mal à trouver sur Internet les logiciels qui leur offriront *une confidentialité et un secret presque absolus.*

H. M.

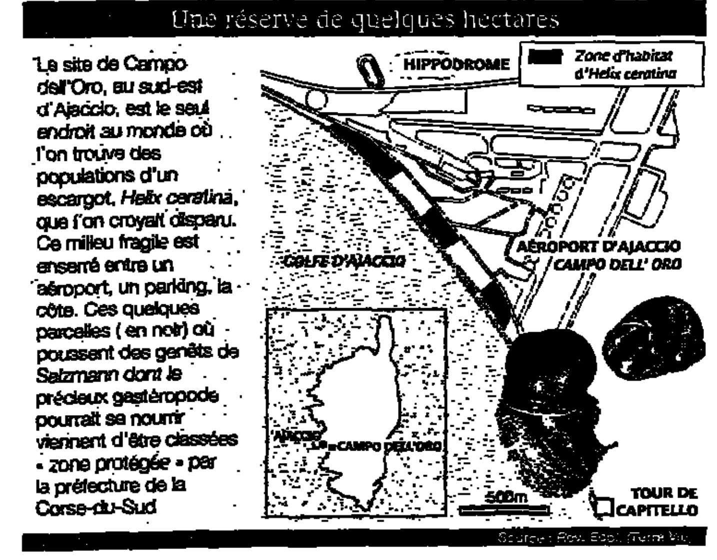
Le sanctuaire retrouvé de l'escargot de Corse

LA DERNIÈRE FOIS qu'on l'avait aperçu, il roulait sa bosse *« à cinq kilomètres d'Ajaccio, dans les champs situés dans le delta de la Gravona et du Prunelli »*. C'était au début du siècle. Depuis, il n'avait plus donné signe de vie – laissant tout juste, ici ou là, une poignée de coquilles vides. En novembre 1994, enfin, on finit par retrouver sa trace. En pleine banlieue d'Ajaccio, sur les dunes maritimes de Campo dell'Oro. Logé, certes, à mauvaise enseigne – entre l'aéroport, la base militaire... et un gigantesque parking –, mais sans doute sauvé de l'extinction pure et simple.

Assurément, l'escargot de Corse *Helix ceratina* revient de loin. Lui qui connut les hommes du Néolithique (plusieurs fragments de coquilles ont récemment été retrouvés lors de fouilles réalisées sur le site de la Fontaine de Longone, près de Bonifacio), lui qui, absent du reste du globe, n'a jamais choisi que la Corse comme terre d'élection, le voilà donc cantonné à quelques hectares de sable, sur l'une des plages les plus fréquentées par les habitants d'Ajaccio !

Et discret, avec ça : de la taille du petit-gris, l'insulaire mollusque ne montre ses cornes que la nuit, de préférence par temps doux et humide. Si bien qu'il n'aurait peut-être jamais été débusqué sans l'obstination du Muséum national d'histoire naturelle et de la Direction régionale de l'environnement (Diren) de Corse, qui ont entrepris *il y a quelques années* le recensement sur l'île des escargots protégés au titre de la loi sur la protection de la nature de 1976.

« Au fond de moi, je n'étais pas du tout convaincu de sa disparition. Comme bien d'autres invertébrés, parents pauvres de la protection de la nature, l'espèce n'avait simplement pas été suffisamment recherchée », affirme Philippe Bouchet, spécialiste des invertébrés au Muséum, pour qui le « cheptel » retrouvé il y a trois ans se monte à *« quelques milliers de têtes »*.



Le site de Campo dell'Oro, au sud-est d'Ajaccio, est le seul endroit au monde où l'on trouve des populations d'un escargot, *Helix ceratina*, que l'on croyait disparu. Ce milieu fragile est enserré entre un aéroport, un parking, la côte. Ces quelques parcelles (en noir) où poussent des genêts de Salzmann dont le précieux gastéropode pourrait se nourrir viennent d'être classées « zone protégée » par la préfecture de la Corse-du-Sud

Que se soit aux environs d'Ajaccio, sur les côtes est, nord-ouest ou sud-ouest de l'île, les recherches menées pour repérer cet escargot sur le reste du littoral se sont toutes révélées négatives.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Comment expliquer que son aire de distribution, autrefois étendue de Bastia à Bonifacio, soit aujourd'hui limitée à ce minuscule espace formé par le cordon sableux de Campo dell'Oro ? La raison : peut-être la présence de formations denses et étendues de genêts de Salzmann. L'escargot fréquente-t-il ces fourrés simplement parce qu'il y est protégé du piétinement des plagistes et des roues des voitures, ou existe-t-il un lien écologique plus étroit entre les deux espèces ? Il est trop tôt pour le dire. *Helix ceratina*, actuellement élevé expérimentale*ment au vivarium du Jardin des* plantes de Paris, se passe apparemment bien de cette variété végétale. Mais, dans leur milieu naturel, de nombreux individus ont été observés, aux heures nocturnes du mois de mai, sur de *jeunes pousses de genêts dont* ils semblent se nourrir.

Classé dans la catégorie « Gravement menacé d'extinction » de la Liste rouge des animaux menacés établie par l'Union mondiale pour la nature (UICN), l'escargot *de Corse n'a plus comme* espérance que quelques hectares de dunes.

Afin de le protéger, la Corse-du-Sud vient de prendre un arrêté préfectoral. Un véritable honneur pour *Helix ceratina* (c'est la première fois que des mesures sont prises, en France, pour sauvegarder un mollusque), qui interdit dé*sormais sur ce site la circulation* des véhicules, l'arrachage et la mutilation des plantes, ainsi que les constructions, remblais et terrassements. Reste à espérer que l'arrêté sera suivi d'effet.

Catherine Vincent

Les deux propulseurs à poudre d'Ariane-5 sont perdus

CONTRAIREMENT à ce qu'avait annoncé un responsable du CNES, les deux gros propulseurs à poudre d'Ariane-5, lancée avec succès le 30 octobre, n'ont pu être récupérés. Les corps de ces fusées d'appoint (31 mètres de long, 3 mètres de diamètre) sont bien tombés, comme prévu, à environ 400 kilomètres des côtes guyanaises, mais les émissions des balises radio dont elles étaient dotées se sont tues immédiatement après l'impact pour l'une d'elles; et une minute trente plus tard pour la seconde. Les parachutes, de fabrication russe, qui devaient freiner la descente de ces cylindres de 40 tonnes ne se sont finalement pas ouverts. Les débris des « boosters » désintégrés par le choc semblent avoir coulé immédiatement.

DÉPÊCHES

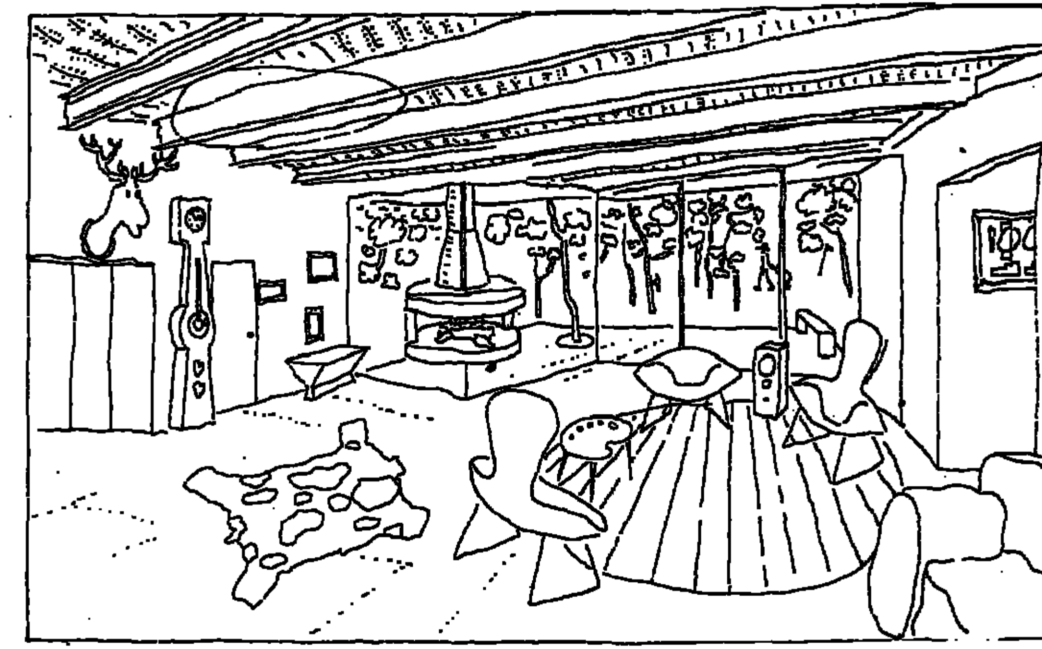
■ ***ASTRONOMIE : le satellite américano-européen SOHO*** (Solar and Heliospheric Observatory) vient peut-être de mettre fin à une énigme vieille de plus de cinquante ans. Grâce à ses mesures, les chercheurs pensent être en mesure d'expliquer pourquoi la température de la zone la plus externe du Soleil, la couronne, est de quelque 3 millions de degrés alors que la température de surface de notre étoile ne dépasse pas les 6 000 degrés. Transfert thermique d'énergie d'une zone froide vers une *zone plus chaude : impossible. Le phénomène, longtemps soupçonné*, serait d'origine magnétique. De gigantesques boucles magnétiques se créeraient à partir de la surface du Soleil, où de ce que Alan Title (Stanford-Lockheed Institute of Space Research) nomme le *« tapis magnétique »* du Soleil. Les courants électriques qui passeraient dans ces boucles éphémères seraient alors si forts qu'ils échaufferaient sans difficulté la couronne.

■ **RADIOLOGIE : une nouvelle technologie d'imagerie médicale** permettant en partie de s'affranchir des films argentiques traditionnels a été présentée, mardi 4 novembre, lors des Journées françaises de radiologie. *Développé par General Electric, qui affirme avoir consacré 100 millions* de dollars en dix ans à cette recherche, ce produit consiste en une sorte de détecteur plat (41 × 41 centimètres) fait d'un mille-feuille de millions d'éléments d'iodure de césium réagissant aux rayons X et de photodétecteurs en silicium amorphe qui analysent la lumière qu'ils émettent. Un tel système permet de réduire sensiblement la dose d'exposition aux rayons X et de créer aussitôt des images numériques aisément manipulables.

هكذا من الاصل

Les architectes et la maison individuelle

Flatter l'innovation tout en affrontant les réalités de la commande particulière : deux concours mettent les professionnels au pied du mur



ON PEUT tout faire avec le fer. C'est la démonstration que tentent, ensemble, l'Institut français d'architecture et un partenaire industriel, le groupe Usinor Sacilor. Du moins l'une de ses filiales baptisée Styltech, entreprise créée en 1995 afin de promouvoir la construction en charpente métallique non seulement dans les immeubles de bureaux, mais aussi dans les maisons individuelles.

Formes libres, facilité d'utilisation, chantier bref... Le concours dont les résultats viennent d'être annoncés, coïncidant avec le grand rendez-vous annuel de Batimat, était chargé d'intentions multiples : montrer une fois encore comment on peut réconcilier souplesse créative et système constructif ; intéresser les architectes au cas de la maison, domaine où ils sont fort peu présents ; *inciter les particuliers* à faire confiance à une technique très courante outre-Atlantique (75 000 maisons par an, dont un tiers en Californie) ; enfin, distiller de l'imagination là où souvent règnent la répétition et la banalité.

Dix architectes ont été sélectionnés. Leurs projets, décrits, chiffrés et maquettés, sont exposés à l'Institut français d'architecture. Le projet lauréat, signé Olivier Baudry, sera construit sur un vrai terrain dans une petite commune du Loiret, en bordure d'un bois et d'un golf, pour un vrai client, une famille avec deux enfants d'âge étudiant, et selon un vrai programme, avec cheminée dans le séjour, cave à vin et pièce pour la dégustation entre amis. Une vraie maison.

Le jury a laissé de côté les propositions plus extrêmes, trouvant une majorité pour cette maison presque ronde, dont les parois évoquent, selon son auteur, la forme d'un galet, avec des ouvertures généreuses sur le paysage immédiat et une simplicité de conception qui lui permet, selon les experts, de tenir honnêtement dans le coût fixé par le concours à 800 000 F hors taxes (sans les honoraires de l'architecte). Le métal est présent, mais il n'a pas l'intention de se montrer. C'était aussi l'un des enjeux esthétiques de cette épreuve : ici, le revêtement en bois joue avec la nature environnante et rassure. Les avantages de la technique (découpage des poutres et poteaux sur mesure en usine, livraison en lots transportables à main d'homme, mise au point par ordinateur des consignes d'assemblage et de montage) sont exploités par la liberté de rythme des baies, des courbes, et l'absence de style préétabli. C'est celui de l'architecture qui s'exprimera.

NE PAS OUBLIER L'ESCALIER

Bien qu'illustre au pays d'Eiffel, l'utilisation du métal dans la construction, majoritaire aux Etats-Unis, est restée très en marge dans *un pays, la France, traditionnellement* attaché à la pierre, où le ciment et le béton armé ont pris le relais. Transposant dans l'utilisation d'armatures métalliques les gestes des charpentiers, les Américains ont pris l'habitude de dresser leurs maisons, à sec, en quelques semaines, à partir d'éléments sortis sur mesure des usines, comme ils le faisaient, et le font encore, avec de minces assemblages de bois, une ou deux épaisseurs de papier goudronné, une couche d'isolation thermique et un revêtement en lattes, remplacé maintenant par du plastique imitant le bois laqué. En France, dès le début du XX[e] siècle, l'industrie du bâtiment a privilégié, en explorant de nouvelles méthodes et bien sûr en l'industrialisant, l'art et la technique du maçon.

Même si la façon de construire, par panneaux préfabriqués, n'a plus grand chose à voir avec le mur de briques scellées une à une et si les découpes de Placoplâtre arrivent sur le chantier déjà lissées sous leur protection de plastique, le monde du bâtiment se montre réticent quand, à intervalles réguliers, on essaie d'y introduire de nouvelles procédures. Comme ce fut le cas avec ce qu'on a appelé la filière bois, technique d'ossature peu coûteuse en énergie qui a, elle aussi, fait l'objet de nombreux concours.

Pour l'acier et le fer dans la maison, il existe, même en France, quelques références. Celle qui fait plutôt fuir les esthètes, c'est la maison Phénix, qui, pour répondre à la demande des classes moyennes, reproduit, avec des techniques industrielles qui permettent d'abaisser les coûts, les archétypes du pavillon de banlieue. La référence qui au contraire flatte l'esprit pionnier et tricolore, c'est, parmi peu d'autres exemples, la maison que construisit pour sa famille, près de Nancy, l'ingénieur Jean Prouvé, que beaucoup saluent comme un père de l'architecture moderne. En charpente de fer et en parois de tôle, comme les meubles qu'il dessinait à la même époque, montée en trois semaines, *simple et sans ornement, ouverte* sur le paysage.



D.R.

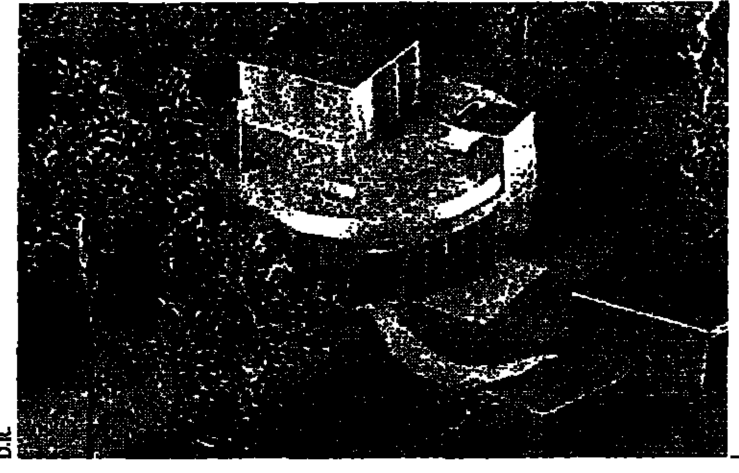
La maison de Jean Prouvé près de Nancy (1953).

Les dix concurrents sélectionnés par Styltech pourraient, même s'ils poussent parfois la rudesse et la rusticité des volumes jusqu'à l'afféterie, se réclamer sans doute du bon M. Prouvé (dont on n'oublie jamais qu'il présida le jury du Centre Georges-Pompidou).

Que l'industrie sidérurgique se penche aujourd'hui vers la maison individuelle, c'est le signe d'un souci évident de diversification. C'est aussi pour tenir compte d'un constat, que rappelait François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine lors de la proclamation des résultats, le 5 novembre : plus de la moitié des logements construits dans notre pays sont, depuis 1995, des maisons.

Le succès du concours – cinq cents agences avaient répondu – souligne ce que nul n'ignore : les architectes ne manquent pas d'idées, *ils manquent de commandes*. Ce n'est pas forcément parce qu'ils auraient trop mérité la piquante définition que leur lançait Flaubert dans son *Dictionnaire des idées reçues* (*« Architectes : oublient toujours l'escalier*). Même si cette punition, l'inaction forcée, est bien excessive, une de leurs étourderies, en France en tout cas, est d'avoir ignoré le terrain... de la maison individuelle. Affronter un client privé, entrer dans un budget serré, décrocher un permis de construire face aux contrôleurs d'esthétique agréée ne les a jamais franchement attirés. D'autant que la loi sur l'architecture de 1977 ne rend leur intervention obligatoire que pour les maisons de plus de 170 mètres carrés de surface habitable. Avec des initiatives comme l'appel d'idées exposé à Bordeaux et le concours de Styltech, les architectes sont invités à entrer dans la maison, et à ne pas oublier l'escalier.

Michèle Champenois



D.R.

Lauréat du concours Styltech, le projet d'Olivier Baudry sera construit dans le Loiret.

Expositions et concours

● **Exposition « 36 modèles pour une maison »**, réponses à l'appel d'idées lancé par l'association Périphériques. Centre d'architecture Arc-en-Rêve, Entrepôt, 7, rue Ferrère 33000-Bordeaux. Tél. : 05-56-52-78-36. De 12 heures à 18 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures (et gratuit). Fermé lundi. Entrée : 30 F (tarif réduit : 20 F). Jusqu'au 18 janvier 1998. Catalogue des 36 projets, 224 p., 99 F.

● **Concours Styltech**, dix projets pour une maison individuelle. Exposition à l'Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, 75006 -Paris. Tél. : 01-46-33-90-36. Du mardi au samedi, de 12 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 29 novembre. Entrée libre. Publication : trois numéros hors-série du bulletin de l'IFA, par François Lamarre.

Il faudrait être fou pour dépenser plus

TOUT SE TIENT, finalement. Il *y a eu le débarquement d'E. T.* et son célèbre vagissement, *« Maison ! »*. Il y a eu l'apparition du *« cocooning »*, imposé en France par l'impérialisme américain. Il y a eu la crise des grands ensembles, puis la diffusion, il y a quelques années, dans le catalogue des Trois Suisses, de la maison Starck dont les plans devaient être vendus (4 900 F) clés en main... avant une réalisation avoisinant le million de francs. Puis il y a eu l'idée étrange et paradoxale du toit minimum pour les sans-abri, dont les spasmes esthétiques ont fait rugir, à juste titre, les héros ordinaires du travail social. Et voici maintenant, comme pour tracer une ligne médiane, la célébration *tous azimuts de la maison individuelle*, moins chère que Starck, plus chère que rien, désormais pressentie comme réponse aux maux des villes-dortoirs, et de la civilisation transie des condominiums. A défaut de réponse claire voici en effet deux assortiments de propositions, celles présentées à l'IFA, et 36 autres, *« 36 modèles pour une maison »* comme autant de chandelles, présentées à Arc-en-Rêve.

C'est l'association Périphériques qui a initialement lancé cet *« appel d'idées »* dont les résultats sont aujourd'hui exposés dans le temple bordelais et bienveillant de l'architecture, aux Entrepôts Lainé. Comme dit Francine Fort, la directrice d'Arc-en-Rêve, *« pourquoi vend-on autant de maisons sans architecture ? »*. Avant de conclure : *« La question de l'offre et de la demande entre en résonance avec l'enjeu social et culturel de la création artistique. »* En fait, il y a une autre conclusion possible : heureusement qu'il y a des endroits, comme Arc-en-Rêve, où l'on peut avoir des idées, pragmatiques ou saugrenues, délirantes ou raisonnables, assez d'idées en tout cas pour imaginer qu'il y aura, un jour, un marché. Le monde de l'architecture en a le plus grand besoin, comme on sait. Le seul problème, et il n'est pas mince, c'est que le fossé, dirait-on, ne *cesse de se creuser entre* les professionnels qui caracolent à tout-va et un public qui, dans son immense majorité, s'accroche à des valeurs stables, à l'éternel dessin d'enfant de la *maison*, avec sa cheminée, son arbre, son nain de jardin, sa fenêtre à quatre carreaux. Un architecte italien, Aldo Rossi, l'avait bien compris, qui avait repris cet archétype en supprimant seulement la croisée. Ceux d'Arc-en-Rêve et de Périphériques explorent une autre voie, celle de la stabilité des prix. Les 36 maisons proposées valent, architecte compris, entre 431 143 F TTC (81 m², sans les options) et 519 827 F TTC (88 m²). Avec une exception, qui casse les prix, et la *baraque : 277 380 F... pour 120 m²*. Un projet nommé Sweety, signé François Roche, DSV et Sie (ce qui veut dire Stéphanie), très Pieds nickelés d'esprit, si l'on en croit les commentaires de Françoise Arnold, l'une des trois journalistes qui ont fait les commentaires de l'exposition.

ACCEPTER L'ORIGINALITÉ

A ces prix-là, il faut accepter l'originalité. Lacaton et Vassal, par exemple, ont effectivement réalisé dans les prix (499 803 F pour 92,25 m²) une maison à Bordeaux. C'est un modèle très osé dont le plastique translucide laisse apercevoir un cœur palpitant, avec des lignes très simples, très modernes. D'autres modèles ne sont portables que le soir, ou au soleil, ou sur les marchés hebdomadaires de Gordes et Villefranche-de-Rouergue. Des maisons très feuillues, très fraîches. Il faudrait être fou pour dépenser plus ! Et dire que dans la région même de Bordeaux, d'autres clients font travailler à grands frais des architectes célèbres, à peine plus portables, comme ce Rem Koolhaas, l'homme des maisons-girafes, dont la griffe, ont le voit bien chez les jeunots d'Arc-en-Ciel, n'a pas fini d'être imitée !...

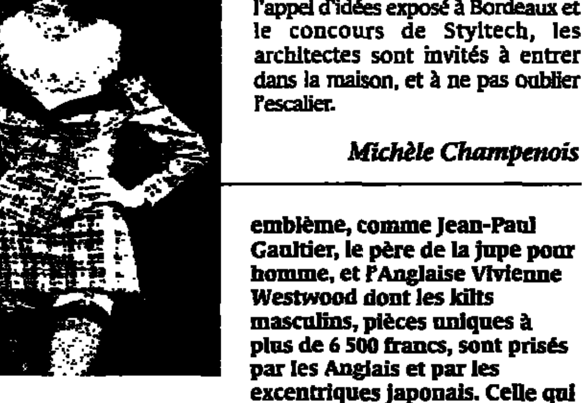
Frédéric Edelmann

Le kilt, du prince Charles aux Sex Pistols

Du fond des Highlands aux pubs de Glasgow, un vent d'émancipation souffle sur l'Ecosse. Si, le 11 septembre dernier, les trois quarts des électeurs écossais se sont prononcés pour un Parlement et un gouvernement autonomes, l'ancien royaume d'Ecosse, uni depuis 1707 avec celui d'Angleterre, avait su depuis longtemps conserver son identité vestimentaire. Le kilt est son étendard. Signe de reconnaissance des clans et symbole de pouvoir, le tissu écossais appelé « tartan » s'est généralisé au XVIII[e] siècle, marquant l'appartenance à une famille par un agencement personnalisé de bandes de couleurs qui s'entrecroisent. On recense près de 2 000 configurations de tartans, désormais tombés dans le domaine public. Avec 7,50 mètres de drap de laine savamment plissé à la main, un kilt authentique s'achète plus de 3 000 francs. Aussi, au pays du whisky, le kilt demeure un symbole fort, qui s'exprime amplement lors des cérémonies. Encensant ou singeant la tradition, la mode n'a cessé de s'en inspirer. Adopté par les femmes dès les années 50, il s'est imposé comme une valeur sûre du vestiaire, en version classique ou dévergondée. Burberrys a créé ses premiers kilts féminins en 1956 et a introduit le mini-kilt dans ses collections en 1995. Chaque année, la marque anglaise utilise 2,5 millions de mètres de tissu dans son motif exclusif créé en 1924 à Edimbourg et qui se déploie de la laine des kilts à la doublure des trenchs. Chez Old England à Paris, les silhouettes brindilles s'arrachent cette saison le kilt en taille quatorze ans, détournant le vêtement des petites filles de bonne famille (900 F pour un modèle enfant).



D.R.



Vingt ans après le *« no future »*, le néo-kilt oscille entre pure tradition, telle que la perpétue le prince Charles, et inspiration *after punk*. Des couturiers en ont fait un emblème, comme Jean-Paul Gaultier, le père de la jupe pour homme, et l'Anglaise Vivienne Westwood dont les kilts masculins, pièces uniques à plus de 6 500 francs, sont prisés par les Anglais et par les excentriques japonais. Celle qui fut l'habilleuse des Sex Pistols en a fait un habit aux multiples facettes. Effilé comme un châle, brodé de paillettes ou accompagné d'une épingle en strass en forme de tête de mort, le kilt sort la nuit. La marque parisienne APC, diffusée de New York à Tokyo, a présenté pour la première fois un kilt cet automne et cultive aussi l'ambiguïté du vêtement. Mais son président, Jean Touitou, qui a sélectionné ce modèle dans son catalogue de vente par correspondance, réfute toute référence à la culture écossaise. *« Mon choix est purement visuel. Ce qui m'intéresse dans ce vêtement, c'est la combinaison entre la panoplie rock version Sex Pistols et le vêtement d'écolière. Mon kilt, c'est un signe d'ambivalence entre la violence et la tradition. »*

Anne-Laure Quilleriet

Un week-end souvent pluvieux

LES NUAGES et les pluies balaieront nombre de régions au cours du week-end. Elles seront le plus souvent faibles et les régions méditerranéennes seront épargnées. Le vent se fera sentir sur les côtes et les températures seront plutôt douces.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Après quelques éclaircies en matinée, le ciel se couvrira pour donner des pluies l'après-midi. Le vent de sud se lèvera, pour souffler jusqu'à 80 à 90 km/h. Le thermomètre atteindra 14 à 16 degrés.

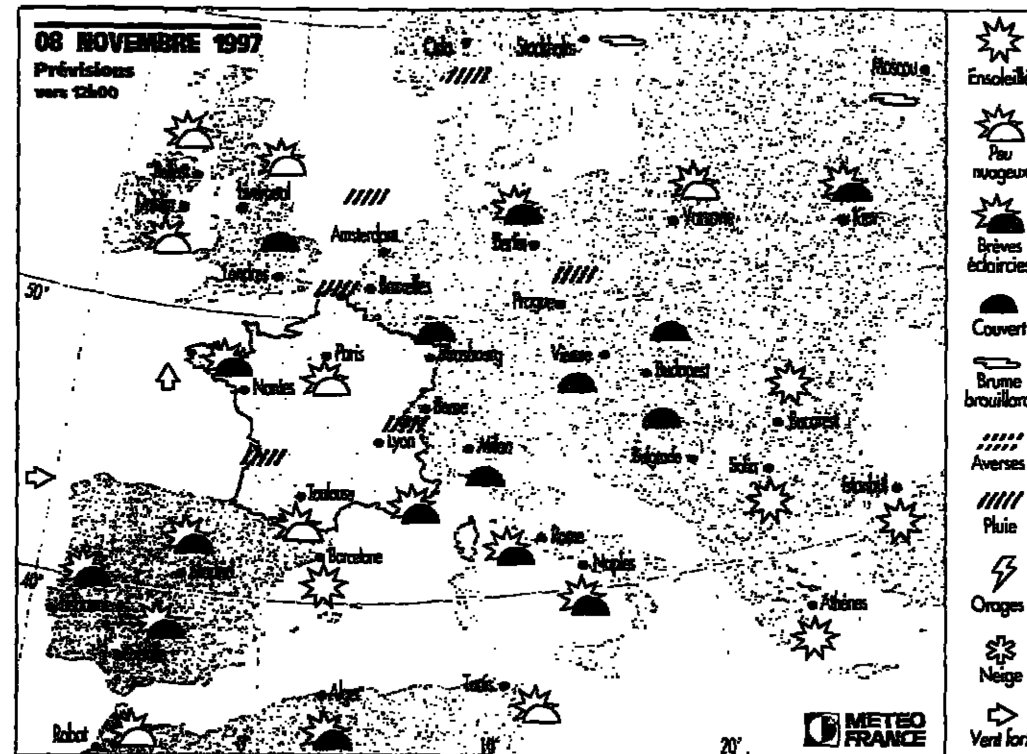
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps sera gris et faiblement pluvieux jusqu'en début d'après-midi, puis une amélioration se produira. Le vent de sud commencera à se renforcer en fin de journée. Il fera au mieux de 12 à 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera grise et pluvieuse, les éclaircies du matin se révélant peu durables. On se consolera avec des températures clémentes, 11 à 13 degrés au meilleur de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages domineront ; ils donneront par moments un peu de pluie ; des éclaircies temporaires sont toutefois probables. Les températures seront agréables, culminant entre 14 et 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – En plaine, le ciel sera souvent couvert, mais les pluies seront rares et faibles. Sur le relief, le temps sera bien maussade, avec des pluies plus fréquentes ; il neigera sur les Alpes au-dessus de 2000 m d'altitude. Les températures seront douces, avec 14 à 16 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – En Languedoc-Roussillon et Provence, soleil et nuages se partageront le ciel. Sur la Côte d'Azur et en Corse, les nuages domineront durant la matinée, et pourront donner des ondée ; des éclaircies se développeront pour l'après-midi. Les température atteindront 17 à 20 degrés.



Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 08 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	4/11 P	ATHENES	16/21 S	MADRID	7/15 S	CARACAS	26/29 P
AJACCIO	10/19 P	NANTES	7/16 S	BARCELONE	13/19 S	MILAN	11/15 C	CHICAGO	1/9 N
BIARRITZ	10/16 P	NICE	13/19 S	BELFAST	6/8 N	MOSCOU	5/8 C	LIMA	21/23 C
BORDEAUX	8/16 P	PARIS	6/13 N	BELGRADE	12/22 C	MUNICH	5/12 P	LOS ANGELES	15/20 S
BOURGES	6/14 P	PAU	7/15 P	BERLIN	9/11 S	NAPLES	15/19 S	MEXICO	12/21 N
BREST	7/14 P	PERPIGNAN	10/20 S	BERNE	4/8 P	OSLO	3/5 P	MONTREAL	-2/9 N
CAEN	9/13 N	RENNES	6/16 S	BRUXELLES	7/11 P	PALMA DE M.	14/21 S	NEW YORK	12/15 C
CHERBOURG	9/14 N	ST-ETIENNE	6/16 P	BUCAREST	3/14 S	PRAGUE	6/11 P	SAN FRANCIS.	11/17 N
CLERMONT-F.	5/15 P	STRASBOURG	4/11 C	BUDAPEST	11/19 C	ROME	14/19 S	SANTIAGO/CHI	13/18 P
DIJON	5/12 P	TOULOUSE	7/16 C	COPENHAGUE	7/11 S	SEVILLE	14/21 S	TORONTO	1/8 S
GRENOBLE	6/13 P	TOURS	6/14 N	DUBLIN	6/9 N	SOFIA	4/15 S	WASHINGTON	11/13 P
LILLE	7/11 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	4/12 C	ST-PETERSB.	7/11 C	**AFRIQUE**	
LIMOGES	5/12 P	CAYENNE	23/31 P	GENEVE	5/10 P	STOCKHOLM	8/11 C	ALGER	14/23 S
LYON	6/14 P	FORT-DE-FR.	24/30 P	HELSINKI	8/10 C	TENERIFE	16/21 S	DAKAR	25/30 S
MARSEILLE	13/18 N	NOUMEA	20/24 S	ISTANBUL	14/21 S	VARSOVIE	10/18 N	KINSHASA	24/29 C

PAPEETE	25/29 S	KIEV	5/12 S	VENISE	12/16 P	LE CAIRE	17/26 S
POINTE-A-PIT.	23/30 P	LISBONNE	15/20 S	VIENNE	9/17 C	MARRAKECH	13/24 C
ST-DENIS-RÉ.	22/28 S	LIVERPOOL	8/11 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/20 P
EUROPE		LONDRES	8/13 C	BRASILIA	20/33 S	PRETORIA	21/35 S
AMSTERDAM	8/12 P	LUXEMBOURG	6/10 P	BUENOS AIR.	18/27 P	RABAT	16/23 N
						TUNIS	14/22 N
						ASIE-OCÉANIE	
						BANGKOK	23/31 N
						BOMBAY	24/34 S
						DJAKARTA	26/31 C
						DUBAI	22/29 C
						HANOI	21/28 C
						HONGKONG	19/25 N
						JERUSALEM	16/26 S
						NEW DEHLI	16/26 N
						PEKIN	9/16 N
						SEOUL	8/16 S
						SINGAPOUR	27/31 C
						SYDNEY	16/20 C
						TOKYO	9/16 S

Situation le 7 novembre à 0 heure TU — *Prévisions pour le 9 novembre à 0 heure TU*

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BIRMANIE.** Propriété de la Royal Lake Hotel Co. Ltd, société dont les capitaux sont à 70 % thaïlandais et 30 % japonais, l'hôtel Nikko Royal Lake Yangon (303 chambres catégorie luxe) a ouvert ses portes à 25 minutes en voiture de l'aéroport de Yangon et à 15 minutes du centre de Rangoon.

■ ***SINGAPOUR.*** *Les abonnés du* magazine *Travel & Leisure* ont donné les meilleures notes à la compagnie aérienne Singapore Airlines pour la ponctualité, le confort, les repas et les loisirs à bord devant notamment Qantas, Swissair et Cathay Pacific.

■ **FRANCE.** Jusqu'au 15 novembre, la carte d'abonnement Libre France, qui permet à son détenteur de voyager au tarif Abonnés sur l'ensemble du réseau Air Liberté, coûte 750 F au lieu de 1 500 F. Renseignements au 01-49-79-23-33.

INFORMATIQUE

Une famille française sur cinq utilisera un ordinateur à la fin de 1998

LE TAUX D'ÉQUIPEMENT en ordinateur des familles françaises pourrait passer de 15 % en janvier 1997 à 17 % en décembre 1997 et à 20 % fin 1998, selon le cabinet d'études GFK. Cette année, le nombre de machines vendues en France devrait atteindre les 700 000 unités contre 580 000 en 1996. Cette croissance de 20 % s'amplifiera encore l'an prochain, affirme François Klipfel, directeur de clientèle spécialisé dans les technologies de l'information chez GFK. A cela plusieurs raisons.

La première est relative à la baisse des prix. *« Nous avions fixé deux seuils psychologiques : 9 000 et 5 000 francs »*, rappelle-t-il. Cet été, le second a été franchi par plusieurs grandes surfaces, avec un résultat spectaculaire (*Le Monde* daté 21-22 septembre). Le nombre de PC à moins de 5 000 francs vendus au cours des mois d'août et septembre a atteint les 85 000 unités, soit 12 % du total prévu pour 1997. La preuve que la barrière du coût existe et que la complexité de l'informatique, souvent mise en avant pour expliquer les réticences du grand public, ne résiste pas à une chute brutale du prix de vente.

La seconde tient à ce que l'acquisition d'un ordinateur est ressentie comme *« de plus en plus indispensable »*, note l'analyste de GFK. Les consommateurs sont sollicités par les publicités pour les CD-ROM culturels ou ludiques. Les efforts de l'Etat pour développer l'usage de l'informatique à l'école renforcera cette pression. Les enfants devenant prescripteurs et les parents craignant de voir leur progéniture handicapée par l'absence d'un ordinateur à la maison.

UN RECOURS APPRÉCIÉ

Dernière motivation : la vague Internet qui fait sentir ses effets et stimule la curiosité des familles. Pour GFK, même s'il est vrai qu'une partie des foyers se tournera vers les Minitel-Internet que les firmes Matra et Alcatel doivent commercialiser l'an prochain, la solution micro-ordinateur restera un recours apprécié, surtout si la baisse du prix des modèles multimédias se poursuit. De telles machines offrent des possibilités beaucoup plus variées que les téléphones à écran.

Malgré cet engouement naissant, la France conserve un retard important sur ses voisins européens en matière de taux d'équipement en ordinateurs. Pour GFK, il serait de 22 % pour l'Angleterre, de 25 % pour l'Allemagne tandis que les Etats-Unis approcheraient les 40 %. Reste à savoir quel est le taux de saturation du marché dans ce domaine. Ce seuil à partir duquel on observe une stabilisation varie fortement en fonction du type d'appareil, du coût et de l'intérêt des consommateurs. Les magnétoscopes, dont les prix ne cessent de baisser, ne dépassent pas les 70 % tandis que les caméscopes restent bloqués à 15 %.

Si le marché informatique grand public confirme les prévisions de GFK, la France rattraperait rapidement son retard, surtout si la croissance du taux d'équipement des pays voisins se ralentit. Claude Floch, responsable du multimédia chez GFK, estime que l'arrivée de grands noms de l'électronique, comme Sony ou Philips, sur le marché informatique pourrait favoriser l'adaptation des ordinateurs à l'utilisation familiale. Ce phénomène se produira en même temps que la baisse des prix des ordinateurs de grandes marques (Compaq, IBM, Hewlett-Packard). Des modèles en dessous de 8 000 francs ont été lancés par Compaq dès le début de l'année (*Le Monde* du 24 février).

Les machines à moins de 5 000 francs commercialisées cet été par les grandes surfaces étaient des ordinateurs sans marque. Or le public a besoin d'être rassuré. Surtout en matière de haute technologie. Mais il semble d'ores et déjà acquis que le consommateur français a surmonté ses réticences vis-à-vis de l'informatique. Il ne manque plus qu'un petit coup de pouce sur les prix pour que les familles françaises se retrouvent sur un pied d'égalité avec leurs voisines européennes.

Michel Alberganti

11 novembre : les services ouverts

● **GRANDS MAGASINS À PARIS :** le Bon Marché, le Printemps, la Samaritaine, les Galeries Lafayette et le BHV seront ouverts de 10 à 19 heures.

● **LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE,** à la Villette, et la Géode, seront ouverts de 10 à 18 heures pour la Cité et de 9 h 45 à 20 h 35 pour la Géode.

● **LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE** sera ouvert.

● Parmis les musées nationaux, le Musée d'Orsay, le Musée Henner, le Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, le Musée Magnin à Dijon et le Musée national du château de Pau seront ouverts. Les établissements dont le jour de fermeture hebdomadaire est le mardi, ainsi que le Musée d'Ennery et le Musée des Arts asiatiques-Guimet (à l'exception des Galeries du Panthéon boudhiques), actuellement fermés pour travaux, seront fermés.

● **LE MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ,** 158, bd Hausmann à Paris, sera ouvert de 10 à 18 heures.

■ **SENIORS ET JARDINAGE.** Organisée par la RATP, en partenariat avec la Cité des sciences de la Villette, Radio-Bleue et le magazine *Notre temps*, l'opération « Un jardin en ville » propose aux plus de 55 ans, un rendez-vous à l'exposition permanente « La serre, jardin du futur ». Après la visite, ils auront le choix entre plusieurs ateliers : « concevoir un jardin à la française ou à l'anglaise », « les gestes du jardinage », et « penser son jardin, ou l'apprenti paysagiste ». Prix : 45 francs. Le jeudi, à partir de 14 heures, sauf les 25 décembre, 1er janvier 1998 et 1er mai 1998. Inscription au 01-40-05-76-35.

■ **MANGER AVEC UN PETIT BUDGET.** L'originalité du livre *Le Meilleur Marché*, écrit par deux médecins avec le concours d'une conseillère en économie sociale et familiale et d'un chef cuisinier est d'expliquer les processus biologiques, de donner des conseils diététiques et d'évaluer le prix des repas. L'ouvrage démasque des astuces utilisées par la publicité en expliquant que les céréales enrobées de miel ou de chocolat apportent trop de sucre, si l'on dépasse les trente grammes conseillés. Les gourmands trouveront une centaine de recettes, rapides, ou élaborées par des chefs. *Le meilleur marché*, par André Lévy et Régis Pouget, éditions First, 271 p., 89 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97247

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Travailleur des hauts fourneaux. – II. *Poison intime. On a cru à tort qu'il fournissait du fer.* – III. Tenue comme une godasse. Garderai. – IV. Autoroute internationale. Sentent, seulement quand on ne peut pas sentir. – V. Un rat qui a réussi. Note. Ruminante et aimée. – VI. Traverse Paris à toute vitesse. Protéger son roi. – VII. Peintres allemands. Donne du ressort. – VIII. Reste sur la table après la distribution. Prit le sauvageon en main. – IX. A touché terre en 1988. Descentes rapides qui peuvent atteindre les Bourses. Payante dès qu'elle est courante. – X. Roi nordique. Pâle et grisâtre.

VERTICALEMENT

1. Pour guérir les blessures. – 2. Planent au-dessus des grands espaces australiens. Fin de verbe. – 3. Tous ceux qui ont *Le Monde* en main. – 4. L'Europe de 1957. Un fond de café. – 5. Ouvrit la marche sur la Berezina. Ouvre la marche. – 6. Négation. Entre deux lisières. *Couverture familiale.* – 7. Prit une direction. La plus grosse en musique. – 8. Attache les deux bouts. Le strontium. – 9. Qui nous fera toujours rêver. – 10. Son chef est étoilé. S'accroche au tronc. – 11. Grecque en promenade dans les étoiles. Grecque. – 12. Donnent le ton.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97246

HORIZONTALEMENT

I. Saint-émilion. – II. Alcoolisa. Ré. – III. Utérus. Busc. – IV. Ti. Orangiste. – V. Serin. Ailées. – VI. Druses. Lieds. – VII. Est. Rouets. – VIII. Inédite. Bi. – IX. Irlande. Soir. – X. Tue. Type. Ste.

VERTICALEMENT

1. Sauts-de-lit. – 2. Altiers. Ru. – 3. Ice. Rutile. – 4. Norois. Na. – 5. Tournèrent. – 6. Elsa. Soddy. – 7. Mi. Na. Uiep (pieu). – 8. Is. Gilet. – 9. Labilités. – 10. Usées. OS. – 11. Orsted. Bit. – 12. Nécessaire.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Vice-président : Gérard Morax — Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Deux émissions pour le Salon d'automne

DEUX TIMBRES seront mis en vente générale lundi 10 novembre : l'un à 3 F, légendé *Meilleurs vœux* ; l'autre, dédié à la Croix-Rouge française, à 3 F, affecté d'une surtaxe de 0,60 F reversée à cet organisme. Cinq « prêts-à-poster », *Meilleurs vœux* (30 F) et trois *Croix-Rouge* (18 F), vendus en lots, complètent l'ensemble.

Leur vente anticipée se déroule dans l'enceinte du 51e Salon philatélique d'automne, qui se tient jusqu'au 9 novembre à l'Espace Champerret, à Paris.

Cette manifestation organisée par la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie (CNEP) fait figure d'événement avec soixante-dix négociants mobilisés pour ce qui est la plus grande bourse aux timbres de l'année. En outre, neuf administrations postales étrangères ont fait le voyage – Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Guernesey, Islande, Nations unies, Monaco, Etats-Unis –, auxquelles se sont joints les services philatéliques de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna. Les visiteurs retrouveront la traditionnelle exposition de timbres dont les thèmes sont, cette année, l'Allemagne, nation invitée, et la Croix-Rouge. Des créateurs de timbres seront présents pour des séances de dédicaces.

Parmi les innovations, notons, les 8 et 9 novembre, un atelier jeunesse qui permettra aux sept-quatorze ans de s'initier à la philatélie. Des conférences sur des sujets variés – la fabrication des timbres, les utilisations postales des timbres *Merson*, les entiers postaux, etc. – s'adresseront aux plus chevronnés.

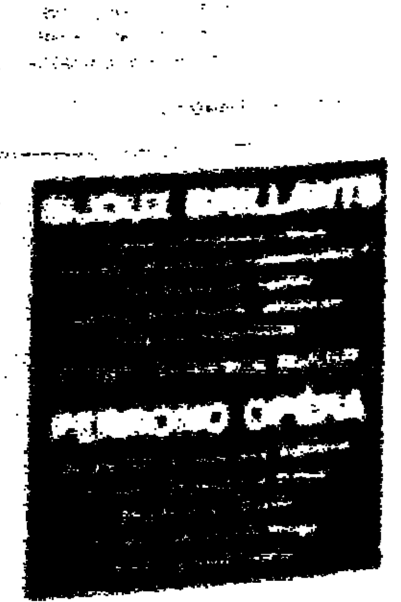
Le timbre *Meilleurs vœux*, au format vertical 22 × 36 mm, dessiné par Henri Galeron, mis en page par Charles Bridoux, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

Le timbre *Croix-Rouge*, au format vertical 27 × 32,75 mm, dessiné par Pierre-Marie Valat, mis en page par Michel Durand-Mégret, est imprimé en héliogravure en feuilles de trente et en carnets de dix exemplaires.

P. J.

★ **Salon philatélique d'automne,** *jusqu'au 9 novembre,* **de 10 heures à 18 heures. Espace Champerret, Paris-17e.** *Métro :* **Porte-de-Champerret. Entrée gratuite. Ventes anticipées « premier jour » des timbres :** *Croix-Rouge,* **du 6 au 9 ;** *Meilleurs vœux,* **les 8 et 9 seulement.**

★ *Le Monde des philatélistes* **tiendra un stand où il sera possible de retirer une documentation sur la « première grande croisière de la philatélie » qu'il organise en Méditerranée, du 23 au 30 mai 1998, en partenariat avec Taitbout Voyages.**



هكذا من الاصل

MUSIQUE La Cité de la musique, à Paris, entame un cycle « Amérique », qui se poursuivra jusqu'au mois de juin 1998. En ouverture, hommage est rendu à Duke Ellington. ● LE CHOIX du pianiste et compositeur noir, un des pivots de l'identité américaine, s'est imposé de lui-même, tant celui qui a traversé l'histoire du jazz continue d'inspirer la musique dans son ensemble. ● LE « DUKE », mort en 1974, aura été l'un des grands compositeurs du siècle, sachant trouver dans les musiques du monde ou dans les grands classiques des sources nouvelles d'inspiration. ● DANS LE CADRE de cet hommage, David Murray, saxophoniste et compositeur installé à Paris, codirigera, les 7 et 8 novembre, avec le flûtiste James Newton, un grand orchestre avec cuivres et cordes jouant Ellington. En ayant fait le pari de ne pas retenir forcément au programme les airs les plus connus.

Duke Ellington, mélodiste de génie de l'Amérique noire

En ouverture d'un cycle « Amérique » qui a lieu jusqu'au mois de juin 1998, la Cité de la musique, à Paris, a choisi de rendre hommage au pianiste et compositeur noir américain disparu en mai 1974

IL Y AVAIT plusieurs manières de débuter le cycle « Amérique » de la Cité de la musique, à Paris. *L'hommage à Duke Ellington a fini* par s'imposer. De lui-même. Compositeur, chef d'orchestre, pianiste, Ellington traverse le jazz pratiquement depuis sa genèse – Harlem, 1923, avec le trompettiste Bubber Miley – jusqu'à ses formes les plus sophistiquées : *Afro-Eurasian Eclipse*, suite en huit parties composée en 1970.

A l'instar de Gershwin, Duke Ellington est un pivot de l'identité américaine, reconnu comme tel par une majorité de ses compatriotes. Au-delà du jazz, il est aussi l'un des grands compositeurs du siècle, dont l'art est unique, qu'il soit concentré dans les quelques minutes de *Black and Tan Fantasy* (1927) ou développé dans l'éloquence de *Money Jungle* (1962, avec Charlie Mingus et Max Roach).

Vingt-trois ans après sa mort, le *24 mai 1974, Duke Ellington* continue d'être joué et d'inspirer le jazz et, plus généralement, la musique. Devenu une sorte de musicien officiel des Etats-Unis, il a ouvert les portes des grandes salles mondiales au jazz, *« cette musique classique des Afro-Américains »*, comme le dit la chanteuse Nina Simone.


JEAN-PIERRE LELOIR

Duke Ellington, le 5 janvier 1961, aux Studios de Boulogne-Billancourt.

Militant de la cause noire, il le fut par le haut, en aristocrate. Il est aujourd'hui samplé par les rappeurs. *« Il fut*, lit-on dans le *Duke Ellington* de François Billard et Gilles Tordjman (éd. Seuil/Solfèges), *l'inventeur du concept "Black is beautifull", écrivant dès les années 20 un* Black Beauty *en l'honneur de la chanteuse noire Florence Mills. »* Il développa l'esthétique musicale noire (*Black, Brown and Beige*, une suite datant de 1943), l'idée des justes mélanges, avant d'affirmer dans les années 60 : *« Je ne sais rien de Malcolm X, de Luther King et de tous ces trucs-là. »* Ellington est paradoxal.

Aux grandiloquences de *Latin American Suite*, certains préféreront le *mood* cuivré de *Take The A Train* ; d'autres garderont une image luxueuse du Big Band plastronné, mené par un patron en smoking, homme à femmes, dont *« la seule maîtresse fut la musique »*.

Les puristes ne verront que Duke *au piano*, dans l'intimité de son couple avec Billy Strayhorn, pianiste et arrangeur. Mais, chez les musiciens de jazz, on trouvera difficilement une voix discordante : Ellington est là.

A sa mort, Miles Davis lui dédie un disque, Stevie Wonder écrit *Sir Duke*. Sun Ra et Charles Mingus prolongent certaines de ses conceptions orchestrales, Thelonious Monk et Ahmad Jamal magnifient le pianiste. John Coltrane va à sa rencontre, Cecil Taylor le cite dans ses concerts-déferlements, Weather Report électrifie *Rockin'in Rhythm*. Architecte de la musique, mélodiste, dramaturge, avant-gardiste, Ellington est multiforme. Il possède la puissance de l'imagination et une curiosité qui *l'ont amené à prendre des risques* tout au long de sa carrière.

CONSTANTE REMISE EN CAUSE

Dans les années 20 et 30, Ellington invente un nouveau son au style *jungle*, combinaison des racines africaines et des bruits quotidiens de Harlem ; en 1938, sa rencontre avec Billy Strayhorn ouvre l'âge d'or de *Take The A Train* ; jusqu'au milieu des années 50, il continue son apprentissage en s'intéressant à des formes concertantes, perfectionnant l'écriture de suites orchestrales. Puis, inlassablement, il va revenir sur son œuvre, *combinant toutes* ses recherches, écrivant pour les hommes de son orchestre, se remettant en cause à chaque concert, se glissant en homme dans les méandres de la psyché féminine, la sophistication harmonique de *Sophisticated Lady* ou de *Creole Rhapsody*.

Né Edward Kennedy Ellington le 29 avril 1899 à Washington, le pianiste fut le premier Noir américain à s'arroger le droit de faire de la « grande musique ». Surnommé « Duke » durant son enfance pour son élégance, sa manière de se déplacer, il fit de la fierté sa valeur première. Fierté de ses origines – sa famille est l'une des plus anciennes de Virginie, ses ancêtres seraient arrivés à Jamestown en 1619 – exprimée dans son œuvre colossale (il aurait écrit près de deux mille thèmes) dès les années 20 ; fierté de son appartenance à l'Amérique triomphante ; fierté personnelle enfin, sans arrogance mais qui s'est imposée d'emblée. Il est Duke Ellington, le *« maître » comme* le dira celui qu'on lui oppose si souvent, Count Basie. Il le sait, les musiciens aussi.

Etrangement, lui qui ira chercher dans les grands classiques, Debussy ou Ravel, ou dans les musiques du monde de nouvelles sources d'inspiration, regarde passer en silence deux révolutions, le bop et le free. Au début des années 50, le jazz lui tourne un peu le dos, comme le souligne Claude Carrière, producteur du « Jazz Club » à France-Musique et du mythique *Tout Duke* – de janvier 1976 à décembre 1984, chaque première semaine du mois, cinq demi-heures d'émissions quotidiennes. *« Après la guerre, il était déjà à un niveau très élevé du point de vue rythmique et harmonique. Le bop, en vogue alors, ne lui aurait rien apporté. Pourtant, on sait qu'il a voulu jouer avec Charlie Parker, et Max Roach a joué dans son orchestre. »* Il suffit de l'écouter dans les années 70 pour comprendre, par citations et clins d'œil, qu'il savait de quoi il s'agissait, mais ne se sentait aucunement concerné par le free. Les styles et les modes n'étaient décidément pas l'affaire de ce mélodiste hors pair.

Véronique Mortaigne et Sylvain Siclier

Discographie

● **Duke Ellington.** *The Quintessence 1926-1941*, Frémeaux et associés/Night & Day ; *Duke Ellington 1927-1946*, Masters of Jazz, série illustrée par Cabu Media 7 ; *The indispensable Ellington 1940*, RCA Jazz Tribune/BMG ; *The Small Groups 1940-1946*, RCA Jazz Tribune/BMG ; *The 1946 Carnegie Hall Concert*, Carrère-Prestige/WEA ; *The Seattle Concert 1952*, RCA/BMG ; *Such Sweet Thunder* (1957), Columbia ; *Piano in the Foreground* (1961), Columbia ; *First Time* (1961, avec le Count Basie Orchestra), Columbia ; *Money Jungle* (1962), Blue Note/EMI ; *With John Coltrane* (1962), Impulse/Universal Music ; *The Symphonic Ellington* (1963), Trend Records ; *Concert of Sacred Music* (1965), RCA Jazz ! /BMG ; *The Far East Suite* (1965), RCA Jazz ! /BMG ; *And His Mother Called Him Bill* (1967), RCA Jazz ! /BMG ; *My People* (orchestre dirigé par Jimmy Jones) (1969) Red Baron/Sony Music.

● **David Murray.** *Big Band with Butch Morris* (1991), Columbia ; *The Jazzpar Prize Concert* (1992), Enja/Harmonia Mundi ; *Jug-a-Lug* (1995) Diw Records ; *Quintet* (1996), Diw Records ; *Fo Deuk Revue* (1997), Enja/Harmoni Mundi.

● **James Newton.** *The African Flower* (1985), Blue Note/EMI.

La seule façon de jouer

IL N'Y A PAS de pianistes de jazz à la technique déficiente : ces musiciens inventent leur musique et la technique qui va avec à mesure qu'ils jouent. La dichotomie entre technique et musique soulignée par le discours habituel sur la musique classique n'a pas cours dans le jazz, si tant est qu'il ait réellement un sens dans le répertoire classique. La technique n'est que le moyen de transmettre la musique à l'aide d'un instrument. Elle n'a qu'un rapport relatif avec le nombre de notes qu'un instrumentiste peut jouer à la seconde, avec la virtuosité au sens où on l'entend habituellement. Liszt ne disait-il pas : *« Je ne sais pas assez cette œuvre pour la jouer lentement. »*

On entend souvent dire que les pianistes de jazz ont inventé une nouvelle façon de jouer du piano. Ceux qui professent cela confondent la musique et l'instrument. Et, à vrai dire, la musique est plus intéressante que le piano, dont elle détermine l'existence. Quand on écoute Art Tatum, Errol Garner ou Duke Ellington en solo, qu'entend-on ? L'idéalisation des préceptes énoncés par Couperin dans *L'Art de toucher le clavecin*, repris et adaptés par Chopin au piano. De Couperin confronté à un instrument dont les nuances ne sont pas dynamiques, mais fondées sur d'infimes variations temporelles et d'articulations – donc rythmiques –, les pianistes de jazz et le jeune Duke Ellington tout particulièrement ont retrouvé spontanément l'enseignement. Ils respectent les valeurs métriques sur la durée de la phrase, et non mesure après mesure.

De Chopin, ils ont aimé les enchaînements harmonico-mélodiques (au point de les citer, et Ellington ne s'en est pas privé) et scrupuleusement respecté, tout en les ignorant formellement, les recommandations : souplesse, indépendance rythmique des deux mains, variété infinies d'attaques, absence de brutalité. Ellington ne cogne jamais sur son piano ; dans une dynamique des plus réduites, il déploie des milliers de nuances que trop de pianistes classiques ne soupçonnent même pas.

Il n'y a pas plusieurs façons de jouer du piano, mais une seule, et Ellington en est l'incarnation suprême. Les autres sont mauvaises. Les pianistes de jazz sont les seuls représentants d'une grande lignée de compositeurs-instrumentistes qui, dans le domaine de la musique classique, a pris fin avec la mort du Catalan Federico Mompou, en 1987.

Al. Lo.

David Murray, un « sax » rassembleur

INSTALLÉ à Paris depuis l'été 1995, moment où il a rejoint sa compagne française, le saxophoniste et compositeur David Murray vit à Ménilmontant. C'est là qu'il aime donner ses rendez-vous, dans des petits cafés d'un des derniers quartiers populaires de Paris. Des habitués viennent lui dire bonjour ; il échange quelques mots en français. On sait vaguement qu'il est musicien, c'est *« l'Américain »*. New York ne lui manque pas, alors qu'il y a vécu plus de vingt ans. *« Parfois, je me sens étranger,* dit-il. *A d'autres moments, j'ai l'impression d'être totalement intégré. Ce que je veux, c'est améliorer mon français. »*

La couleur de la peau ? Quand on est musicien de jazz, noir, venu des Etats-Unis, Paris prend des *airs de paradis*.

SOIF DE MUSIQUE

Repéré sur la scène dite « des lofts » à New York, au milieu des années 70, David Murray, né à Oakland (Californie) le 19 février 1955, a imposé son personnage insaisissable et rassembleur. Sa discographie traduit sa soif de musique. Près de 200 disques, sous son nom avec ses différentes formations (en trio, quartet, octet, big band...) ou auprès de musiciens américains ou européens.

Six mois au maximum séparent un projet de l'autre : *« Je vais aller en Guadeloupe, il y a aussi un projet sur le gospel avec Fontella Bass et mon groupe Octofunk ; je vais retourner à Dakar ; je suis en train d'écrire des arrangements de la musique de Sly Stone, l'un des inventeurs du funk... »*

Si sa fréquentation avec les musiciens free de New York l'a catalogué un peu vite, la multiplicité de ses approches et sa connaissance de tous les courants du jazz lui permettent d'être à l'aise dans tous les registres.

Ainsi, ce projet de grand orchestre avec cuivres et cordes sur la musique de Duke Ellington paraît lui convenir mieux qu'à d'autres. Codirigé avec le flûtiste James Newton, ami d'enfance et de musique, il est l'occasion de mettre en avant l'idée d'une collaboration musicale où *« deux identités se fondent »*. Comme dans le « couple » Billy Strayhorn - Duke Ellington, où l'on a bien du mal à dire, à l'écoute de leur musique, qui est responsable de quoi.

PAS DE « MAINTENANCE »

« James Newton sait écrire des choses superbes pour les cordes ; je pense que je peux me débrouiller avec les cuivres, avec un big band. Nous avons travaillé sur les partitions, les disques, non pas pour refaire ce qu'Ellington et Strayhorn ont fait, mais pour amener cette musique dans le prochain siècle. On ne veut surtout pas assurer la maintenance d'un répertoire. »

Au programme, après des échanges de télécopies et de cassettes entre les deux continents, plusieurs mois de préparation, Murray et Newton ont plus de deux heures de musique. Murray passe en revue le programme : *Money Jungle, Chelsea Bridge, La Fleur africaine, Warm Valley, Northern Lights* et *Bloodcount* de Billy Strayhorn, des extraits de *Far East Suite* et *Such Sweet Thunder...*

Les deux compères n'ont pas parié sur le plus évident, le plus connu. Murray a rassemblé une rythmique qui devrait secouer : Art Davis est à la contrebasse, il a joué avec les plus grands ; Andrew Cyrille est à la batterie, homme du free dont le nom est inséparable de celui du pianiste Cecil Taylor ; D.D. Jackson est au piano, figure de la nouvelle vague du jazz. Dans les sections, Oliver Lake, Ricky Ford, Hamiet Bluiett (saxophones), Bobby Bradford (trompette), Ray Anderson, George Lewis (trombones), créent des passerelles entre les générations, les styles, les histoires.

« Après ça, s'esclaffe David Murray, *soit on m'expulse, soit je deviens le roi de Paris. »*

S. Si.

Une sélection du programme

Le cycle « Amérique » a lieu jusqu'en juin 1998 à la Cité de la musique.

● **Hommage à Duke Ellington.** Grand orchestre dirigé par David Murray et James Newton, les 7 et 8 novembre, 20 heures, salle des concerts, 100 F ; projection du film *Anatomy of a Murder*, d'Otto Preminger, le 7, 20 heures, amphithéâtre du musée, 60 F ; *duo Linda Sharrock (voix) et Eric* Watson (piano), le 8, 16 h 30, et le 9, 15 heures, amphithéâtre, 80 F ; McCoy Tyner Trio avec Avery Sharpe et Aaron Scott, le 9, 16 h 30, salle des concerts, 100 F.

● **Renseignements.** Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84 ou répondeur au 01-44-84-45-45. Minitel 3615 CITEMUSIQUE (1,29 F la minute) ; Internet www.cite-musique.fr.

هكذا من الأصل

La Biennale de Genève allie vidéo et arts plastiques

La 7e Semaine de l'image en mouvement

LA 7e SEMAINE INTERNATIONALE DE LA VIDÉO. Jusqu'au 8 *novembre* à Genève. Renseignements : Fondation Saint-Gervais-Genève, 5, rue du Temple, 1201 Genève. Tél. : 00-41-22-980-20-00. E-mail : <sgg@sgg.ch>.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

La salle de la Fondation Saint-Gervais-Genève est pleine à craquer. Sur scène, dans l'obscurité, derrière un téléviseur 16/9, se cache le personnage de Serge Geyser (*alias* Serge Comte). Voix samplée sur fond de musique *techno-pop*, il séduit l'assistance puis la plonge dans l'attente. Le temps passe, l'impatience guette. Et puis, c'est fini. Serge, sa voix, sa musique et ses images : un geyser multicolore. Comblé, le public applaudit. Que s'est-il passé entre temps ? Peu de chose, sinon une pirouette de la part de Serge Comte. Sa performance, à l'occasion de la 7e Semaine interna- tionale de la vidéo de Genève, ressemblait davantage à une expérimentation sur les spectateurs qu'à une prestation artistique.

Présenter la vidéo au plus large public possible est le principal désir d'André Iten, directeur de cette Biennale de l'image en mouvement. Depuis quatorze ans, il s'est donné pour objectif de jeter une passerelle entre les arts plastiques et l'audiovisuel. Cette idée ambitieuse s'appuie sur trois pôles : la production de réalisations, d'installations vidéo et de CD-ROM ; l'organisation d'expositions et de projections avec pour point d'orgue cette rencontre internationale ; enfin, l'archivage de la totalité des travaux des artistes intervenus lors des manifestations.

« BRICOLOS » ET « TECHNOLOS »

Pour montrer que l'image en mouvement appartient autant aux artistes qu'aux cinéastes, ce 7e rendez-vous s'articule autour de trois rétrospectives consacrées à la Belge Chantal Akerman, réalisatrice de longs métrages mais aussi de documentaires et de vidéos, à l'Allemande Rebecca Horn et au Suisse Roman Signer.

Mais la sélection de la compétition internationale témoigne d'une nouvelle utilisation de la vidéo dans les arts plastiques. Elle est considérée non plus comme un simple médium, mais comme un outil à part entière. Deux tendances se dégagent. La première regroupe les « bricolos », qui emploient avec économie les moyens de réalisation. Leurs sujets touchent essentiellement la sensibilité, l'émotion et l'humour. *Les Petites Scènes de la vie ordinaire*, de Joël Bartoloméo annonçaient ce mouvement. *Les Siamoiseries*, de Franck et Olivier Turpin, présentent les deux frères reliés l'un et l'autre par le devant de leurs casquettes. Le moindre mouvement de l'un agit sur l'autre. Alors ils courent, escaladent et vivent de profil. Les Anglais John Wood et Harrisson Paul s'inspirent du même principe avec *3 Legged*. Enfermés dans une pièce, collés contre le mur, ils sont la cible d'un canon à balles de tennis. Le problème, c'est qu'ils sont attachés l'un à l'autre par une jambe. Au début de l'exercice, chacun pense à son compagnon mais, la fatigue venant, il s'agira très vite pour chacun de se sauver soi-même.

Plus minimalistes encore, les performances buccales autofilmées, notamment les ingénieuses mises en scène de Vincent Julliard : dans *Récital*, spectacle en cinq tableaux, la bouche devient un espace scénique où l'auteur place des figurines ; certaines sont accrochées aux dents, d'autres se cachent sous la langue...

Face à ce petit monde de la « bidouille », il y a les « technolos ». Si les premiers raffolent des caméscopes de poche, les seconds s'arrachent les bancs de montage dernier cri. L'essentiel de leurs productions est une réponse visuelle au phénomène techno. *Rythm Control*, de Mylène Bilbo Calvez, et *Technotanz*, d'Aaron Ross, convoquent tous deux l'imaginaire : leur univers est celui du plaisir de l'abstraction.

Pendant une semaine, Genève vit au rythme de vingt-cinq images par seconde. Les galeries d'art contemporain accompagnent le mouvement. Entre les classiques indispensables, tels que Nam June Paik et Dan Graham, on trouve aussi des surprises avec les *Machines à projections*, de Peter Fischer, créateur de petites constructions que l'on aimerait avoir chez soi par simple désir de poésie. L'univers de ce jeune artiste suisse repose sur l'illusion d'optique. Sous le titre *J'ai fait voler mon amie* se cache la projection d'une diapositive, dont l'image semble s'animer par un jeu de miroirs mobiles. *Rise and Fall* invite le spectateur à souffler sur un rideau de papier de riz afin que le portrait de l'auteur apparaisse puis glisse le long du drapé.

Cette projection de diapositives et de mécaniques de miroirs est très sensible, voire magique. Le public apprécie.

André Iten et ses collaborateurs ne peuvent que se réjouir. Sur les bords du lac Léman, on ne compte plus les artistes prometteurs. Cette 7e Semaine internationale de la vidéo témoigne que, désormais, le dialogue entre la vidéo et le public, qu'on disait difficile, semble engagé.

Nicolas Thély

PROFIL

PEINTRE TRANQUILLE DE LA VIE FAMILIALE

Les vidéos de Joël Bartoloméo ne laissent jamais indifférents. Elles choquent, séduisent, mais surtout restent gravées dans la mémoire des spectateurs. Le vidéaste filme sa petite famille dans une apparente intimité – des scènes de repas ou des vacances estivales, ses enfants en train de s'amuser ou de peindre – avec un caméscope Hi8.

Quand on veut l'interroger sur l'objet de son travail, Joël Bartoloméo hésite. Il craint un instant qu'on lui demande de se justifier. Ce serait l'offenser. Sensible à l'art brut, il pratique la vidéo avec la même innocence. Son style est simple, presque naïf.

Paradoxalement, son parcours personnel, loin de tout amateurisme, reflète une vive curiosité. Etudiant, au début des années 80, à l'Ecole d'art visuel de Genève, il obtiendra plus tard un DEA d'esthétique audiovisuelle à l'université Paris-I. Les travaux de Joël Bartoloméo dépassent les apparences. Si, depuis 1991, il a entrepris de filmer scrupuleusement sa femme et ses enfants, c'est pour capter ces petits moments où le quotidien se charge d'une intensité dramatique. Ses œuvres sont des morceaux choisis de la vie ordinaire. La petite histoire de la vidéo gardera en mémoire ses débuts dans les festivals. On lui retournait ses cassettes croyant qu'il s'était trompé de film... Aujourd'hui, il fait l'objet de toutes les attentions, et son nom figure dans plusieurs programmations, comme celle du Festival de Gentilly. Néanmoins, il garde les pieds sur terre et continue de filmer sans trop se poser de questions. Réservé mais toujours alerte, Joël Bartoloméo, à l'instar de la nouvelle vague de la vidéo française, sait réaliser de grandes choses avec peu de moyens.

N. T.

« Le Roi lion », version scénique, triomphe à Broadway

Mis en scène par l'avant-gardiste Julie Taymor, Walt Disney prend un sérieux coup de jeune

En 1994, « Le Roi lion », dessin animé long-métrage des studios Disney, avait popularisé la vie des animaux de la jungle à travers toute la planète. Il paraissait risqué d'en faire une adaptation pour la scène. Et plus encore de la confier à Julie Taymor, un metteur en scène connu pour ses relectures de Shakespeare ou de Sophocle. Résultat : une réussite qui rassemble tous les clans du difficile public new-yorkais.

THE LION KING, New Amsterdam Theatre, 42nd Street, New York. Du mercredi au samedi à 20 heures, le dimanche à 18 h 30. Matinées le samedi à 14 heures et le dimanche à 13 heures. De 25 à 75 dollars (de 150 francs à 450 francs). Tél. : 00-1-212-307-4100.

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

A priori, on n'est pas dans le cœur de cible. On déteste les personnages de Walt Disney. On plaignait presque ces pauvres enfants *qui, il y a trois ans à Paris, faisaient* la queue pour aller voir *Le Roi lion* ! Le film est aujourd'hui une comédie musicale sur Broadway, jouée au New Amsterdam Theatre, rénové super-kitsch pour l'occasion. Les pages culturelles des *journaux new-yorkais consacrent* de longs articles à l'événement. Le réputé metteur en scène Julie Taymor vient de l'avant-garde, de l'off-Broadway, et l'intelligentsia pleure des larmes de crocodile devant celle qui a vendu son talent à Walt Disney. On a vu *The Lion King* le premier jour des *previews*. Fameux ! Que d'intelligence, que de beauté dans ce divertissement peuplé de marionnettes, de masques, d'ombres, de jungles, de rires, d'émotions. Devant une telle réussite, on ne sait pas encore qui de Michael Eisner, président de Walt Disney, ou de Julie Taymor a *eu le plus d'audace*.

Julie Taymor, quarante-quatre ans, c'est l'anti-Disney. Elle entre en théâtre plutôt tardivement avec des mises en scène pour enfants à Boston, mêlant mythes et folklores. Puis, très vite, elle utilise les *techniques de marionnettes et de* masques d'Asie, d'Afrique. Son œuvre lui a déjà valu une bourse MacArthur, un Tony et de très nombreuses récompenses. Cette habituée des relectures de Shakespeare ou de Sophocle s'apprête à *tourner son premier film, Titus Andronicus*, et la Royal Shakespeare Company vient d'inviter son *Green Bird*. La Maison Disney ne s'adressait donc pas à une inconnue.

L'équipe de comédiens, à la fois chanteurs et danseurs, qu'elle a réunie est un bonheur de métissage. Scott Irby-Ranniar ou Alberto Cruz, Kajuana Shuford ou Jennifer Josephs incarnent, à tour de rôle, Simba et Nala, le fils du roi et son amoureuse. Ils sont impeccables, jamais cabotins. Jason Raize et Heather Headley interprètent Simba et Nala adultes. Julie Taymor, trouvant que le film *manquait de personnages féminins* forts, a donné plus d'importance à la compagne de Simba.

Le Roi lion s'ouvre sur un soleil rouge. La jungle s'éveille : éléphants énormes, autruches de fantaisie, zèbres qui sautent, antilopes *dont la course saccadée est rendue* par des mécanismes de bicyclettes. D'autres animaux apparaissent en ombres chinoises ou en ombres découpées. Des oiseaux s'envolent. La salle est déjà debout. Les enfants applaudissent, rient. *Sur le siège d'à côté*, un psychanalyste new-yorkais est aux anges. Le chorégraphe afro-américain Garth Fagan, qui a donné il y a quatre ans un si beau *Griot New York*, a réglé les numéros. Tout s'enchaîne. Magique. On voit à la fois le système et la splendeur de l'illusion qu'il projette.

Le mélange des genres opère moins bien avec la musique. Elton John et Tim Rice aux manettes font un boulot honorable, mais c'est le musicien sud-africain Lebo M. (il avait déjà donné au film sa composante africaine), né à Soweto, qui emporte de loin le morceau. Pour l'adaptation scénique, Julie Taymor dit qu'elle a été *« fort inspirée par son disque* Rhythm of the Pridelands ». Lebo M. chante et danse dans *The Lion King* : *« Ma vie est un peu celle du jeune lion Simba, qui connaît l'exil, les tourments, les amis perdus*, dit-il. *Comme lui, je suis retourné dans mon pays libéré. Quand le film est sorti, Nelson Mandela devenait président. »*

Personne n'aurait pourtant parié sur un tel succès : le 16 octobre, le box-office avait déjà vendu pour plus de 120 millions de francs de billets. « Le Roi lion *est parti pour tenir des années et des années* », estiment les experts.

Dominique Frétard

هكذا من الاهمل

Quand le rock et la techno rejouent James Bond

David Arnold a invité onze artistes à recréer des génériques de « 007 »

LA CHANSON du générique a toujours signé un *James Bond* aussi sûrement que la scène d'action qui le précède ou les pin-up et les Martini Dry (« *Shaken not stirred* ») qui lui succèdent. Aux côtés des pères fondateurs, Monty Norman (auteur du fameux *James Bond Theme*) et John Barry, superviseur de l'ensemble des bandes originales, de nombreux talents se sont succédé pour fournir ces concentrés de suspense et de glamour. Des compositeurs de Broadway, comme Marvin Hamlisch, des auteurs collectionneurs de hits, comme Hal David ou Carole Bayer Sager, et des chanteurs, de Paul McCartney à Carly Simon, de Tom Jones à Shirley Bassey... Etonnant d'entendre aussi à quel point le patrimoine des musiques de films influence les créations contemporaines.

David Arnold, lui, a vu son premier James Bond, *On ne vit que deux fois*, en 1969. Il avait neuf ans et ne s'en est jamais remis. Après des études musicales, cet arrangeur, compositeur et multi-instrumentiste s'est consacré à son tour aux bandes originales de films. On lui doit celles de *Stargate* et d'*Independence Day*. En 1993, il invitait Björk à chanter une de ses compositions, le magnifique *Play Dead*, illustrant le film *The Young Americans*. David Arnold vient d'élaborer le projet *Shaken and Stirred*. Sélectionnant quelques-uns de ses génériques préférés, il a invité onze artistes ou groupes à les recréer avec lui. Forcément irrégulière, cette compilation n'en est pas moins réjouissante. Aux interprétations trop fidèles de Shara Nelson (*Moonraker*), Chrissie Hynde (*Live and Let Die* créé par les Wings en 1973) ou Iggy Pop (*We Have All The Time in The World*), on préférera le détournement intimiste de *Nobody Does It Better* et *From Russia With Love* qu'en font respectivement Aimee Mann et Natacha Atlas.

On observera surtout comment la personnalité de certains s'épanche dans des musiques qui ont modelé leurs propres univers. Chanteur noir au timbre féminin, David McAlmond a sûrement rêvé un jour d'être Shirley Bassey. Il investit *Diamonds Are Forever* propulsé par les violons grandioses de David Arnold. De la même façon, Martin Fry, leader du groupe ABC, a bâti un répertoire tout en scintillements glamoureux. Il surfe sur les crescendos de *Thunderball* comme s'il pilotait l'Aston Martin du héros de Ian Fleming. L'art de Pulp se nourrit aussi de fantasmes romantiques mais en jouant toujours du décalage existant entre ses visions magnifiques et la personnalité chétive de son chanteur, Jarvis Cocker. Sa version de *All Time High* souligne encore cette touchante ironie.

On ne s'étonnera pas que David Arnold ait confié trois des morceaux aux enfants de la techno. Le *big beat* des Propellerheads (*On Her Majesty's Secret Service*), le *dub house* de Leftfield (*Space March*) et la *jungle* jazzy de LTJ Bukem (*The James Bond Theme*) ont samplé, trituré, recollé les propositions de l'arrangeur, valorisant les tempos haletants et les ambiances noires favorables aux espions d'hier comme aux DJ d'aujourd'hui. On sait déjà que l'un d'eux, Moby, s'est occupé du générique du prochain James Bond, *Tomorrow Never Dies*. Sensible à ses hommages, les producteurs du film ont demandé à David Arnold d'en superviser la bande-son, au côté de John Barry.

Stéphane Davet

★ *Shaken and Stirred, The David Arnold James Bond Project*. 1 CD East West 3984207382.


PHILIPPE GARCIA

Le leader de Pulp, Jarvis Cocker (au second plan), et le bassiste du groupe, Steve Mackey.

DÉPÊCHES

■ **DROITS : le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA-CGT)** a annoncé dans un communiqué, mercredi 5 novembre, qu'il se portait partie civile dans les procédures pénales en cours d'instruction concernant l'Adami (Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes). Le SFA affirme ne disposer d'« *aucun élément d'information permettant d'imputer un fait fautif à un ou plusieurs dirigeants de l'Adami* ». Cette décision intervient après la divulgation d'un rapport d'audit commandité par l'Etat qui pointe de graves dysfonctionnements dans la gestion de l'Adami et met en cause le SFA (*Le Monde* du 8 octobre).

■ **INDUSTRIE MUSICALE : George Jackson** a été nommé PDG de la maison de disques Motown Records. Il remplace Andre Harrell, qui avait démissionné au mois d'août en raison des mauvaises performances du label. Tamla Motown, fondé en 1959 par Berry Gordy, a été le tremplin des musiques modernes afro-américaines. *Racheté en 1983 par PolyGram*, Motown possède un catalogue d'environ 30 000 œuvres, où figurent notamment Stevie Wonder, Diana Ross and The Supremes, Marvin Gaye, les Temptations, les Jackson Five, et plus récemment, Boyz II Men et Queen Latifah.

Les meilleures ventes d'albums en France

ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
MICHEL SARDOU	1	Salut	TREMA
JEAN-JACQUES GOLDMAN	2	En passant	COLUMBIA
EROS RAMAZZOTI	32	Eros	DDD/BMG
ARTISTES DIVERS	3	Sol en si	WEA
ANDREA BOCELLI	4	Viaggio italiano	POLYDOR
JOE COCKER	5	Across from Midnight	CHRYSALIS
FLORENT PAGNY	E	Savoir aimer	MERCURY
IAM	7	L'Ecole du micro d'argent	DELABEL
ERA	18	Ameno	POLYDOR
MC SOLAAR	20	Paradisiaque	POLYDOR

Période du 26/10 au 01/11 inclus E = Nouvelle entrée
Resultats obtenus par le comptage a la sortie des caisses de cent magasins representatifs des circuits de distribution

Le marché français s'en tient à ses valeurs sûres : **Sardou, Goldman,** *Sol en Si* (pour la chanson), **IAM** et **MC Solaar** (pour le rap), **Bocelli** et **Eros Ramazzoti** (pour l'Italie). **Florent Pagny** entre à la 7e place avec *Savoir aimer*, **Dan Ar Braz** à la 20e pour ses *Finisterres*. Dans les compilations, le volume 3 de l'*Anthologie* de **Johnny Hallyday** se maintient au 3e rang, tandis que **Tri Yann** (*Le Meilleur de Tri Yann, volume 2*) dépasse **Maria Callas** (*La Voix du siècle*) à la 7e place. Côté *singles*, *Barbie Girl* d'**Aqua** triomphe ; la chanson de Carlos Puebla, *Hasta Siempre*, entretient les phobies cubaines de **Nathalie Cardonne**, numéro 8, tandis que les *11 minutes 30 contre les lois racistes*, publiées dans l'urgence chez *Pias, entrent au 91e rang.*

Source : SNEP/TOP TITE-LIVE

SÉLECTION DISQUES

KARL-HEINZ STOCKHAUSEN
Mantra
Janka et Jüng Wyttenbach (pianos)

L'Histoire retiendra que Stockhausen a ouvert la quasi-totalité des portes de la création depuis près d'un demi-siècle. *Mantra* (1970) en témoigne. Chacun des deux pianistes y utilise des cymbales antiques et des *wood-blocks* pour renforcer certaines séquences d'un parcours continuellement soumis au principe de la modulation en anneau. La confrontation très graduée de la source acoustique à son traitement électronique détermine une sorte de jeu sur les ombres portées du « mantra », une formule de treize notes génératrice d'un cycle de treize parties. Aussi lisible que la lumineuse mais ancienne version des frères Kontarsky, créateurs de l'œuvre (Stockhausen-Verlag), et non moins plastique que la récente réalisation des jeunes Allemands Grau et Schumacher (Wergo), l'interprétation de Janka et Jüng Wyttenbach se distingue par de grandes qualités poétiques. *P. G.*

★ **1 CD « Una Corda » Accord 202 252.**

MARK-ANTHONY TURNAGE
Blood on the Floor
John Scofield (guitare), Peter Erskine (batterie), Martin Robertson (saxophone), Ensemble Modern, Peter Rundel (direction).

Comme Gunther Schuller jadis, Mark-Anthony Turnage envisage la fusion de la musique contemporaine et du jazz. A la différence de son maître américain qui militait il y a trente ans en faveur d'un « troisième courant », assez peu viable, le jeune Anglais (né en 1960) ne se pose pas en porte-drapeau d'une esthétique. Il ne cesse en revanche d'afficher une stupéfiante fascination pour Francis Bacon, au point d'arborer sur la couverture de ce disque un « look » ornithologique comparable à celui du célèbre peintre irlandais ! Si *Blood on the Floor* emprunte son titre à une toile de Bacon, l'œuvre n'en appelle pas directement à une correspondance entre peinture et musique, comme *Three Screaming Popes* (1989), mais suggère le contraste de matières déterminé par la rencontre de l'Ensemble Modern de Francfort et de trois jazzmen réputés, dont le guitariste John Scofield, qui a accompagné Miles Davis, Herbie Hancock et Chick Corea. Des neuf volets de *Blood on the Floor*, les plus réussis sont ceux qui procèdent d'une activité haletante vouée au culte du contretemps. Les plages tournées vers une méditation lancinante trahissent en effet les limites d'une harmonie hybride. Sauf *Elegy of Andy* (en mémoire d'un frère drogué prématurément disparu), dont les accords parfaits se brouillent comme des yeux embués de larmes. *P. G.*

★ **1 CD Argo 445 292-2.**

LEE KONITZ, CESARIUS ALVIM
Guarana

D'abord pianiste, puis contrebassiste, Cesarius Alvim passe, selon les saisons du cœur, de l'un à l'autre instrument. En duo avec le saxophoniste Lee Konitz, c'est le piano qu'il a choisi. Il a composé de courts thèmes, marqués par un souci d'espace autant que par une organisation très rythmique du clavier. Lee Konitz, faux classique tant sa musique a toujours anticipé les évolutions du jazz depuis le début des années 50, trouve dans les propositions d'Alvim la matière d'un jeu qui souligne et à son tour renvoie. Ces échanges se font naturellement, comme si ce duo avait déjà des années de présence commune à mettre en jeu. La couleur générale est à l'impressionnisme et à l'abstraction – avec des détours par Bach – et suscite le désir que cette réussite due au hasard d'une rencontre s'installe dans la durée. *S. Si.*

★ **1 CD Axolotl Jazz AXO106. Distribué par Night & Day.**

BRIGITTE FONTAINE
Les Palaces

Eblouissante comme la vie, Brigitte Fontaine. Trop longtemps boudée, elle se paie le luxe d'un retour définitif, d'une vraie renaissance amorcée par *Les Nougats*, poursuivie par la scène, confirmée par *Les Palaces*. Le disque est éclatant, aussi prenant qu'un album de Mariane Faithfull arrangé par Angelo Badalamenti – *elle partage d'ailleurs avec* l'Anglaise à la voix rauque et à la folie profonde une certaine idée de l'exotisme étrange, du luxe junkie. Des violons pour la valse (*Les Palaces*), des flambées de synthétiseurs pour un *Musée des horreurs* à l'ambiance proche du *Blue Velvet* de David Lynch, accouplent avec les boucles rythmiques pour le vernis hip-hop – car, comme le souligne Hélène Hazéra, critique musicale à *Libération*, « *pour Brigitte Fontaine, être élue poétesse à l'Académie... ne suffirait pas : elle veut aussi faire danser le Queen* ». En duo hard avec Bashung (*City*), en dub nappé à la musique de chambre (*Ali*) et en paranoïaque casée (un duo avec Areski, à propos des fuites de gaz, tout brûle, tout explose, *C'est normal*, version moderne de *Tout va très bien, madame la marquise*), Brigitte Fontaine écrit comme elle pense : sans partage, le diable au corps, le rouge, le pourpre et les sunlights au cul. *V. Mo.*

★ **1 CD Virgin 72438451062-6.**

CUBA
I Am Time

En quatre volumes thématiques – l'invocation, le chant, la danse et le jazz –, ce coffret pensé aux Etats-Unis reprend le fil des méditations cubaines des *gringos* passionnés de *son*. Présenté en boîte de cigares, *I Am Time* est un travail de compilation soigné : un livret (en anglais) de 112 pages, un souci très précis de procéder par ordre historique, en se débarrassant des clichés de l'avant-castrisme ou de l'ethnomusicologie à bon compte. *Cuban invocations*, le volume 1, part des rites de la *santeria*, Merceditas Valdes, Celeste Mendoza, pour aboutir au fabuleux Bola de Nieve, aux Van Van ou à Sintesis, qui ont toujours flirté avec les tambours batas. Beny Moré (*Que Bueno Baila Usted*) ouvre le bal, Isaac Delgado, roi de la salsa actuelle, le referme. Pour le jazz, Mario Bauza mène à Cachao et au pianiste Gonzalo Rubalcaba pour se terminer par Steve Coleman. La société d'Etat cubaine Egrem a fourni les matériaux de base ; le son est parfois un peu trop nettoyé. *V. Mo.*

★ **1 coffret de 4 CD Blue Jackel Entertainment BJAC 5012-5014-2.**

Garrick Ohlsson, un géant souriant au service de Chopin

Le pianiste américain donne l'intégrale du compositeur polonais

Les pianistes qui osent se lancer dans une intégrale de l'œuvre de Chopin en récital sont rares. *« Chopin est une affaire de spécialistes »*, affirme Alfred Brendel, et ce marathon exige de grandes ressources physiques et psychiques. Vainqueur du concours Chopin de Varsovie, en 1970, l'Américain Garrick Ohlsson propose aux auditeurs de la salle Gaveau de l'accompagner au cours de cinq récitals répartis sur deux ans.

CHOPIN : intégrale de l'œuvre *pour piano*. Garrick Ohlsson (piano). Le 5 novembre, salle Gaveau. Prochains récitals : les 12 et 20 novembre, 20 h 30. 45, rue La Boétie, Paris 8e. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 240 F.

Les pianistes qui se seront risqués à donner l'intégrale de l'œuvre pour piano de Chopin en récitals sont peu nombreux. L'histoire a retenu les noms de Robert Lortat, Edouard Risler dans les premières années du XXe siècle et tout récemment celui de Nikita Magaloff qui marqua la vie musicale parisienne par son cycle de cinq récitals triomphaux qu'il donna au Théâtre des Champs-Elysées à l'invitation de Piano quatre étoiles.

Alfred Cortot, Guiomar Novaes, Arthur Rubinstein, Samson François, Vlado Perlemuter, Vladimir Ashkenazy n'ont jamais tenté l'expérience, bien qu'ils aient joué une grande partie de l'œuvre du compositeur en public, voire enregistré *la totalité de sa musique* : Vlado Perlemuter pour la BBC ; Vladimir Ashkenazy pour Decca.

Vainqueur du concours Chopin de Varsovie en 1970, Garrick Ohlsson est quasiment inconnu en France. Pas aux Etats-Unis, où il est accueilli par les grands orchestres et accompagnés par leurs directeurs musicaux. Les Français ne le connaissent pas, car il n'enregistre pas pour une grande maison de disques et n'est pas invité par les festivals et les grandes formations.

Il n'est pas seul à souffrir de cette injustice. Qu'on songe simplement que Philippe Giusiano, lauréat du Concours Chopin de Varsovie il y a deux ans, n'a, à ce jour, pas donné un seul concert avec orchestre à Paris, et à vrai dire pas davantage ailleurs en France... Ce Marseillais est pourtant l'un des chopiniens les plus admirables du moment.

Tous les pianistes aimeraient jouer Chopin, nombreux sont ceux qui y renoncent, malgré leur vénération pour sa musique. Alfred Brendel a peut-être donné la clef de cet abandon : *« Chopin est une affaire de spécialistes. »* S'il est vrai que l'on peut être beethovénien par intermitence, devenir mozartien ou schubertien sur le tard (ce fut le cas de Clara Haskil par exemple), les grands interprètes de Chopin n'ont jamais cessé de jouer sa musique, malgré les implications psychologiques parfois déstabilisantes que la fréquentation de ses partitions induit.

Tous les pianistes ne sombrent certes pas dans la dépression en jouant Chopin, mais remarquons qu'Arthur Rubinstein, dont la joie de vivre éclaboussait le clavier, se tenait à l'écart des sombres *Préludes* et restait un peu coi devant la *Sonate op. 35*, tandis que Vladimir Horowitz, Vladimir Sofronitzki, Arturo Benedetti-Michelangeli, Samson François n'étaient pas des personnalités « simples ».

JEU SUPRÊMEMENT ÉQUILIBRÉ

Avec sa taille (1,94 *m*) et son sourire enfantin, Garrick Ohlsson ne correspond pas à l'image que l'on se fait du pianiste. Son entrée sur scène surprend. On observe ses *mains. Quels battoirs ! Pour sûr, il* prend la douzième ! Sa sonorité est pourtant délicate, son *legato* enchanteur, ses phrasés aussi minutieusement conduits et ouvragés que ceux d'un claveciniste jouant Couperin.

Son jeu est suprêmement équilibré et transparent à chacune des œuvres qu'il joue. Entendre Ohlsson passer, avec la même implication physique et psychologique, des broderies élégantes du *Rondo op. 1* à la tristesse, la vie rythmique, l'énigmatique allusivité des *Mazurkas op. 6*, provoque l'admiration comme lorsqu'il revient à l'humour du *Boléro* puis se lance dans l'aventure émotionnelle, physique et nerveuse du tour de force que représente l'interprétation des douze *Etudes op. 10*...

Tant d'élégance, tant de refus d'épater, jusque dans les études les plus ébouriffantes interprétées avec une variété infinie de couleurs, de nuances, sans aucune crispation, distinguent Garrick Ohlsson, artiste dont on peut affirmer qu'il est l'un des derniers avatars connus d'une lignée de pianistes qui connaissent toutes les ressources expressives et techniques du clavier. *Consacrée aux Variations op. 12*, à la *Valse op. 42*, à la *Fantaisie op. 49*, aux deux *Nocturnes op. 27* et au *Troisième Scherzo*, la seconde partie de son récital n'aura *été* que l'accomplissement des qualités de la première.

Alain Lompech

Quand quatre artistes décident de la mise en pièce

QUI VOYEZ-VOUS ? Création commune de Jean-Pierre Drouet (*musique, scénographie*), Claudine Brahem (machines musicales), Mathilde Monnier et François Verret (chorégraphies, scénographie). Eric Wurtz (lumières). Dominique Fabrègue (costumes). Théâtre des Abbesses, *jusqu'au* 8 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F. Les 13 et 14, au Campement, à Strasbourg. Du 18 au 21, au Centre chorégraphique de Montpellier.

Qui voyez-vous ? est une mise en espace d'intentions. Des intentions font-elles un spectacle ? Non. Par ailleurs, le mot « spectacle » est-il approprié à ce qui se passe sur scène ? Pas davantage. *« Qui voyez-vous ? Cette question est la nôtre et c'est celle du spectateur. Nous avons la volonté de sortir d'une dramaturgie préécrite, d'une intention thématique ou d'un vouloir dire qui serait premier »*, déclarent en chœur Claudine Brahem (créatrice de machines sonores), Jean-Pierre Drouet (*musicien et compositeur*), Mathilde Monnier et François Verret (danseurs et chorégraphes), qui jouent à part égale dans cet impromptu.

On peut être exaspéré par tant de maniérisme : volonté de ne pas jouer avec de vrais instruments, de ne pas danser (Verret), de ne pas se plier aux règles du spectacle. On peut aussi s'en amuser. Et prendre la proposition pour ce qu'elle est : un divertissement sérieux de quatre cérébraux qui font semblant (?) de réinventer le monde avec des bouts de ficelle très sophistiqués.

On a complètement plongé dans *la langue du poète Ghérasim Luca* qu'on connaissait mal. Et on est resté coi devant la danse de Mathilde Monnier qu'on connaît pourtant bien. L'un et l'autre se retranchent *dans des systèmes* d'enfermements. Mais l'un comme l'autre s'en échappent en développant des processus de déformation qui permettent de sauter d'une réalité à une autre. Le poète échange *des consonnes, par exemple* le « p » de passion remplacé par un « r » ; la danseuse négocie des dérapages corporels dont on pense souvent qu'ils la mèneront au fossé. Parfois, elle prend langue avec Ghérasim. Et les mots qu'elle prononce, mots-tiroirs, mots-miroirs, se gravent dans le même temps sur son corps.

AUTANT DE RISQUES

Elle avance sur la tête avec un drôle de bonnet, sorte de hip-hopeuse totalement inventée, prenant autant de risques avec son corps que le poète avec l'agencement des *mots. Allant jusqu'à rebondir* durement sur les fesses, position triviale, ahurissante chez cette femme de quarante ans, suivant par ce mouvement assez peu conventionnel *les sursauts des mots*, sensible à ce point aux vertiges langagiers du Roumain qu'elle en tombe sur le cul. Littéralement. Et nous aussi. Mathilde Monnier a longtemps été une interprète de François Verret. Il *lui a transmis le désir du métier de* chorégraphe. Elle dirige aujourd'hui le Centre chorégraphique de Montpellier tandis qu'il a opté pour une solution plus « marginale » en installant Les Laboratoires d'Aubervilliers. Tandis qu'elle affirmait sa confiance dans le mouvement, lui se méfiait de plus en plus de la danse, et de sa diffusion. Peut-être l'aime-t-il trop ?

C'est évident quand il glisse ses pas, pour quelques instants seulement, dans ceux de Mathilde Monnier à la faveur d'un duo qui ressemble au sauvetage d'une enfant. Il préfère s'esquiver, faire le fou *avec son comparse* Jean-Pierre Drouet, tapant sur des machines musicales en bois, faisant beaucoup de bruit pour oublier qu'il ne danse plus. Sans Mathilde Monnier, il n'y *aurait pas de spectacle*.

Dominique Frétard

Thomas Fersen sur Seine

THOMAS FERSEN. Trianon, 80, bd Rochechouard, Paris 18e. MºAnvers. 20 h 30, jusqu'au 8 novembre. *Tél. : 01-44-92-78-05.* 110 F. Les 15 et 16 à Marseille (le Poste à Galène).

En peu d'années, Thomas Fersen, ayant acquis sa notoriété de chanteur grâce au *Bal des oiseaux*, jolie mélodie coulée dans la tradition de la musique légère française, a beaucoup progressé. Il a su s'entourer. Joseph Racaille, ce musicien lettré et cosmopolite, flirtant avec le rock, les mélodies de Satie, le mambo et la musique classique arabe, lui a taillé sur mesure les arrangements du *Jour du poisson*, son dernier album (WEA). Thomas Fersen est encerclé sur scène de musiciens tendance jazz, qui jouent avec une facilité évidente (au piano, Cyril Wanderge, bavard ; à l'accordéon, Alex Barcelona, efficace). Le chanteur a également observé les tendances du moment, comme l'envie profonde du public jeune de se laisser aller aux flonflons de l'accordéon, aux violons tsiganes et au swing manouche, puisé entre la rue *de Lappe et* la campagne roumaine...

Le public que veut séduire Thomas Fersen a lu Robert Desnos, dans sa version adolescente (*« J'ai tant rêvé de toi que tu perds ta réalité »*), il est attiré par le romantisme guévariste et applaudit la version tsigane de l'italienne *Bella ciao*. Il n'a pas pour habitude de fréquenter les *temples enfumés du jazz* vivant, déteste le free et les dérangements de John Coltrane, mais aime la famille Marsalis. A tous ceux-là, Fersen offre une agréable continuité. Il *s'est débarrassé de ses jeans* délavés et du blazer de grand timide. Il sait jouer d'un physique dégingandé, jusqu'à créer une jolie danse désarticulée, en ombres chinoises, *sur Ne pleure plus*. Il s'est regardé, il s'est aimé davantage, non sans complaisance, et du même coup a décidé de mettre en valeur une écriture fluide, des mouvements de valse glissée dans les mots.

Pour la voix, il a compris qu'il valait mieux en avoir une immédiatement reconnaissable entre toutes, plutôt que de chanter juste et droit. Il a donc forcé sur l'éraillement, se privant ainsi de la nuance, épicentre de l'émotion. Il noie ses limites dans un concert parfois délavé par une cascade de musique agréable.

Fersen ne s'implique pas dans l'épaisseur des sensations ou des *malaises de la société. Enigmatique*, entouré d'un bestiaire, dont il a fait une marque de fabrique – *Les Papillons*, une chanson qui lui va comme un gant, *Les Blattes*, les chevaux, les belettes, *peuplent ses chansons* –, il se met des fers aux pieds qui le retiennent dans les limbes ricaneurs, parfois cyniques et manipulateurs, de l'adolescence. Les questions pointues l'épuisent. Il ne s'en posera donc que de simples : comment trouver des fleurs le lundi après minuit pour réparer son ménage ? Comment observer les joueurs de PMU, les dames de Pigalle ?... Il chante le blues et Boris Vian (*Barcelone*) sans s'arracher les tripes. Tout est à sa place : la Seine sous le pont Mirabeau, Zazie dans le métro, Django dans la guitare. Il est en ce sens, et dans celui d'une légèreté *très française, presque parisienne*, un remède efficace aux fractures sociales, aux queues devant les pompes à essence, au désespoir affiché de Portishead ou à l'hyper-excitabilité de la techno.

V. Mo.

SORTIR

PARIS

Finley Quaye, Bentley Rhythm Ace, Lauren Hoffman, Jim White
Ouverture de l'étape parisienne du Festival des *Inrockuptibles*. Au *programme* : le folk mystico-dépravé de Jim White, récemment découvert par David Byrne ; la techno jouissivement colorée de Bentley Rhythm Ace ; Lauren Hoffmann et ses chansons rock d'un intimisme brûlant ; les mélodies jamaïquaines et la voix étonnante de Finley Quaye.
La Cigale, 120, bd Rochechouart, Paris 18e. MºPigalle. 18 h 30, le 7 novembre. Tél. : 01-49-25-89-99. 155 F.

Quartet Elan
Une formation d'aujourd'hui *qui combine le jazz dans ses* formes classiques comme dans ses avancées les plus libres, des couleurs et des ambiances des musiques du monde et les poussées rythmiques du funk. Le Quartet Elan est composé de musiciens de jazz aux oreilles grandes ouvertes sur tous les sons. Le Café de la danse, qui accueille parfois le jazz, convient bien à leur musique.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. 20 heures, le 7 novembre. Tél. : 01-47-00-57-59. 60 F.



GUIDE

FILMS NOUVEAUX

100 % Arabica
de Mahmoud Zemmouri (Fance, 1 h 25), *avec Khaled, Cheb Mami*, Mouss, Najim Laouriga, Farid Fedjer, Youssef Diawara.
La Femme de chambre du Titanic
de Bigas Luna (France, 1 h 39), avec Olivier Martinez, Romane Bohringer, Aitana Sanchez Gijon, Didier Bezace, Aldo Maccione, Jean-Marie Juan.
Hana-Bi
de Takeshi Kitano (Japon, 1 h 43), avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Osugi, Susumu Terajima, Tetsu Watanabe, Hakuryu.
Imuhar, une légende
de Jacques Dubuisson (France, 1 h 22), avec Ibrahim Paris, Mohamed Ixa, Mohamed Ichika, Rhali Ixa, Atibou Aboubacar, Oumou Algabid.
Marian
de Petr Vaclav (République tchèque, 1 h 49), avec Stefan Ferko, Milan Cifra, Radek Holub, Jaroslava Vyslouzilova, Ludmila Krokova, Terza Zajickova-Grygarova.
Ne pas avaler (*)
de Gary Oldman (Grande-Bretagne, 1 h 59), avec Ray Winstone, Charlie Creed-Miles, Laila Morse, Kathy Burke, Edna Dore, Jamie Foreman.
The Game
de David Fincher (Etats-Unis, 2 h 08), avec Michael Douglas, Sean Penn, Deborah Kara Unger, James Rebhorn, Carroll Baker, Peter Donat.
Violetta, la reine de la moto
de Guy Jacques (France, 1 h 32), avec Florence Pernel, Dominique Pinon, Daniel Prévost, Eva Darlan, Julien Guiomar, Chantal Neuwirth.
Vive la république ! d'Eric Rochant (France, 1 h 30), avec Aure Atika, Antoine Chappey, Gad Elmaleh, Hippolyte Girardot, Atmen Kelif, Florence Pernel.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

L'appétit vient en mangeant !
Musée de l'Assistance publique, hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle, Paris 5e. Mº Maubert-Mutualité. Tél. : 01-40-27-50-05. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi, mardi. Du 7 novembre au 26 avril. 20 F. 10 F.
Valérie Favre
Le CREDAC, Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 7 novembre au 14 décembre. Entrée libre.
Marianne et Germania dans la caricature
Goethe Institut, centre culturel allemand, 17, av. d'Iéna, Paris 16e. Mº Iéna. Tél. : 01-44-43-92-30. De 10 heures à 20 heures ; samedi de 9 heures à 13 heures. Fermé dimanche. Du 7 novembre au 19 décembre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Prodiges
de Jean Vauthier, mise en scène de Marcel Maréchal, avec M. Basler, M. Mergey, M. Maréchal.
Rond-Point, 2 bis, av. Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mº Franklin D. Roosevelt. 21 heures le 7 novembre. Tél. : 01-44-95-98-10. 80 F à 180 F.
Hygiène de l'assassin
d'après Amélie Nothomb, mise en scène de Didier Long, avec Jean-Claude Dreyfus, Nathalie Cerda, Olivier Pajot et Francis Renaud.
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mº Trinité. A partir du 6 novembre. 21 heures du mardi au samedi, 15 h 30 le dimanche. Tél. : 01-42-80-01-81. 180 F et 240 F. Jusqu'au 30 décembre.
Boy Ge Mendes & Teofilo Chantre
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 7 novembre. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.
Abaji
Espace hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mº Saint-Michel. 21 heures, le 8. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.
Les films d'amour : les grands classiques du genre
La comtesse aux pieds nus (J. Mankiewicz, *1954*), avec Ava Gardner, Humphrey Bogart, *Le secret magnifique* (D. Sirk, 1953), avec Jane Wyman, Rock Hudson, *Elle et lui* (L. McCarey, 1957), avec Cary Grant, Deborah Kerr, *Laura* (O. Preminger, 1944), avec Gene Tierney, Dana Andrews, *Lettre d'une inconnue* (M. Ophuls, 1948), avec Joan Fontaine, Louis Jourdan, *Morocco* (J. Von Sternberg, 1930), avec Marlène Dietrich, Gary Cooper, *Shanghai* (J. Von Sternberg, 1941), avec Gene Tierney, Victor Mature, *La valise dans l'ombre* (M. LeRoy, 1940), avec Robert Taylor, Vivien Leigh, *La dame de Shanghai* (O. Welles, 1946), avec Orson Welles, Rita Hayworth.
Cinéma Mac Mahon, 5 et 7 av. Mac-Mahon 17e. Mº Etoile. Du 7 au 17 novembre. Tél. : 01-43-80-24-81.

ANNULATION REPORT

Margaret Price
Le récital de Margaret Price initialement *prévu le 24 novembre est reporté* au lundi 10 janvier 1998.
Salle Gaveau, 45, rue La Boëtie, Paris 8e. Mº Miromesnil. Tél. : 01-49-53-05-07.

MODIFICATIONS

Orchestre philharmonique de Radio-France
Changement de chef d'orchestre et modification de programme.
Beethoven : Egmont (ouverture) ; Hindemith : Symphonie « Mathis der Maler » ; Brahms : Concerto pour violon et orchestre. Vadim Repin (violon), Garcia Navarro (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 heures, le 7 novembre. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

RÉSERVATIONS

Check-up
de Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du 27 novembre au 21 décembre. 19 heures le mardi. 110 F. 21 heures du mercredi au dimanche, 110 F à 160 F. Tél. : 01-44-62-52-52.
La Tête dans les nuages
de Marc Deruelle, mise en scène de Jean Bouchaud.
Comédie-Française. Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice, Sèvres-Babylone. Du 18 novembre au 21 décembre. Tél. : 01-44-39-87-00. 160 F.

DERNIERS JOURS

8 novembre :
Robert Charlebois
Bataclan, 50, bd Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 195 F.
15 novembre :
Produire-créer-collectionner
Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6e. Mº Luxembourg. Tél. : 01-42-34-25-95. De 13 heures à 19 heures ; jeudi de 12 h 30 à 21 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 novembre. 20 F.

EN VUE

■ **Nicolae Ceauscescu** avait fait raser des quartiers entiers de Bucarest pour construire la « *maison du peuple* », le plus grand édifice administratif du monde après le Pentagone . Le dictateur imposait aux Roumains d'incessantes coupures de courant. Aujourd'hui encore, les parlementaires, réunis dans le bâtiment « pharaonique », débattent dans le noir pour économiser l'électricité. « *Huit ans après sa mort, le fantôme de Ceausescu hante toujours la chambre des députés* », commente le journal *Cotidianul*.

■ Le fabricant anglais de chaussures Clarks avait sorti, cet été, les « Vishnu », des sandales à 30 livres. La communauté hindoue s'était émue. Pour l'hiver, la maison propose les « Krishna », des bottines en cuir à 89 livres. Les 900 000 Indiens britanniques crient au blasphème : **Krishna** est la gardienne des vaches sacrées et les chaussures sont interdites dans les temples.

■ Mercredi 29 octobre, une émission de la télévision *O Globo* montrait des garçons mangeant avidement des sushis sur le corps de femmes nues. L'audience avait grimpé de deux points, sans atteindre cependant les scores de SBT, la chaine concurrente, où, à la même heure, le présentateur vedette **Gugu Liberato** se faisait passer pour un pauvre qui, dans les rues de Sao Paulo, essayait de louer le bébé d'une vraie mendiante. « *Nous devrons donc trouver mieux que le "sushi érotique"* », avait conclu le responsable de *O Globo*. Lundi 3 novembre, à Takahata, au Japon, un homme de soixante ans est mort étouffé pendant un concours après avoir avalé, en un temps record, trois rouleaux de sushis. « *Faut-il poursuivre ce jeu ?* », s'est interrogé le maire de la ville.

■ Une compétition de VTT sera organisée l'an prochain en Jordanie. L'épreuve, un « enfer » de deux cent cinquante kilomètres, qui se courra sur un terrain défoncé, caillouteux, *poussiéreux, écrasé de soleil*, s'appellera « La route du roi », en hommage au souverain hachemite.

■ **Beth Berg** répond aux attentes des hommes las, veufs ou divorcés, qui recherchent la compagnie d'une femme pleine d'énergie pour s'occuper de leur foyer, mais dans la bonne humeur et sans acrimonie. « *Où sont les clés de la voiture ? – Sur la table, chéri. – Le plombier doit passer aujourd'hui ? – Oui, chéri, mais ne t'inquiète pas, je serai là.* », etc. Ainsi, Mme Berg, fondatrice de la société californienne Dial a Wife, loue ses services d'épouse professionnelle excluant par contrat les éclats des scènes de ménage et les obligations du devoir conjugal.

Christian Colombani

Haro sur la France aux Pays-Bas

Déjà irrités par la grève des routiers, les Néerlandais s'indignent de la candidature européenne de l'« ayatollah Trichet ». Dénonçant un coup bas contre le candidat de La Haye, la presse appelle à « résister »

LA FRANCE n'est pas en odeur de sainteté aux Pays-Bas ces jours-ci. Depuis le début de la semaine, le blocus routier occupait la « une » de tous les quotidiens. Les reportages des correspondants sur le front des barrages cotoyaient des éditoriaux furieux contre cette restriction à la libre circulation des *personnes et, surtout, des biens en* Europe, tandis que des analyses mettaient en avant une tradition bien française : les employeurs qui ne respectent pas leurs engagements et les salariés qui recourent sans attendre à l'arme de la grève. Mais un nouveau sujet d'indignation est venu chasser les camionneurs, et la photo d'un banquier tiré à quatre épingles a remplacé celle des files de semi-remorques : la France propose Jean-Claude Trichet pour prendre la fonction de premier président de la Banque centrale européenne (BCE).

Or les Pays-Bas ont depuis longtemps leur propre candidat. Celui-ci est « *un banquier respecté, aux prestations incontestées* », écrivent tous les journaux : Wim Duisenberg, ancien président de la banque centrale des Pays-Bas, actuellement à la tête de l'Institut monétaire européen, et soutenu jusqu'à présent par la quasi-totalité des Etats membres de l'Union. Les Français, eux, ont constamment rappelé que le passage de l'Institut à la banque n'était pas un processus automatique. Cela n'a pas empêché le ministre des affaires étrangères, Hans van Mierlo, de s'affirmer « *surpris* » par la proposition conjointe de l'Elysée et de Matignon. Une déclaration reprise par tous les médias.

A chaque fois qu'il s'agit d'agiter le drapeau anti-français, le *Telegraaf* prend la tête du mouvement. Le quotidien populaire n'a pas dérogé à la règle. Dans un éditorial titré « *Stupéfait* » (on peut aussi traduire par « *ahuri* »), le journal décrypte les arrière-pensées du tandem Chirac-Jospin. Duisenberg sera le garant d'un euro fort et d'une banque centrale indépendante des politiques ? C'est justement là « *où le bât blesse* ». Car les Français veulent « *un patron de la banque politiquement orienté, à l'écoute de Paris, et non de Bonn ou de La Haye.* » Ce n'est pourtant pas le portrait que dresse le *Financieele Dagblad* de « *Trichet, l'ayatollah du monétarisme français* ». Le correspondant à Paris a beau qualifier le candidat à la BCE de « *produit typique de la nomenklatura française* », il n'en insiste pas moins sur son indépendance – au moins vis-à-vis de la gauche – et sa conversion à la religion du franc fort. En matière de monnaie forte, « *Trichet est aussi sévère que son homologue allemand Tietmeyer, qui est d'ailleurs son ami* », rappelle Cees van Lotringen.

Pour le quotidien du soir *NRC Handelsblad*, la candidature de Trichet cache un objectif : empêcher la création d'une « *Bundesbank européenne* ». Le journal de référence affirme qu'à Paris on considère Wim Duisenberg comme « *l'homme qui a copié pendant quinze ans la politique de la Bundesbank* ». En outre, pour des raisons de politique intérieure, le président et le premier ministre se retrouveraient dans la volonté de prouver à leurs électeurs que la France ne se livre pas sans combattre à la puissance allemande. La candidature Trichet est donc, pour le NRC, « *un nouveau coup dans le jeu d'échecs* » opposant Paris et Bonn sur la monnaie unique.

Après Onno Ruding, qui dut s'incliner devant Jacques de la Rosière au FMI et Jacques Attali à la BERD, après Ruud Lubbers, qui perdit devant Jacques Santer, soutenu par Paris, les Néerlandais sont extrêmement sensibles sur le chapitre des candidatures à des postes internationaux de prestige. Voilà pourquoi le *Telegraaf* appelle son pays « *à résister* ».

Alain Franco

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Si les barrages se défont pendant ce week-end, alors Lionel Jospin aura marqué un point. Il aura démontré que, face à un conflit social particulièrement difficile à gérer, il sera parvenu à une solution en une semaine. La gauche plurielle semblerait plus homogène, malgré la gêne évidente d'une CGT partagée entre sa tradition protestataire et la réalité d'un gouvernement de gauche. Il démontrerait aussi qu'il y a bien une alternative entre *une logique de* gauche et une politique de droite., Après quoi, il lui restera surtout à tenter de moderniser la dialogue social « à la française » qui aura démontré devant toute l'Europe son *anachronisme et parfois son caractère primitif*

LA CHAÎNE INFO
Pierre-Luc Séguillon

■ Sous le bitume... les prud'homales ! Si les syndicats défendent les camionneurs, ils défendent aussi leurs intérêts d'appareils. A travers ce conflit des routiers, CGT, CFDT et FO se livrent à une lutte sévère en prévision de la consultation nationale du 10 décembre prochain. C'est elle qui permettra de mesurer leur représentativité nationale réelle auprès des salariés. La bataille se joue *sur la route. Le combat se livre aussi* sur les plateaux de télévision. L'affrontement a lieu surtout autour de la table de négociation. La CFDT se veut constructive. FO s'efforce de coller au mouvement. La CGT se *montre intransigeante, comme* à son habitude, mais n'est pas insensible aux appels du ministre Jean-Claude Gayssot

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ A ce spectacle d'une Europe qui grogne et qui tâtonne, spectacle qui hier eût entraîné une nouvelle bouffée d'euroscepticisme, semble répondre, paradoxalement, un réveil du débat sur l'avenir de l'Union. Il y a un an, ce qui la marquait, c'était un profond pessimisme sur la capacité des économies à supporter les *contraintes de l'euro. S'il n'a rien* d'euphorique, le climat est aujourd'hui tout à fait différent. L'euro est devenu une certitude, Et autour de cette perspective s'est reconstituée une majorité d'idées isolant le parti de l'euroscepticisme.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ N'y a-t-il pas une limite à l'empire de la glaciale Raison ? Voilà que les hasards d'une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes l'une des références qui n'ont pas été abolies par la vie moderne, et qui est, quoi qu'on en pense, une marque de civilisation. Le respect dû aux morts n'est pas une affaire religieuse. Il touche tout un chacun, *celui qui* croit au ciel et celui qui n'y croit pas. Pour décider de cette affaire familiale *qui est aussi une histoire d'argent*, on va donc creuser la terre, extraire un cercueil, l'ouvrir, etc. Toutes choses qui, dans la vie habituelle, quand un cimetière est profané, provoquent répulsion et colère.

www.gnom.com/louise/

Pour coordonner la campagne en faveur de Louise Woodward, le comité de soutien utilise Internet

INTERNET vient de faire irruption *dans l'affaire Louise Woodward*. Cette jeune fille au pair britannique a été condamnée à la *prison à vie par* un tribunal du Massachusetts, aux Etats-Unis, pour le meurtre de l'enfant dont elle avait la garde. Or un puissant mouvement d'opinion s'est développé en sa faveur. Le Royaume-Uni tout entier est persuadé de son innocence, et les Américains semblent du même avis, y compris le juge, qui a lancé une procédure pouvant aboutir à invalider le verdict des jurés. Incidemment, le magistrat a fait savoir que sa décision sur la révision de la sentence serait affichée sur Internet, qu'il considère comme « *le meilleur moyen pour la faire connaître immédiatement au plus grand nombre* ». Le jour même, tous les pubs de la petite ville anglaise d'Elton, dont Louise Woodward est originaire, se sont équipés d'ordinateurs connectés au réseau, pour les mettre à disposition des clients.



Entre-temps, le comité de soutien, basé à Elton, a décidé de se servir d'Internet pour mieux coordonner son action des deux côtés de l'Atlantique. Il possédait déjà une page Web « officielle », mais à l'approche du dénouement, il souhaite disposer d'un site plus interactif et plus attrayant, et lance un appel sur un forum de discussion. De nombreux internautes répondent aussitôt, et entreprennent de créer des « sites Louise ». Le plus abouti, qui s'est imposé comme le site de référence, est celui de la société informatique Eggplant Gnome, basée à Edimbourg. Toute la panoplie des outils Internet y est déployée : photos, archives, dépêches mises à jour en temps réel, *pétition en ligne, Webforum, icônes* à télécharger, liens avec les boites aux lettres électroniques de Bill Clinton, de Tony Blair et du gouverneur du Massachusetts, adresses utiles, dont celle de Louise en prison...

Eggplant Gnome est en laison permanente avec le comité de soutien anglais ainsi qu'avec les avocats et la mère de Louise, au Massachusetts. Tous peuvent donc communiquer à volonté avec leurs partisans sur le terrain, pour les exhorter à venir manifester devant le tribunal, puis au contraire leur recommander de cesser les démonstrations publiques, pour ne pas indisposer le juge à la veille de sa décision. Celle-*ci devrait tomber dès lundi pro*chain, et le site d'Eggplant Gnome est prêt pour un affichage instantané. En attendant, il a déjà reçu plus de 25 000 messages de soutien. Des parents envoient la photo de leur bébé, et proposent à Louise de venir le garder dès qu'elle sortira de prison.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

CHÔMEURS BRANCHÉS

■ L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a ouvert un site Internet qui affiche notamment 13 000 offres d'emploi, mises à jour quotidiennement. Selon l'agence, ce service « *accessible pour un faible coût est particulièrement adapté aux demandeurs d'emploi domiciliés dans les zones rurales et à l'étranger* ». – *(AFP.)*
www.anpe.fr

ESCROQUERIE MOLDAVE

■ La Commission fédérale américaine du commerce a fait savoir que des milliers d'internautes américains victimes d'une escroquerie téléphonique allaient être remboursés par la société responsable. Cette dernière avait créé un site d'images pornographiques qui ne pouvaient être consultées qu'après téléchargement d'un logiciel graphique spécifique. En réalité, ce logiciel déconnectait le modem de l'utilisateur de son prestataire d'accès local et le reconnectait sur un serveur basé en Moldavie *qui re-routait ensuite la requête vers* le Canada. Les internautes payaient donc à leur insu une communication téléphonique internationale, qui pouvait durer des heures, car elle restait active même quand l'ordinateur avait changé de site. – *(AP.)*

Un faux signé Albion *par Alain Rollat*

QUOI ! Qu'apprends-je ! Qui ose m'accuser de contrefaçon ? Je ne rêve pourtant pas. C'est écrit, noir sur blanc, page 34 du numéro 497 de l'hebdo *CB News*. Dans un article intitulé « *Quand les publicitaires français se montrent inspirés... par le travail des autres* », une plume fielleuse a le culot de se faire l'écho d'une insupportable malveillance. A l'en croire, la dernière campagne promotionnelle dont je suis le héros ne serait que le pastiche d'une idée publicitaire déjà exploitée en Grande-Bretagne. Moi, l'élégant *Homo sapiens* affiché dans le métro lisant *Le Monde*, je ne serais que la copie d'un original anglais ! Moi, l'archétype de l'humanité pensante sorti de cette subtile version graphique de l'agence BDDP inspirée du célèbre schéma de Darwin sur l'évolution des espèces, je ne serais que le plagiat d'une affiche parue outre Manche ! Oui, c'est écrit : « *L'agence londonienne Leagas Delaney avait déjà utilisé la même idée pour* The Guardian »...

Comment répliquer à cette nouvelle perfidie *made in* Albion ? Sommé de s'expliquer, l'inspirateur de ma belle affiche plaide presque coupable : « *L'utilisation de l'évolution de l'homme est un vieux coup publicitaire. J'ai retrouvé une campagne pour les sous-vêtements Jil qui utilisait ce ressort dans un* Lui *datant de vingt ans. Mais je pensais que cela n'avait jamais été exploité pour la presse.* Le Monde *l'ignorait sans doute aussi*, ajoute-t-il, *sans quoi il n'aurait jamais acheté cette annonce.* » La bonne foi de cet ami est au-dessus de tout soupçon. Mais il a tort de paraître gêné. *Le Monde*, en l'occurrence, c'est moi. Et je tiens à dire ici que même si j'avais eu connaissance de l'existence d'un tel précédent, *j'aurais quand même acheté cette* affiche qui me magnifie dans ma fonction vitale. Car la prétendue pièce à conviction produite dans les colonnes de *CBS News* par nos accusateurs anonymes n'est qu'un faux grossier. On y voit certes, marchant d'un pas alerte, en train de lire son journal, un lecteur du *Guardian* suivi, comme moi, par deux hommes des cavernes et un trio de singes. Mais à trop vouloir nuire il arrive, justement, qu'on fasse un faux pas. Outre le fait qu'il lit son journal en marchant trop vite, au risque de se cassez le nez contre un réverbère, ce qui traduit bien son degré primitif d'inconscience, ce soi-disant lecteur du *Guardian* s'affiche dans une tenue dont le caractère indécent dément l'origine britannique : cet *Homo*-là s'exhibe nu ! La supercherie qui tend à me nuire à travers cette image ne pouvait mieux se trahir. Moi, quand je m'affiche lisant *Le Monde*, je porte un caleçon. A bon entendeur...

هكذا من الاصل

VENDREDI 7 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Symphonie magique ■ ■
D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

21.00 True Lies, le caméléon ■
De James Cameron (Etats-Unis, 1994, 140 min). Ciné Cinémas

21.50 Maître après Dieu ■ ■
De Louis Daquin (France, 1950, N., 100 min). Ciné Cinéfil

23.05 Apollo 13 ■ ■
De Ron Howard (Etats-Unis, 1995, 134 min). Canal+

23.20 L'amour est une grande aventure ■
De Blake Edwards (Etats-Unis, 1988, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

23.30 Le Masque d'or ■ ■
De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

23.50 A double tranchant ■
De Richard Marquand (Etats Unis, 1985, 110 min). TSR

0.00 La Nuit de l'iguane ■ ■
De John Huston (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 120 min). France 2

0.35 L'Alibi ■ ■
De Pierre Chenal (France, 1937, N., 85 min). RTL 9

0.40 *L'Affaire Maurizius* ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Ciné Cinéfil

1.20 Gas, Food, Lodging ■
D'Allison Anders (Etats-Unis, 1992, v.o., 100 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invités : Jean-Pierre Bacri ; Agnès Jaoui. Canal+

19.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Le piège indochinois [2/2]. Histoire

19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première

20.00 Temps présent. La Guerre du vin. *Pas si Swatch, cette Smart.* TV 5

20.00 Brut. Le futur chauffeur de taxi. Le reporter. L'analyse graphologique. Le bébé à naître. La confiance en soi. Une exposition à Toulon. Arte

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.05 C'est la vie !
J'ai appris à dire non. TSR

20.50 Thalassa.
Des tracteurs sur la mer. France 3

21.00 Dunia.
Les images du nord au sud. TV 5

21.00 De l'actualité à l'histoire.
Un budget de gauche. La francophonie. Histoire

21.55 Faut pas rêver.
Cambodge : L'homme guérisseur. France : Les copistes du Louvre. Argentine : Les gardiens du glacier. Invitée : Jéromine Pasteur. France 3

22.00 Paris modes. Les Français à New York. Paris Première

22.25 Arena trilingue.
Le fédéralisme : quel futur ? TSR

22.30 Bouillon de culture.
Le passé d'une espérance. Invités : Stéphane Courtois et Nicolas Werh, Georges Wayzand, Roland Leroy, Roger Martelli. France 2

22.50 Sans aucun doute. Accidents de travail : Erreurs ou fatalités. TF 1

23.20 Les Dossiers de l'Histoire.
Clemenceau : « Je fais la guerre ». France 3

0.30 Cap'tain Café. Invités : Arthur H ; Liz McComb ; Nuit Obscure. France 3

DOCUMENTAIRES

19.45 Mon pays m'a quitté. Planète
20.00 Ceux de Saint-Cyr. [2/2]. Histoire
20.35 Le Tourisme animalier en Afrique. Canal+
20.35 Paysans d'avenir. Planète
21.00 Jazz Collection. Count Basie. Muzzik
21.30 Ces fascinants oiseaux de proie. Planète
21.35 Pavarotti et Abbado à Ferrare. France Supervision
21.50 Animaux en famille. *Imiter pour grandir.* Disney Channel
22.00 La Maison de la rue Arbat. Histoire
22.15 Grand format. Mercredi, 19-7-61. Arte
23.05 Les Origines de la musique. [2/3]. Chants et symboles. Muzzik
23.15 Pier Kirkeby, légende d'hiver. France Supervision
23.35 L'Enfant aveugle. [2/2]. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.30 Tennis. Open messieurs de Stockholm : quarts de finale. Eurosport
22.00 Motocyclisme. Championnat du monde de supercross. Eurosport

MUSIQUE

18.00 Festival d'Antibes : B.B. King. France Supervision
18.00 Aïda. Muzzik
20.45 Beatles Go Baroque. France Supervision
22.00 Quincy Jones' Africa Africa. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Kidnapping. De Colin Bucksey. RTL 9
20.45 Inca d'Oro. De Patrick Grandperret. Arte
20.50 Le Piège de la vengeance. O De Mark Sobel. M 6
20.50 Sauvetage périlleux. De Charles Wilkinson. TSR
22.10 Le Pantalon. D'Yves Boisset. Festival
23.25 Complot intime. Δ De Lawrence Unger. M 6
23.45 Muriel fait le désespoir de ses parents. De Philippe Faucon. Arte
23.45 Qui a tué Joy ? De John Llewellyn Moxey. Téva

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde d'exode. M 6
20.25 Star Trek. La colombe. Canal Jimmy
20.35 ▶ *Ferbac. Mariage mortel.* TMC
20.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Autodestruction. Série Club
20.55 Maigret et l'affaire Saint-Fiacre. France 2
21.20 Le Grand Batre. [9/9] L'inespérée. RTBF 1
21.25 L'Homme de nulle part. Le dissident. Canal+
21.50 Bottom. Burglary (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Twin Peaks. (v.o.). Série Club
22.20 Dream On. Les femmes d'à côté (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Two. Un choix difficile. M 6
22.45 Seinfeld. Bizarre Land (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Profit. Security (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 23.30 Ciné Cinéfil
Le Masque d'or
(The Mask of Fu Manchu)

Des savants anglais qui ont découvert la tombe de Gengis Khan et ses reliques sacrées sont enlevés et torturés par le cruel docteur Fu Manchu, qui rêve de dominer le monde en prenant possession des *fameuses reliques. Film d'aventures* fantastique inspiré par un personnage du romancier Sax Rohmer représentant, à l'époque, le « péril jaune ». Plastiquement, le film est superbe, les costumes orientaux sont fabuleux. Certaines scènes étonnent par leur « sadisme » et, surtout, leur érotisme allusif. – *J. S.*

● 0.20 France 3
Libre court

Deux femmes dans le cadre soigné d'une cuisine à l'américaine. L'une – beauté d'un âge certain –, assise près du piano à regarder l'autre – déjà d'une certain âge –, préparant une tarte aux citrons et malaxant les fruits pour en tirer davantage de jus. Ce moment anodin et tranquille, où s'amorce un dialogue entre la mère et la fille (Micheline Presle et Tonie Marshall, dans une densité de jeu remarquable), couve en vérité une révélation d'une violence inouie. Sous *une apparente sérénité* de ton, mais dans une progression affolante, l'échange fait éclater une kyrielle de rancœurs, de faiblesses et de malentendus. Règlements de comptes trop longtemps ajournés en un douloureux crescendo de répliques au canon, serrés de silences tout aussi éloquents, et cognant en acmée, sans équivoque, sur l'un des plus forts tabous qui soit... Cela s'appelle *Citron amer* et c'est signé Christiane Lack. Neuf minutes d'une terrible acidité. – *Val. C.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Les Années tubes.
22.50 Sans aucun doute. Accidents de travail : Erreurs ou fatalités.
0.55 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Maigret. Maigret et l'affaire Saint-Fiacre.
22.25 Un livre, des livres.
22.30 Bouillon de culture. Le passé d'une espérance.
23.35 En fin de compte.
23.40 Journal, Météo.
23.55 Ciné-club.
0.00 La Nuit de l'iguane ■ ■ Film de John Huston (v.o.).

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Des tracteurs sur la mer.
21.55 Faut pas rêver. Invitée : Jéromine Pasteur.
23.05 Soir 3.
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Clemenceau : « Je fais la guerre ».
0.20 Libre court. Citron amer.
0.30 Cap'tain Café.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Pierre Bacri, Agnès Jaoui.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Le Tourisme animalier en Afrique.
21.25 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga, Manga.
23.05 Apollo 13 ■ ■ Film de Ron Howard.

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2. Le Festival du film italien de Villerupt.
20.00 Brut.
20.25 *Contre l'oubli, pour l'espoir.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Inca d'Oro. Téléfilm de Patrick Grandperret.
22.15 Grand format. Mercredi, 19-7-61.
23.45 Muriel fait le désespoir de ses parents. Téléfilm de Philippe Faucon.
1.10 Le Dessous des cartes.
1.20 Gas, Food, Lodging ■ Film d'Allison Anders (v.o.).

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : la série.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.50 Le Piège de la vengeance. Téléfilm O de Mark Sobel.
22.35 Two. Un choix difficile.
23.25 Complot intime. Téléfilm Δ de Lawrence Unger.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Palden Gyatso.
21.00 Black and blue. Martial Solal.
22.10 Fiction. *Mais qu'est-ce qu'on fait du violoncelle ?*, de Matei Visniec. *22.50 La Suite de Cendrillon*, de Guillaume Apollinaire.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert franco-allemand. *Des ombres et du temps* (première européenne), de Dutilleux. *Te Deum*, de Berlioz.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Nateuda.
23.07 Jazz-club. Le Quartette d'Antoine Hervé.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Emmanuel Chabrier. Œuvres de Chabrier, Liszt, Wagner, Debussy, Ravel, Poulenc.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Bruch, R. Schumann.

SAMEDI 8 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.05 *The Snapper* ■ ■
De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, v.o., 95 min). Ciné Cinémas

14.15 Gangway ■
De Sonnie Hale (Grande-Bretagne, 1937, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

15.50 Maître après Dieu ■ ■
De Louis Daquin (France, 1950, N., 95 min). Ciné Cinéfil

17.25 Le Masque d'or ■ ■
De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

18.40 Symphonie magique ■ ■
D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

20.45 La Tentation de Vénus ■ ■
D'Istvan Szabo (Grande-Bretagne, 1990, 115 min). RTBF 1

23.00 Feux croisés ■ ■
D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.10 Taking Off ■
De Milos Forman (Etats-Unis, 1971, 95 min). Ciné Cinémas

23.20 Le Retour des morts-vivants ■
De Dan O'Bannon (Etats-Unis, 1985, 90 min). TSR

0.30 Coulez le Bismarck ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1960, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

2.05 Les Quatre Malfrats ■
De Peter Yates (Etats-Unis, 1972, v.o., 95 min). Ciné Cinémas

2.10 Monsieur Coccinelle ■
De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 85 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.45 La Vie en plus.
Mères courage. La Cinquième

13.45 ▶ Savoir plus santé.
Les maladies de la pollution. Le chœur des pollués. Pollution : danger ou parano ? Le jour des voitures impaires. Les poussettes au ras des voitures. La grande famille des polluants. Paris sous surveillance. Etang de Berre, la rançon de l'industrialisation. Invités : Le professeur Alain Grimfeld, pneumologue à l'hôpital Trousseau ; William Dab, professeur de santé publique. France 2

14.00 Faits divers spécial. Les Enfants de l'année blanche. RTBF 1

15.00 Le Magazine de l'Histoire.
Invités : Dominique Iogna-Prat ; Michel del Castillo ; Bartolomé Bennassar ; Pierre Nora et Saul Friedlander. Histoire

17.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Le piège indochinois [2/2]. Histoire

17.05 A bout portant.
Léo Ferré. Paris Première

19.00 T.V. + . Canal +

19.30 Histoire parallèle.
Semaine du 8 novembre 1947 : l'Allemagne au miroir. Invité : Rudolph von Thadden. Arte

20.50 Le Club. Anna Karina. Ciné Cinéfil

21.00 Le Magazine de l'Histoire.
Best of. Histoire

22.05 Ciné Cinécourts.
Invité : Eric Rochant. Ciné Cinémas

22.15 T'as pas une idée ?
Invité : Michel Leeb. Canal Jimmy

22.25 ▶ Strip-tease.
Maryflo : Un strip-tease spécial. Maryflo I : La guerre des tranchées. Maryflo II : Les grandes manœuvres. Maryflo III : Le repos du guerrier. France 3

23.55 Musique et Cie.
John Eliot Gardiner, romantique et révolutionnaire. France 3

0.45 Paris modes. Paris Première

0.55 *La 25e heure. Brève histoire d'amour*, Berlin 1942. France 2

DOCUMENTAIRES

17.30 Joséphine Baker, reine du music-hall. Planète
18.00 Ceux de Saint-Cyr. [2/2]. Histoire
18.10 Per Kirkeby, légende d'hiver. France Supervision
18.50 Rosinski. Planète
19.00 William Christie et les Arts florissants. La passion du baroque. France Supervision
19.30 Accident de carrière. Le chômage des « cadres sup ». Téva
19.45 Nica libre. Planète
20.35 La Force céleste du kriss. Planète
20.35 *Natures de toutes les Russies.* [2/3]. Le chant de la Volga. TMC
20.45 L'Aventure humaine. Mort à la garce !, l'affaire Marie Stuart. Arte
21.00 Orgue de Barbarie, *on t'aime à la folie !* Muzzik
21.30 L'Enfance. [4/7]. TMC
21.35 ▶ Palettes. Georges de la Tour. Arte
21.50 ▶ Georges de la Tour. Arte
21.55 Mon pays m'a quitté. Planète
22.50 Paysans d'avenir. Planète
23.45 Music Planet. O Fado : Une nostalgie atlantique. Arte
0.30 Cabanes. Canal +

SPORTS EN DIRECT

15.30 Rugby. Coupe d'Europe. Quart de finale. Toulouse - Harlequins. France 2
17.55 Football. D2 : Amiens - Nancy. Eurosport
20.00 Equitation. Coupe du monde de saut d'obstacles à Bruxelles. Eurosport
20.30 Motocyclisme. Championnat du monde de supercross au Palais omnisports de Paris-Bercy. Paris Première

MUSIQUE

17.00 Nietzsche, pièces pour piano. Concert interprété par le pianiste libanais Walid Akl. Muzzik
18.00 Branford Marsalis : Steep 96. Muzzik
19.30 Leinsdorf dirige Wagner. Muzzik
20.20 Chostakovitch : Le 3e Quatuor. Muzzik
20.30 Le Messie, de Haendel. France Supervision
22.00 Don Carlos. Mise en scène de Luc Bondy. Muzzik
23.40 Guitarras : Montoyita. France Supervision
23.50 Gus Gus. Concert enregistré à l'occasion de La Route du rock de Saint-Malo. Paris Première
0.15 Guitarras : Tomatito. France Supervision

TÉLÉFILMS

17.15 Roswell. De Jeremy Paul Kagan. Ciné Cinémas
18.25 Les Mouettes. De Jean Chapot. Festival
20.30 La Secte. De Rod Hedden. Ciné Cinémas
20.35 Des gens si bien élevés. D'Alain Nahum. Canal +
20.50 Le Cri du corbeau. O De Serge Meynard. France 3
22.40 L'Affaire Kate Willis. O De Lou Antonio. M 6
23.00 Hollywood Night. O Cap sur le danger, de Serge Rodnunsky. TF 1
0.40 Amitiés en péril. De Heiko Schier. Arte

SÉRIES

17.20 Kojak. La Mort d'un clochard. France 2
17.25 Mission impossible. Le piège. Série Club
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Double personnalité. M 6
18.00 Murphy Brown. Téva
18.15 Lou Grant. Les espions. Série Club
19.05 Beverly Hills. Le retour de Ray. TF 1
19.05 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Concert de plaintes. Série Club
20.00 Molière. [2/5]. Histoire
20.30 Médecins des hommes. Les Karens, le pays sans péché. Festival
20.30 Derrick. Le second meurtre. La rose bleue. RTL 9
20.50 Aux frontières du réel. O L'homme invisible. O Nid d'abeilles. M 6
20.55 *Nord et Sud.* [3 et 4/15]. Téva
21.00 Profit. Forgiveness. Canal Jimmy
21.30 Jake Cutter. Les aventures du Sultan. Série Club
21.40 Columbo. Grandes manœuvres et petits soldats. TSR
22.00 La Cloche tibétaine. [5/7] Histoire
22.05 Bonne espérance. [1/5]. Festival
22.15 Les Anges de la ville. Le tonneau des danaïdes. Série Club
22.40 et 23.40 Un cas pour deux. RTL 9
22.40 Inspecteur Morse. La mort est ma voisine. TMC
22.45 Du rouge à lèvres sur ton col. [3/6]. Arte
23.00 *Voltaire* : Ce diable d'homme. [1/6]. Histoire
23.45 Mission impossible. Série Club
0.25 Star Trek : la nouvelle génération. *Evolution (v.o.).* Canal Jimmy
0.30 Schulmeister, espion de l'empereur. L'affaire Adams. TMC
0.40 Nestor Burma. Fièvre au Marais. RTL 9
0.55 New York District. Vengeance. France 3
1.15 Seinfeld. Bizarre Land (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.45 Arte
Music Planet

Le fado comme mode de vie

LA MARCHANDE DE POISSON des rues lisboètes vend des « caravelles » et des « frégates », argentées et succulentes. Mais elle offre aussi « *des rêves, des parfums du large et des tempêtes* ». Amalia Rodrigues, *celle qui* fit du *fado* un genre universel, le chante avec un tel déploiement de sensibilité qu'elle en donne le frisson, cette particularité animale qui mêle la tendresse, l'inconfort et le plaisir, à l'image du fado.

Le fado n'offre aucune rémission dans les maladies amoureuses et existentielles, simplement, il les transperce de l'espoir du retour. Interviewés dans *Fado, une nostalgie atlantique*, d'Evelyne Ragot, Amalia, mais aussi Pedro Magalhaes, du groupe Madredeus, Misia ou Paulo Bragança, représentants du nouveau fado, répètent que le Portugal a un *destin. Qu'il fut* achevé avec le roi Sébastien, le roi *encoberto* (caché) vaincu par les Maures à la bataille de Ksar el-*Kébir en 1578*, et dont la dépouille ne fut jamais retrouvée.

Le « sébastianisme » – rêve de la splendeur retrouvée – et la géographie – nous sommes *« là où la terre finit et où commence la mer »* – ont mené le Portugal vers une solitude métissée. Le fado serait, avec la morna cap-verdienne et la samba brésilienne, le produit du syncrétisme musical afro-européen, né au Brésil. Résultat d'un temps où Lisbonne, très marquée par les Maures, était africanisée par le commerce esclavagiste, le fado a gagné les bouges de l'Alfama ou du Bairro Alto. Il fut subversif, « punk » avant l'heure selon Paulo Bragança, avant de devenir l'art officiel, presque religieux, avec ses pesantes notions de destin, sous Salazar. La « révolution des œillets » le rejeta, Amalia Rodrigues fut mise au ban, avant d'être gratifiée de décorations, en 1990, lors d'un concert au Coliseu dos Recreios de Lisbonne.

Ce documentaire analytique suit aussi les amateurs de fado qui tissent la toile quotidienne du *fado vadio* (le fado vagabond). Ceux-là sont sectaires, passionnés. Ils chantent aussi. L'un d'eux commente, accoudé à un bar : *« Le fado devrait être réservé aux artistes. Beaucoup trop de gens s'en mêlent. »*

Véronique Mortaigne

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. *Les déserteurs de l'école.*
13.55 MacGyver.
14.55 K 2000.
15.50 Brentwood.
16.45 California College : *Les Jumelles de Sweet Valley.*
17.15 Hercule.
18.05 Extrême urgence.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Résultat des courses, *Météo, Trafic infos.*
20.42 Simple comme...
20.45 Drôle de jeu.
23.00 Hollywood Night. O Cap sur le danger, de Serge Rodnunsky.
0.50 Formule foot.
1.25 TF1 nuit, Météo.
1.35 Embarquement porte n° 1.

FRANCE 2

13.45 ▶ Savoir plus santé. Les maladies de la pollution.
14.40 Samedi sport. 14.45 Tiercé. 15.30 Rugby. Coupe d'Europe. Toulouse - Harlequins (Ang.).
17.20 Kojak.
18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque... Besançon.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Fiesta.
23.05 Du fer dans les épinards. Les maisons closes, *c'était mieux pour tout le monde !*
0.40 Journal, Météo.
0.55 La 25e Heure. Brève histoire d'amour, Berlin 1942.
1.45 Bouillon de culture.

FRANCE 3

13.00 et 17.30 Les Dicos d'or. La dictée : demi-finale. En direct.
13.58 Keno.
14.05 Evasion.
14.40 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleurs pays.
17.23 Expression directe.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Cri du corbeau. Téléfilm O de Serge Meynard.
22.25 ▶ Strip-tease. Maryflo : Un strip-tease spécial.
23.40 Soir 3.
23.55 Musique et Cie. John Eliot Gardiner.
0.55 New York District.
1.40 Un livre, un jour.
1.50 Musique graffiti. Solistes.

CANAL +

13.55 Rugby. 14.00 Conférence européenne.
16.00 Football américain.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 *Le Journal du cinéma.*
20.35 Des gens si bien élevés. Téléfilm d'Alain Nahum.
22.00 Flash infos.
22.05 Surprises.
22.15 Jour de foot.
23.00 Dracula, mort et heureux de l'être. Film de Mel Brooks.
0.30 Cabanes.
1.25 Basket-ball.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Va savoir.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Cinéma américain.
15.30 Fenêtre sur court.
16.00 L'Afrique Sauvage.
17.00 Les Enquêtes du National Geographic.
17.30 Raconte-moi la France.
17.55 Le Journal du temps.
18.05 Voyage vers la paix éternelle
19.00 KYTV.
19.30 Histoire parallèle. 1947 : l'Allemagne au miroir.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Mort à la garce !, l'affaire Marie Stuart.
21.34 ▶ *Spécial Georges de la Tour.*
21.35 Palettes : Georges de la Tour.
21.50 Georges de la Tour.
22.45 Du rouge à lèvres sur ton col. Feuilleton de Dennis Potter [3/6].
23.45 Music Planet. O Fado.
0.40 Amitiés en péril. Téléfilm de Heiko Schier.

M 6

13.15 V.
14.15 Space 2063.
15.10 Surfers détectives.
16.05 Les Têtes Brûlées.
17.00 Les Champions.
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.50 Aux frontières du réel. O L'homme invisible. O Nid d'abeilles.
22.40 L'Affaire Kate Willis. Téléfilm O de Lou Antonio.
0.20 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Profession spectateur.
20.00 Comédie-Française. Deux œuvres de Maïakovski. *20.00 Les Bains.* 21.40 *Tragédie.*
22.35 Opus. Festival d'Ile-de-France.
0.05 Le Gai Savoir. Dominique Picard.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prélude. Michel Noiray.
19.30 A l'Opéra. L'opéra classique à la Cité. *Il Re Pastore*, de Mozart.
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Sacchini, Haydn, Mozart, Schubert.
20.40 J.-S. Bach vu par les Romantiques. Œuvres de Bach, R. Schumann, Beethoven, Liszt, Honegger.
22.30 Da Capo. Le violoniste Oleg Kagan. Œuvres de Beethoven, Berg, Mendelssohn, Bach.

هكذا من الاصل

Le Monde
SAMEDI 8 NOVEMBRE 1997

Sacré !

par Pierre Georges

LE PREMIER RÉFLEXE d'abord. Non, tout de même, pas cela ! Pas une descente d'experts dans les cimetières. Pas un transport de justice au fond des tombes pour faire, bien malgré lui, parler un mort et, d'une certaine façon, l'obliger à raconter sa vie.

Tout cela va contre la raison, une sorte de contre-Toussaint génétique comme une atteinte scientifique au dernier des tabous. Car s'il est une chose que tous les vivants et toutes les civilisations ont en commun, c'est bien ce respect dû aux défunts, cette conviction et cette nécessité absolues qu'une tombe avant que d'être, comme il est dit de convention, la dernière demeure constitue l'ultime citadelle.

De ce point de vue-là le Père-Lachaise, ou tout autre, n'est pas si loin d'un cimetière apache dans le *Nevada : au royaume des morts*, les morts règnent sans partage. Principe sacré avant même que religieux du droit au repos éternel ou présumé tel. Les vivants ne sont jamais que les gardiens des chagrins et du souvenir ou les visiteurs en pré-repérage de l'inéluctable condition humaine. A oser, on dirait même que les vivants ont le besoin absolu, pour continuer à vivre, de cette certitude-là : le sacré de la mort. Un cimetière est d'abord l'endroit où toute ardoise s'efface, où nul n'a plus à rendre de comptes sur ce qu'il fut ou fit de bien, de mal *ou de pire*.

La justice a d'ailleurs parfaitement intégré cette dimension sacrée. Si elle expertise parfois, si elle fait procéder à des exhumations, c'est plus pour demander des comptes aux vivants sur des crimes, pour procéder à des identifications, ou pour vérifier les *causes du décès. Là s'arrêtait*, jusqu'à aujourd'hui, son commerce avec les morts, son intrusion légale dans les caveaux.

La justice assurait en somme à sa manière la protection des morts. Et, pour le reste – les crimes, délits, *entorses commis par les défunts* –, elle évacuait tout cela d'une formule célèbre, commune et définitive : « l'action publique est éteinte ». Simple manière de dire que les vivants n'ont plus les moyens, ni l'envie, ni la vanité de *juger les morts*.

Et voici la jurisprudence Montand. La perspective de voir, en somme, une tombe s'ouvrir comme un gouffre sous nos croyances et principes. Voici qu'un arrêt de cour d'appel institue cette *autre idée que l'action privée, elle*, n'est jamais éteinte, absoute par la mort. Que sur ce qu'il fit peut-être, c'est-à-dire un enfant, le mort Montand devrait encore rendre des comptes, subir, à gènes défendants, une reconnaissance posthume *en paternité*.

La science qui rend génétiquement la parole aux morts serait ainsi en mesure de lui faire dire ce qu'il ne voulut point dire, de son vivant, fondé ou non. C'est prodigieux, terrifiant, comme débat. Laissons de côté le traumatisme imposé aux proches. Evacuons l'idée d'un af*frontement postmoderne et néan*moins sordide autour d'un héritage. Reste l'essentiel et c'est là le second réflexe. Il y a une jeune fille vivante qui demande la plus élémentaire des justices et des certitudes, celle de savoir si ce mort-là *est bien son père. Quête d'un absolu*, qui touche à la simple condition humaine : le droit, et plus encore que le droit, le besoin de savoir.

Cette quête du père dans un cimetière est scientifiquement possible. L'est-elle moralement ? On ne sait pas trop, principe contre principe, respect contre respect. *Ce que l'on sait, simplement, c'est que* les humains vont avoir désormais, au soir de leur vie, à mettre en ordre leurs affaires génétiques.

La Bourse de Tokyo et les autres places asiatiques sont à nouveau victimes d'un accès de faiblesse

Paris, Francfort et Londres ont commencé la journée en forte baisse

ALORS QUE le calme semblait revenu sur les marchés financiers internationaux, les places boursières asiatiques ont lourdement rechuté, *vendredi 7 novembre*. La Bourse de Hongkong a perdu 2,96 % et Séoul 6,90 %. Celle de Tokyo a plongé de 4,22 % et est revenue à son plus bas niveau depuis deux ans et demi. Francfort a ouvert en baisse de 2,26 %, *Londres de* 1,44 % *et Paris de* 3 %.

Ces nouvelles secousses boursières se sont accompagnées de fortes turbulences sur les marchés de taux d'intérêt et de changes. Le dollar a atteint, vendredi matin, son cours le plus *élevé depuis six mois* face à la monnaie japonaise (124 yens). Il se repliait en revanche nettement vis-à-vis des devises européennes, cotant 1,71 mark et 5,73 francs.

Les investisseurs internationaux ont mal réagi à l'annonce, jeudi, d'un resserrement de la politique monétaire britannique *(lire page 18)*. Ils s'inquiètent aussi de plus en plus de la situation économique au Japon. *L'économie nippone est directe*ment touchée par la crise monétaire et boursière dans les pays d'Asie en développement, avec lesquels elle entretient des relations commerciales très étroites : 44 % des exportations nippones *s'effectuent en direction de cette* région.

« *La seule possibilité qui s'offrait jusqu'à présent au Japon était une relance de l'activité économique par la demande extérieure* », observent les économistes de la société de Bourse Aurel. Ce moteur pourrait à son tour se gripper, en raison de la surévaluation du yen vis-à-vis des autres monnaies de l'Asie du Sud-Est, dévaluées cet été.

Le choc est d'autant plus rude qu'il survient dans un contexte économique déjà très morose dans l'archipel. La consommation est très faible au Japon, affectée par le relèvement de deux points de la TVA décidé afin *d'assainir les finances* publiques. Au deuxième trimestre, le produit intérieur brut nippon a enregistré un recul de 2,9 %.

DES BANQUES FRAGILES

A ces risques commerciaux et *économiques viennent s'ajouter* des craintes sur la solidité des banques japonaises. Très engagées en Asie du Sud-Est, elles sont aussi confrontées sur le plan intérieur, selon la société Aurel, à trois problèmes majeurs : le volume *important de leurs* créances douteuses érode leurs fonds propres, la chute de la Bourse réduit la valeur de leurs placements financiers et la faiblesse du yen renchérit le coût de leur dette libellée en dollars. Témoin de ces difficultés financières croissantes, la Bank of Yokohama, la plus grande banque régionale du Japon, *aurait, selon le quotidien Nihon Keizai*, décidé de liquider tout son portefeuille boursier. Cette information, publiée vendredi, a accentué la baisse de la Bourse de Tokyo.

Elle explique aussi le nouveau *repli* des rendements des emprunts d'Etat nippons, qui servent de valeur refuge. Le taux du titre à huit ans est tombé à 1,57 %, ce qui constitue un nouveau record mondial dans l'histoire financière du XXe siècle. Le phénomène est d'autant plus impressionnant que le taux *d'inflation* est remonté à 2,4 %, en rythme annuel, au Japon, en septembre. En d'autres termes, l'épargnant japonais perd aujourd'hui de l'argent lorsqu'il place ses économies dans des obligations à long terme.

Pierre-Antoine Delhommais

Chanel et Robin des bois se reçoivent 5 sur 5

CHANEL passera les fêtes de Noël tranquille. A l'issue d'une rencontre avec la maison de la *rue Cambon, l'association écologiste* Robin des bois ne devrait pas appeler au boycottage du célébrissime parfum N° 5, comme il en était question il y a encore un mois.

A l'origine de cette menace, figure l'utilisation par le parfumeur d'une huile essentielle – le linatol – extraite d'un arbre du Brésil, le *Pau rosa* ou bois de rose. Or ce végétal est, depuis 1995, classé par l'Union internationale *de la conservation de la nature* (UICN) *comme* espèce menacée. L'association écologiste Robin des bois a donc contacté Chanel « *pour le prestige et l'image de maison. Si Chanel reconnaît la nécessité de préserver cette espèce, quel impact dans la profession !* », s'enthousiasme Charlotte Nithart, de l'association.

Au départ, le « *grand nez* » *fait* la sourde oreille. Dans une lettre du 23 janvier 1996, le parfumeur explique qu'il n'a pas à dévoiler la recette du « jus » le plus vendu au monde. Il y a quelques semaines encore, un courrier du *30 septembre précise* que le bois *de rose* « *ne faisant pas partie des espèces protégées suivant la Convention de Washington* », Chanel n'enfreint aucune règle *(Le Monde* du 3 novembre 1997). Cette convention, signée le 3 mars 1973 et reconnue par 134 pays, dresse la liste des animaux et des plantes menacés d'extinction à travers le monde et prévoit un contrôle du trafic international.

Une réunion de concertation entre le parfumeur et l'écologiste vient cependant de se tenir. Elle témoigne d'un consensus inespéré. Selon le compte rendu daté du 5 novembre, Chanel est un « *utilisateur marginal* » de l'essence du bois de rose. « *Notre consommation de litanol se limite à moins de 300 kilos alors que la production totale avoisine les 500 tonnes* », assure un expert-maison. Mais l'écologiste et l'industriel affirment leur intérêt commun de « *pérennité de l'espèce* ». « *Chanel souhaite s'impliquer sur le terrain, en Amazonie.* » Interrogé sur la portée concrète de ce vœu, le parfumeur explique qu'il va expérimenter la possibilité de développer sa propre plantation au Brésil. « *Ce n'est pas nouveau : Chanel assure déjà sa production d'ylang-ylang à Madagascar, de jasmin à Grasse et de rosa sentifoglia en Turquie.* » Il en va de son intérêt : Chanel a besoin de ces « *quelques gouttes* », au nom de la tradition, et se refuse à envisager un quelconque substitut de synthèse. Mais cette étude « *prendra du temps* » et « *rien ne garantit que l'alternative sera possible* ». De son côté, Robin des bois va proposer le classement du *Pau rosa* en annexe II de la Convention de Washington, qui prévoit une régulation du négoce, plutôt qu'en annexe I, qui entraîne l'interdiction totale.

Clarisse Fabre

Polémique sur la Banque européenne

LA POLÉMIQUE concernant la nomination du président et des autres membres du conseil de la future Banque centrale européenne (BCE) continue. Dans son édition du vendredi 7 novembre, le *Financial Times* affirme que la France s'oppose au projet de réserver un siège du directoire pour le Royaume-Uni. L'Allemagne serait favorable à un tel scénario, afin de faciliter l'entrée de Londres dans la zone euro. Cette position est *aussi défendue* par des responsables *monétaires français. Le Financial Times* s'appuie sur des déclarations faites, jeudi 6 novembre, par le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. Il avait affirmé que les pays de la zone euro se partageront les sièges au sein du conseil de la BCE. Cette prise de position n'est pas nécessairement contradictoire avec le fait qu'un siège soit laissé en attente. De source gouvernementale française, on souligne néanmoins que cette question était « *prématurée* ».

Nice éliminé de la Coupe des coupes

L'OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB de Nice (OGCN) a été éliminé en huitième de finale de la Coupe des coupes par le Slavia Prague, après avoir fait match nul (1-1), en République tchèque, jeudi 6 novembre. Auteur d'un match nul (2-2) à l'aller, les Tchèques ont passé l'obstacle au *bénéfice des buts marqués à l'extérieur. Franck Vandecasteele a ouvert le* score (75e), mais Vladimir Labant égalisait cinq minutes plus tard. Seule satisfaction niçoise : l'OGCN n'a pas perdu une seule rencontre lors de sa mini-campagne européenne (une victoire, trois matches nuls).

Les autres résultats de la soirée en Coupe des coupes (en gras les clubs qualifiés) : **VFB Stuttgart (All.)**-Ekeren (Bel.) 2-4 ; Kocaelispor (Tur.)-**Lokomotiv Moscou (Rus.)** 0-0 ; **Vicence (Ita.)**-Chakhtior Donetsk (Ukr.) 2-1 ; Sturm Graz (Aut.)-**AEK Athènes (Grè.)** 1-0 ; **Roda JC Kerkrade (PB.)**-NK Primorje (Slo.) 4-0 ; **Chelsea (Ang.)**-Tromsoe (Nor.) 7-1 ; FC Copenhague (Dan.)-**Betis Séville (Esp.)** 1-1.

DÉPÊCHES

■ **SPORTS** : les contrôles antidopage effectués sur dix joueurs du Paris SG (Christophe Revault, Bruno Ngotty, Alain Roche, Paul Le Guen, Marco Simone, Raï, Laurent Fournier, Franck Gava, Jérôme Leroy et Jimmy Algérino) le 23 octobre se sont révélés négatifs, a annoncé, jeudi 6 novembre, la direction du club parisien.

■ **RUGBY** : les joueurs de l'équipe de rugby de Montpellier (A1) qui n'ont pas touché leur salaire des mois de septembre et octobre ont décidé de se mettre en grève d'entraînement et de match dans l'attente du débloquage de la situation.

L'opposition mexicaine impose la cohabitation au président

MEXICO
de notre correspondant

« *Au Mexique, nous ne sommes pas confrontés au problème de la cohabitation, heureusement...* », avait affirmé, en octobre, le président mexicain, Ernesto Zedillo, à *la veille de son départ pour Paris*. Il avait longuement expliqué que la situation politique créée au Mexique par la victoire de l'opposition aux législatives du 6 juillet n'était aucunement comparable au partage du pouvoir existant en France. *Les députés mexicains se* sont empressés de lui infliger un démenti cinglant en montrant qu'ils étaient désormais en mesure de limiter ses mouvements. Désormais, celui-ci ne peut pas voyager à l'étranger sans l'accord préalable des deux Chambres du Parlement.

Pour rappeler au président qu'il n'avait plus la majorité absolue à la Chambre des députés – le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) reste cependant la principale formation –, les quatre partis d'opposition ont fait bloc, mercredi 5 novembre, pour modifier la requête du président Zedillo, qui, conformément à l'article 88 de la Constitution, avait demandé l'autorisation de quitter le pays pour effectuer quatre visites à l'étranger d'ici la fin de l'année.

M. Zedillo pourra se rendre au Venezuela pour participer, cette semaine, au sommet ibéroaméricain, et aux Etats-Unis, où il doit rencontrer le président Bill Clinton le 13 novembre. *En revanche*, il devra présenter une nouvelle demande pour assister à une importante réunion économique au Canada et à la signature d'un accord de libre-échange avec le Nicaragua, en décembre.

Indignés, *les députés du PRI* n'ont pu que reconnaître, une fois de plus, l'habileté du chef du groupe parlementaire du Parti de la révolution démocratique (PRD), Porfirio Muñoz Ledo, qui a réussi à convaincre ses collègues conservateurs du Parti d'action nationale (PAN) d'oublier temporairement leurs divergences pour s'associer au mouvement contre le pouvoir exécutif. « *Nous avons enfin réussi à modifier le rapport de forces au Parlement*, assure M. Muñoz Ledo. *Le président ne pourra plus désormais imposer son point de vue (..). Il devra négocier avec nous. La transition démocratique a véritablement commencé.* »

Bertrand de la Grange

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 7 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	15836,36	– 4,22	– 18,21
Honk Kong Index	10104,50	– 2,96	– 24,88

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/11	Var. en % 06/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2718,26	– 2,28	+ 17,38
Amsterdam CBS	858,65	– 1,31	+ 32,46
Bruxelles	14881	– 1,46	+ 40,77
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3714,65	– 0,07	+ 36,29
Londres FT 100	4863,80	—	+ 18,10
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	21974	– 1,54	+ 39,99
Zurich SMI	5481,50	– 1,37	+ 39,05

Tirage du *Monde* daté vendredi 7 novembre : 543 402 exemplaires. 3